This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 38.
1.5

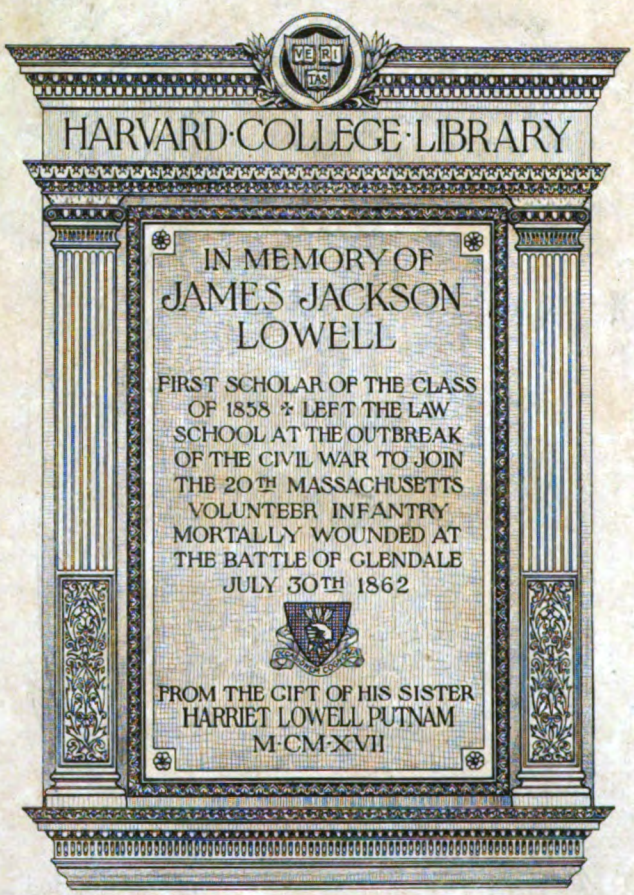

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Janvier 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME IX

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1890

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

En 1553 les Minimes s'établirent à Lyon, dans la propriété de Laurent de Corval, située au-devant de la Croix de Colle, joignant le chemin public tendant de Saint-Just à Fourvière et à Saint-Paul de matin. Les fondations du cloître furent commencées en 1554, ainsi que celles de l'église, dont la première pierre fut solennellement posée le 25 mars 1555, par M. de Vichy, doyen des chanoines-comtes de Lyon, et par l'archidiacre (1). Or, sur les feuilles 2 et 5 du grand plan scénographique, on ne remarque aucune indication se rapportant à cette fondation ;

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de décembre 1889.

(1) *Histoire du couvent des Minimes*, par l'abbé Vanel.

Digitized by Google

d'où l'on peut en conclure que ces feuilles ont été exécutées avant l'établissement des Pères Minimes.

La tour carrée qui défendait le milieu du pont de la Guillotière est représentée sur la feuille 11 avec un toiture régulière à quatre pans, sans créneaux, tandis que la vue de du Cerceau nous la montre couronnée de hours en charpente. Une délibération consulaire du 8 novembre 1551, nous apprend que la réfection de la toiture de cette tour fut ordonnée à cette époque en raison de son état de vétusté, et les comptes du receveur de la ville nous font connaître que ces réparations et modifications furent exécutées vers la fin de 1552 et au commencement de 1553. Cette partie du plan daterait donc seulement du commencement de l'année 1553.

Voici la copie textuelle des documents cités plus haut :

« Le dymenche, huictiesme jour de novembre, lan mil cinq cens cinquante ung, au bureau de l'hostel-dieu du pont du rosne, apres midi.

« Lesdicts sieurs conseillers au party du bureau dudict hostel-dieu se sont transportez sur le pont du rosne de ladicte ville, pour veoir et visiter la tour estant sur le mylieu dudict pont et le pont de boys estant joignant au pont de pierre dudict rosne, pour veoir les ruynes et esmynent peril qui y sont pour les promptement faire reparer. Et apres que par maistre olivier roland, maistre masson, et estienne genyn, maistre charpentier de ladicte ville, ont faict veoir et visiter ladicte tour de fond en cyme : A este ordonner faire recouvrir ladicte tour de thuylles et mortier et retenir quelques pieces de boys du couvert, et faire refaire à neuf les deux flesches soubztenans les cheynes pour lever le pont levis de ladicte tour. » (BB. 72, fol. 151.)

« Compte cinquiesme de Francoys Coulaud, receveur

Digitized by Google

des deniers communs de la ville de Lyon, de lannee commencant le premier jour doctobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le dernier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, contenant ledict compte, recepte des deniers leves par permission du Roy et de la despence comme ils ont este employes.

« A maistre Estienne Chemyn et autres denommez en ung roolle signe, certiffie et arreste le dimanche, XIXe jour de febvrier M V^c LII (2), contenant les fraiz et ouvraiges faictz la sepmaine precedente a faire le pont levys dudict pont du rosne. A este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . XXIII^l. X^s. tz.

« A maistre Estienne Genyn et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, XXVIe febvrier M V^c LII (2), contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente à ce que dessus. A este paye, comme par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . XXIX^l. XV^s. V^d. tz.

« Audict Genyn et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, V^e mars M V^c LII (2), contenant les fraictz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente a ce que dessus. A este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . XXIX^l. tz

« A Jehan Mondo et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, XIIIIe may, contenant les fraiz et ouvraiges faicz et matieres employees la sepmaine precedente a recouvrir tout a neuf la tour

(2) 1552 avant Pâques, qui correspond à l'année 1553.

Digitized by Google

estant au milieu du pont du Rosne, lequel *carnel* (3) estoit pourry et gaste et tumboit en ruyne. A este paye, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. XXI l. VII s. tz.

« A maistre Estienne Genyn et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le VIIe juing M V^c LIII, contenant les fraictz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente a ce que dessus. A este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . IIII^xx XIII l. XVI s. VI d. tz.

« A Augustin Feremberg, marchant allemant, et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, IIIe juing, contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres y employees la sepmaine precedente a faire les flesches du pont levys dudict pont du rosne, et pour avoir faict provision de quatre sommiers de boys de chesne pour le pont de boys dudict rosne. A este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . LII l. XIII s. VIII d. tz. » (CC. 1000.)

Les feuilles 13 et 18 fournissent de précieux renseignements qui permettent de limiter assez exactement la période d'exécution du grand plan scénographique.

Le 23 septembre 1539, le Consulat ayant obtenu du Roi la permission de démolir la tour de l'ancienne porte de la Lanterne qui menaçait ruine, fit procéder immédiatement à cette opération, et les matériaux que l'on en retira furent utilisés pour la construction des murailles de la nouvelle boucherie, que l'on édifiait alors sur l'emplacement des

(3) Carnel — vieux mot, qui signifie créneau. De carnel, on a fait carneau, puis créneau.

Digitized by Google

vieux fossés entre les deux portes de la Lanterne et Chenevier. Or, sur le plan, la nouvelle boucherie, qui ne fut terminée qu'en 1542, est indiquée en plein exercice et une voie publique est ouverte sur l'emplacement de la porte de la Lanterne, qui est démolie et qu'il ne faut pas confondre avec le bâtiment à tour carrée, surmontée d'une croix, lequel lui était contigu et servait de grenier pour la conservation du blé nécessaire à l'approvisionnement de la ville.

Les pièces justificatives de la comptabilité de Jacques Coulaud, receveur de la ville, nous fournissent à ce sujet les indications suivantes :

« Le lundy, vintiesme jour doctobre, lan mil cinq cens trente neuf et autres jours ensuyvant de ladicte semayne, pour continuer leuvre a tirer et piocher les terres et icelles charrier pour remplir les fosses entre les deux portes de Lanterne et Chenevier, pour le ediffiement de la boucherye qui se faict a present entre lesdictes deux portes, que pour autres affaires dicelles, dont pour ce a este faict la despence qui sensuyt :

« A Germain Bret, charretier, pour XXIIII journees de charrete ou tombereau a ung cheval, au feur de quinze solz pour chascun tombereau et jour quil a servy ladicte sepmaine pour charroyer les terres, pierres et regrez de la grand tour du portal de ladicte porte de la Lanterne, que lon faict abbatre de present pour [se] servyr de la pierre dicelle a faire les murs de ladicte boucherie. Pour ce pour lesdictes vingt quatre journees, audict feur de XV solz par jour, la somme de XVIII l. tz. pour ce, cy . . . XVIII l. tz.

« Le lundy, XXVIIe jour doctobre, lan M V^c trente neuf et autres jours ensuivant de ladicte sepmaine, pour continuer leuvre a tirer et piocher les terres et pour ycelles charrier pour remplir lesdicts fosses entre les deux portes de

Digitized by Google

Lanterne et Chenevier, pour le ediffiement de la bocherye qui se faict a present entre lesdictes deux portes et ousdicts fosses, que pour autres affaires dicelles, dont et pour ce a este faict la despance qui sensuit :

« A Germain Bret, charretier, pour XVIII journees de charrette ou tombereau a ung cheval, pour chascune charrette au feur de XV solz pour jour chascun tombereau quil a servy ladicte sepmaine pour charrier les terres, pierre et regretz de la grant tour du portal de ladicte Lanterne que lon faict abatre de present, pour se servir de la pierre dicelle a faire les murs de ladicte bocherye. Pour ce et pour lesdictes XVIII journees au feur de XV solz pour jour, la somme de treize livres dix solz. Cy . . . . . XIII l. X s.

« Le lundy, XVIe jour de febvrier, lan M V^c trente neuf (4) et autres jours ensuyvant de ladicte sepmaine, pour continuer de remplir de terre les fossez entre lesdictes deux portes de Lanterne et Chenevyer ou a present se faict la bocherye, que pour achapt de chaux et sable, que aussi pour desmolir et abatre les deux tours rondes entre lesdictes deux portes et autres affaires quant au faict de ladicte bocherye, dont pour ce a este faict la despence cy apres, etc. » (CC. 930.)

La porte Chenevier figure sur le plan, n'ayant été démolie qu'en 1555, ainsi que l'indique la délibération consulaire suivante :

« Le jeudy, dixiesme jour de janvier mil cinq cens cinquante quatre, en lhostel commun, apres mydy (5).

« Claude Laurencin, seigneur de Riverie, Symon Court,

(4) 1539 avant Pâques, qui correspond à l'année 1540.

(5) 1554 avant Pâques, qui correspond à l'année 1555.

Digitized by Google

Luxembourg de Gabyano, Humbert de Masso, Jehan Prunier, Jehan Paffy dict Bello, Anthoine Bonyn, Claude de Montconis, Anthoine Vincent, Jehan Henry, Cezar Gros, Francoys Rezinan, nouveaulx conseillers esleuz par le scindicat.

« A este ordonne faire abatre et desmolir la tour de la porte Chenevyer, suyvant ce qua este par plusieurs foys requis par les prochains voysins dicelle porte, actendu quelle est grandement prejudiciable et quelle ne sert plus a ladicte ville suyvant la visitation quy en a este faicte par monsieur, messire Hugues du Puy, lieutenant particullier en la seneschaulsee de Lyon, en presence de monsieur, messire Pierre Bullioud, procureur general en ladicte seneschaulsee, qui ont este tous dadviz icelle tour et porte abatre et desmolir pour obvier a lemynent peril et ruyne dicelle, comme ont rapporte messieurs Olivier Roland, Pierre Bochet, maistres massons, Estienne Genyn et Loys Pictry, maistres charpentiers de ladicte ville. Et a este donne charge a messire Jehan de la Bessee, procureur general de ladicte ville, de faire ordonner par monseigneur le seneschal de Lyon ou son lieutenant ladicte demolition.

« Et suyvant lordonnance dudict seigneur seneschal, lesdicts sieurs conseillers ont baille charge audict Cezar Gros, present, dicelle tour et porte faire abatre et desmolir a ses despens, perils et fortunes, a la charge touteffois que tout le marrain, tant pierres, boys, que aultres luy demeureront et appartiendront pour en faire et disposer a son plaisir et volonte. Et dont il sera tenu faire vuyder la place dedans deux moys apres icelle demolition, car ainsi a este convenu et accorde entre lesdicts sieurs conseillers et ledict Gros, lesquelz et chacun deulx, comme luy touche, ont promis et promectent faire et accomplir tout ce que dessus.

Digitized by Google

Presents : Claude Archimbaud et Laurent Rave, mandeurs du Consulat de ladicte ville, tesmoingtz. » (BB. 76.)

Quant aux fausses portes de Saint-Marcel, du Griffon et de Saint-Vincent, comme ces constructions n'ont été démolies qu'en 1559, c'est-à-dire plusieurs années après l'achèvement du grand plan scénographique, leur indication ne peut servir à la détermination de sa période d'exécution. Il en est de même des emplacements et jardins clos de murs, que l'on remarque au-devant des églises des Jacobins et des Cordeliers, qui furent convertis en place publique dans le courant de l'année 1557, en même temps que monsieur le chevalier de Grignan, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de la ville de Lyon, faisait ouvrir le long du fleuve un chemin de ronde depuis le pont du Rhône jusqu'au boulevard Saint-Clair.

Mais nous retiendrons le prolongement au travers des fossés de la Lanterne, de la rue tendant de la porte Saint-Marcel à l'église Saint-Pierre, amélioration qui, décidée en 1554 et exécutée en 1555, ne figure pas sur le plan. Voici les documents relatifs à l'ouverture de cette voie publique :

« Le mardy, seiziesme jour du moys doctobre mil cinq cens cinquante quatre, en lhostel commun, apres mydy.

« Claude Laurencin, seigneur de Riverie, Symon Court, Anthoine Bonyn, Claude Montconis, Jehan Henry, Cezar Gros, Francoys Rezinent, Anthoine Vincent.

« Pour la comodite des habitans de ladicte ville et des estrangiers qui viennent en icelle du couste de la porte de Sainct Sebastien. Actendu que les murailles de ladicte ville sont parfaictes et la ville close dudict couste Saint Sebastien. A este ordonne faire rompre et ouvrir la muraille de ladicte ville estant sur les fossez de la porte de la Lanterne, au droict et de la largeur de la rue tendant de leglise Sainct

Digitized by Google

Pierre les Nonains a ladicte muraille, tellement que dicelle rue lont puisse traverser lesdicts fossez de la Lanterne pour aller droict a la porte Sainct Marcel, qui sera une reparation et decoration de ladicte ville et grande commodite aux marchants et aultres estrangiers qui viennent en ladicte ville dudict couste. Et pour faire rompre icelle muraille et la bailler a prisfaict, au moins disant, sont commis lesdicts Claude Montconis, Cezar Gros, le voyeur et contreroolleur de ladicte ville, ausquelz a este donne charge faire mectre a execution ladicte commission. » (BB. 76.)

« Compte septiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de lannee commencant le premier jour doctobre M V^c^ cinquante quatre, finissant le dernier septembre ensuyvant M V^c^ cinquante cinq, contenant les comptes, recepte des deniers leves par permission du Roy et de la despence comme ils ont este employez.

« Aultre despence pour avoir faict combler le fosse de la Lanterne le droict de la rue Sainct Pierre, pour faire ung passaige public, chose tres necessaire pour la decoration et commodite de ladicte ville.

« A Georges Tardif et aultres denommez en ung roolle et acquict signe et arreste le samedi, XIIIe aoust M V^c^ LV, contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employez la sepmaine precedente a ce que dessus, a este paie LXV l. XV s. tz., comme appert par ledict roolle cy rendu, cy LXV l. XV s. tz., etc. » (CC. 1018.)

En 1552 et 1553, on perça la muraille de la tour des Serpents, qui formait du côté du Rhône la tête de l'enceinte de la Lanterne, et l'on construisit à sa base un chemin de halage pour faciliter la remonte des bateaux et en même temps l'accès des nombreux moulins établis du côté de

Digitized by Google

Presents : Claude Archimbaud et Laurent Rave, mandeurs du Consulat de ladicte ville, tesmoingtz. » (BB. 76.)

Quant aux fausses portes de Saint-Marcel, du Griffon et de Saint-Vincent, comme ces constructions n'ont été démolies qu'en 1559, c'est-à-dire plusieurs années après l'achèvement du grand plan scénographique, leur indication ne peut servir à la détermination de sa période d'exécution. Il en est de même des emplacements et jardins clos de murs, que l'on remarque au-devant des églises des Jacobins et des Cordeliers, qui furent convertis en place publique dans le courant de l'année 1557, en même temps que monsieur le chevalier de Grignan, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de la ville de Lyon, faisait ouvrir le long du fleuve un chemin de ronde depuis le pont du Rhône jusqu'au boulevard Saint-Clair.

Mais nous retiendrons le prolongement au travers des fossés de la Lanterne, de la rue tendant de la porte Saint-Marcel à l'église Saint-Pierre, amélioration qui, décidée en 1554 et exécutée en 1555, ne figure pas sur le plan. Voici les documents relatifs à l'ouverture de cette voie publique :

« Le mardy, seiziesme jour du moys doctobre mil cinq cens cinquante quatre, en lhostel commun, apres mydy.

« Claude Laurencin, seigneur de Riverie, Symon Court, Anthoine Bonyn, Claude Montconis, Jehan Henry, Cezar Gros, Francoys Rezinent, Anthoine Vincent.

« Pour la comodite des habitans de ladicte ville et des estrangiers qui viennent en icelle du couste de la porte de Sainct Sebastien. Actendu que les murailles de ladicte ville sont parfaictes et la ville close dudict couste Saint Sebastien. A este ordonne faire rompre et ouvrir la muraille de ladicte ville estant sur les fossez de la porte de la Lanterne, au droict et de la largeur de la rue tendant de leglise Sainct

Digitized by Google

Pierre les Nonains a ladicte muraille, tellement que dicelle rue lont puisse traverser lesdicts fossez de la Lanterne pour aller droict a la porte Sainct Marcel, qui sera une reparation et decoration de ladicte ville et grande commodite aux marchants et aultres estrangiers qui viennent en ladicte ville dudict couste. Et pour faire rompre icelle muraille et la bailler a prisfaict, au moins disant, sont commis lesdicts Claude Montconis, Cezar Gros, le voyeur et contreroolleur de ladicte ville, ausquelz a este donne charge faire mectre a execution ladicte commission. » (BB. 76.)

« Compte septiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de lannee commencant le premier jour doctobre M V^c^ cinquante quatre, finissant le dernier septembre ensuyvant M V^c^ cinquante cinq, contenant les comptes, recepte des deniers leves par permission du Roy et de la despence comme ils ont este employez.

« Aultre despence pour avoir faict combler le fosse de la Lanterne le droict de la rue Sainct Pierre, pour faire ung passaige public, chose tres necessaire pour la decoration et commodite de ladicte ville.

« A Georges Tardif et aultres denommez en ung roolle et acquict signe et arreste le samedi, XIIIe aoust M V^c^ LV, contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employez la sepmaine precedente a ce que dessus, a este paie LXV l. XV s. IX., comme appert par ledict roolle cy rendu, cy LXV l. XV s. IX., etc. » (CC. 1018.)

En 1552 et 1553, on perça la muraille de la tour des Serpents, qui formait du côté du Rhône la tête de l'enceinte de la Lanterne, et l'on construisit à sa base un chemin de halage pour faciliter la remonte des bateaux et en même temps l'accès des nombreux moulins établis du côté de

Digitized by Google

Saint-Clair. Or, ce chemin ne figurant pas sur le grand plan scénographique, il est à présumer que, pour cette partie, l'exécution du plan a précédé celle des réparations faites à la tour des Serpents et consignées dans les pièces suivantes :

« Le lundy, vingtcinquiesme jour de janvier, lan mil cinq cens cinquante ung (6), en lhostel commun, apres midy.

« Jaques Fenoil, Hugues de la Porte, Francoys Salla, Humbert Faure, Pierre Seve, Gonyn de Bourg, Simphorien Buatier, Claude Benoist, Claude Legourt, Guillaume Francoys.

« Lesdicts Fenoil et Salla, et Jacques Gimbre, voyeur de ladicte ville, ont rapporte suyvant lordonnance du Consulat. Ilz se sont transportez dans la tour des Serpents estant sur la riviere du Rosne, laquelle ilz ont veue et visitee avec maistre Olivier Roland, maistre masson, et Estienne Genyn, maistre charpentier, et ont trouve quelle est ruynee pour l'antiquite dicelle parce que le couvert dicelle est tumbe, et pour le prouffict et commodite, tant des baptelliers qui ameynent marchandise dans ladicte ville par bapteaulx sur ladicte riviere du Rosne, que des habitans de ladicte ville qui font mouldre leurs bledz aux molins sur ledict Rosne, seroit tres requis et necessaire faire perser ladicte tour des Serpents pour passer aux travers dicelle et aller droict le long des murailles qui sont sur ledict Rosne jusques au boulevard Sainct Clair, ou sont la plupart des molins qui sont sur ledict Rosne. Sur quoy avons amplement delibere entre lesdicts sieurs conseillers. A este ordonne audict

(6) 1551 avant Pâques, correspond à l'année 1552.

Digitized by Google

Jacques Gimbre, present, faire perser ladicte tour et louvrir pour passer au travers dicelle, tirant droict le long des murailles du Rosne jusques audict boulevard Sainct Clair, et ce, tant pour la commodite des voyturiers et bapteaux navigans sur ladicte riviere du Rosne, que des musnyers qui portent et rapportent le bled des habitans de ladicte ville aux molins sur ladicte riviere, estans prestz ledict boulevard Sainct Clair. » (BB. 72.)

« Compte quatriesme de Francoys Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon de lannee commencant le premier jour doctobre M V^c^ cinquante ung, finissant le dernier septembre ensuivant mil cinq cens cinquante deux, contenant ledict compte recepte des deniers leves par permission du Roy, et de la despence comme ils ont este employez.

« Aultre despence et fraictz pour rompre et perser la muraille de la tourt des Serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit a terre, chose tres necessaire pour la commodite de ladicte ville, mesmes ladicte ouverture pour la secourte des basteaux arrivant par la riviere du Rosne, devant limpetuosite, laquelle passe le long de ladicte tour. Et pour ce faire, a este paye, tant en journees de massons et maneuvres, et achaps de mathieres et estoffes necessaires.

« A Benoist Simon, masson, et aultres desnommez en ung roolle dacquict signe, certiffye et arreste le dimanche, xv^e^ may M V^c^ LII, contenant les fraictz et ouvrages faictz la sepmaine precedente, a ce que dessus a este paye la somme de XII^l^. I ^s^. III ^d^., appert par ledict roolle cy rendu, auquel ladicte despence est escripte par le menu. Cy XII ^l^. I ^s^. III ^d^.

« A maistre Benoist Simon et aultres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et areste le dimanche,

Digitized by Google

XXIIIe may ensuivant, contenant les fraictz et ouvrages faictz la sepmaine precedente, a ce que dessus a este paye la somme de XXIII l. XII s., appert par ledict roolle cy remis, auquel ladicte despence est escripte par le menu. Cy XXIII l. XII s. (CC. 1000.)

« Compte cinquiesme de Francoys Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de lannee commencant le premier jour doctobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le dernier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, contenant ledict compte recepte des deniers leves par permission du Roy, et de la despence comme ilz ont este employes.

« Autre despence et fraiz faictz pour parachever de rompre et perser la tour des Serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit a terre, et parachever le chemin encommance par devans ladicte tour pour aller tout le long du Rosne, chose tres necessaire pour la tuition (7) de ladicte ville, conservacion des bateaulx et molins a bled estans sur ladicte riviere du Rosue. Et pour ce faire, a este faicte la despence cy apres, tant en journees de pierreurs, macons, mannouvriers, que matieres et estoffes necessaires.

« A Jehan Bellier, pierreur, et autres denommez en ung roolle et acquict signe et certiffie le dimanche, IIIIe jour de decembre M Vc LII, contenant les fraicz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente a ce que dessus, a este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . XIIII l. XVI s. VI d. tz.

« A Bastien Cortenal, macon, et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche,

(7) Tuition, vieux mot qui signifie protection, garde.

Digitized by Google

XVIIIe decembre mil V^c LII, contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente a ce que dessus, a este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de . . . . IIII^xx. XI l. XVII s. VI d. tz.

« Audict Courtenal (sic) et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le sabmedy, XXIIIIe decembre mil V^c LII, les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente a ce que dessus, a este paie, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . . . . VII l. XII s. tz. » (CC. 1004.)

L'année suivante, on répara la muraille en dessous des fossés de la Lanterne et l'on ferma une grande brèche, qui se voit sur le plan et par laquelle on communiquait avec les moulins établis sur le Rhône. La mention suivante en est faite au cinquième compte du receveur de la ville pour la comptabilité de 1552-1553 :

« Autre despence et fraiz pour avoir faict faire une porte et ferme de muraille une grande ouverture du long du Rosne au long des fossez Lenterne, chose tres necessaire pour la deffence et fortification de ladicte ville.

« A Francoys Labbe et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, XVe octobre M V^c LIII, contenant les fraiz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine precedente, a este pour ce, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de XXXI l. XIX s. VI d. tz

« A maistre Benoist Caron, macon, et autres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et arreste le dimanche, XXIIe octobre M V^c LII, contenant les fraicz et ouvraiges faictz et matieres employees la sepmaine prece-

Digitized by Google

dente a ce que dessus, a este paye, comme appert par ledict roolle cy rendu, la somme de. . xxv l. xviii s. tz. » (CC. 1004.)

Enfin la rue Désirée va aussi nous fournir une date certaine. Sur le grand plan scénographique on remarque qu'elle n'est ouverte que sur la moitié environ de son parcours actuel à partir de la rue Romarin, et qu'il reste deux propriétés à traverser pour aboutir à la montée du Griffon. Cette voie fut ouverte en 1551, par Etienne Gautheret, marchand de Lyon, pour faciliter le lotissement du tènement de Clerbourg qu'il avait acquis de François du Pré et reconnu en 1506, et que Jean de Clerbourg, grand maître général des monnaies du royaume de France, avait formé vers 1457, en réunissant en une seule propriété quatorze parcelles distinctes et séparées au terrier Saint-Georges de 1353.

Le *Parangon* des terriers de la rente noble de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, exécuté de 1778 à 1782 par les ordres de Mme de Monteynard, abbesse du monastère, mentionne les reconnaissances des ventes faites par Etienne Gautheret, et, plus tard, par son fils Pierre Gautheret, sommellier du Roi, ce qui permet de suivre facilement le morcellement de cette propriété. On y trouve aussi des indications précises sur les anciens possesseurs de ce territoire. Nous reproduisons les suivantes :

Parangon de Saint-Pierre, tome III, chapitre 26, Apud Sanctam Catherinam in clauso Sancti Petri, page 685.

« Terrier Beraud, du 27 mars 1457. — Honorabilis vir Johannes Clerbourg, alter generalis magister monetarum regni Francie, fol. 46, verso. Art. 1er. — Videlicet domos,

Digitized by Google

vineas, curtilia et muros contiguas simulque unitas, que quondam fuerunt Johannis de Condeyssiaco, quondam notarii, et inde Petroquini Chocard, ac per ipsos de Condeyssiaco, quondam notarii, et Chocard temporibus eorum vitae a Johanne de Chaponay, Petro de Nevro, alias Mandiout, et pluribus aliis diversis personnis et tenementariis acquisitas in unumque tenementum reductas, et sunt sita in clauso Sancti Petri Lugduni, juxta carreriam dicti clausi ex parte venti, et juxta rutam dictam du Griffoz, tendentem ab hospitali Beate Catherine ad portam dictam du Griffoz, ex parte borea, et juxta vineam Johannis Fabri, grefferii, dictam de Terrailles, qui fuit Bartholomei de Varey, et vineam Rollini Garini et curtile Huguete de Durchia, uxoris Aynardi de Villanova, ex parte orientis, quodam tamen parva ruta e contra seu ante dictam curtile et vineam dicti Rolini intermedia, et juxta quondam parvam domum Johannis Ruphi, corderii domumque Petri Beynier, textoris parrochie burgi in Insule Barbare, et quondam parvam rutam tendentem a dicta carreria clausi ad dictam rutam du Griffoz ex parte occidentis.

« Servis : argent fort, 6 sols, 10 deniers obole forts. Gelines, 3. »

Voici la reconnaissance de l'une des premières ventes faites par Etienne Gautheret, qui se rapporte à une parcelle de terrain sur laquelle est bâtie la maison qui porte le n° 9 sur la rue Désirée et le n° 19 sur la rue Puits-Gaillot.

« Terrier Offrey, 5e volume, du 17 mars 1511. — Petrus Perrin, panneterius, habitator Lugduni, fol. 6, art. seul. — Videlicet duas pedas vinea, que fuit de tenemento, sive de membris, domorum et vinea de responsione Petroquini Chocardi, deinde fuerunt de responsione Johannis de

Digitized by Google

Prato, postmodum fuerunt Francisci de Prato, consequenter fuerunt de responsione Sthephani Gautheret, mercatoris Lugduni, in clauso Sancti Petri, fossolia hujusmodi civitatis Lugduni itinerere intermedio ex vento.

« Servis : argent fort, 8 deniers. Geline 2/10. »

Les reconnaissances des premières ventes ne relatent point l'ouverture de la rue Désirée, mais celles consenties en 1536 la mentionnent constamment en ces termes :

8 octobre 1536. « Guigo Bonier, affanator, domum cum orto de retro, qui fuit de membris vineam et curtilium Stephani Gauthereti, sitam in territorio de Terrailles, juxta carreriam tendentem a portali du Griffol ad dictum territorium de Terrailles, sive ad tenementum Claudii Fourrier ex borea, juxta carreriam des Gauthereti de novo opertam ex vento. »

14 octobre 1536. « Guillemus Amblard, chapuiserius, domum et jardinum que fuit tenemento dicti Gautheret, juxta rutam tendentem a portale du Griffon a dicto Terraille, ex borea, et juxta aliam rutam de novo opertam appellatam domini Gautheret, ex vento. »

14 octobre 1536. « Claudius Rollier, lathonius, domum ..... et juxta ipsam rutam de novo opertam, ex vento. »

16 octobre 1536. « Claudius Beccat, coturerius, ortum que fuit de tenemento et membris vinea Stephani Gautheret, inde Petri Gautheret, sitam in clauso Sancti Petri, in territorio de Terrailles, juxta carreriam ibidem de novo apertam, vocatur des Gautherets, ex borea. »

17 octobre 1536. « Johannes Symon, domum..... rutam de novo opertam, appellatam des Gautherets, ex vento. »

18 octobre 1536. « Franciscus Bailly, affanator, ortum

Digitized by Google

que fuit de tenemento dicti Gauthereti, justa carreriam de novo apertam, vocatam des Gautherets, ex vento. »

En 1552, les propriétaires des maisons qui bordaient la partie ouverte de la rue Gautheret, adressèrent plusieurs requêtes aux échevins de la ville, dans le but de faire prolonger cette nouvelle voie publique jusqu'à la rue de Terraille (aujourd'hui montée du Griffon). Le Consulat prit en considération leur réclamation et ordonna les mesures nécessaires pour y faire droit, dans les deux délibérations suivantes :

« Le mardy, cinquiesme jour davril mil cinq cens cinquante ung, avant Pasques (8), en l'hostel commung, apres midy.

« Jacques Fenoil, Francoys Salla, maistre Nycolas Dupre, Symphorien Buatier, Claude Boytier, Claude Benoist, Claude Platet, Claude Legourt.

..... « Apres que lesdits sieurs conseillers se sont transportez en la rue nouvellement faicte et ediffie en Terrailles, ou il ne reste que a faire ouvrir deux jardins, lung appartenant a la vefve feu Jehan Glatod, dict de Chasselay, et laultre à la vefve feu Jehan Gaspard et a Michel Palmentier, actendu que sest une grande decoration et embellissement de ladicte ville. A este ordonne inster et poursuyr envers Messieurs de la justice, tant du Roy que de Monseigneur larcevesque, avec les aultres voysins de ladicte rue, a ce que icelle rue soit ouverte pour le bien et prouffict et utillite de la chose publicque, et est enjoinct a maistre Jean de la Bessee, procureur general de ladicte ville, se joindre

(8) 1551 avant Pâques, correspond à l'année 1552.

Digitized by Google

avec lesdicts voysins et aultres proprietaires des maisons de ladicte rue pour poursuyvre lesdicts vefve de Jehan Glatod, dict Chasselay, vefve Jehan Gaspard et messire Palmentier et aultres ayans jardin en ladicte rue de couste de matin, a faire ouverture de ladicte rue, et pour requerir Messieurs de la justice se transporter sur le lieu pour veoir la comodite ou incommodite de la chose publique, sans touteffoys advouer la demolition qui a este faicte de nuict et a heure suspecte, de faict a guet et propos delibere, de certaine muraille qui fermoit icelle rue du couste du matin (9). Et de ce, a este donne charge expresse audict maistre Jehan de la Bessee, present. »

« Le jeudy, quatorziesme jour davril mil cinq cens cinquante ung, avant Pasque (10), en l'hostel commun, apres midy.

« Jacques Fenoil, Gonyn de Bourg, maistre Nycolas Dupre, Claude Benoist, Claude Platet et Claude Legourt. »

..... « Sur la requeste plusieurs et diverses foys faicte auxdicts sieurs conseillers et consulat par Philibert de Vaulx, Pierre Gerin, dict Crozy, Martin Bozonet, Pierre Boatier, maistre Guillaume Dodones, Anthoine Forestz dict le More, et aultres proprietaires des maisons estans en la rue nouvellement ediffie et faicte, tendans de la porte du Griffon en Terrailles, disans et remontrans que pour le bien, prouffict, comodite et utilite de ladicte ville, tous les voysins desdictes maisons se seroient condescendus a faire ladicte rue traversant jusques en la rue de Terrailles, fortz et excepte la dame Marguerite Aubriel, vefve de feu Jacques

(9) Cette muraille se voit sur le plan scénographique.

(10) 1551 avant Pâques, correspond à l'année 1552.

Digitized by Google

Gaspard, Michiel Parmentier, dame Jane Baillif, vefve feu Jehan Glatod, dict de Chasselay, qui ne veulent ouvrir leurs jardins quilz ont au fond de ladicte rue pour traverser en ladicte rue de Terrailles, ains tiennent icelle rue close et fermee du couste de matin au prejudice et dommaige de toute la chose publicque et des proprietaires des maisons dicelle rue. Requerans pour ce ladicte imiction du Consulat pour faire ouvrir ladicte rue, dudict couste du matin, en remboursant les proprietaires desdicts jardins des interetz et dommaiges quilz pourroient supporter a la dicte du Consulat.

« Sur quoy a este ordonne que le Consulat se transportera sur le lieu pour veoir la commodite ou incommodite de ladicte rue, pour apres y estre pourvueu comme il appartiendra par raison. » (BB. 72.)

Nous n'avons pu retrouver la suite de cette procédure, mais il est à présumer que l'expropriation eut lieu et la percée projetée exécutée peu de temps après la décision du Consulat, puisqu'en 1554, la rue étant achevée, prit à cette occasion le nom de *Rue Désirée,* qu'une inscription gravée en lettres gothiques nous a conservée.

Cette inscription se voit à l'angle de la maison qui fait retour sur la montée du Griffon et la place de la Comédie. Elle est ainsi conçue :

la rue desiree
1554

En résumé, de l'analyse des documents qui précèdent on peut en déduire les conclusions suivantes :

Digitized by Google

Le *Grand Plan Scénographique* de la ville de Lyon n'aurait été commencé que vers la fin de 1544, et il était terminé au printemps 1553. Donc il a été exécuté durant la période de huit années comprise de 1545 à 1553.

J.-J. GRISARD,

(*A suivre*). *Ingénieur topographe.*

Digitized by Google

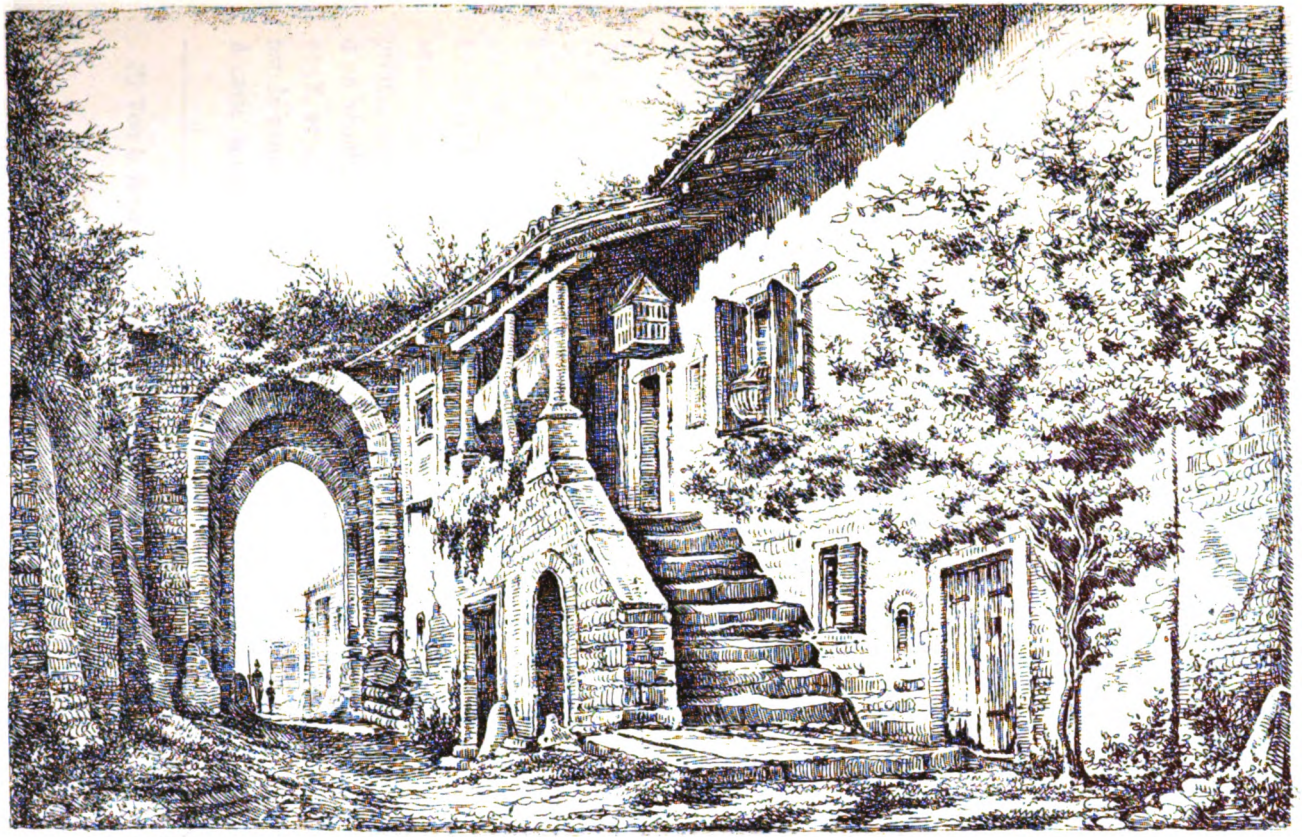

Photo. P. Roustan *Société Polygraphique. - Roanne*

CHAZAY D'AZERGUES

Porte des Varennes, démolie vers 1825.

(Vue prise de l'intérieur du bourg)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE VIII

BARTHÉLEMY DE CIVINS, 1358. — ROUTIERS ET TARD-VENUS DANS LA VALLÉE D'AZERGUES. — COMBAT DE BATAILLY, A CHAZAY. — GUILLAUME D'ONCIEUX, SEIGNEUR, 1363-1370.

En 1358, Barthélemy de Civins occupait toujours le siège d'Ainay et la baronnie de Chazay, quand Charles le Mauvais, roi de Navarre, déclara la guerre au dauphin Charles, pendant la captivité du roi Jean. Le Mauvais envoie des troupes aguerries vers le Lyonnais sous le commandement d'Arnaud de Cervoles, dit l'archiprêtre, ainsi nommé parce qu'il avait été autrefois muni d'un bénéfice. Cette armée quitte la Provence en octobre 1358, et s'avance vers la Bourgogne, pendant qu'une autre bande venue du Puy se dirige également vers nos contrées. A cette nouvelle, Lyon et la province activent la défense;

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Décembre 1889.

Digitized by Google

comtes et barons se hâtent de réparer les murailles de leurs châteaux forts. L'archevêque Raymond Saquet, qui avait déjà rendu de grands services aux Lyonnais (1) pendant les troubles qui suivirent la captivité du roi, s'empresse d'envoyer l'ordre aux châtelains de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, de Couzon, d'Albigny, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, de Tassin, de Lentilly, de Charnay, et au courrier d'Anse, de se tenir sur leurs gardes, de convoquer en hâte leurs vassaux et hommes d'armes. Il leur enjoint de se réunir à Anse pour se ranger sous les ordres du bailli de Mâcon, Jean de Grôlier. Mais il fallait subvenir aux frais de cette guerre. En décembre 1358, l'Archevêque, de concert avec le Chapitre, l'abbé d'Ainay, les consuls de Lyon et autres, décide que tous paieront un impôt de deux deniers par livre, nobles, prêtres et bourgeois (2). Raymond Saquet fait reconstruire le château de Chasselay, et la ville d'Anse, qui était la plus importante possession du Chapitre, fut l'objet de toute sa sollicitude. Amédée de Montbel, prévôt de Fourvières, est délégué pour aller mettre cette ville en état de défense.

A son arrivée, le prévôt de Fourvières réunit aussitôt les notables habitants, qui décidèrent que tous les hommes du mandement viendront en armes le premier dimanche de Carême, 1359, pour se constituer en corps de troupes; « que l'on remontera l'artillerie de la ville, qu'on élèvera seize bretèches (3) aux endroits les plus utiles, que sur

---

(1) *Lyon ancien et moderne*, p. 184.

(2) G. Guigue. *Tard-Venus*. Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, p. 27.

(3) Fortification en bois destinée à protéger les abords d'une place (Chéruel).

Digitized by Google

chaque bretèche on dressera une baliste (4) à deux pieds... qu'à chaque porte on placera une baliste à tour avec ses munitions; que les maisons gênant la défense seront démolies...; que tous les biens meubles du mandement seront rentrés au chef-lieu sous peine d'être mis au pillage; que tous les hommes devront venir à la corvée, faire le guet et l'escharguet (échauguette) (5)... creuser des fossés, démolir les maisons et murer les portes; que les chaffaux seront changés de place, les arbres arrachés à l'entour de la ville à la distance d'un trait de baliste. » Le courrier d'Anse fut chargé de faire exécuter ces ordres et pour renforcer la garnison, on devait avoir recours, en cas d'attaque, aux châtelains de Genay et de Civrieux (Dombes) (6), qui viendraient avec leurs hommes. Les mêmes ordres furent donnés par l'abbé d'Ainay à ses capitaines châtelains. Car d'après le traité offensif et défensif passé entre l'archevêque de Lyon et l'abbé d'Ainay, traité dont nous avons parlé plus haut, ces deux seigneurs devaient se concerter envers un ennemi devenu commun et se soutenir de tout leur pouvoir. Les châtelains des régions menacées du Lyonnais exécutent les ordres donnés, réunissent hommes d'armes, munitions et engins de guerre, et se hâtent de mettre en état de défense châteaux, forteresses et maisons fortes. L'alarme, répandue dans nos campagnes, oblige nobles et vilains à recueillir leurs richesses et à gagner rapidement « le chastel et forteresse » de Chazay. Ils

(4) Machine de guerre qui pouvait lancer à 130 pas des blocs de pierre de 50 à 150 kil.

(5) Lieu couvert et élevé sur les remparts où l'on plaçait une sentinelle.

(6) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 29.

Digitized by Google

viennent cacher derrière ses murailles leurs femmes, leurs enfants et les bestiaux, ces derniers sont parqués dans la première enceinte de la ville. Les maisons fortes de Gâges, de Tredo, du Pin, de Marzé et de l'Isérable reçoivent des garnisons. Les familles seigneuriales de Marcilly, Dommartin, Civrieux, Lozanne, Saint-Jean et Morancé, toutes vassales de la baronnie de Chazay, arment également leur château, afin de parer à un coup de main ou à une surprise. Cependant, toutes ces familles renferment dans leur maison de Chazay ce qu'elles ont de plus précieux. L'on prévoit l'arrivée de bandes d'ennemis, nombreuses et redoutables, devant lesquelles ces petites forteresses seraient incapables de soutenir un siège sérieux.

C'est qu'à la terreur inspirée par Arnaud de Cervoles, le lieutenant redouté de Charles le Mauvais, se joignait celle produite par l'approche du capitaine anglais Robert Knolles, allié du roi de Navarre. Ce hardi capitaine s'avançait sur le Beaujolais, après avoir saccagé le Berry et l'Auvergne, traversé le Forez, le Charolais, et avoir fait sa jonction avec les bandes de Cervolles. En nos pays, le premier choc fut contre Antoine, sire de Beaujeu. Celui-ci s'était préparé à tenir tête à l'orage en sollicitant le secours du duc de Savoie. Ayant reçu une forte troupe, que lui avait envoyée ce prince, il se porte avec sa petite armée, augmentée encore des chevaliers du Lyonnais, au-devant de l'ennemi qui s'avançait rapidement. Devant ces forces, qui lui paraissent imposantes, Cervoles se replie sur le Forez, mai 1359. Le Beaujolais et le Lyonnais étaient sauvés pour cette fois, mais le Forez eut beaucoup à souffrir et la ville de Montbrison fut prise et saccagée le 19 juillet 1359 (7).

(7) Guigue. *Turd-Venus*, Lyon, 1886, Vitte et Perrussel, p. 37.

Digitized by Google

Cependant, Louis de Forez, étant parvenu à réunir quelques troupes, chasse l'ennemi et parvient à le rejeter sur le Limousin. Puis le comte Louis voyant sa petite armée renforcée d'un important secours, poursuit ses succès avec l'aide des gentilshommes de l'Auvergne, du Rouergue et du Limousin, et force Knolles à se renfermer dans Limoges. Ainsi furent épargnées à nos pays les horreurs de cette première invasion.

Ce danger était à peine conjuré qu'il en apparut un autre dont les suites furent, hélas! plus désastreuses.

Le dauphin, Charles, venait de signer avec l'Angleterre le traité de Brétigny, qui rendait à la France son roi, mais qui livrait aux Anglais la moitié du royaume, 8 mai 1360. chaque province avait dû livrer des otages pour la délivrance du roi Jean, sans compter une contribution énorme, trois millions d'écus d'or. Lyon pour sa part dut fournir deux otages, qui furent, en 1360, Humbert de Bletterans et Arnaud de Villeneuve; en 1364, Thomas de Varey, des seigneurs de Belmont d'Azergues, et Jean de Durches; en 1371, Louis de Fuer et Jean de Pressia.

L'abbé, Barthélemy de Civins, fut chargé de recouvrer la quote-part de la rançon royale à Lyon. Il se mit aussitôt à l'œuvre et s'en acquitta avec le plus grand zèle. Son premier soin fut de députer un sergent royal à Anse, Chazay, Villefranche et autres villes du diocèse, pour signifier la levée de l'*aide*, saisir tous les sels, les placer sous la main du roi, et publier l'impôt de douze deniers par livre sur toutes les autres marchandises (8).

La guerre cessa alors avec l'Angleterre, et la France

(8) Guigue. *Tard-Venus*, p. 40-41.

Digitized by Google

entière se réjouissait de jouir de cette paix tant désirée, quand elle se vit de nouveau à la merci de farouches et cruels brigands, qui se répandirent sur nos provinces comme des loups carnassiers.

La paix de Brétigny avait laissé sans emploi une foule de soldats anglais et français, qui allaient se trouver sans ressources. Ne pouvant se décider à un travail honnête après la vie facile des camps, ils se donnèrent des chefs et se constituèrent en bandes sous le nom de Routiers d'abord et de Tard-Venus ensuite. C'étaient des Anglais, des Allemands, des Flamands, des Brabançons, des Navarrais, des Gascons et autres mauvais Français, tous bandits, et après avoir ravagé le pays de Toul, de Verdun et de Langres, ils venaient d'entrer en Bourgogne, où ils commettaient de grands dégâts autour des villes de Dijon, de Châlon et de Beaune. Déjà fort redoutables, ils voyaient leur nombre augmenter à mesure qu'ils s'avançaient vers nos pays. Devenus alors plus hardis, ils attaquent les grandes villes et forment le projet de descendre jusqu'à Avignon. Cette ville, alors fort opulente par la présence du Pape et de sa Cour, excitait leur convoitise.

Dans le milieu de mai 1360, ils étaient dans le Mâconnais, qu'ils mettaient au pillage, et apparaissaient dans le Beaujolais, qui avait le même sort. Mais ayant échoué devant Beaujeu, et son château fort admirablement défendu par le sire de Beaujeu et ses habitants, ils se dirigent vers le Lyonnais, voyant grossir leur nombre par d'autres bandes qui viennent les rejoindre, janvier 1361. Ils suivaient les bords de la Saône, et leur approche semait l'effroi dans la province.

Aussitôt Jean de Talaru, doyen du Chapitre de Lyon s'empresse, le 5 janvier 1361, de signaler la marche des

Digitized by Google

aventuriers au courrier (gouverneur) d'Anse, aux châtelains de Saint-Germain et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, ainsi qu'aux autres capitaines de leurs seigneuries. L'abbé d'Ainay en agit de même, et tous deux recommandent à leurs capitaines vigilance et guet jour et nuit. Ils ordonnent de faire rentrer dans les lieux forts tous les vivres, d'armer tous les vassaux de façon à marcher contre l'ennemi de concert avec les gens du duc de Bourgogne et du sire de Beaujeu (9).

Les Tard-Venus, qui, pour ne pas affamer le pays tout d'un coup, s'étaient divisés en trois bandes, voyaient leur première compagnie arriver en Lyonnais, 16 janvier 1361, quand les autres étaient encore loin. Ce fut un grand désastre pour notre vallée, qui se vit alors parcourue par de nombreux détachements pillant et brûlant villages non gardés et maisons isolées (10). Du haut des tours de leur cité, les habitants de Chazay restaient spectateurs terrifiés des excès commis et incendies allumés. En Beaujolais et Forez, où les autres bandes s'étaient installées comme dans le Lyonnais, les dommages causés par ces hordes féroces furent considérables et le butin qu'ils firent fut immense (11).

La forteresse de Chazay vaillamment défendue par les nobles vassaux de la baronnie et par ses habitants, résista à toutes les attaques, demeurant toujours la place de refuge pour tous les sujets de la seigneurie. Alors, trouvant les terres de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay trop bien gardées, les Tard-Venus se jettent par la vallée de la Brevenne dans les montagnes du Lyonnais, qui s'étendent vers le sud-ouest de Lyon et viennent mettre le siège

(9) Guigue. *Tard-Venus*, p. 49.
(10) Froissard. *Edit. Buchon*, livre I, part. 2, chap. 148.
(11) Guigue. *Tard-Venus*, p. 51.

Digitized by Google

devant Saint-Symphorien-le-Château. Cette ville était sur la défensive, et son seigneur, secondé par les habitants, fit une si vigoureuse résistance, qu'ils sont forcés de lever le siège et de passer en Forez. Ils ne s'y arrêtent guère, et traversant les Cévennes, ils s'installent aux environs de Toulouse et exploitent les riches contrées de Carcassonne et de Montpellier. Parmi les hardis capitaines qui les commandaient, un des plus habiles était Seguin de Badefol ou Batafol, issu d'une noble famille du Périgord, qui a pour armes : *Ecartelé d'or et de gueules à la bordure de... chargée de six châteaux de... posés* 3, 2 et 1 (12). Il s'était jeté dans les aventures, comme la chose était fréquente à cette époque, le métier de la guerre étant fort lucratif. Badefol condùisait une bande, dite La Margot, et avec elle il pillait et rançonnait la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire (13).

Mais bientôt le maréchal d'Audrehem, à la tête de forces imposantes, le repousse vers le nord et l'oblige à reprendre le chemin du Forez et du Lyonnais. En route Seguin fait sa jonction avec un autre redoutable chef de *rote*, appelé le Petit-Meschin. Alors formant une véritable armée de plus de quinze mille hommes, tous soldats aguerris et ardents au combat, les Tard-Venus se rapprochent de Lyon, font le siège de la petite ville de Brignais et s'en emparent, le 16 mars 1362. Cette ville, devenue leur quartier général, fut pendant quelque temps le repaire de ces bandits qui de là ravageaient le pays et menaçaient Lyon.

A l'approche de ces aventuriers aussi féroces qu'indisci-

---

(12) A. Maret. *Incursion des Routiers. Revue du Lyonnais*, 1863, t. XXVI, p. 267.

(13) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 55.

Digitized by Google

plinés, Lyon trembla dans ses murailles mal gardées. On envoya immédiatement demander du secours au roi de France. Le roi Jean se hâte de faire appel à toute la noblesse du Lyonnais, Forez et Beaujolais afin d'arrêter la marche des Tard-Venus et de les combattre. Le rendez-vous est donné en la ville même de Lyon, où Jacques de Bourbon, comte de la Marche, nommé par le roi chef de cette expédition, devait prendre le commandement de l'armée royale. Le comte de la Marche amena avec lui une nombreuse noblesse, parmi laquelle étaient Pierre de Bourbon, son fils, ses deux neveux, fils de sa sœur Jeanne, douairière du Forez, et bon nombre de chevaliers, tous vaillants et pleins d'ardeur. Se voyant à la tête de si belles troupes, il résolut d'aller attaquer l'ennemi dans ses retranchements à Brignais même, et envoya aussitôt ses éclaireurs pour le reconnaître.

Nous ne voulons redire cette bataille mémorable qui a eu tant d'historiens. Trompée sur le nombre qu'elle croyait relativement minime, l'armée royale oublia toute prudence, et n'écoutant que cette furie française qui avait été la cause déjà de tant de désastres, elle se jeta sur un ennemi habile, bien gardé et trois fois plus nombreux qu'elle ne le pensait. Aussi essuya-t-elle une déroute qui fut une des plus lamentables de ce siècle. Les plus illustres chevaliers restèrent sur le champ de bataille, y furent blessés à mort ou faits prisonniers. Le comte de la Marche et son fils Pierre, grièvement atteints, furent apportés à Lyon où ils moururent. Le comte Louis de Forez y fut tué ainsi que Robert de Beaujeu et beaucoup d'autres hommes de la plus haute noblesse. Ce combat, qui eut lieu le 6 avril 1362, jeta la terreur dans Lyon qui se voyait déjà pris et mis à sac, car par suite de cette expédition la ville était dépourvue de

Digitized by Google

troupes, il n'était resté que quelques archers pour la police de la ville. Heureusement les Tard-Venus, effrayés de leur victoire, se hâtèrent de tirer parti de leurs nombreux prisonniers qu'ils mirent à rançon et abandonnèrent Brignais (14). Se divisant alors en deux bandes, l'une redescendit sur le midi et l'autre se dirigea vers le Beaujolais et la Bourgogne.

C'est cette dernière compagnie, ayant à sa tête Seguin de Badefol, qui va nous occuper. Forte à peu près de trois mille hommes que cette victoire de Brignais avait enrichie et rendue plus hardie encore, elle contourne Lyon et se jette dans la vallée de la Saône. La date de cette arrivée dans nos vallées nous est encore révélée par une lettre du doyen du Chapitre de Lyon, faisant les mêmes recommandations, citées plus haut, aux courrier d'Anse et aux châtelains d'Albigny, de Saint-Cyr et de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, juin 1363. Il ordonne de *retraire* en hâte dans les forteresses habitants, vivres et bétail (15). En même temps une délibération du Chapitre de Saint-Jean vient nous apprendre que l'approche des aventuriers mettait la ville de Lyon « en péril imminent » (16). Les Lyonnais eurent recours au maréchal d'Audrehem, seul capable de résister aux Routiers. On lui donne douze mille florins en le mettant à la tête des troupes qu'on avait pu réunir après le désastre de Brignais. Aussitôt le maréchal se met à la poursuite de l'ennemi, le chasse du Lyonnais, et le force à

---

(14) Voir pour cette bataille : Bernard. *Histoire du Forez*. t. I, p. 330. Allut., *Brignais et les Tard-Venus*. G. Guigue. *Les Tard-Venus*. Montfalcon. *Histoire de Lyon*, t. II, p. 440. Mellier. *Bataille de Brignais*. *Revue du Lyonnais*, t. XX, 1860, p. 153.

(15) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 87.

(16) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 88.

Digitized by Google

passer en Dombes. Nos campagnes n'eurent guère de jours de paix pour cela, car ces hardis malfaiteurs passant la Saône par petites bandes, venaient piller, égorger et incendier jusqu'aux portes des bourgs et des châteaux (17), et cela pendant la fin de l'année 1363 et le cours de 1364. De là elles se rendaient auprès de Seguin de Badefol, qui avait passé en Auvergne et qui tenait Brioude. Celui-ci se voyant renforcé par des compagnies nouvelles rentre en Forez, pille les environs de Roanne et s'empare de l'abbaye de Savigny qu'il dépouille, octobre 1363. Le bailli royal de Mâcon essaya de l'en faire déguerpir par ses menaces et quelques démonstrations, mais ce fut en vain, une forte rançon en vint seule à bout dix mois plus tard, 8 août 1364 (18). Seguin et sa bande se trouvaient en plein dans notre vallée, Savigny touchant à l'Arbresle et la vallée de la Brevenne, arrivant jusqu'à Lozanne. Nos campagnes deviennent aussitôt désertes, on se retire en hâte dans les châteaux et maisons fortes très nombreuses alors. Chazay, envahi par ces fugitifs, redouble de précautions et se prépare à soutenir de terribles assauts.

Badefol, en quittant Savigny, avait formé le projet de s'emparer de la ville d'Anse et d'en faire le centre de ses opérations. La position de cette ville était des plus propices à ses entreprises. Près de Lyon, dans le plus beau et le plus riche pays de France, à l'entrée de la vallée d'Azergues et sur les bords de la Saône, il pouvait rançonner à merci toute la contrée ainsi que tous les nobles voyageurs qui se rendaient à Lyon des provinces du nord.

---

(17) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 95.
(18) Guigue. *Tard-Venus*, p. 95.

Digitized by Google

Anse, cette ancienne ville romaine, était une des plus belles seigneuries du Chapitre de Lyon. C'était une place forte et bien gardée; son château et le donjon pouvaient offrir une sérieuse résistance. Claret de Glareins ou Lyarens en était le courrier, c'était un brave chevalier, appartenant à une noble et vieille famille sortie de la maison de Villard, en Dombes (19).

Seguin investit la ville, l'assiège avec furie pendant plusieurs jours, et malgré une résistance énergique, Anse tombe entre les mains de ces bandits le jour de la Toussaint 1364 (20). Le donjon, dit *tour consulaire*, que l'archevêque Renaud avait fait construire, tint la dernière, défendue avec acharnement par Humbert d'Albon, châtelain de Tassin. Ce brave chevalier, qui avait assisté aux batailles de Poitiers et de Brignais, y fut pris et rançonné (21). Cette malheureuse ville se vit livrée alors à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, et les atrocités que commirent les soldats de Badefol ne peuvent se décrire.

Seguin se hâta de réparer les murailles et les tours d'Anse et de s'établir fortement dans sa nouvelle conquête, au nom de Charles le Mauvais, dont il prit le titre de lieutenant. « Il (Badefol) s'en vint séjourner à Anse, à une lieue de Lyon, dit Froissart, et le fit fortement réparer et fortifier; et se tenoient ces gens là environ sur celle marche où il y a un des gras pays du monde. Si couroient et rançonnoient à leur aise et volonté tout le pays par deça la Saône, la comté de Mâcon, l'archevêché de Lyon, la terre

(19) *Mazures*, t. I, p. 358.

(20) Guigue, *Tard-Venus*, p. 105. — Allut. *Les Tard-Venus à Brignais*, p. 154.

(21) Guigue. *Tard-Venus*, p. 106.

Digitized by Google

au seigneur de Beaujeu et tout le pays jusqu'à Marcilly-les-Nonnains et la comté de Nevers (22). »

Outre la ville d'Anse, nous dit Froissart, Badefol s'empara de Saint-Clément-sur-Valsonne, de l'Arbresle, et plus de soixante forts tant en Mâconnais qu'en Forez, Velay et Basse-Bourgogne.

Ce séjour des Tard-Venus dans ce poste important fut pour les pays environnants une source incalculable de malheurs et de ruines. Partant de là en expéditions guerrières, ils pillaient les bourgs et villages voisins, et dévastaient les campagnes (23). Le mal causé par ces hordes de pillards et d'assassins fut si grand, que l'on ajouta des prières publiques au service divin dans tout le Lyonnais, comme on le faisait en temps de peste, afin que Dieu écartât ce fléau terrible (24). Ils enlevaient vassaux et justiciables, les conduisant prisonniers à Anse, où ils les gardaient de longs jours. Puis, par la question, la torture, des supplices atroces, leur arrachaient leurs derniers deniers; leurs femmes et leurs filles étaient livrées aux derniers outrages; hommes et femmes souffraient mille maux en leur corps et en leurs biens. Ces maux étaient si grands que les campagnes, les villes et les châteaux étaient devenus inhabitables; c'étaient des déserts que tout le monde avait abandonnés pour se retirer dans les grandes villes, les forteresses les plus inaccessibles et les montagnes les plus sauvages (25). Aussi impies que cruels, « ils pillaient et

(22) Alain Maret. *Incursion des Routiers. Revue du Lyonnais*, t. XXVI, 1863, p. 275.

(23) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 108.

(24) Allut, p. 155.

(25) Guigue. *Tard-Venus*, pp. 108 et 113.

Digitized by Google

hardaient les monastères et les églises, maltraitaient les prêtres et les religieux, et les tourmentaient de mille manières. Ils les appelaient *cantatours* par dérision, et leur disaient, quand ils les frappaient : *cantatours,* cantez (26). » Rien n'était capable d'arrêter leur fureur; ils passaient au fil de l'épée hommes, vieillards et enfants, qui ne pouvaient payer de rançon. Toutes les femmes, jeunes ou vieilles, étaient victimes de leur infâme brutalité. Il y avait entre eux une funeste émulation de forfaits; les plus cruels et les plus impies étaient les plus estimés parmi eux (27).

Pendant les dix mois que les Tard-Venus restèrent possesseurs d'Anse, ils s'emparèrent encore du château de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, gardant ainsi la route de Lyon par la Saône, du château de Gletteins sur la rive gauche de cette rivière, se conservant les moyens de passer sur les terres de l'Empire.

Chazay et sa forteresse leur fermaient l'entrée de la vallée de l'Azergues et couvraient encore la route de Lyon, ce fut pour eux le but de leurs plus vives attaques. Mais c'est en vain qu'ils vinrent plusieurs fois visiter ses murailles, ils les trouvèrent toujours trop hautes et trop bien défendues pour les escalader. C'est, qu'en effet, toutes les forces de la contrée s'y étaient concentrées. Les chevaliers vassaux de l'abbé d'Ainay et ceux qui appartenaient au domaine de l'archevêque de Lyon, étaient accourus à la défense de la seule ville qui pouvait les garder en sûreté, eux, leurs familles et leurs biens en ce triste moment.

---

(26) *Hist. Franciæ,* Ms, cité par Ducange. V° Coterelli.

(27) Villaret. *Hist. de France.* Paris, 1770, t. V, p. 246.

Digitized by Google

Guillaume d'ONCIEUX, abbé, 1363-1370. — L'abbé de Civins, qui avait montré tant de zèle dans les préparatifs faits pour repousser les Tard-Venus, ne fut pas témoin de la prise d'Anse et des horreurs commises en notre vallée. Il mourut dans le courant de 1363, et Guillaume d'Oncieux fut élu en sa place. Il appartenait à une grande famille des Dombes, qui possédait les seigneuries de Douvres, de Monternos, de Mantonnay et de Lugny (28). Ses armes sont : *d'or aux trois chevrons de gueules* (Rivoire de la Bâtie).

Depuis de longues années les d'Oncieux étaient comptés parmi les grands bienfaiteurs de l'abbaye, comme le prouve la permission qu'ils obtinrent en 1357 d'ensevelir dans l'église du couvent d'Ainay les membres de leur famille. Dans cette charte de concession de sépulture paraît Guy d'Oncieux, clerc, et son frère Pierre, damoiseau (29.) Ce Pierre, seigneur de Douvres, meurt dans le courant de 1359, son frère Etienne, seigneur de Douvres, et Guillaume, son autre frère, réfectorier d'Ainay, fondent son anniversaire dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dans la même église, en 1360 (30). Ce fut ce moine Guillaume, réfectorier, qui fut élu abbé en 1363.

Le nouveau baron de Chazay trouva, en montant sur la chaire abbatiale, une rude tâche à remplir. L'ennemi menaçait sans cesse, Guillaume se hâta de compléter les défenses de sa bonne ville de Chazay et de se chercher des défenseurs parmi sa nombreuse famille et les maisons amies de la sienne. Il contraignit les habitants à travailler jour et

(28) *Mazures*, t. I, p. 392, t. II, pp. 275-548.
(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 279.
(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 277.

Digitized by Google

nuit à rendre la forteresse inexpugnable. Bientôt les fossés sont creusés plus profonds, pierriers et balistes sont hissés sur les murailles et les tours sont garnies d'archers.

En apprenant la prise d'Anse par les Tard-Venus, Guillaume d'Oncieux comprit bien vite que Chazay courait le plus grand danger. Il convoqua aussitôt le ban et l'arrière-ban, et chevaliers et manants accoururent à la défense de la ville. Le courrier de Chazay était un moine d'Ainay. Ce n'est donc pas lui, qui comme à Anse, prit le commandement des hommes d'armes. Quel fut le vaillant chevalier qui en fut le capitaine ? cela revenait de droit au châtelain, et tout nous porte à croire qu'en ce temps le châtelain et chacipol étaient la même personne.

Or nous avons vu plus haut que le chacipol d'alors était le chevalier Guillaume d'Alix. On aurait pu trouver bien d'autres capitaines dans la belle noblesse qui habitait Chazay ; n'y avait-il pas les de Lanay, seigneurs de Civrieux, les Milon, seigneurs de Charnay, les de la Chana, seigneurs du Pin, les de Chalamont, les de Viego, seigneurs de Marcilly, les de Chiel, seigneurs de Tredo, etc., tous chevaliers, et bien d'autres encore ?

Il est resté dans le souvenir du pays, que dans le courant de l'année 1364, Seguin de Badefol envoya un de ses meilleurs capitaines avec une nombreuse troupe assiéger notre ville. Il ne fallait pas penser attaquer la forteresse au midi du côté de l'Azergues, où elle était inattaquable, il valait mieux essayer l'attaque du côté du grand bourg, qui n'opposait pas la même résistance. Puis le bourg une fois pris il aurait été plus facile de se rendre maître du castrum, de l'intérieur de la cité. Venus d'Anse par Morancé, les Tard-Venus auraient placé leur camp au lieu dit de Bretigny et

Digitized by Google

auraient été battus par les chevaliers de Chazay, au bas du coteau, dans la plaine qui depuis a conservé le nom de Batailly (31).

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(31) Pour prendre leurs dispositions et explorer la place, les Tard-Venus seraient arrivés par les chemins de Morancé, auraient gravi à mi-coteau la colline de Saint-Jean et se seraient arrêtés à peu près à quinze cents mètres de Chazay, près des Perrières, en un lieu qui a depuis gardé le nom de Bretigny (Le nom de soldats de Bretigny étant resté à ces aventuriers que cette paix avait jetés sur la France). Là le chef des Routiers aurait établi son camp entre les chemins qui conduisent à Saint-Jean à l'ouest, à Lozanne au midi, à Chazay à l'est et à Morancé au nord.

La position était forte et bien choisie, comme on peut encore en juger, elle dominait la plaine qui s'étend jusqu'à Chazay, surveillant tous les chemins des alentours.

Guillaume d'Alix se voyant à la tête de forces importantes aurait résolu d'aller donner l'attaque à cette première bande avant qu'elle ne se vit renforcée et en état de se porter à l'assaut de la ville. Par de hardies démonstrations où il ne démasqua qu'une partie de ses troupes, il les aurait fait sortir de leur retranchement et les aurait attirés dans la plaine au dessous, lieu bien plus propice à un combat de chevalerie. Ce fut là que se serait livrée la bataille, à laquelle vint prendre part le corps de soldats, qui suivant les bords de l'Azergues, serait arrivé à la rescousse par les chemins du Mâs. Ce lieu, qui a gardé depuis lors le nom de Batailly, aurait vu la déroute complète des aventuriers, qui laissèrent bon nombre des leurs sur le terrain et beaucoup de prisonniers qui furent mis à rançon pour la délivrance des captifs qui détenait le féroce Seguin dans ses prisons. Ceux qui restèrent s'enfuirent du côté d'Anse, entraînant leur capitaine vaincu. A leur arrivée, Seguin entrant dans une violente colère, aurait fait décapiter un de ses capitaines. Attribua-t-il à son incurie la cause de cette défaite ou était-ce le capitaine vaincu ?

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

LE BASSIN DE L'YZERON

(*Consulter la carte planche VI.*)

LES AQUEDUCS DE VAUGNERAY ET DE POLLIONNAY

Les auteurs et les écrivains sont en désaccord complet au sujet de l'aqueduc de l'Yzeron. Les hommes qui unissent la pratique à la théorie du distributeur d'eau, sont, jusqu'à ces derniers temps, restés assez perplexes à cet égard. Une brochure, publiée en 1887, sur le nouveau pont d'Alaï et le Tourillon de Craponne (1), ne paraît pas avoir beaucoup éclairé la question.

C'est à la suite de la publication de cette brochure, que nous avons cru devoir reprendre nos recherches au sujet de l'aqueduc de l'Yzeron; elles n'ont fait que confirmer

---

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de décembre 1889.

(1) Le baron Raverat.

Digitized by Google

nos convictions. Les aqueducs que l'on voit sur la colline de Grézieu-la-Varenne étaient affectés à des usages simplement ruraux, ils n'ont absolument rien de commun avec le monument des Tourillons de Craponne, lequel, dans notre opinion, n'a pas été utilisé pour l'usage auquel il était destiné.

La preuve de cette attestation résultera, en ce qui concerne la dérivation des eaux du bassin de l'Yzeron, de l'examen des aqueducs de Vaugneray et de Pollionnay, dont on suit les vestiges jusqu'à une altitude inférieure au sommet du monument des Tourillons. Ceci établi, les conjectures que nous allons faire sur ce monument et sa destination, seront aussi probantes que possible.

En 1877, nous avions vu l'aqueduc de Vaugneray, M. Blanchard, négociant en huiles, à Lyon, et propriétaire à Vaugneray, nous en avait fait relever un croquis assez exact. Nous avions vu, également, les vestiges de l'aqueduc au bas de Grézieu.

Ce n'est qu'en 1886, que nous avons vu, sans avoir eu le temps de nous y arrêter, l'aqueduc près de la maison Pilon, sur Grézieu.

En 1887, avec M. Cuvier, ingénieur géologue, attaché au percement du tunnel, sous Caluire, nous avons constaté que l'aqueduc, chez Pilon, était à une altitude inférieure au radier qu'on voit au bas de Grézieu. Ce n'est que le 6 mai 1888, sur une opération, vérifiée, de M. Cuvier et de M. Dusert, que l'altitude du radier de ces aqueducs a été ainsi fixée :

Au bas de Grézieu et de la maison Éveillé . .	$330^{m},55$
Chez Pilon, au Pirod	$326^{m},47$

Il y avait donc, sous une ligne fictive, tendant du nord

Digitized by Google

au sud, et passant par la propriété Éveillé, au bas de Grézieu, deux aqueducs, et partant, deux systèmes hydrauliques distincts.

SYSTÈME HYDRAULIQUE DE VAUGNERAY

Dans l'automne 1887, M. Cuvier et moi avons relevé, dans la cave de la famille Perret, quartier du Couvent-Vieux, un croquis de l'aqueduc de Vaugneray, cote, entre 420 et 430. C'est un petit canal de $0^m,44$ de largeur entre l'enduit lisse en béton de tuileaux, il avait sans doute aussi $0^m,44$ de hauteur (*Planche IX*), c'est-à-dire qu'il était un peu moins grand que le canal de l'aqueduc du Mont-d'Or, qui avait $0^m,49$ entre les piédroits, au chemin à Rouchon.

Sous le radier du canal, dans la maison Perret, on voit des moellons en roche granitique, piqués debout au fond de la tranchée; des pierrailles sont jetées sur ces moellons, puis du béton de pierres concassées, et enfin du béton de tuileaux; en temps de pluies abondantes, les eaux passent entre ces moellons piqués debout et arrivent dans la cave de la maison; les moellons des piédroits, sur les côtés de la tranchée, nous ont paru laisser également des interstices pour l'écoulement des eaux souterraines, et n'être pas posés à bain de mortier; ce qui pouvait laisser croire que la maçonnerie était peu soignée, tandis qu'il y avait là un calcul raisonné du constructeur, car l'ensemble fonctionnait dans la tranchée, à la manière d'un drainage en pierres sèches. Ce canal avait aussi des bourrelets en quart de cercle, concaves au bas de chaque piédroit contre la cuvette, et convexes aux deux sommets. C'est la répétition de l'aqueduc du Mont-d'Or vu au chemin à Rouchon sur Couzon; mais à Vaugneray le canal de l'aqueduc paraît

Digitized by Google

SECTION TRANSVERSALE D'UN AQUEDUC

GALLO-ROMAIN

Prise dans la Cave de la famille Perret, à VAUGNERAY

ÉCHELLE DE 0,05 POUR MÈTRE

Planche IX.

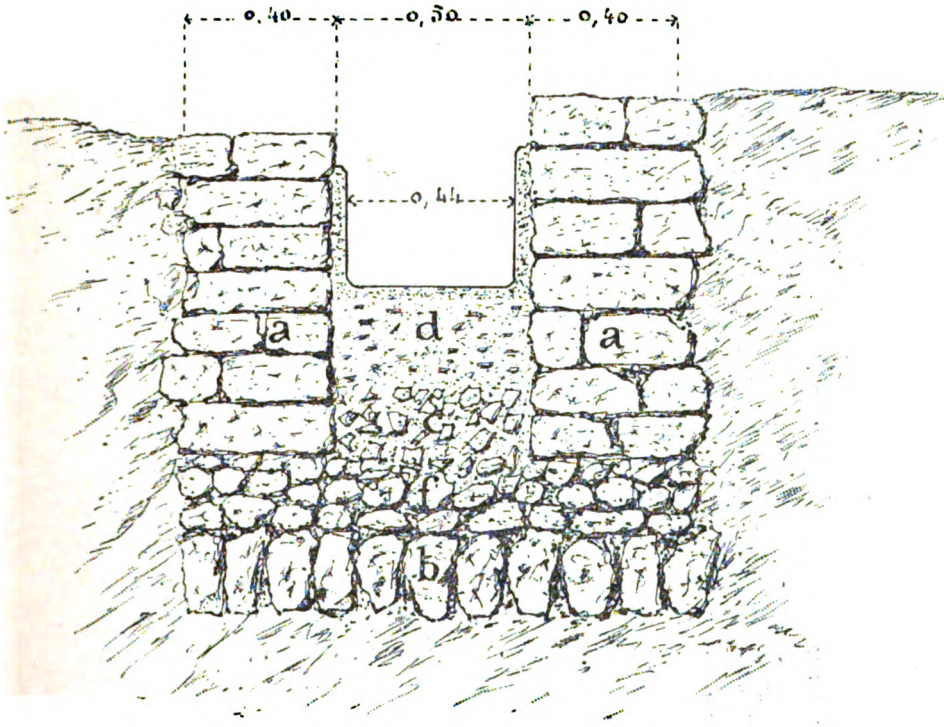

LÉGENDE

a. — Piédroits faits de maçonnerie brute, à mortier.
b. — Remplissage en pierres brutes à sec, plantées debout.
c. — Sous-radier en béton de pierres cassées.
d. — Radier en béton de tuileaux.
f. — Blocage en moellons à bain de mortier.
(*La partie supérieure de l'aqueduc manque*).

28 Octobre 1887.

Digitized by Google

avoir été recouvert par des dalles plates, en gneiss ou roche granitique, posées à plat sur chaque piédroit et non de trois dalles en encorbellement comme à l'aqueduc du Mont-d'Or. On voit le canal à fleur du sol de chaque côté de l'église de Vaugneray; du côté ouest, le mur de la propriété qui borde la montée, est bâti sur l'aqueduc, qui lui sert de fondation; on voit encore sur ce canal, et prise dans le mur, une dalle en roche granitique, qui repose sur les piédroits et qui nous paraît avoir été la couverte du canal, on l'a laissée à la place qu'elle occupait, elle fait partie intégrante du mur de clôture.

La famille Perret nous avait donné, préalablement, sur l'aqueduc de Vaugneray, les détails qu'on vient de lire, d'une manière si précise que notre examen n'a rien ajouté à ce qui nous avait été dit.

Un peu au-delà de Vaugneray, en remontant la route, on voit un mur en pierres sèches dont les matériaux proviennent de la démolition de l'aqueduc, les blocs de béton ne laissent aucun doute à ce sujet. Nous n'avons pas suivi l'aqueduc plus loin, en amont; allait-il prendre les eaux du ruisseau de Vaugneray, c'est probable; recevait-il simplement les eaux captées dans la colline, vers le Recret et Montferrat? C'est possible. Dans tous les cas, nous avions sous les yeux, à Vaugneray, la tige d'un système hydraulique, cela suffisait à notre étude, et nous n'avons pas poussé plus loin en amont la recherche des galeries et canaux de captage des eaux de ce système.

A l'aval de Vaugneray, l'aqueduc a été trouvé au lieu dit Fontanières, sa présence a été constatée entre ce dernier point et le lieu dit Pierre-Cale (l'Arabie). Ici, sur un replat, à l'angle sud-ouest, cote 410 environ (Montolvet), d'une terre limitée, au sud, par le chemin ou route n° 24, et à

Digitized by Google

l'ouest, par le chemin ou route 17, qui va à Pollionnay, l'aqueduc a été vu, il décrivait un angle et se dirigeait vers Varville.

Un peu plus bas (Pierre-Cale), cote 400 environ, dans une terre sise au nord de la route 24, et appartenant à la famille Reymond, on voit, à fleur du sol, le radier en béton de tuileaux d'un tronçon d'aqueduc; ce radier et son sous-radier, en béton de chaux et de sable, mesurent $0^m,60$ entre la maçonnerie en moellons dans laquelle ils sont insérés. Si sur ce point la largeur du canal était maintenue, comme à Vaugneray, à $0^m,44$, l'enduit avait alors $0^m,08$ d'épaisseur sur chaque piédroit.

M. Reymond, maire de Grézieu (1887-88), nous a dit que son père avait procédé à la démolition de l'aqueduc dans sa terre, mais qu'il avait recommandé de conserver ce tronçon.

En remontant de Pierre-Cale vers Maisons-Brûlées, les Béchères, ou vers le Recret et Montferrat, on nous dit qu'on trouve fréquemment des vestiges d'aqueducs. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que les eaux des massifs montagneux, entre et au-dessus de Pollionnay et de Vaugneray, ont été captées avec soin, au prix de dépenses considérables, imposées sans doute, à l'époque romaine, par des besoins multiples et impérieux.

Ces canaux étaient-ils raccordés à l'aqueduc de Vaugneray, au-dessus ou au-dessous du radier visible dans la propriété de la famille Reymond? Cela importe peu à notre étude, nous constatons, cependant, que de Pierre-Cale, jusqu'au-dessous du village de Grézieu, où est visible le radier sur la route, en face la propriété Éveillé, la distance est de 1,700 mètres et la dénivellation de 70 mètres. Si le canal avait suivi une ligne directe entre ces deux points, la pente aurait été de $0^m,457$ par mètre, ou $4^m,57$ par 100 mètres.

Digitized by Google

Pourquoi cette pente si considérable sur un point donné? Sinon parce que, à Pierre-Cale, et entre ce point et le bas de Grézieu, il y avait un village ou tout au moins des habitations établies le long de la voie d'Aquitaine; autrement, l'aqueduc serait venu par un développement moins grand et un travail moins coûteux, de Vaugneray et de Fontanières jusqu'au bas du village de Grézieu, sans passer sur le plateau de Pierre-Cale.

A partir du bas de Grézieu, l'aqueduc avait une pente moins grande, il paraît avoir suivi une ligne légèrement ondulée en traversant la propriété dite Château de la Place ou des Places, M. Buchet, ancien propriétaire, et M. Barillot, propriétaire actuel, nous ont certifié que le canal d'aqueduc avait été trouvé à l'extrémité est de la terre, adjacente au château, soit à une cote 305, 310.

Enfin, l'aqueduc a été trouvé vers la cote 300, 305, dans la propriété dite à l'Étang. Cette propriété appartient aujourd'hui à Mme Mas, née Gonon, elle est sise au lieu dit Tupinier, et touche au plateau de Corlevet, où les deux aqueducs, Vaugneray et Pollionnay, devaient inévitablement se jonctionner, vers le lieu dit Pierre-Blanche, pour de là ne former qu'un seul canal que nous avons suivi jusqu'à la cote 250, dans la plaine des Cailloux, où nous avons volontairement cessé de suivre sa trace.

Le Tupinier est à quelques centaines de mètres seulement de la plaine ou cuvette des Mouilles, sise au sud de la route nationale, et dans laquelle existait une cité romaine dont on trouve les traces en travaillant la terre.

L'aqueduc de Vaugneray fournissait-il de l'eau à la cité des Mouilles, avant de se joindre à l'aqueduc de Pollionnay? cela est possible, probable même; toutefois, on n'a trouvé aucune trace d'aqueduc en établissant la ligne ferrée, entre

Digitized by Google

les stations de Grézieu et de Craponne, il est vrai que dans la plaine des Mouilles le chemin de fer passe au niveau du sol plutôt qu'en tranchée.

Il résulte de notre examen et de notre constatation, que le canal de Vaugneray était un aqueduc rural, de petite dimension, de construction relativement courante et économique, et qu'il n'était nullement destiné à amener de l'eau à Lugdunum en passant par dessus le monument des Tourillons, puisqu'on trouve cet aqueduc au Tupinier à la cote 300, et que le radier de la ventouse au sommet des Tourillons, était à la cote 305.

SYSTÈME HYDRAULIQUE DE POLLIONNAY

Nous donnons cette appellation : « système hydraulique de Pollionnay », à l'aqueduc qui passe dans la propriété Pilon, au Pirod, parce qu'il dérivait des eaux du petit bassin, versant tributaire du ruisseau qui coule dans le vallon, entre Pollionnay et Grézieu.

La fixation de l'altitude du radier de l'aqueduc au Pirod, cote 326-47, soit $4^m,08$ en contre-bas du radier qu'on voit à la propriété Eveillé, ou bas de Grézieu. La largeur du radier du canal, chez Pilon, arbitrée par nous à $0^m,75$, le mode d'emploi des matériaux qui forment ce radier, tuileaux minces en terre fine à paroi comme vernissée, tout indique que l'aqueduc du Pirod est, sur ce point et jusqu'au plateau de Corlevet, complètement distinct et indépendant de l'aqueduc de Vaugneray. Cette constatation nous dispensait de remonter à la recherche des galeries et rigoles de captage, que l'on peut voir en amont du petit bassin versant, entre Grézieu et Pollionnay. La tige d'un système hydrau-

Digitized by Google

lique, distinct de celui de Vaugneray, existait au Pirod ; désormais il suffisait, pour notre étude, de suivre cet aqueduc depuis le Pirod jusqu'au point où nous avons cessé de poursuivre toute recherche, dans la plaine des Cailloux, bien au-delà des Tourillons de Craponne.

Toutefois, M. Eveillé nous a conduit au lieu dit : en Revet ou Marcy, où l'aqueduc du Pirod est visible dans le talus sud-ouest de la route, soit à gauche en avançant vers Pollionnay, cote 328-329.

A partir de la propriété Pilon, l'aqueduc continuait sa direction vers l'est, il longe la partie nord du hameau le Pirod, on l'a trouvé dans les propriétés Poizat, Marnas, Jutet. On le trouve à la voisinée Terre-Chevasse, entre Grézieu et le hameau de Corlevet, puis il arrive sur le plateau de ce nom, où il a été trouvé dans une boutasse, aujourd'hui comblée, au bas du pré de la propriété Collomb, lieu dit Pierre-Blanche.

C'est vers ce point, cote 300 environ, que se jonctionnaient les deux aqueducs, Vaugneray et Pollionnay, pour ne former qu'un seul canal, qu'on trouve dans le pré immédiatement au-dessous de la vigne de M. Poncet, soit sur la limite des communes de Grézieu et de Craponne. Il ne captait pas la source des serves de Bernavon, dont le débit n'excède guère un quart de litre par seconde.

Du plateau de Corlevet l'aqueduc se dirigeait un peu au nord de la ligne de faîte qui passe à travers le nouveau Craponne établi le long de la route de Bordeaux.

On avait ainsi évité les flaches où il aurait fallu établir le canal sur un massif en maçonnerie, puis il arrivait à la Tourette, en traversant les propriétés Ronjat et Gayet.

De la Tourette, il passe au sud des Tourillons et s'avance dans la plaine des Cailloux, au lieu dit Touret, presque à la

Digitized by Google

limite est de la commune de Craponne, il a été trouvé dans les propriétés Brun et famille Gayet, cote 250 environ.

A Craponne, on attribue au canal d'aqueduc les matériaux de fondations qu'on trouve dans la terre, lorsqu'on fait des terrassements pour des constructions ou des plantations.

M. Etienne Gayet, fils, a trouvé l'aqueduc à la Tourette, sur divers points de sa propriété et sur plus de 100 mètres de longueur. C'était une substruction de $1^m,50$ environ de largeur, sur laquelle reposait le radier en béton du canal.

Pour nous, il n'y aucun doute que ce tronçon d'aqueduc, entre Corlevet et la plaine des Cailloux, réunissait dans son canal les eaux des aqueducs de Vaugneray et de Pollionnay, mais, à Corlevet, le débit de l'aqueduc de Vaugneray devait être considérablement amoindri en raison des divers services greffés sur son parcours, notamment entre Pierre-Cale et le bas de Grézieu.

Un fait certain, c'est que l'aqueduc de Pollionnay était, jusqu'à Corlevet, un système hydraulique distinct et indépendant de celui de Vaugneray, que ces systèmes étaient affectés à des usages purement ruraux, et que leur tronc commun se prolongeait bien en contre-bas, et au-delà du mamelon du Tourillon, jusque dans la plaine des Cailloux, et peut-être plus loin même que cette plaine.

Il est certain pour nous et pour tous ceux qui connaissent la contrée, qu'en saisons sèches, le débit de ces systèmes devait faiblir considérablement, la constitution du sol granitique ne permettant pas qu'il en soit autrement. Mais, jamais ces systèmes hydrauliques n'ont amené d'eau à Lugdunum, car on suit l'aqueduc de Vaugneray et celui de Pollionnay chacun séparément jusqu'à la cote 300, vers Tupinier et Corlevet, et leur tronc commun jusqu'à une

Digitized by Google

cote un peu supérieure à 250. Le radier du réservoir sur les Tourillons étant à 305 mètres environ, ce monument n'avait donc rien de commun avec les systèmes hydrauliques de Vaugneray et de Pollionnay.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

En vertu de ce principe que tout aqueduc aboutissait nécessairement à une villa ou à un groupe d'habitations, nous avions, dès les premières étapes de notre étude et notamment en 1887 et 1888, essayé de trouver l'emplacement d'habitations antiques au nord et au sud de l'ancienne voie d'Aquitaine, soit aux alentours du château Tourret ou Tourais. C'est en vain que nous avions scruté la superficie du sol et interrogé les habitants de la localité, le résultat était resté négatif.

En octobre et novembre 1889, nous avons, avec une véritable obstination d'enfant, repris nos recherches.

Nous avons visité d'abord la vaste propriété de M. Rieussec, ancien président à la cour d'appel de Lyon, laquelle s'étend depuis le fond de la vallée jusque sur les replats rive gauche et rive droite du ruisseau d'Alaï. Le côté rive gauche n'a rien révélé ; sur le replat rive droite, au lieu dit Tourret ou Tourais, toujours dans la propriété close de M. Rieussec, dans une vigne, entre deux pointes de rochers qui émergent au-dessus du sol, cote 230 environ, nous avons trouvé des débris de tuiles romaines dans un petit espace où le sol était mélangé de débris de matériaux de démolition; mais cet espace était si peu étendu que l'édifice antique devait être une simple métairie, ou une remise pour les hommes et le bétail en champ, comme cela se pratique encore dans la localité.

Digitized by Google

Nous avons parcouru à nouveau les terres du vaste territoire nommé Tourret ou Tourais, entre la route nationale et le lieu dit Grands-Bois. M. Bissuel, architecte, propriétaire à ce dernier endroit, n'avait connaissance de rien qui puisse nous éclairer.

Nous étions sur le point d'abandonner notre enquête, lorsque nous avons eu l'heureuse chance de rencontrer, près du nouveau pont d'Alaï, et d'interroger un vieillard, M. Dubost, blanchisseur et propriétaire au lieu dit Grands-Bois.

Les habitations romaines cherchées avec tant d'obstination étaient dans sa terre où il a bâti sa maison, et dans celle où son voisin, M. Côte, a également construit une habitation, aux Grands-Bois, à peu de distance de la propriété de M. Bissuel, et au sud du chemin dit des Grands-Bois.

L'espace où l'on trouve des débris de tuiles et de poteries romaines est situé sur la commune de Tassin, de chaque côté d'un chemin qui sépare les maisons Dubost et Côte, cet espace peut avoir de un à deux hectares de superficie.

Etait-ce une riche et luxueuse villa ? nous ne le croyons pas, car il n'y avait pas de débris de marbre, et les débris de poteries étaient vulgaires. On nous a dit qu'on n'avait pas trouvé de monnaies en défonçant le sol ; mais beaucoup de tuiles et une citerne ou un puits, comblé de matériaux et notamment de tuiles et de poteries.

Nous avons admis qu'il y avait là une hôtellerie, elle était près de la voie d'Aquitaine, près d'un chemin qui passe par la Demi-Lune et aboutit à Vaise. Ce chemin des Grands-Bois était certainement une voie fréquentée par les marchands, voituriers et trafiquants qui avaient affaire avec les comptoirs et entrepôts qui, à l'époque romaine étaient déjà,

Digitized by Google

comme de nos jours, établis sur les rives de la Saône ; c'était plus simple et plus commode que de monter à Lugdunum et de redescendre ensuite.

Jusqu'au jour de la création des chemins de fer, les voyageurs qui venaient à Lyon, les marchands de Panissière, notamment, couchaient de préférence dans la banlieue.

Le système hydraulique Vaugneray-Pollionnay se terminait-il aux Grands-Bois ? cela est admissible, mais rien ne le prouve. Il y a peut-être encore quelque part, vers Bélair ou Alaï, un coin de terre où l'on trouvera l'emplacement d'habitations antiques, alimentées jadis par l'aqueduc Vaugneray-Pollionnay, mais cet emplacement sera à une altitude inférieure à 240-230, soit à peu près au plan où était assise la cité des Grands-Bois.

GABUT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

A TRAVERS LA KABYLIE [1]

Lorsque des quais d'Alger, on dirige ses regards à l'est, on aperçoit, au-delà d'une vaste baie, une chaîne de montagnes escarpées, quelquefois couvertes de neiges, le plus souvent d'un bleu pâle : c'est le Djurdjura. Cette chaîne, dont les principaux sommets s'élèvent à plus de 2,000 mètres, s'étend de l'est à l'ouest, et forme un quart de cercle, dont les deux extrémités, en s'abaissant de plus en plus, rejoignent les bords de la mer; on dirait le mur d'enceinte d'une immense forteresse. Sa partie centrale n'est qu'une crête étroite, presque inaccessible, sans autre végétation que quelques bouquets de cèdre dont la sombre verdure se détache sur le fond blanc des

(1) *Huit jours en Kabylie. A travers la Kabylie et les questions kaby'es*, par François Charvériat, agrégé des Facultés de Droit, professeur à l'École de Droit d'Alger. Paris, librairie Plon, 1889, 1 vol. in-18.

Digitized by Google

rochers. Mais au nord de cette crête, protégé par elle contre le vent brûlant du désert, se trouve un pays d'une altitude moyenne de 800 mètres, une sorte de long plateau, dans lequel les agents atmosphériques ont creusé de profondes déchirures. Un torrent, qui se dirige d'abord du sud au nord, puis de l'est à l'ouest, le Sébaou, en reçoit toutes les eaux et les conduit à la mer. Au nord de ce torrent s'étend, jusqu'à la Méditerranée, un pays montagneux couvert de forêts.

La région comprise entre le Djurdjura et la mer, porte le nom de Grande-Kabylie. C'est dans cette forteresse naturelle, surtout dans la partie limitée au sud par le Djurdjura, et au nord par le Sébaou, qu'habite le principal débris de la race berbère. Au milieu, s'élève un chaînon étroit et singulièrement tourmenté, que défendent encore, comme deux fossés profonds, le Sébaou et l'Oued-Aïssi. C'est dans ce réduit central que s'est concentrée la dernière résistance, lorsque la France a fait la conquête du pays. C'est là qu'a été construite la citadelle qui maintient dans l'obéissance toute la Kabylie : Fort-National.

La Kabylie a été déjà bien des fois explorée, étudiée. Parmi les ouvrages qui s'en sont le plus récemment occupés, nous nous permettons de présenter et de recommander au public un petit livre, court, mais substantiel, que vient d'éditer à Paris la maison Plon, Nourrit et Cie. Sous le titre modeste de *Huit jours en Kabylie. A travers la Kabylie et les questions kabyles*, et sous l'apparence d'un simple voyage de touriste, il renferme un grand nombre de précieux renseignements; s'il ne conclut pas toujours, il instruit suffisamment le lecteur pour lui permettre de conclure lui-même.

L'auteur est un jeune professeur de l'École de Droit

Digitized by Google

d'Alger, enlevé, l'année dernière, à l'âge de trente-quatre ans, à l'enseignement public et à l'affection de ses parents et de ses amis. C'était avec la plus vive répugnance qu'il s'était vu désigner, après le concours d'agrégation de 1884, pour le poste d'Alger, et le sentiment du devoir, qui a toujours été la règle de sa vie, avait seul pu en triompher. Mais, à peine arrivé en Afrique, il avait été séduit par la beauté du pays et du climat, et surtout par l'importance des questions que soulève la conquête d'un pays musulman par une nation chrétienne. Il s'intéressa spécialement à la Kabylie ; il y fit plusieurs voyages, et compléta les renseignements qu'il avait recueillis directement lui-même, en interrogeant les personnes qui, par leurs études ou par leur position, pouvaient le mieux l'éclairer. C'est le fruit de ces voyages et de ces enquêtes que nous donne son ouvrage ; ce sont les principaux points qu'il traite, que nous nous proposons d'indiquer.

I

La race berbère, l'ancienne race numide, semble avoir occupé jadis tout le nord de l'Afrique. D'où venait-elle ? On l'ignore. Sa langue ayant des racines européennes et une syntaxe sémitique, on en conclut que les Berbères ont eu des relations avec les Européens et les Sémites ; la date et la nature de ces relations, on ne les connaît pas. Les Berbères furent soumis par les Romains sans être assimilés, et de la domination romaine, il ne reste plus aujourd'hui que des ruines. Les Arabes ont eu sur eux plus d'action. C'est que les Romains n'avaient envoyé dans le pays que des soldats, tandis que les Arabes l'ont envahi par grandes masses, avec femmes et enfants ; ils ont comme inondé le

Digitized by Google

nord de l'Afrique. Parmi les Berbères, les uns, ceux qui sont demeurés dans les plaines, et c'est le plus grand nombre, se sont fondus avec les Arabes; les autres, ceux qui se sont réfugiés dans les montagnes, comme les Kabyles du Djurdjura et de l'Aurès, ou dans le Sahara, comme les Touaregs, ont maintenu leur indépendance et conservé leur langue. Mais, par un phénomène moral qui n'a pas encore été expliqué, toute la race berbère, la partie assimilée comme la partie non assimilée, a adopté la religion des Arabes, l'islamisme (pp. 81, 129, 221).

Quoique ayant la même religion, les deux races, partout où il n'y a pas eu fusion, se distinguent encore facilement l'une de l'autre. Elles ne parlent pas la même langue, et même en matière religieuse, les Kabyles se séparent des Arabes. Ils observent, en effet, les préceptes de l'islamisme d'une manière moins stricte. Le Coran est, pour les Arabes, une règle à la fois civile, politique et religieuse; il n'est, pour les Kabyles, qu'un code religieux; et, pour leur organisation civile et politique, ils suivent leurs anciennes coutumes, leurs *canouns*. Les femmes kabyles jouissent d'une certaine liberté relative et sortent sans voile; les femmes arabes, le plus souvent séquestrées, ne sortent jamais que voilées. Les Kabyles sont démocrates; ils vivent en république. Chez les Arabes, l'aristocratie domine. Les Kabyles sont sédentaires et cultivent. Ils ont adopté le régime de la propriété individuelle. Laborieux et économes, ils n'agissent jamais que d'après les calculs de l'intérêt. On a vu un Kabyle faire 40 kilomètres pour réclamer 10 centimes qu'il avait payés en trop; aussi, aucun juif n'a-t-il pu, jusqu'à présent, s'établir en Kabylie. Les Arabes, au contraire, presque tous nomades, admettent la communauté des terres et vivent en pasteurs. Paresseux et prodigues, ils se laissent

Digitized by Google

quelquefois entraîner par des sentiments chevaleresques ; ils sont la proie des juifs. Enfin, il règne entre les deux races une profonde antipathie, et lorsque les Kabyles se sont soumis à la France, ils ont demandé qu'on ne leur donnât pas d'Arabes pour les commander (pp. 12, 99, 219, 124, 262).

Examiner ici leur organisation politique nous mènerait trop loin; on trouvera, à ce sujet, quelques détails, p. 76 et suivantes, de l'ouvrage. Constatons seulement, que parmi les principaux résultats du gouvernement démocratique des Kabyles, se trouvent les guerres civiles. Presque continuelles avant l'occupation française, elles éclataient non seulement entre différents villages, dont chacun formait une république indépendante, mais souvent encore entre les habitants d'un même village. Elles naissaient généralement des causes les plus futiles. On cite le cas de deux Kabyles qui, s'étant disputés pour une somme de 7 centimes, entraînèrent tous leurs voisins dans leur querelle et furent cause d'une mêlée générale dans laquelle périrent quarante-cinq personnes. Si ces combats n'avaient pas toujours occasionné des morts ou de graves blessures, on aurait souvent pu les considérer comme de simples jeux. Au milieu de la journée, par exemple, et d'un commun accord, une suspension d'armes avait toujours lieu, pour permettre aux femmes des deux partis d'apporter à manger aux combattants. Quand ceux-ci avaient repris des forces suffisantes, les femmes se retiraient et les coups de fusils recommençaient de plus belle.

Au grand désespoir des indigènes, grâce à la crainte qu'inspire l'autorité française, ces temps héroïques touchent à leur fin. Un dernier reste des guerres civiles subsiste encore : les vengeances privées.

Digitized by Google

Chose singulière, l'offensé n'est pas tenu de se venger lui-même : la coutume l'autorise à employer un vengeur à gages, et l'on trouve facilement, moyennant finance, des gens qui se chargent de tuer un ennemi. L'assassinat pour vengeance est un métier, et un métier qui, aux yeux des Kabyles, n'a rien de déshonorant. Il est de ces assassins qui ont déjà tué de quarante à cinquante personnes ; ils sont connus, célèbres, et on les admire plus encore qu'on ne les craint. Ce n'est cependant pas sans danger qu'on remet sa cause entre leurs mains : l'exemple suivant le prouve. Le prix moyen d'un assassinat est de 500 francs. Mais un de ces justiciers, trouvant un jour la somme insuffisante, alla trouver la victime qui lui avait été désignée et lui offrit de tuer son ennemi pour 600 francs. L'offre fut acceptée et le premier embaucheur fut tué. Cependant, l'affaire fit plus de bruit que de coutume ; l'assassin fut saisi. Il méritait l'échafaud : on l'envoya seulement à Cayenne, et, comme font, du reste, nombre de ses pareils, il trouva moyen de s'évader. Il rentra en Kabylie et reprit son ancien métier. Quelque habileté qu'on ait, on ne réussit pas toujours. Ayant mal combiné un nouvel attentat, la victime dont il s'était chargé le prévint et lui tira deux coups de feu qui lui fracassèrent une jambe et une épaule. Les Kabyles ont la vie dure : on pourra en trouver des exemples à la page 51 ; le vengeur fut sur le point de s'échapper. Enfin, pris et garrotté, ce ne fut pas sans peine que l'administrateur de Fort-National le fit transporter à l'hôpital. Les Kabyles l'auraient volontiers caché ; mais le conduire à l'hôpital, c'était le livrer. Qu'ils se rassurent : aux dernières nouvelles le célèbre bandit se rétablissait, et peut-être a-t-il déjà repris son terrible métier (p. 96 et s.).

Malgré les différences qui existent entre les Kabyles et les

Digitized by Google

Arabes, l'islamisme a eu, pour les uns comme pour les autres, les mêmes résultats désastreux ; il leur a imposé, entre autres, la dégradation de la femme. Pour le mahométan, qu'il soit Kabyle ou Arabe, la femme n'est jamais qu'une esclave, un jouet dont on s'amuse, qu'on brise dès qu'il déplaît, qu'on change ou plutôt qu'on achète ou qu'on revend à volonté. Le prix varie en Kabylie de 50 à 1,000 francs ; le prix moyen est de 300 francs, la moitié du prix d'une mule. La polygamie est moins fréquente chez les Kabyles que chez les Arabes ; mais la misère seule en est la cause ; plusieurs femmes coûteraient trop cher. La répudiation permet, d'ailleurs, de remplacer la polygamie simultanée par la polygamie successive. Un grand nombre de femmes sont répudiées au moins une fois. Jeune, la femme musulmane ne songe, comme son maître, qu'à satisfaire ses caprices ; vieille, et la vieillesse pour elle suit de bien près la jeunesse, elle devient, quand elle n'est pas chassée du logis, une servante à laquelle le maître impose les travaux les plus rudes, les services les plus rebutants. Un homme revenait du marché de Sétif, avec un mulet et deux femmes, l'une jeune, l'autre vieille. Arrivé dans la campagne, il rangea la bête à côté de la vieille qu'il fit courber ; et la jeune, mettant le pied sur l'échine de la vieille, avec autant d'aisance qu'elle aurait fait sur une borne de la route, s'élança lestement sur le mulet. Dans quelques années elle servira à son tour de marchepied (p. 173-176 et s. 183).

« Envoie donc ton mari chercher des remèdes », disait une personne charitable d'Alger à une femme Kabyle gravement malade. « Il ne veut pas », répondit-elle tristement. Il me dit : « Dépêche-toi de mourir, parce que je veux en chercher une autre » (p. 182).

Digitized by Google

Cet abaissement de la femme ne vient pas seulement de la barbarie de la race ; il vient surtout de la religion. D'après le Coran, « les hommes sont supérieurs aux femmes, à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci. » La femme est un « être qui grandit dans les ornements et les parures et qui est toujours à disputer sans raison... O vous qui croyez ! vous avez des ennemies dans vos épouses... » En conséquence, « vous réprimanderez les femmes dont vous auriez à craindre la désobéissance, vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez... » Il s'ensuit que le droit de battre sa femme est considéré par les mahométans comme le premier des droits de l'homme. Il y a quelque temps, un conseil municipal des environs d'Alger nommait adjoint un Mozabite (2), en remplacement d'un vieil Arabe qui remplissait ces fonctions depuis vingt-trois ans. « Comment ! s'écria l'Arabe, ce sera un Mozabite qui interviendra quand je battrai ma femme » ! Ce n'était pas l'officier municipal évincé qui protestait, c'était le mari qui craignait d'être atteint dans sa plus chère prérogative (p. 180 et s.).

II

En faisant la conquête de l'Algérie, la France s'était proposée de mettre fin à la piraterie qui désolait la Méditerranée, menaçait les côtes de l'Europe et entravait le commerce. En la maintenant sous son autorité, elle a aujourd'hui pour but d'en accroître et d'en améliorer la population. Faire régner la sécurité et perfectionner l'agri-

(2) Indigènes de race berbère qui habitent le pays du Mzab, au sud de Laghouat (p. 178).

Digitized by Google

culture, sont les deux principaux moyens d'accroître la population indigène de l'Algérie. Mais ce pays est assez étendu, assez fertile, pour nourrir, en même temps que les indigènes, de nombreux Européens. On a essayé déjà plusieurs systèmes pour développer la colonisation : nous n'avons pas à les examiner ici ; bornons-nous, d'ailleurs, à la Kabylie. A la suite des insurrections qui ont suivi la conquête, le gouvernement français y a confisqué un grand nombre de terres. Dans la partie qui se trouve entre le Djurdjura et le Sébaou, la population est extrêmement dense, puisqu'elle compte, en certains endroits, jusqu'à 200 habitants par kilomètre carré, tandis que la moyenne, en France, n'est que de 72 habitants. A moins d'une expulsion en masse, qui eût été moralement impossible, il n'y avait pas là de place pour des colons. Il n'en a pas été de même dans la partie située entre le Sébaou et la mer, où la la population était assez clairsemée. Plusieurs centres y ont été créés, entre autres Azazga (p. 27). L'auteur nous fait des colons de ce village, pris pour exemple, un tableau fort intéressant.

Le gouvernement les a attirés en leur offrant des avantages considérables, en leur bâtissant des maisons, en leur fournissant des terres et de l'argent. Les colons qui se rendent en Algérie ne sont malheureusement pas ce qu'il y a de meilleur en France. Beaucoup ne consentent à quitter la Mère-Patrie que pressés par la misère, une misère dont les principales causes sont le plus souvent la paresse et l'inconduite. Une fois installés dans des maisons et sur un sol qui ne leur ont rien coûté, ils se conduisent en Algérie comme ils auraient continué à se conduire en France, si on leur y avait offert les mêmes avantages. Ils commencent par louer leurs terres à des indigènes qui ne sont, bien souvent, que

Digitized by Google

les anciens propriétaires; puis, pour occuper leurs loisirs, ils font de la politique. Comme c'est grâce aux largesses du gouvernement qu'ils se sont établis, c'est encore sur le gouvernement qu'ils comptent pour continuer à vivre sans rien faire. Le personnage chargé de tout obtenir pour eux, c'est le député. Mais les fonctions de député tentent toujours plus d'un candidat ; il s'en trouve au moins deux, et le village se divise habituellement en deux partis, entre lesquels l'administration a la plus grande peine à maintenir la bonne harmonie (p. 195 et s.).

La plupart des colons sont d'ardents démocrates ; ils ne tarissent pas, en effet, lorsqu'il s'agit de maudire la féodalité, le despotisme des nobles et du clergé ; ils cessent de l'être dès qu'ils se trouvent en face des indigènes. L'auteur nous montre, au reste, de curieuses ressemblances entre la féodalité et le Moyen Age et le régime appliqué en Algérie. Ainsi les indigènes sont, dans une certaine mesure, attachés à la glèbe comme les anciens serfs, puisqu'ils ne peuvent pas, sans autorisation, sortir du territoire de leur commune et établir une habitation en dehors de leur douar ou village. La justice criminelle leur est rendue uniquement par les Français, comme elle l'était aux vilains par leurs seigneurs. Les citoyens français, comme autrefois les nobles, sont seuls appelés à porter les armes; les indigènes ne servent que par suite d'engagements volontaires et dans des corps spéciaux. Au point de vue des impôts, les terres sont nobles ou roturières, celles des Français ne payant pas l'impôt foncier, et celles des indigènes le payent. Certaines prestations en nature sont en réalité des services féodaux : la *diffa*, obligation de nourrir et loger les agents du gouvernement en tournée, n'est pas autre chose que l'ancienne obligation d'héberger le seigneur et sa suite. Les *goums*, troupes de

Digitized by Google

cavaliers, obligés d'accompagner les troupes françaises dans une expédition, rappellent les vassaux convoqués pour un service militaire temporaire. Le guet d'incendie, c'est-à-dire l'obligation de veiller la nuit, sur certains points élevés, pour signaler les incendies de forêts, de même que les réquisitions pour garder les demeures des gardes forestiers, pour déblayer les routes obstruées, pour combattre les invasions de sauterelles, rappellent les anciennes corvées. Enfin un très grand nombre de Français maltraitent les indigènes.

Les Français sont donc aujourd'hui en Afrique dans des conditions identiques à celles où se trouvaient jadis les Francs au milieu des Gaulois; ils forment une race victorieuse, qui impose son joug à une race vaincue; 250,000 Français, souverains et privilégiés, règnent sur trois ou quatre millions d'indigènes. Et ils sont peut-être plus détestés par leurs sujets, que les seigneurs ne l'étaient de leurs serfs, parce qu'il n'y a pas entre eux cette affinité de race et surtout cette égalité dans une même religion qui, en pleine féodalité, devaient adoucir singulièrement les rapports entre les différentes classes (pp. 231, 239, 241).

Malgré tous les avantages qu'ils reçoivent et leur situation privilégiée, les premiers colons réussissent rarement. Au bout de peu de temps, les avances sont épuisées, les maladies, les fièvres déciment les nouveaux arrivés, et l'absinthe, qu'ils boivent avec excès, ne leur rend pas la santé. La misère les menace de nouveau, en Algérie comme dans la Mère-Patrie. C'est plus que jamais, pour eux, le moment de recourir à l'Etat-Providence. Leurs prétentions sont quelquefois des plus singulières. Un colon de Maillot, autre village de la Kabylie, considérant que les Maillotins s'exposaient pour le bien public aux dangers d'un climat excep-

Digitized by Google

tionnellement fiévreux, proposait de réclamer pour chaque habitant une pension de 1,000 francs par an. Quel a été le résultat de cette proposition, l'auteur ne le dit pas. Quoi qu'il en soit, le système des concessions gratuites n'ayant pas réussi, le Gouvernement les a supprimées. Il vend maintenant les terres au lieu de les donner. Ceux qui ont été assez économes pour réaliser la somme nécessaire à l'achat de terres, sont généralement assez travailleurs pour les cultiver eux-mêmes, et ils remplacent les premiers colons qui disparaissent peu à peu. En continuant à appliquer le même système, le Gouvernement finira peut-être par obtenir de bons résultats; mais les Ministres changent si souvent et les Députés sont si puissants! (p. 198).

Le Gouvernement français a souvent échoué en matière de colonisation; il a réussi moins encore lorsqu'il a voulu améliorer et civiliser les indigènes. Bornons-nous à indiquer les principales mesures qu'il a prises, spécialement en Kabylie, depuis environ dix ans.

On semble avoir oublié complètement, en France, que notre civilisation vient de la religion chrétienne, et qu'elle n'est qu'un effet dont la religion est la cause. On n'aurait eu, pour s'en convaincre, qu'à comparer la civilisation des nations chrétiennes avec celle des autres nations; on aurait vu que partout où ne règne pas le christianisme, les faibles, et en particulier les femmes, sont opprimés; que de plus, tout y tombe en décadence, au lieu de progresser. On n'a pas fait cette comparaison. On a pensé civiliser les indigènes, en leur donnant la même instruction primaire qu'aux Français; et on était si bien persuadé que le système était excellent et ne pouvait pas ne pas réussir, que, pour les filles comme pour les garçons, on a rendu cette instruction obligatoire en Algérie comme en France. La plupart des

Digitized by Google

pères de famille ont résisté. Ils n'admettaient pas qu'on prétendît faire leur bonheur malgré eux; on les a menacés. Quelques-uns se sont soumis de bonne grâce, mais ils se proposaient seulement d'acquérir par là, pour eux-mêmes, les faveurs de l'Administration. Ils ne se sont pas trompés: on leur a accordé des récompenses; mais ils n'ont pas toujours obtenu celles qu'ils ambitionnaient. L'un d'eux, créé officier d'Académie, est venu trouver, il y a quelque temps, l'Administrateur de sa commune, et lui a tenu ce langage : « J'ai entendu dire que la violette était faite pour les savants; moi je ne suis pas un savant : pourrais-tu me la changer contre la rouge? » (p. 137).

Le petit Kabyle est doué d'une bonne mémoire et peut, jusqu'à l'âge de douze ou treize ans, se mesurer, sans trop de désavantage, avec le jeune Européen. Mais dès qu'il s'agit de penser par lui-même et de raisonner, il se montre d'une incapacité complète. Depuis de longs siècles, la mémoire seule a été cultivée chez les musulmans. Dans leurs écoles tout se borne à réciter le Coran. Les maîtres eux-mêmes n'ont pas d'autre bagage intellectuel que ce qu'ils ont empilé dans leur mémoire. Le vrai savant, l'*alem*, est celui qui, étant posée une question, peut réciter immédiatement les textes des auteurs qui l'ont traitée. Le *taleb* indique seulement où se trouvent ces textes. Quant à en faire l'application, ils en sont incapables. En somme, leur intelligence ne se développe pas; ils ne savent que des mots, et on pourrait les comparer à cette espèce de poissons, trouvée dans les puits artésiens du Sahara, qui, enfouis sous terre depuis de nombreuses générations, et n'ayant plus eu à exercer son organe visuel, se trouve aujourd'hui aveugle. Les écoliers, eux aussi, n'apprennent que des mots. On en trouvera des exemples p. 137. Il n'est donc pas éton-

Digitized by Google

nant qu'une fois sortis de l'école, ils redeviennent aussi peu civilisés qu'ils l'étaient avant d'y entrer (pp. 141 et suiv.).

On avait espéré que ce que l'école ne leur donnait pas, la discipline militaire le leur inculquerait. Il n'en a rien été. De retour chez eux, les tirailleurs indigènes reprennent leur vie barbare; ils sont les plus insoumis de tous les habitants et nos plus grands ennemis (p. 112).

L'instruction des filles a encore moins bien réussi que celle des garçons. Comme les pères de famille montraient encore plus de répugnance à envoyer à l'école leurs filles que leurs fils, on ramassa d'abord quelques orphelines dont leur famille était bien aise de se débarrasser, et on en ajouta à ce premier noyau un certain nombre pour lesquelles on payait à leurs parents 10 francs par mois. Les résultats de cet enseignement ont été déplorables. Toute jeune fille kabyle qui passe par l'école devient fatalement une déclassée et pire encore. Elle se trouve, en effet, dans l'impossibilité de se marier. Un Français n'a jamais l'idée d'épouser une Kabyle, et aucun indigène ne veut d'une femme qui a fréquenté l'école. « Que veut-on que nous fassions de femmes plus instruites que nous, » disent à l'envi les Kabyles; et ils ont raison, car jamais une indigène instruite, après avoir goûté de la vie européenne, ne consent à reprendre l'existence menée dans sa famille et à se courber sous les coups du mari qui l'a achetée. Dans une école d'environ soixante jeunes filles, une vingtaine ont déjà dépassé l'âge du mariage; trois seulement ont trouvé acquéreur : l'une d'elles, achetée 500 francs, n'a jamais voulu suivre son mari; les deux autres ont épousé d'affreux vauriens et sont très malheureuses. Quant aux dix-sept autres, l'expérience nous apprend ce qu'elles vont devenir. Ne pouvant demeurer indéfiniment sous la surveillance de son

Digitized by Google

institutrice, la jeune fille kabyle finit par sortir de l'école. Abandonnée alors à elle-même, rejetée par sa famille, chassée par la misère, attirée par le désir de mieux connaître cette indépendance que le contact journalier d'une Française lui a fait entrevoir, elle quitte son pays pour aller échouer dans quelque mauvais lieu d'Alger. Ainsi finit généralement la brillante élève de l'école française. Les pères vraiment dignes de ce nom, qui ont consenti à faire donner à leurs filles une éducation française, s'en sont également mal trouvés. Tel est le cas d'un grand chef kabyle. Ses deux filles, après avoir reçu une éducation française, n'ont pu trouver à se marier, et le père se repent amèrement de sa conduite : « J'ai eu bien tort, disait-il un jour, de faire élever mes filles à la française; sans cela, elles seraient maintenant mariées. »

Ces fâcheux résultats sont universellement connus et redoutés; aussi, un père kabyle disait-il au Recteur de l'Académie d'Alger : « On nous raconte que tu veux prendre toutes nos filles dans tes écoles; si cela est vrai, nous n'avons plus qu'à *travailler une route* pour aller nous jeter dans la mer. » (pp. 151 et suiv.).

Le Gouvernement commence à reconnaître qu'il s'est trompé, et il songe maintenant à remplacer, pour les garçons et les filles, l'enseignement primaire donné jusqu'à présent, par un enseignement professionnel; on pense remédier à tout par un changement de programme. Réussira-t-on?

Si le musulman diffère de l'Européen, cela vient surtout de sa religion. La condition de la femme, l'esclavage, l'atrophie intellectuelle, tout cela vient du Coran. Pourra-t-on le changer en conservant le Coran? Et en supposant qu'on supprime l'enseignement du Coran, base de la civili-

Digitized by Google

sation arabe, pourra-t-on remplacer cette civilisation par la civilisation européenne, sans donner à celle-ci sa base véritable, qui est la religion chrétienne? Graves problèmes qu'il faudra bien résoudre un jour.

III

Plusieurs tentatives ont été faites, en dehors du gouvernement, pour civiliser les Kabyles. Les jésuites avaient fondé plusieurs écoles en Kabylie, une entre autres dans le village de Djemaa-Saharidj. Ils étaient parvenus à y réunir jusqu'à 150 enfants. Dans quelle mesure avaient-ils réussi? il est difficile de le savoir. Le seul fait d'avoir attiré, sans menaces, un nombre aussi considérable de petits garçons, était déjà un grand succès. Quant aux pères de famille, les jésuites avaient su leur inspirer une telle confiance, qu'ils allaient jusqu'à leur donner, quand ils se rendaient au marché, la garde de leur bourse, ce qui tient du prodige, étant données l'avarice et la défiance des Kabyles. Un simple frère jésuite, presque illettré, le *chanfrère* (cher frère) comme on l'appelait, jouissait, en qualité de médecin, d'une immense réputation. Devenu presque kabyle, ayant très bien appris la langue par la seule pratique, il s'était mis à soigner tous les malades. Avec un peu d'onguent et un dévouement à toute épreuve, il était devenu, dans le pays, le plus populaire de tous les Français (p. 160).

Les jésuites ont été expulsés. Les Pères blancs et les Sœurs blanches, créés par le cardinal Lavigerie, commencent à les remplacer. Pour se rapprocher davantage des Kabyles, le nouvel ordre religieux a adopté un costume blanc, presque semblable à celui des indigènes. Par mesure de prudence, on ne parle pas de la religion chrétienne

Digitized by Google

dans ces nouvelles écoles ; on n'y enseigne que les grands principes de la morale pratique, et en outre le français, l'arithmétique, un peu d'histoire et surtout la propreté. Les Sœurs blanches, spécialement, apprennent à leurs élèves à coudre, laver, faire la cuisine et raccommoder. Le raccommodage surtout a un immense succès. Il faut savoir, pour le comprendre, que les femmes kabyles ne s'en occupent pas du tout, et que ce sont les hommes qui rapiècent eux-mêmes leurs vêtements. Devenues ainsi de bonnes femmes kabyles, les jeunes filles qui vont à l'école des Sœurs blanches trouvent facilement à se marier. Chose remarquable, un certain nombre sont déjà fiancées et restent à l'école du consentement de leurs futurs maris. Il est impossible de nier que ce système d'éducation fasse gravir aux indigènes un premier degré de la civilisation. Mais il faut reconnaître aussi qu'il doit sa réussite au dévouement des nouveaux instituteurs et institutrices, et que la cause de ce dévouement est la religion chrétienne (p. 161 et s.).

On a également beaucoup parlé des orphelins du cardinal Lavigerie. Recueillis pendant la terrible famine de 1868, un certain nombre ont été établis dans deux villages fondés pour eux dans la plaine du Chélif : Sainte-Monique et Saint-Cyprien des Attafs. Ils forment actuellement une cinquantaine de familles, soit une population d'à peu près 350 personnes. Ces orphelins sont devenus chrétiens ; ils se sont mariés, et leurs enfants, chrétiens comme eux, ne parlent pas d'autre langue que le français. Le défaut d'argent a empêché de créer de nouveaux centres. L'essai a donc été limité, mais il a réussi ; il a fait franchir aux indigènes qui en ont été l'objet, un second degré dans la voie de la civilisation, et l'amiral de Gueydon, qui a été, de l'aveu de tous les Algériens, le meilleur gouverneur qu'ait eu l'Algérie

Digitized by Google

après le maréchal Bugeaud, disait, en parlant de l'œuvre de l'archevêque d'Alger, que c'était la seule chose sérieuse qui eût été faite pour l'assimilation des indigènes (p. 124).

Il est permis d'espérer que les Pères blancs et les Sœurs blanches continueront à réussir en Kabylie. Mais avant que l'éducation qu'ils donnent se généralise et transforme tout un peuple, il faudra beaucoup de temps et de persévérance ; il faudra surtout qu'elle ne soit pas entravée.

Pour semer ainsi sans avoir l'espérance de récolter soi-même, il faut ne pas avoir d'autre mobile que le sentiment du devoir. Ce sentiment est rare ; beaucoup de réformateurs n'agissent qu'en vue d'un succès immédiat ; ils échouent le plus souvent. On a beaucoup parlé d'une tentative de civilisation des Kabyles faite, il y a quelques années, par un personnage important de l'Algérie, auquel l'autorité, dit-on, avait donné carte blanche. Son système consistait à confondre l'apparence avec la réalité ; il appartenait sans doute à cette école pour laquelle le Chinois se civilise rien qu'en coupant sa queue et en endossant un habit noir. On peut lire, p. 113 et suivantes, des détails intéressants sur cette tentative. Citons seulement quelques lignes : « Satisfait des premiers résultats de son système, M. S. invita le gouverneur général à venir les constater sur les lieux. Le gouverneur général accepta et se rendit en Kabylie. Trente jeunes filles kabyles, élèves d'une école kabyle française, le reçurent au chant de la *Marseillaise*. « Voilà l'assimilation, » s'écria avec enthousiasme M. S. en les présentant. Puis il se mit à célébrer les progrès que faisait chaque jour la civilisation en Kabylie, et il en donna pour preuve, m'a certifié un témoin de l'entretien, ce détail de toilette que les femmes indigènes commençaient à se servir d'eau de Lubin. Le gouverneur général parut content et demanda un rapport sur

Digitized by Google

ces premiers succès. » De cet essai malheureux il ne reste plus rien aujourd'hui (p. 113 et s.).

Examinons maintenant où en est la question de l'assimilation des indigènes. On peut la résumer en peu de mots : l'assimilation n'a fait aucun progrès ; les Français sont détestés, mais ils sont encore craints.

Il faut nous garder de croire que les indigènes nous admirent et qu'ils envient le moins du monde notre civilisation. Peuple éminemment religieux, le défaut de religion les scandalise, et le peu de considération témoignée par les Français au clergé catholique les confond. De plus, ils ne comprennent rien à notre gouvernement. La souveraineté nationale, la représentation du peuple, la responsabilité ministérielle leur paraissent des mots vides de sens. La notion de République, particulièrement, ne peut entrer dans leurs têtes. Les plus intelligents, ceux qui fréquentent depuis longtemps les Français, les cavaliers d'administration, par exemple, s'obstinent, comme les simples indigènes, à ne pas comprendre les explications qu'on leur donne à ce sujet. Le buste placé dans les chambres d'honneur a été baptisé par eux du nom irrévérencieux de *madame poublique*. Quand on leur répète que c'est la personnification du peuple souverain, ils se mettent à sourire avec des gestes de dénégation, ou bien ils répondent comme répondit un cavalier d'administration à son chef : « Toi ! obéir à une femme ! Maboul les Français ! Ah Maboul ! » (p. 47-49).

Les Français sont encore craints ; mais c'est uniquement parce qu'ils sont les plus forts. Non seulement la conquête, mais aussi la répression prompte et vigoureuse de toutes les insurrections qui l'ont suivie, ont convaincu les indigènes qu'ils ne pouvaient pas nous résister. Mais, chose remarquable, s'ils renoncent, pour le moment, à nous combattre,

Digitized by Google

ce n'est pas seulement par crainte, c'est encore par un motif religieux. Ils croient que Dieu seul donne la force; la force est le signe d'une mission divine. L'auteur cite, p. 109, de curieux exemples de leur soumission et de leur obéissance passive. Il insiste surtout sur ce point, qu'il serait souverainement imprudent de leur conférer des droits politiques ; ceux qui en ont acquis en se faisant naturaliser Français s'en servent uniquement contre nous (p. 119-121).

Les indigènes, en effet, détestent les Français, et ils ne désespèrent pas de pouvoir, un jour, les chasser de leur pays. Cette haine même s'accroît avec les efforts faits pour leur donner une civilisation qu'ils ne comprennent pas et dont ils ne veulent pas. Ils vont jusqu'à regretter la domination des Turcs. C'étaient, disent-ils, des maîtres injustes et cruels, mais ils étaient musulmans. Il ne faut donc pas s'endormir dans une sécurité trompeuse. Les indigènes verraient dans le premier échec que nous éprouverions, comme cela est arrivé déjà en 1871, une preuve que Dieu nous abandonne, et cette idée les pousserait à la guerre sainte et centuplerait leurs forces. Nous devons donc, tout en conservant l'espoir de les civiliser, ne pas négliger les moyens d'affermir sur eux notre autorité (p. 120-124). On n'a malheureusement pas fait tout ce qu'il fallait pour obtenir ce résultat.

Nous avons trouvé, en arrivant en Algérie, deux races distinctes, ayant une langue, des mœurs et même une religion différentes : la race kabyle et la race arabe. Il fallait maintenir cette division. On a agi, au contraire, de manière à la faire disparaître. Les Kabyles ne se conformaient pas à toutes les prescriptions du Coran ; ils ne possédaient pas partout des mosquées, et préféraient accomplir dans leurs demeures les rites de l'Islam. On les a invités à mieux

Digitized by Google

observer le Coran, à bâtir des mosquées dans tous leurs villages, à Tizi-Ouzou, notamment, à pratiquer leur culte en commun à l'exemple des Arabes, à célébrer leurs fêtes avec plus de pompe. L'Administration fut même invitée à rehausser par un éclat officiel les solennités musulmanes. On les a envoyés, aux frais du Trésor public, faire avec les Arabes le pèlerinage de la Mecque. On a écrit en caractères arabes la langue berbère qui n'avait pas d'écriture et à laquelle on aurait pu donner les caractères latins.

On a agi de la sorte, non seulement en Kabylie, mais encore dans l'Aurès, où habite une population berbère. Par suite de ces mesures, les Kabyles sont devenus meilleurs musulmans qu'ils ne l'étaient avant la conquête, et leur langue disparaît peu à peu devant la langue arabe. On a sacrifié la nationalité berbère au lieu de la soutenir et de la sauver. Les Kabyles, devenus plus fervents musulmans, se sont affiliés aux sociétés secrètes des Arabes, et se sont placés sous la direction des chefs à la fois religieux et politiques de ces sociétés. En un mot, les indigènes étaient divisés : nous les avons réunis et réunis contre nous (p. 222).

On commence à s'apercevoir qu'on a fait fausse route. On ne paie plus les pèlerinages à la Mecque ; mais on persiste à leur imposer une civilisation dont ils ne veulent pas parce qu'elle est contraire à leur religion, et, en provoquant leur commune résistance sur ce point, on réunit encore contre nous les Kabyles et les Arabes.

Il faut en arriver à reconnaître que la civilisation des indigènes vient de leur religion, et que tant qu'ils demeureront musulmans, ils repousseront toute civilisation européenne.

De ce que dans les pays civilisés le pouvoir religieux et

Digitized by Google

le pouvoir politique sont le plus souvent séparés, on croit pouvoir conclure qu'ils peuvent vivre l'un sans l'autre ; que les institutions civiles et politiques sont la base, la cause de notre civilisation, qu'elles sont le principal, et que les diverses religions peuvent s'y ajouter à volonté comme de simples accessoires. C'est une erreur. L'indépendance réciproque de la vie laïque et de la vie religieuse n'est qu'apparente. C'est la religion qui est la base, la cause de notre civilisation. Le christianisme règne dans nos lois et dans nos mœurs. S'il n'y régnait pas, nous aurions, comme ailleurs, l'esclavage des faibles et en particulier de la femme, et les institutions civiles et politiques elles-mêmes ne dureraient pas longtemps. Imposer notre civilisation à des indigènes dont les mœurs n'ont au fond rien de chrétien, est chose impossible. C'est vouloir l'effet sans la cause. L'auteur ne le dit pas expressément, mais cela résulte de tout son livre.

Nous n'avons présenté ici qu'un aperçu bien incomplet de l'ouvrage. Il nous donne des renseignements pleins d'intérêt sur le fatalisme enseigné par le Coran (p. 211), sur les marabouts (87, 132), sur la supériorité morale des Kabyles vis-à-vis des Arabes, et sur leur plus grande aptitude à adopter notre civilisation (124), sur l'organisation politique (76), l'administration et la justice françaises (29), le système des impôts (36), la peine de mort et le droit de grâce appliqués aux musulmans (101), sur le costume (20, 84), les bijoux (95), les habitations (13, 87), l'agriculture (10) et l'industrie (95), le climat (8, 270), la vie des Kabyles, leur nourriture (260), leur résistance à la fatigue et aux blessures (51, 120, 260), la télégraphie kabyle (67), les peines de l'indigénat (108), la solidarité (104), la naturalisation (119, 121), la première éducation des enfants (212), la vie des gardes forestiers (237, 243).

Digitized by Google

Nous n'avons pas parlé non plus des incidents du voyage. C'est le plus souvent à propos de faits qui se passent devant ses yeux, que l'auteur examine les diverses questions.

La question de l'islamisme est une des plus importantes de notre temps. S'il meurt à Constantinople, il se ranime en Afrique par la création et les progrès des sociétés secrètes. Les musulmans semblent vouloir se dédommager en Afrique des pertes qu'ils éprouvent en Europe, et la race arabe vise à reprendre aux Turcs la direction de l'Islam. Cette race d'oppresseurs qui dédaigne le travail et ne songe qu'à jouir, détruit en ce moment une autre race, nombreuse, mais faible et incapable de lui résister. Sa passion des jouissances matérielles, son mépris et son exploitation des plus faibles, c'est sa religion qui les lui inspire. Peu importe la lettre du Coran : l'essentiel, c'est l'interprétation qu'on en donne et l'application qu'on en fait. Il dégrade la femme, il admet l'esclavage et en tolère toutes les horreurs ; cela suffit pour juger la religion qu'il enseigne et la civilisation qu'il produit. Les musulmans peuvent être soumis par la force ; ils ne seront jamais civilisés tant qu'ils seront musulmans.

ALEXANDRE.

Digitized by Google

LA ROSÉE

Deux roses d'un éclat pareil,
Brillaient dans mon humble parterre,
Mais bientôt l'ardeur du soleil,
Altéra leur fraicheur première.

Leurs fins pétales de velours,
Prenaient une teinte jaunie
Et perdaient leurs fermes contours,
Tandis que leur tige alanguie

Se penchait déjà tristement.
Alors, pour soulager la plante,
Le jardinier abondamment
Répandit une eau bienfaisante.

Et le sol durci, crevassé,
Brûlé par la chaleur torride,
Par l'onde fraîche traversé,
S'amollit et devint humide.

J'aperçus qu'un peu d'eau resta
Quand la terre fut abreuvée ;
Une des roses convoita,
D'être par elle ravivée.

Digitized by Google

Etourdiment, la blanche fleur
S'abaissa jusque vers la terre,
Et but longtemps, longtemps... Sa sœur
Fut plus énergique et plus fière,

Et toujours le ciel regardait...
La nuit y semait les étoiles,
Et la rosée en descendait...
Enfin l'aube écarta les voiles.

Les rayons du soleil levant,
Eclairant les deux fleurs jumelles,
Montrèrent le sort différent,
Qu'avait subi chacune d'elles :

L'une, plus fraîche encor, brillait
Par l'onde du ciel rajeunie,
L'autre sur la terre gisait,
Couverte de boue et flétrie !

Mon cœur, garde le souvenir
De la leçon qu'elles te donnent ;
Certaines sources font mourir,
Certains breuvages empoisonnent.

Parfois sous un vent desséchant,
L'eau de la terre attire, enivre,
Mais avec elle seulement,
Comme la fleur, tu ne peux vivre.

Pour conserver beauté, fraîcheur,
Et sentir ta soif apaisée,
Regarde en haut toujours, mon cœur,
Et du ciel attends ta rosée !

Alix de Bérangeon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 décembre 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président annonce la mort récente de M. l'abbé Ducrost, membre correspondant de l'Académie, en exprimant les regrets qu'inspire cette mort prématurée. — Renouvellement du bureau pour 1890. — Sont nommés : président de la classe des sciences, M. Arloing ; président de la classe des lettres, M. Morin-Pons ; secrétaire de la classe des sciences, M. J. Bonnel ; trésorier, M. Perrin ; bibliothécaire-archiviste, M. Saint-Lager ; secrétaire-adjoint pour la classe des sciences, M. Allégret ; secrétaire-adjoint pour la classe des lettres, M. Emile Guimet. — M. le docteur Teissier, professeur à l'Ecole de médecine, est nommé membre titulaire dans la section des sciences médicales, en remplacement de M. le docteur Teissier, son père, décédé. — M. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres, est nommé membre titulaire dans la section d'histoire et antiquités, en remplacement de M. Guigue, décédé. — Sont nommés membres correspondants : M. l'abbé Jacquard, dans la classe des sciences, et M. Jules d'Arbaumont, dans la classe des lettres.

Séance du 10 décembre 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à MM. Teissier et Clédat, nouveaux membres titulaires, élus dans la dernière séance. — Hommage fait à l'Académie : *A travers la Kabylie et les questions Kabyles*, par M. François Charvériat, agrégé des Facultés de droit et professeur à l'Ecole de droit d'Alger. — M. Perrin fait connaître les con-

Digitized by Google

clusions de son rapport sur le prix Clément Livet. — M. Bonnel donne communication des conclusions de son rapport sur le prix Ampère-Cheuvreux. — M. de Cazenove donne lecture de son rapport sur le prix Dupasquier. — Les conclusions de ces trois rapports sont approuvées par l'Académie.

Séance publique du 17 décembre 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président donne lecture du compte rendu des travaux des membres de l'Académie pendant l'année 1889. — M. Jules Faivre, peintre et élève de l'Ecole des Beaux-Arts, est proclamé lauréat du prix Ampère-Cheuvreux, sur un rapport présenté par M. J. Bonnel. — Rapport présenté par M. de Cazenove sur le prix Dupasquier, qui est décerné à M. Vally, graveur et élève de l'Ecole des Beaux-Arts. — Rapport présenté par M. Perrin sur le prix Clément Livet ; un prix de 2,000 francs est attribué à Mlle Marguerite Thimonnier, et deux prix de 500 francs chacun à Mlles Virginie Meunier et Claudine Béroujon. — M. Pariset présente le rapport sur le prix Lombard de Buffières, qui est attribué à vingt-cinq chefs d'atelier de l'industrie de la soie, savoir : MM. Chareux, Beaujolin, Deville, Demeure, J.-B. Sève, Déléard, Villaret, Guigue, Eugène Sève, Tournu ; Mmes veuve Goutarel, veuve Arguillet, veuve Alvernat, veuve Dufiel, Mlles Denoyel, Thomé, Fugier, Jaricot, Berlioz, Besson, Laplace, Prével, Bombois, Pouland et Boissy. — Des médailles de la même fondation sont décernées à Mlles M. Combe, J. Troquart, Ben, Badel, H. Marey, Phil. Lavenir, Ant. Brugère et Jos. Choux.

Société d'économie politique. — *Séance du 6 décembre 1889.* — M. Burelle fait un rapport sur la responsabilité des accidents du travail. Le rapporteur conclut à ce qu'une loi spéciale consacre le risque professionnel et que la responsabilité des accidents du travail échappe au droit commun. — Cette opinion est combattue par M. Amieux, chef de section au chemin de fer P.-L.-M., qui estime que la législation actuelle est suffisante. — M. P. Rougier déclare qu'il accepterait la loi nouvelle, bien qu'elle soit plus humanitaire que juridique. — M. Tallon défend la législation actuelle, en exprimant l'avis que la loi nouvelle est une prime donnée à l'imprudence et à la témérité, en même temps que la négation de la sécurité de la vie humaine.

Digitized by Google

Séance du 20 décembre 1889. — Suite de la discussion sur les accidents du travail et le régime des assurances industrielles. — M. Burelle, rapporteur, après avoir fait un tableau de la législation étrangère, conclut à la création de caisses régionales, qui seraient chargées de l'avance des indemnités, aussitôt après la déclaration des accidents. — M. Bouvier défend l'exécution du contrat de louage. — M. le docteur Dor voit l'avenir de la question dans l'assurance. — M. Thaller voudrait l'assurance obligatoire pour le patron. — M. Rougier admet l'assurance, mais non l'obligation.

Société de Géographie. — *Séance du 22 décembre 1889.* — Rapport sur les concours, par M. Crescent, et distribution des récompenses. — M. le docteur Chappet fait le rapport annuel sur les actes de la Société en 1889.

Société des Bibliophiles lyonnais. — Séance du 10 janvier 1890. Présidence de M. H. de Terrebasse, président. M. Léon Galle lit une intéressante relation d'une visite faite à Chantilly, au mois de septembre dernier. La Société des Bibliophiles avait décidé dans une de ses précédentes séances, qu'un exemplaire de la *Merveilleuse hystoire de lesperit de Lyo* serait offert au duc d'Aumale, à titre de respectueux hommage, à l'occasion de son retour en France. M. Léon Galle a eu l'honneur d'être reçu par le prince, et il lui a remis au nom de ses collègues le volume publié par la Société des Bibliophiles lyonnais. M. Galle donne la description du château de Chantilly, de ses somptueux appartements, et de son remarquable musée, qu'il a eu la bonne fortune de pouvoir visiter. A la fin de la séance, il est remis aux sociétaires un volume récemment publié : *Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*, composée par Charles Fontaine, parisien, annotée par William Poidebard, lyonnais, 1 vol. petit in-8°, imprimé par la maison Mougin-Rusand.

Digitized by Google

Chronique de Janvier 1890

1er Janvier. — Les horloges publiques de la ville de Lyon adoptent l'heure de Paris, en vertu d'un arrêté du maire.

2 Janvier. — Mort de M. Savoie (Marie-Georges-Hippolyte), avocat, ancien magistrat et professeur à la Faculté catholique de droit, décédé à l'âge de 42 ans.

— M. Henri Sicard, doyen de la Faculté des sciences, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

4 Janvier. — Mort de M. Léon Reynier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien fabricant, ancien maire du 2e arrondissement et ancien administrateur des hospices civils, décédé dans sa 77e année.

5 Janvier. — Mgr Foulon, cardinal-archevêque de Lyon, prend possession, à Rome, de son église titulaire Saint-Eusèbe. L'ambassade de France auprès du Pape assiste à cette cérémonie.

— M. Bouffier, adjoint au maire de Lyon, est élu conseiller général dans le 6e arrondissement, en remplacement de M. Milleron, démissionnaire.

6 Janvier. — Mort de M. Anthelme-Théodore Grandperret, sénateur, ancien procureur général près la Cour de Paris, ancien garde des sceaux, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, et commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Paris dans sa 72e année. Ses obsèques ont lieu à l'église d'Ainay, le 9 janvier. M. Grandperret, qui était né à Lyon, avait appartenu pendant plusieurs années au barreau de notre ville, et on lui doit notamment un mémoire intitulé : *De l'Etat politique de la ville de Lyon, depuis le Xe siècle jusqu'à l'année 1789*, qui fut couronné par l'Académie de Lyon, dans sa séance du 1er février 1843.

8 et 9 Janvier. — Représentations données par Mme Judic et sa troupe, au Théâtre des Célestins.

9 Janvier. — Renouvellement du bureau de la Chambre de Commerce. Sont nommés : Président honoraire, M. Sévène, président sortant ; président, M. Edouard Aynard ; vice-président, M. Marius Duc ; secrétaire, M. A. Gourd; trésorier, M. Louis Chavent.

12 Janvier. — Deuxième grand concert du Conservatoire de musique au Grand-Théâtre.

14 Janvier. — Ouverture du cours municipal de géographie de M. Gallois, professeur à la Faculté des Lettres, qui traite des sujets suivants : *La péninsule des Balkans. Questions relatives à l'Afrique centrale et à l'Amérique du sud.*

Digitized by Google

15 Janvier. — Mort de M. Antoine-Henri Loyson, président honoraire de la Cour d'Appel de Lyon, et officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 91 ans.

16 Janvier. — M. Castex-Dégrange, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon, est nommé directeur-adjoint de cette école.

17 Janvier. — M. Martin, conseiller de Préfecture du Rhône, est nommé vice-président du Conseil, pour 1890.

— Conférence de M. Bonnel, professeur à la Faculté catholique des Lettres : *Une page d'histoire lyonnaise. Le Collège de la Trinité.*

19 Janvier. — Mort de M. Daniel Mollière, chirurgien-major titulaire de l'Hôtel-Dieu de Lyon, agrégé libre à la Faculté de Médecine, membre de la Société nationale de médecine, ancien président de la Société des Sciences médicales de la même ville, et correspondant de la Société de Chirurgie de Paris, décédé dans sa 42e année. Ses obsèques ont lieu le 21 janvier, à l'église de Saint-Nizier, au milieu d'un grand concours d'assistants.

20 Janvier. — Séance de rentrée de la conférence des Avocats stagiaires, sous la présidence de Me Desprez, bâtonnier. Le discours d'usage est prononcé par Me Brisac, qui traite de la *Responsabilité ministérielle.*. Le prix Mathevon est décerné à Me Picard. Sont nommés secrétaires de la conférence : Mes Sallès et Roland.

21 Janvier. — Mort de M. Gorand, curé de la paroisse de Saint-Pierre, décédé dans sa 86e année.

23 Janvier. — Installation solennelle du Président et des Juges, récemment élus, du Tribunal de Commerce.

24 Janvier. — Conférence de M. Valson, professeur à la Faculté catholique des Sciences : *Ampère, philosophe.*

25 Janvier. — M. d'Hussel, lieutenant au 3e de hussards, fait une conférence sur l'organisation et la tactique de la cavalerie, au Cercle-Bibliothèque des officiers de réserve et de l'armée territoriale.

28 Janvier. — M. Robin (Charles-Eugène-Victor), avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Potié, nommé juge.

31 Janvier. — Conférence de M. Mouterde, avocat, et professeur à la Faculté libre de Droit : *L'affaire des quatre coursiers du prince d'Orange*, épisode lyonnais de la fin de la guerre de Cent Ans.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

En attendant que nos recherches sur les diverses éditions de la *Cosmographie universelle* de Munster, qui font l'objet du Chapitre V, soient achevées, nous croyons devoir continuer la publication par les chapitres suivants.

VI. ANTOINE DV PINET (1564).

ANTOINE du Pinet, sieur de Noroy, traducteur et archéologue, né dans le seizième siècle à Besançon, suivant La Croix du Maine, ou plutôt à Baume-les-Dames, d'après Louis Gollut, son compatriote, mourut à Paris vers 1584. Il embrassa la réforme de Calvin

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Janvier 1890.

Digitized by Google

et devint l'un de ses plus zélés défenseurs, jusqu'à se montrer furieux et de mauvaise foi dans ses écrits contre la religion catholique. Comme il ne trouvait pas dans sa province les secours dont il avait besoin pour ses études, il se retira d'abord à Lyon, où il se lia étroitement avec le célèbre Daléchamp, et ensuite à Paris.

Parmi les nombreux ouvrages qu'il fit imprimer à Lyon, nous mentionnerons le suivant :

PLANTZ, POURTRAICTZ ET DESCRIPTIONS DE PLUSIEURS VILLES ET FORTERESSES, TANT DE L'EUROPE, ASIE ET AFRIQUE, QUE DES INDES, ET TERRES NEUVES :

Leurs fondations, antiquitez et manieres de vivre :

Avec plusieurs Cartes generales et particulieres, servans a la Cosmographie, jointes à leurs declarations :

Deux tables fort amples, l'une des chapitres, et l'autre des matieres contenuës en ce present livre.

Le tout mis par ordre, Region par Region, par ANTOINE DV PINET

A Lyon, par Jan d'Ogerolles (sic), M.D.LXIIII.

In-folio de 308 pages, non compris la table des noms et des matières. Le volume est dédié « *A illustre et excellent seigneur Messire François d'Agoult, comte de Sault, La Val et dependences, etc., chevalier de l'ordre du Roy, et Lieutenant dudit Seigneur à Lyon.* » La préface est datée « A Lyon, ce xve d'avril M.D.LXIIII », et à la fin de la table « Achevé d'imprimer le quinziesme d'avril M.D.LXIIII. »

Sur le titre et au dos du dernier feuillet après la table, se trouve la belle marque de Jean d'Ogerolles, imprimeur et libraire, de 1558 à 1584 (Hercule portant une palme et son

Digitized by Google

arc, entre un arbuste en fleur et un dauphin, au centre d'un cartouche dont les enroulements partent de deux cornes d'abondance pour se réunir à des mascarons.)

La Croix du Maine, page 19 de sa Bibliothèque, dit que cet ouvrage a été imprimé à Lyon, chez Gabriel Cotier. La chose est peu probable, attendu que Gabriel Cotier était seulement libraire à Lyon, de 1566 à 1577, et non imprimeur, et qu'en outre sa marque typographique (Un serpent tenant dans sa gueule un enfant au-dessus duquel est une couronne) ne se trouve pas dans le volume, tandis que celle de Jean d'Ogerolles y est imprimée au commencement et à la fin.

Sauf pour la France, l'œuvre de du Pinet n'est qu'une traduction abrégée de la Cosmographie de Munster, et les dessins et vues de villes lui sont également empruntés pour la plupart : nous signalerons la planche du théâtre antique de Vérone et celle des pyramides d'Egypte qui en sont des copies textuelles.

A une nouvelle description des provinces de la France, Du Pinet y a joint les plans ou portraits de Paris, Lyon, Bordeaux, Perpignan, Thionville, Montpellier, Poitiers et Tours, qu'on ne trouve pas dans les éditions antérieures de la Cosmographie de Munster.

Le profil de la ville de Lyon occupe les pages 28 et 29. Le titre suivant est à la page 27 : « La Ville de Lyon, *son plant, ses forteresses, et les principaux bastimens d'icelle.* »

La vue de Lyon est renfermée dans un rectangle de 252 millimètres de largeur, par 160 de hauteur.

Dans le haut, le blason de la ville, entouré d'une couronne de laurier supportée par deux anges, occupe le centre. Au premier plan, dans le bas, les murailles de l'enceinte de Saint-Sebastien et la porte de ce nom. Sauf cette

Digitized by Google

fortification qui est ajoutée, le reste du dessin n'est qu'une réduction assez fidèle de la splendide vue de du Cerceau, avec le quartier de l'Observance en moins. La planche, gravée assez délicatement sur bois, est entourée d'un encadrement gracieux, également gravé sur bois et qui se compose, sur les côtés, d'une cariatide posée sur un mascaron vu de profil, surmontée d'un autre mascaron et rattachée par des ornements à volutes au cartouche central supérieur dans lequel est inscrit, en caractères romains, LYON. La partie inférieure est divisée en panneaux avec le nom de l'imprimeur, JEAN D'OGEROLLES, gravé dans celui du milieu.

A l'intérieur de l'encadrement et en dessous du dessin, se trouve l'indication suivante :

« LES LIEUX NOTEZ DE LA PRESENTE VILLE, ET CITÉ DE LYON. A — Saint Iean Eglise collegialle. B Saint Paul Eglise collegialle. C — Pierre Scise. D — Forviere. E — Le Pont de Saone. F — La riviere de Saone. G — L'Abbaye d'Esnay. H — Les Iacopins. I — Saint Nizier. K — Le Pont du Rosne. L — Les Cordeliers. M — La Platiere. N — La coste Saint Sebastien. O — Les Boulevers de la porte Saint Sebastien.

La description de la ville de Lyon, qui occupe les pages 30 à 37, n'est en résumé qu'un discours emphatique mélangé avec quelques renseignements historiques et descriptifs sur Lyon et la province lyonnaise, dans lequel l'auteur s'élève contre les vêtements luxueux portés par les habitants, et qu'il termine par un éloge pompeux de ses coreligionnaires et de leur doctrine (1).

---

(1) En 1844, P. M. Gonon a fait imprimer, chez Storck, une mau-

Digitized by Google

VII. FRANÇOIS DE BELLEFOREST (1575).

François de Belleforest, né à 1530 à Sarzan, dans le pays de Comminges, mourut à Paris, le 1er janvier 1583. Il avait à peine sept ans quand il perdit son père, et la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, prit soin de son enfance et pourvut aux frais de son éducation. Destiné au barreau, il abandonna cette carrière, fit de mauvais vers, chanta les seigneurs et les dames, qui le payèrent en soupers et l'enivrèrent de louanges. Après avoir passé sept ou huit années ainsi à Toulouse, il se rendit à Paris, y fréquenta les savants, fit la cour aux personnes de qualité, sans en devenir ni plus docte, ni plus riche. Il se lia surtout avec Ronsard, Baïf et Duverdier, qui, dans sa Bibliothèque française consacre quinze pages à l'éloge de son ami. Forcé d'écrire pour vivre, et doué d'une malheureuse fécondité, il l'exerça dans tous les genres, sans réussir dans aucun. Il fut cependant estimé sous les règnes de Charles IX et de Henri III, ce qui lui procura la qualité d'historiographe de France ; mais il perdit cette charge par le peu d'exactitude que l'on remarqua dans ses productions.

Voici l'article que lui a consacré La Croix du Maine, aux pages 88-91 de sa Bibliothèque :

« *François de Belle-Forest*, Gentilhomme Commingeois, Gascon naturel.

« Il naquit au mois de novembre l'an 1530, pres la ville de Samathan, sur la riviere de Sabe, ou Save, au comté de Comminges, etc.

---

vaise reproduction de la vue de Lyon de du Pinet, avec la description qui l'accompagne.

Digitized by Google

« Il a escrit de son invention et traduit de langue Latine, Italienne, Espagnole et autres, en la nostre Françoise, plus de cinquante Volumes ou traictez divers et separez, scavoir est, la Cosmographie, ou description de l'Vnivers, avecques tout ce qui se peult desirer, de recherches de l'antiquité et illustration des quatre parties du monde, imprimee à Paris en trois grands Volumes l'an 1575, chez Nicolas Chesneau, Michel Sonnius et autres.

« Les grandes Annales de France.

. . . . . .

« Il a peu escrire de son invention, et a traduit aussi plusieurs œuvres auxquelles il n'a pas mis son nom, tellement que j'ay racompté cy dessus ce que j'ay peu voir de ses œuvres imprimees.

« Il mourut à Paris le premier jour de janvier l'an 1583, en l'an de son âge 53, et fut enterré en l'Eglise des Cordeliers à Paris, devant le grant Autel selon qu'il avoit ordonné par son Testament. »

Le volume qui nous intéresse, est le tome Ier de

La Cosmographie Vniverselle de tout le monde,

« En laquelle, suivant les auteurs plus digne de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables et non habitables de la Terre et de la Mer, leurs assiettes et choses qu'elles produisent ; puis la description et peincture Topographique des regions, la difference de l'air de chacun pays d'où advient la diversité tant de la complexion des hommes que des figures des bestes brutes. Et encor l'origine, noms ou appellations tant modernes qu'anciennes, et description de plusieurs villes, citez et Isles, avec leurs plantz, et pourtraictz, et surtout de la FRANCE, non

Digitized by Google

encor jusques à present veus ni imprimez. S'y voyent aussi d'avantage, les origines, accroissemens et changemens des Monarchies, Empires, Royaumes, Estatz et Republiques : ensemble les mœurs, façons de vivre, loix, coustumes et religion de tous les peuples et nations du monde : et la succession des Papes, Cardinaux, Archevesques et Evesques, chacun en leur Diocèse, tant anciens que modernes : Avec plusieurs autres choses, le sommaire desquelles se void en la page suivante.

« *Auteur en partie* MVNSTER, *mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie, par* FRANÇOIS DE BELLEFOREST, *Commingeois, tant de ses recherches, comme de l'aide de plusieurs memoires envoyez de diverses Villes de France, par hommes amateurs de l'histoire et de leur patrie.*

« Avec trois Tables, l'une des plantz, et pourtraictz des Isles et des Villes. La seconde, des tiltres et chapitres. Et la troisiesme, de tous les noms propres, et des matieres comprises en tout l'œuvre. »

« *A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, au Chesne Verd. M.D.LXXV.*

« *Avec privilege dv Roy et de la Cour.* »

Ce volume a deux paginations, la première qui va de 1 à 397, la seconde qui reprend au verso de la page 397 et va de 1 à 1838. La table des noms, matières et choses notables, qui est placée à la suite, n'est pas paginée.

La Cosmographie de Belleforest est une œuvre colossale, pour laquelle l'auteur s'est surtout servi des documents et dessins qui se trouvent dans celle de Munster, ainsi qu'il l'indique dans le titre de l'ouvrage. Mais en ce qui concerne la France en particulier, on doit lui rendre cette justice que, cette partie, considérablement augmentée, est entièrement

Digitized by Google

de lui. Non seulement les descriptions des provinces sont traitées au point de vue historique et topographique, mais encore les plans et vues des villes sont fidèlement reproduits pour la première fois. Outre la carte générale du royaume, et celle de la Limagne d'Auvergne, on y trouve les plans ou vues perspectives de 49 villes ou châteaux-forts de France, une vue intérieure de la basilique de Saint-Denis, l'élévation avec coupe et détails de sculpture des arènes de Nîmes, et une vue du pont du Gard.

Le *Pourtraict de la ville, et ancienne Cité de Lyon*, occupe la page 314 de la seconde pagination. C'est exactement la reproduction de la planche publiée par Du Pinet, dont nous avons donné la description au Chapitre VI. Les dimensions sont les mêmes, 252 millimètres de largeur par 160 de hauteur. L'encadrement seul diffère, mais il est plus délicatement composé. Dessiné dans le goût flamand, très reconnaissable par les vases de fleurs, les pots à feu et les enchevêtrements de figures humaines et d'animaux dans des enroulements à volutes, avec les marques de Nicolas Chesneau et de Michel Sonnius, les éditeurs et imprimeurs de l'œuvre, qui remplissent les cartouches latéraux. Enfin, à la base et au sommet, le centre est occupé par des mascarons grimaçants d'un curieux effet.

La description « *Du pays de Lyonnois, et l'origine, et antiquité de la cité de Lyon, membre jadis du Royaume ancien de Bourgoigne* », occupe les pages 312 à 328. C'est un résumé historique et topographique assez détaillé pour l'époque, et surtout beaucoup plus complet que les descriptions antérieures, celle de du Pinet en particulier.

Digitized by Google

VIII. GEORGES BRAVN (1572-1580).

Georges Braun (1), archidiacre de Dortmund, mort doyen de la collégiale de Notre-Dame de Cologne, au commencement du XVIIe siècle, est principalement connu par son *Grand Théâtre des différentes cités du monde*, publié en latin sous le titre de : *Civitates orbis terrarum, in aes incisae et excusae, et descriptione topographica, morali et politica illustratae.* Coloniae, 1572-1618, 6 tomes en 3 volumes grand in-folio.

Ouvrage devenu rare, et surtout recherché à cause des nombreuses gravures qui sont de François Hogemberg et de Simon Van den Noevel (Novellanus). Georges Hoefnagel a communiqué à l'auteur plusieurs plans de villes d'Europe, et Corneille Chaymon ceux de plusieurs villes d'Allemagne. Sur les plans de chaque ville se trouvent représentés les costumes du temps. Les premiers volumes ont été réimprimés en 1612.

Il a paru en même temps plusieurs éditions de cette œuvre, savoir : 1° comme ci-dessus, avec le texte latin; 2° avec le texte allemand; 3° avec un texte français, les planches étant les mêmes pour les trois éditions.

Dans son *Manuel du libraire,* Brunet indique que la traduction française a été imprimée à Bruxelles, en 1572?

Rien dans le texte ne confirme cette présomption.

Le titre général, commun aux six tomes, est, sur un frontispice gravé :

THEATRE DES CITES DV MONDE

---

(1) Georgivs Bravnius, Braun, Bruin, Le Brun, Brun, suivant les éditions et les volumes.

Digitized by Google

Un premier privilège, accordé pour l'impression de l'ouvrage, par l'empereur Maximilien, est daté de Vienne, le 28 août 1572. Un deuxième privilège, accordé à François Hogemberg, par Philippe, roi d'Espagne, est daté de Bruxelles, le 22 novembre 1574.

Dans la préface : « Georges Bruin de Coulogne aux lecteurs de bon vouloir desire salut : » . . . . . , se trouve le passage suivant qui nous fait connaître ses collaborateurs :

« Consequemment, en faisant la description et narrez des Villes, nous sommes servis des escrits de ceux qui les ont visitées et contemplees de leurs yeux : lesquels autheurs je ne recite point icy par ordre, pour eviter prolixite. Au reste, nous avons encores faute de quelques figures de Villes, lesquelles nous n'avons pu obtenir à cause des tumultes belliques.

« Et pourtant, il y a quelques Gouverneurs de Villes, ou autres quels qu'ils soyent, qui voudront par les pourtraicts de leurs villes adjouter quelque lustre et splendeur à nostre œuvre, et demonstrer aux amateurs de la peinture leur bonne affection envers les lettres et honnestes estudes : il leur plaise les nous communiquer, nous les mettrons en leur lieu et rang : et si ne seront par nous defraudez de leurs louanges deuës. De laquelle manière le tres excellent en vertu, doctrine, et bon scavoir, Monsieur Abraham Ortel, bourgeois d'Anvers, cosmographe eminent entre ceux de nostre temps, a grandement aidé ceux qu'il a cognu estre fauteurs des bonnes lettres et estudes.

« Et ne meritent moindres graces ces grands admirateurs des sciences excellentes, Georges Hofnaghel, marchand d'Anvers, et Corneille Caymox (*sic*), desquels le premier

Digitized by Google

nommé nous a tres-courtoysement communiqué quelques figures et pourtraicts de Villes d'Espagne, tirez tres-exactement au vif, et l'autre, aucunes cartes des Citez d'Alemaigne. Le mesme a aussi faict d'une singuliere affection, ce tres-illustre personnage et Seigneur, le Seigneur Constantin Liskercke, en ce temps premier Bourgmaistre de la triomphante Republique de Coulogne, lequel du de nous reveré Seigneur, a augmenté nostre œuvre des descriptions de ces villes là, d'Afrique, d'Asie et de l'Inde, qui ont par cy devant esté veuës de peu d'hommes.

« Non moins que ceux cy a voulu favoriser et assister les hommes studieux de la Cosmographie et des histoires, ce tres-reverend et tres-illustre Prince et Seigneur, le Seigneur Girard de Grosbeck à present Cardinal et Evesque de Liege, etc.

« La grandeur tres-illustre duquel, à la sollicitation du reverend Seigneur Georges de Boys, Suffragant tres-digne du Diocèse dudict Liege, selon la liberale propension de sa grandeur tres-illustre envers les amateurs des estudes, nous a communique le vif et vray pourtraict et effigie de sa ville de Liège.

« Reste maintenant que je prie amiablement le spectateur et lecteur debonnaire, qu'il veuille prendre de bonne part nostre vouloir et entreprise, suivant laquelle nous sommes pas forcez de luy donner plaisir et recreation, et le favoriser par sa benignité. »

A la fin du tome Ier, se trouve un index en tête duquel on lit :

« Georges Brun de Cologne au lecteur debonnaire, desire felicité . . . . . .

« .....Escrit en nostre estude a Coulogne, le premier jour de janvier, l'an de nostre Salut M.D.LXXV. »

Digitized by Google

Suit un répertoire par ordre numérique des villes représentées, avec une courte notice historique sur chacune d'elles, contenant parfois des renseignements qui ne figurent pas dans la description plus étendue imprimée au verso du dessin. Voici la notice relative à Lyon :

« Lion, est ville tres grande en la Gaule qui est deça les monts, laquelle porte en Francoys le nom du genereux Lion, hauteur de courage et noblesse, et est tellement à present pourveu d'hommes pleins de vaillance et sagesse, musnie et environnee de murailles, remparts, fossez et bouleverts, environnee de deux rivieres, qu'elle en est imprenable par force, et pour estre defendue de la closture des hauts rochers et de son assiette naturelle, tellement qu'elle peut estre à bon droict dite la clef et ouverture de la France, estant tout au bout d'icelle.

« Elle a son nom, comme dict le docteur Becanus, des tetres ou mottes, qui estoyent en la premiere et ancienne langue appelez *Dunem*, comme on les appelle encores aujourd'huy en bas Aleman, duquel nom ils appellent tous lieu montueux, et qui sont en pente, la signification et perpetuel usage duquel mot entre eux donne l'interprétation à plusieurs mots anciens. Car tous les noms de ville qui ont cette terminaison, on entend qu'elles ont esté basties en montaignes ou collines, comme est Lion, par lequel nom est signifié une colline de bonne fortune. Par telles montaignes sabloneuses, la plus grand part de Flandre et Hollande, et quelques endroicts de Zelande, sont defendues contre les vagues impetueuses de la mer Oceane.

« Seneque en une Epitre qu'il escrit à Lucilius, recite que ceste ville de Lion situee sur le bord du Rhosne et voisine de Vienne, fut en son temps bruslee par feu de

Digitized by Google

Digitized by Google

Photolitho P. Rousten

Digitized by Google

presente Ville, & Cité de Lyon.

. C Pierre Scise. D Foruiere E Le Pont de Saone.
copins. I Saint Nisier. K Le Pont du Rosne. L Les
O Les Bouleuers de la porte saint Sebastien.

gerolles.

Societa Poligrafica Romana

Digitized by Google

Digitized by Google

meschef, laquelle aucuns assignent à la Gaule Celtique, pour autant que tous les souffragans, et partie de la ville mesme l'Eglise principale d'icelle sont assises en ladicte Gaule.

« De ce lieu fut natif Plotius, le premier qui enseigna à Rome la Rhetorique Latine, duquel Cicero estant enfant avecques son frere Quintus, apprint premierement à Rome la langue Latine comme il recite. Pilate estant accusé par Caius sous l'empire de Clodius, fut là envoye en exil, y finit sa vie, avec grande infamie, afin qu'il payast non seulement en la vie future, mais aussi en la presente, l'amende de la sentence tres injuste qu'il prononça contre Jésus-Christ. »

Le tome second n'est point daté, mais des vers adressés par Remacle de Lembourg, docteur en médecine et chanoine de Saint Paul de Liege, à George Braun, le sont, ainsi qu'il suit :

« A St Paul de Liege, le jour de juin l'an de nostre Salut M.D.LXXV. »

Le tome troisième est dédié à l'archiduc Albert d'Autriche, et la préface est datée :

« A Coulogne, anno CIC. IC. LXXX. »

Le tome quatrième, ainsi que le cinquième n'ont point de date.

Enfin le tome sixième, dédié « Au tres illustre et puissant seigneur, Monseigneur *Lovis de la Valette, duc despernon, pair et colonel general de France*, etc. », par Abraham Hogemberg, a sa dédicace datée de Cologne, le 17e jour du mois de septembre 1618.

A la fin se trouve une table générale alphabétique des régions, provinces et villes citées dans les six tomes.

Digitized by Google

La ville de Lyon est représentée aux tomes premier et cinquième.

Au tome premier, le plan de Lyon porte le n° 10 dans l'édition latine, et le n° 11 dans les éditions française et allemande. C'est une réduction exacte et très bien faite du grand plan scénographique que nous avons décrit au chapitre IV.

Cette estampe, gravée sur cuivre, a 469 millimètres de largeur, par 319 de hauteur.

Dans le bas et à droite, deux personnages en habits de fête de l'époque, probablement un seigneur et sa dame jouant de la mandoline. Un peu en dessus, contre le cadre, un cartouche contenant les vers suivants à la louange de la ville :

LYON, QUI DE LA FRANCE
SERS DE FORCE ET REMPART,
LYON, QUI DE PLAISANCE
RELUIS DE TOUTE PART.
LA RIVIERE DU ROSNE
DOUCEMENT DECOULANT
QUI EMBRASSE LA SAONE
TE RENDENT OPULENT

Dans le bas et à gauche, un cartouche contient un éloge de Lyon, tiré de Strabon :

« Scribit Strabo, LVGDVNVM suo tempore fuisse alteram omnium Galliae vrbium nobilissimam, et populosissimam, Narbone excepta. Et hodie quidem non in minorem excrevit magnitudinem, cum tantus sit moeniorum ambitus, colles duos et vineta complectens, ut ei paucissimæ Galliarum urbes anteponi possint. Magnus est ibi concursus externarum gentium, quas in hac urbe sedes collocasse videmus,

Digitized by Google

ut transferre omne mercium genus in quacumque orbis partem commodissime possint. Loci commoditas ex amnium decursu apparet, quodque in medio fere Europae posita sit. Amnes autem sunt Rhodanus, et Arar (Sagonam hodie vocant) juxta Lugdunum confluentes, simulque in mare Ligusticum decurrentes, mercibus importandis et exportandis accomodatissimi. »

Dans le haut, à droite de Fourvière, est un cartouche, dans lequel est écrit le nom latin de la ville : LVGDVNVM.

On remarque dans ce plan, à peu de chose près, tous les détails qui figurent sur le grand plan scénographique. Les noms des monuments et des principales voies publiques, quoique finement gravés, sont très lisibles. Toutefois, le graveur n'a pas jugé à propos d'indiquer l'orientation tracée sur l'original qui a servi au dessin de ce plan et dont il n'est pas fait mention dans la légende qui l'accompagne, original qui est, à n'en pas douter, le grand plan scénographique, dont toutes les parties principales sont très facilement reconnaissables.

Cette réduction a le grand avantage de représenter, sur une petite surface qu'il est facile d'embrasser d'un seul coup d'œil, le panorama de toute l'étendue de la cité vers le milieu du XVIe siècle :

La description de la ville de Lyon, imprimée au verso du plan, ne présente aucun intérêt, étant beaucoup plus succincte et bien moins traitée que celle donnée par de Belleforest. Elle débute ainsi :

« Jean Metel, Bourguignon, à tres-docte personnage, George Brun, salut. Vous m'avez requis de vous escrire en brief ce que j'auroye appris de la ville de Lyon, ou des livres, ou des propos de mes amis, que j'estimerois estre

Digitized by Google

veritable : pourtant que vous avez proposé de faire les descriptions des principales villes du monde avecque representations des pourtraicts d'icelles au naturel. Afin donc de vous satisfaire, en tant que je puis, à quoy je me sens obligé, pour le grand et perpetuel devoir d'amitié, que vous m'avez tousiours monstré, entendez ce qui s'ensuit :

« Lyon, est ville de la Gaule Celtique, situee au pays de Forest, aujourd'huy, comme jadis, fort renommée et celebre, tant pour estre ville fort marchande, que pour plusieurs autres singularitez d'icelle . . . . . »

Au tome cinquième, la planche n° 19 représente, dans sa partie supérieure, une vue perspective de la ville de Lyon, dessinée par Georges Hoefnagel. Cette planche, gravée sur cuivre, contient dans sa partie inférieure une vue de la ville de Vienne en Dauphiné. Le dessin de la ville de Lyon a 455 millimètres de largeur, par 182 de hauteur. La vue en est prise à peu près sur l'emplacement actuel du fort de Vaise. Par un artifice de dessin le panorama de la ville se déroule à droite et à gauche de la Saône, malgré la croupe de la montagne de Fourvière qui ne permet pas d'apercevoir l'église Saint-Jean, dont on voit cependant les clochers se profiler, ainsi que la pointe d'Ainay, sur le dessin d'Hoefnagel. Cette vue est assez mauvaise et tout à fait inexacte. Non seulement les principes de la perspective n'y sont pas observés, mais les maisons sont massées uniformément sur les quais, sans présenter d'ouverture pour les rues latérales, et le profil des montagnes est considérablement exagéré. En un mot, rien de naturel dans cette vue, sauf quelques détails qui montrent cependant qu'on est en présence de la ville de Lyon.

Dans le haut, l'inscription suivante : LVGDVNVM VULGO LION.

Digitized by Google

L'orientation *septentrio* est mise par erreur du côté du Dauphiné, et, par contre *Meridies* est placée du côté de Vaise. Sur le premier plan, à gauche, on remarque le château de Pierre-Scize et les murailles de la ville, en dessus le clocher de Fourvière méconnaissable. A droite, les remparts de la Croix-Rousse et le boulevard Saint-Jean, une chaîne supportée par des bateaux traversant la Saône. Dans le lointain, on aperçoit les ponts du Change et de la Guillotières. *Sosne fluviius* et *Rhosne fluvius* sont les seules dénominations écrites sur le plan. Dans un cartouche, à gauche, se trouvent les indications suivantes correspondant aux douze numéros inscrits sur le plan, à côté des monuments qu'ils désignent :

« 1 Pierre ancise — 2 Bolvart Sainct Jean — 3 La Guliettiere — 4 Veeze — 5 Forviere — 6 Sainct Jean — 7 Cordeliers — 8 Nostre dame de confort — 9 La platiere — 10 Celestins — 11 Sainct Paul — 12 Pais du Delphinat. »

En dessous du cadre « *Ex archetypo aliorum delineavit Georgius Houfnaglius.* »

Nous avons dit que le tome cinquième ne portait pas de date dans le texte, mais nous devons ajouter que cependant quelques-unes des vues sont datées. Ainsi celle de Tours porte : delineavit G. Hofnaglius, anno domini 1561. La ville de Calais, est datée de 1597; Saintes, de 1560; Grenade, de 1565; le palais royal d'Angleterre, de 1582, etc.

La vue de Lyon ne portant aucune date, il est difficile, comme on le voit, de pouvoir lui en assigner une avec quelque certitude. Aussi, c'est par induction que nous avons choisi celle de 1580, que nous donnons à tout hasard. Quant au texte qui accompagne la vue d'Hoefnagel, il ne présente aucun intérêt pour l'histoire de la ville.

J.-J. GRISARD,
Ingénieur topographe.

(*A suivre*).

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE VIII

BARTHÉLEMY DE CIVINS, 1358. — ROUTIERS ET TARD-VENUS DANS LA VALLÉE D'AZERGUES. — COMBAT DE BATAILLY, A CHAZAY. — GUILLAUME D'ONCIEUX, ABBÉ ET SEIGNEUR, 1358-1370.

Ce dut être un beau spectacle pour tous les habitants restés dans la ville et qui du haut de leurs murailles assistèrent à cette brillante lutte !

Dans une bataille rien n'était beau alors comme le chevalier armé de pied en cap sur son cheval de combat. Sa force, son adresse et sa valeur étaient les seuls garants de sa victoire. Armé de sa lance, il se lançait alors de toute la vitesse de son cheval sur l'ennemi qui venait à sa rencontre. Le choc était terrible, et lorsque la lance brisée devenait inutile en ses mains, il se servait de sa longue épée, de sa hache d'arme ou d'un maillet de fer à pointes hérissées qui

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de janvier 1890.

Digitized by Google

pendait au côté de sa selle. Le chevalier avait pour armes défensives aux jambes et aux bras des lames de fer forgé ; un tissu de mailles recouvrait ses bras de l'épaule au coude. Sur tout le corps il portait une tunique de mailles et la cotte d'armes longue et flottante. Cette cotte était retenue par la ceinture qui était pourvue de deux anneaux, l'un à gauche pour y suspendre l'épée, l'autre à droite pour contenir la dague ou poignard à miséricorde, ainsi appelé parce qu'il servait à égorger l'ennemi renversé à terre, qui ne criait miséricorde que pour se rendre à merci. Les jambes étaient entourées des cuissards, des genouillères et des grèves, le tout en acier fin et poli. La tête était défendue par un casque ou heaume ouvert au-devant par une fente ou une visière qui se levait ou s'abaissait à volonté. Ce casque terminé par une pointe ou un cimier, était orné parfois de banderolles ou lambrequins pour empêcher l'acier de trop s'échauffer au soleil et pour donner plus de grâce à la tête du guerrier. Les couleurs de ces banderolles servaient à faire reconnaître le chevalier dans la bataille, ainsi que son cri de guerre et son écu sur lequel étaient peintes ses armoiries.

Quant au noble animal qui portait le chevalier au combat, il était à son tour bardé de fer et caparaçonné de cottes de mailles qui le mettaient à l'abri des coups qu'il pouvait recevoir. Aussi un chevalier fort et habile était-il vraiment redoutable et pouvait tenir tête à toute une troupe de soldats à l'entrée d'un défilé ou d'un pont, comme fit le chevalier Bayard. L'homme de pied ne pouvait rien contre lui, les armes dont il était revêtu, c'est-à-dire l'arbalète, la pique, la hache ou la pertuisane, venant s'émousser contre cet homme de fer.

Nous n'avons pu trouver aucun document sur ce fait de

Digitized by Google

guerre, si ce n'est des tronçons d'armes et des restes d'armures mis parfois à découvert par le laboureur et dont quelques échantillons avaient été recueillis par un habitant de Chazay, M. Rimbourg.

Ce fut à ce combat, croyons-nous, que l'on doit la disparition à Chazay d'une des plus grandes familles du pays. Nous voyons qu'en 1365 la maison du chevalier Jean de la Chana avait passé en d'autres mains. Nous ne retrouvons plus cette famille chevaleresque qu'à Saint-Priest ou le chevalier Hugues de la Chana avait épousé, en 1349, Paule, fille d'Hugues d'Urgel, seigneur de Saint-Priest (1).

C'est le chevalier Guichard des Verneys, allié aux d'Oncieu, et probablement appelé dans la baronnie par l'abbé Guillaume, qui se trouve possesseur de la seigneurie du Pin et de la maison des de la Chana dans Chazay. Cette famille des Verneys était de Villefranche, où elle avait son tombeau dans l'église des Frères Mineurs.

En 1365, messire Guichard de Verneys, chevalier, fils de Jean de Verneys, chevalier, fait son testament le second jour après la Nativité de Notre-Seigneur. Il veut être enterré au tombeau de ses pères, en l'église des Frères Mineurs de Villefranche, où sont déjà son frère Jean et sa femme Rose de Bioley. Sa seconde femme était Catherine de Bussière, il lui laisse 300 florins d'or. Son fils Pierre hérite de sa maison du Pin et de celle de Chazay-d'Azergues qui avaient appartenu aux nobles de Canalis ou la Chana. Sa fille Jacquette, mariée à Jean Bataillard, outre sa dot de 700 florins d'or, 50 florins d'or. Ses fils Hugues, Guillaume et Jean seront religieux, et ses filles Jane et Blanche religieuses. Son fils

(1) *Mazures*, t. II, p. 396.

Digitized by Google

aîné Guichard héritera de ses biens, sa femme Catherine de la Bussière est exécutrice, et les autres exécuteurs sont Gaufroy de Saligni, doyen de Mâcon, messire Guichard de Salornay, chevalier, Pierre de Corrobert, Simon de Corjonnas, Hugues Carra, et Jean de Marchamp, dit Bataillard (2).

Cette noble famille existe encore à Bussière, où elle possède de grands biens. Ses armes sont : *d'hermine au chef de gueules* (de La Carelle). Elle possédait la seigneurie d'Arginy dès le XIVe siècle.

Nous retrouvons plus tard, en 1422, un des Verneys habitant Villefranche, qui choisit sa sépulture au tombeau de ses pères dans l'église des Frères Prêcheurs. Messire Guichard de Verneys, seigneur d'Arginy, dans son testament, ordonne que sur son corps on allume treize torches en cire, qu'on y mette un drap blanc et une croix blanche, que tous les prêtres présents aient un franc, que tout pauvre qu'on trouvera ait quatre blancs... Son père s'appelait Guichard, et par les dons qu'il fait aux églises de Neyle, de Charentay, de Saint-Georges-de-Reyneins, de Liergues, de Saint-Lager, de Belleville, nous voyons qu'il était possessionné richement en tous ces lieux. Sa mère était Catherine de la Bussière ; son neveu Thomas des Verneys, fils de Hugues, damoiseau, auquel il donna sa maison forte de Liergues. Son héritier universel est son frère Hugonin et Guichard, fils de celui-ci, à condition qu'il ira aux écoles pour apprendre à lire et à écrire (chose rare en ce temps). Fait au château d'Arginy, 14 juin 1422 (3).

---

(2) *Mazures*, t. I, p. 665.
(3) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 668.

Digitized by Google

Mais Hugonin de Verneys étant mort, Guichard ajoute un codicille à son testament où il prend d'autres dispositions. Il donne à son neveu, Ardoin de Marchampt, damoiseau (4), seigneur de la Farge, 50 livres tournois ; aux Dames du couvent de Brienne une image de Notre-Dame en ivoire, sur une table de bois peint et doré, et nomme Thomas son héritier (5). Ce Thomas de Verneys, seigneur d'Arginy fait hommage au Chapitre de Lyon pour son fief du Pin à Chazay qu'il tenait des de la Chana (7 novembre 1455) (6).

Si Chazay avait vu, grâce à ses valeureux défenseurs, s'éloigner les Tard-Venus et échapper aux horreurs d'un siège, la campagne restait livrée entre Chazay et Anse à toutes les déprédations de ces cruels aventuriers. Le château de Tredo (Beaulieu), qui appartenait à la riche famille de Chiel, vassale du château de Chazay, se vit plusieurs fois assiégé. C'était une maison forte admirablement défendue

---

(4) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 668.

(5) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 669.

(6) Le fief de la Farge, dont la seigneurie appartenait à Ardoin de Marchampt, est situé sur la paroisse de Propières, près des Echarmaux (Rhône). Le maître actuel du château est M. le baron Charles Meyer-Berthaud, qui vient de faire restaurer le vieil édifice avec beaucoup de goût. Situé au sommet d'une colline élevée, le château de la Farge voit s'ouvrir à ses pieds une gracieuse et verte vallée, arrosée par des eaux limpides. Le Saint-Rigaud et d'autres montagnes couvertes de sapins rappellent les grands paysages suisses, et lui font au nord et au levant une ceinture de verdure noire et profonde. Le baron Meyer-Berthaud reçoit, avec l'amabilité du vrai gentleman, les touristes qui parcourent ces pittoresques montagnes. Les armes du châtelain sont : *Parti d'azur à la framée d'or, et d'argent à l'ours hissant de sable, au chef d'azur à la clé d'or.*

Digitized by Google

et protégée. Il reste de l'ancienne forteresse, qui a fait place à la jolie construction Louis XV actuelle, une tour élevée, ancien donjon, qui porte encore les marques des sièges qu'elle a subis. Ces fréquentes luttes ont fait donner à ce château, vers le milieu du xve siècle, le nom de Beaulieu en latin *Bellilocus*, lieu de guerre (7). Maintes fois les hommes d'armes de l'abbé durent se porter au secours du seigneur de Tredo, vassal fidèle, et ce fut alors l'occasion de hardies chevauchées et d'exploits chevaleresques pour les preux défenseurs de notre citadelle.

Se concertant avec les hommes d'armes de l'archevêque et ceux du maréchal d'Audrehem, qui gardait Lyon, les chevaliers de Chazay parcouraient la campagne, harcelaient les brigands attardés au pillage et les enlevaient pour s'en servir comme d'otages. Ne pouvant les chasser des châteaux d'Anse et de Saint-Germain, ils s'appliquaient à entraver leurs excursions sur les terres de leurs maîtres.

Au milieu de ces pillages continuels la misère devenait extrême, l'argent était devenu si rare que bien souvent le laboureur ne pouvait donner une livre que les brigands exigeaient pour racheter une vache ou quelque bête de somme. Les caisses des aides et des tailles étaient vides, parce que, nous dit le receveur Jean de Verger, « messire Seguin de Badefol, chevalier, et ses alliez et complices

---

(7) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil. H. 4240, chart. 246 et 263.

M. le marquis César de Chaponay, qui était maître de Beaulieu jusqu'à nos jours, possédait dans cette vieille tour des archives fort intéressantes, ce serait une mine à explorer, à moins qu'elles n'aient été enlevées quand le château a été vendu ces derniers temps à la famille de Champ.

Digitized by Google

prirent lors la ville d'Anse, icelle teindrent tout le temps et gâstèrent tout le païs de Lyonnais (8). »

L'on se trouvait ainsi dans l'impossibilité de payer les hommes de guerre, qui passaient alors dans le camp où abondaient orgies et richesses. Les habitants des campagnes ne pouvaient ensemencer ni recueillir leurs récoltes; entassés derrière les remparts, ils n'osaient s'éloigner des murailles à un trait d'arbalète. Les moines d'Ainay furent obligés de venir au secours de tant de misères et le monastère qui tirait ses plus beaux revenus de cette vallée autrefois si riche ressentit vivement les atteintes de ces calamités. Aussi, en juin 1365, le moine Jocerand de Chambrut, pitancier d'Ainay, expose amèrement ses plaintes au sujet de la pénurie où se trouvait le monastère par suite de l'occupation du pays par les ennemis qui tiennent la ville d'Anse (9). De plus, l'hôpital Saint-André, à Chazay, qui a pour Frère hospitalier, Philippe de Laut, ne peut suffire aux malades et à tous les soins à donner aux blessés (10). A la suite de ces plaintes et vu l'état de dénuement où se trouve notre hôpital, l'abbé Guillaume d'Oncieu, le premier jour de mars 1365, ordonne qu'à l'avenir le Frère hospitalier de Chazay percevra tous les dons faits en l'église de Saint-André, en vue des reliques conservées en cette église, il se réserve toutefois les offrandes d'argent faites les neuf jours déjà désignés par ses prédécesseurs, à savoir : le jour de Pâques et les deux jours suivants, la veille, le jour et le

(8) Guigue. *Tard-Venus*. Arch. de Lyon. BB. 368, fol. 3.

(9) Guigue. *Tard-Venus*, p. 113. Archives du Rhône, Ainay, 2e arm., vol. 41, ch. 2.

(10) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 126.

Digitized by Google

lendemain des fêtes de Saint-Laurent et de Saint-André (11), qui sont encore les patrons de la cité.

Ainsi furent créées de nouvelles ressources à l'hôpital de Chazay ; secours fort appréciables, car les fidèles faisaient d'abondantes largesses à ces reliques insignes, venant implorer l'aide des saints contre les grandes calamités du moment. Ce secours du ciel se fit largement sentir, puisque notre ville put toujours résister aux ennemis qui venaient l'attaquer.

Quant à Seguin de Badefol, il était devenu un grand personnage, qui traitait de pair avec les premiers seigneurs de la province. S'intitulant capitaine d'Anse pour son maître le roi de Navarre, il avait de l'or pour payer ses aventuriers et il délivrait des sauf-conduits comme les souverains qui l'entouraient. Le sauf-conduit suivant en est une preuve :

« Sachent tuit que je Seguin de Badefou, capitaine d'Anse pour le roi de Navarre, hai donné bon, sauf et seur conduit et espéciel sauvegarde à maistres Richert, doien de Besantson et Estienne de Sauzet, vicaires de Révérend Père en Dieu, monseigneur l'arcevesque et conte de Lion... qu'ils puissent aller, venir, ester et retorner par aygue et par terre, par la royaume... armé ou désarmé, a vint chevaux, vint personnes à cheval, et cinq vallez à pié... Pourquoi mande et commande à tous mes biens vullans alliez et subgez... ne méffacent, ne donnent dommage... etc. Donné à Anse soubz mon sael, le cinquième jour d'aost l'an de grâce MCCCLX et cinq (12). »

Chaque jour c'étaient de nouvelles rapines et d'autres atrocités ; il pilla l'église du Breuil près Chessy, et celles de

(11) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Appendice, chart. 50. — Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil. H. 4240, chart. 374.

(12) Guigue. *Tard-Venus*, pag. 107.

Digitized by Google

Saint-Vincent-d'Agny et de Chaussan. Il incendia les cures de Sain-Bel et d'Amplepuis, et saccagea le prieuré de Thurins (13). Nul n'était assez puissant pour arrêter les exploits de ces hardis malfaiteurs pour les déloger d'Anse et les chasser de la région. Parfois de courageux paysans et de vaillants chevaliers saisissaient quelques-uns de ces misérables attardés dans une orgie ou quelque rapine, et alors on se vengeait sur eux de tous les maux qu'on avait soufferts. Il ne faut pas s'étonner si le sentiment de justes représailles a fait inventer les supplices terribles et atroces qui furent en vigueur au Moyen-Age, et si de nos jours on traite de barbare cette société qui se défendait, il faut qu'on sache qu'elle était bien loin du raffinement de cruautés que ces misérables aventuriers avaient inventées. En effet, dès qu'ils s'étaient emparé d'un bourg, d'une ferme ou d'un château, des scènes horribles, que la plume se refuse à tracer, se passaient alors, « on entendait au loin les cris des femmes et des enfants, dont c'était moult pitié, car ils les faisoient crier et brailler comme bestes. »

On était menacé de voir se perpétuer indéfiniment le séjour de Seguin dans notre région, si l'on n'avait eu raison de ce bandit rapace. Le Chapitre de Lyon souffrait particulièrement de cet état de choses, les Tard-Venus occupant et ruinant le plus riche de leurs domaines. Les chanoines-comtes cherchèrent donc à recouvrer la ville d'Anse en offrant une rançon. On négocia longtemps, les exigences de Badefol étaient exorbitantes. Enfin, on tomba d'accord à 40,000 écus d'or ou florins. Cette somme était énorme pour l'époque et le Chapitre eut beaucoup de peine à la recueillir, ce qui donna encore le temps à Seguin de faire

(13) Guigue. *Tard-Venus*, pag. 113.

Digitized by Google

maintes rapines en Auxois, en Bresse et en Dombes. Mais le bruit d'une croisade contre lui prêchée par le pape se répandit tout à coup. Du Guesclin devait prendre le commandement des grandes Compagnies et les conduire en Espagne, et son chemin était par la vallée de la Saône. Badefol vit son œuvre exposée à périr sans avoir retiré tout le profit qu'il en attendait; il négocia donc avec les bailliages de Mâcon, de Saint-Gengoux et de Charlieu, et en dernier lieu avec l'Église de Lyon pour 40,000 florins.

Cela ne se fit pas sans de nombreuses contestations et démarches. Le pape Urbain V s'en mêla et envoya des émissaires à Badefol pour discuter les bases d'un traité. Puis arriva l'ordonnance du pape où il est dit : « Que messire Seguin qui tient le chastel et ville d'Anse, et tous ses compaignons... rendront au doyen et Chapitre de Lyon, les dits chastel et ville dans les huit jours... et partiront hours dou royaulme de France... auront alours absolution... de ce qu'ils ont encouru... par la guerre... que si le dit messire Seguyn et ses compaignons veulent aler outre-mer... en la compaignie de l'archiprêtre, notre St Père donnera absolution... Pour ce... aura quarente mille petits florins ou XXXII mille frans, desqueis leur seront bailliés dedans VIII jours après la fin de cest mois de juil... en la dicte ville d'Anse... Est ordonné par Notre dit saint Père que dou jour de huy, ledis messire Seguin et ne ses compaignons ne puissent prandre fort, ne personnes ne nus autres biens... ne faire autre dommage, mais laisseront les bonnes gens paisiblement cuillir les fruis et labourer les terres, comme est acoustumé en temps de paix (14). »

---

(14) G. Guigue. *Tard-Venus*, p. 121. — Arch. Rhône, arm. Enoch. vol. 20, n° 1.

Digitized by Google

Il ne restait plus au Chapitre qu'à trouver cette somme considérable qui pouvait bien représenter au moins 1,000,000 de notre monnaie. On fut obligé d'avoir recours à un emprunt, et le Consulat de la ville de Lyon qui avait grand intérêt à voir s'éloigner ces terribles voisins, consentit à lui prêter une partie de la somme. Malgré ce, en épuisant ses caisses, en empruntant 5,000 florins à la Chambre apostolique, 1,145 autres à Perronin de Nièvre, 1,000 à Humbert de Varey, le Chapitre n'avait pu réunir que la moitié de la somme au 8 août 1365, et Seguin restait toujours à Anse. On émit alors un emprunt forcé, toutes les terres du Chapitre durent fournir une somme en raison de la population ; on recueillit ainsi 1,633 florins. Enfin par différents moyens on se procura le reste, et le 3 septembre 1365, les 20,000 florins du premier payement étaient prêts (15). Le mercredi, 10 septembre, le prévôt de Fourvière, le sacristain, le maître de chœur, Guichard de Sachins et Jean de Saint-Amour, tous chanoines de Lyon, se mettent en marche vers la ville d'Anse pour rentrer en sa possession. Mais il fallait marcher avec prudence, entouré de toutes les précautions, aussi sont-ils accompagnés de cent hommes d'armes, embarqués sur la Saône avec un amas de provisions qui feraient croire à la marche d'une armée, ils arrivent à Vimy (Neuville), sur le soir. Les notables soupent chez Jean Clémencin, le reste campe au dehors de la ville. Le jeudi on arrive à Saint-Bernard, où attendaient en armes les vassaux du Chapitre, gens de Genay, de Rochetaillée et de Saint-Cyr, tous bizarrement accoutrés (16).

---

(15) Guigue. *Tard-Venus*, p. 125. Arch. Rhône. Arm. Enoch, vol. 20, n° 2.

(16) Guigue. *Tard-Venus*, p. 126.

Digitized by Google

Le jour même le château fut livré à Guillaume de Chalamont, désigné comme capitaine châtelain d'Anse, celui-ci se présenta à la tête de quatre-vingts hommes d'armes et prit possession du donjon. Ce Guillaume de Chalamont était seigneur de Montaneys; nommé courrier ou capitaine d'Anse, il devait toucher pour ses honoraires annuels 400 florins d'or (17). Il était fils d'Alesia et d'Etienne de Chalamont, qui fit hommage à l'abbé de Civins (Sicvinis), pour sa maison de Chazay qui lui venait des d'Ars, 1339 (18).

Le lendemain Seguin toucha la somme, et le samedi 13 septembre 1365, il évacua la ville dès le matin. Les membres du Chapitre qui étaient restés jusqu'alors à Saint-Bernard, firent solennellement leur entrée dans cette malheureuse cité.

Ce fut un jour de grande liesse, vin, viande et pain furent distribués à tous les habitants (19). Le Chapitre de Lyon redevenu maître de cette seigneurie importante en garda la possession jusqu'au jour où d'autres démolisseurs s'en emparèrent de nouveau en 1793 et en chassèrent à jamais les chanoines-comtes de Lyon. Le vieux donjon, appelé Tour consulaire, et qui abrita Seguin de Badefol, existe seul de cet antique chastel, rappelant le séjour des Tard-Venus et les luttes terribles qui ensanglantèrent notre province au XIVe siècle.

Quant à Seguin de Badefol et ses Aventuriers, ils quittèrent le Lyonnais par Saint-Symphorien-le-Château, pas-

---

(17) Guigue. *Tard-Venus*, p. 128. Arch. Rhône. *Act. capit. de Saint-Jean*, t. I, fol. 46.

(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 110.

(19) Guigue. *Tard-Venus*, p. 129.

Digitized by Google

sèrent en vue de Montbrison et se retirèrent à Brioude, dont le roi paya la rançon. Alors Seguin, chargé de richesses, se retira en Gascogne et « nous savons, par le procès manuscrit de Charles-le-Mauvais, les circonstances de la fin de ce misérable bandit, nous dit Villaret.

Quelque temps après le retour de Seguin en Gascogne, Charles-le-Mauvais, qui se préparait à porter de nouveau la guerre au royaume de France, voulut le gagner à sa cause. Mais Seguin avait fait la promesse de ne plus porter les armes contre le roi de France, quand il rendit Brioude contre 100,000 florins. Il parut hésiter, cependant oubliant la foi jurée, il prête l'oreille aux propositions du Navarrais, qui lui offrait des revenus considérables en fonds de terre. Tout était convenu, hors le lieu où ces rentes devaient être assignées. Le roi voulait que ce fût en Normandie, Seguin voulait que ce fût en Navarre ; c'était un véritable obstacle que leur obstination réciproque. « Puisqu'il veut tant se faire valoir, dit le roi, il n'y a qu'à s'en défaire ». Cette résolution prise, le roi le fit inviter à dîner et fit servir devant lui un plat d'oranges et de poires sucrées qu'on avait empoisonnées. Charles le lui présenta, l'engageant à en goûter ; à peine Badefol en eût-il mangé, qu'il tomba en défaillance et ne revint à lui que pour témoigner les douleurs atroces qu'il ressentait par des cris horribles. Le roi sans s'émouvoir le fit emporter chez lui où il mourut (20). »

Tel est le récit de l'historien Villaret, et ainsi finit cet illustre bandit qui sans pitié avait fait égorger tant de malheureux après leur avoir fait subir les supplices les plus atroces et les plus odieux outrages.

---

(20) Villaret. *Histoire de France*. Paris, 1770, t. V, p. 259.

Digitized by Google

Aussitôt les Tard-Venus partis, on vit renaître en notre vallée la paix pour quelque temps, et le pauvre laboureur put enfin reprendre ses utiles travaux. Mais ce peuple, qui avait souffert tant de maux, usa de terribles représailles contre eux qui de loin ou de près avaient eu commerce avec les Aventuriers ; on alla jusqu'à poursuivre ceux qui leur avaient fourni des fers pour leurs chevaux (21).

Ce fut l'influence du souverain Pontife qui délivra nos pays de ce fléau terrible (22). Emu des plaintes et des cris qui s'élevaient de toutes parts, Urbain V appela tous les princes de la chrétienté contre les bandes d'Aventuriers qui désolaient la France.

Et c'est en apprenant que les gouvernants se liguaient contre eux à la voix du souverain Pontife, que Badefol consentit à traiter comme nous l'avons vu plus haut. En même temps le pape mettait sous sa protection particulière les églises, les monastères, les clercs, les religieux et religieuses, les enfants et les pèlerins, les artisans et leurs instruments de travail, le laboureur et sa charrue.

C'est ainsi que bien avant la déclaration des droits de l'homme, l'église promulgait les droits du pauvre et du petit : « Que nul ne brise ou ne détruise les demeures des paysans ou des clercs, les colombiers et les greniers ; que nul n'ose tuer, frapper ou blesser le paysan, le serf sa femme ou ses enfants, ni les prendre ou les enlever, à moins que ce ne soit pour les conduire devant la justice et encore après les avoir sommés d'y comparaître, que personne en

---

(21) Guigue. *Tard-Venus*, p. 143.
(22) Guigue. *Tard-Venus*, p. 120.

Digitized by Google

aucun cas n'incendie, ni ne brûle les charrues, les houes et les champs ensemencés, sous peine d'être excommunié et poursuivi par les princes chrétiens (23). »

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(23) Trève de Dieu.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

LES TOURILLONS DE CRAPONNE

Restitution du monument.

Cependant, il existe ce monument, et sa construction ne peut être attribuée et justifiée que pour le passage d'un aqueduc.

Nous avons, dans un fascicule précité (1), et personne ne l'avait fait avant nous, restitué le monument des Tourillons, tel que nous croyons qu'il a existé. (*Planche X.*) Il a été édifié pour faciliter, entre deux siphons, l'échappement de l'air que l'eau entraîne toujours avec elle, en pénétrant dans les tuyaux, au départ d'un réservoir de chasse.

Sans la naissance de voûte, visible au parement sud de la dernière pile du rampant ouest du monument des Tou-

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de janvier 1890.

(1) Imprimerie du *Salut Public*, Bellon, MDCCCLXXX. *Eaux de Lyon sous les Romains.*

Digitized by Google

rillons, il nous aurait été impossible de prouver que cet édifice avait été élevé pour servir de ventouse entre deux siphons, l'un à l'est jusqu'au dessous du fort Sainte-Foy-lès-Lyon; l'autre à l'ouest, jusqu'à la rencontre des cotes 315-320, sur 6,000 mètres de longueur environ (2). Ces deux siphons étaient des entreprises tellement considérables à réaliser, que cette conception, envisagée par nos collègues de la distribution des eaux de Lyon, avait toujours paru hors de raison, surtout pour dériver des eaux qu'on ne pouvait capter qu'au-dessus de la cote 330, ou plutôt 340, dans les montagnes de Vaugneray et de Pollionnay, composées de gneiss et de granit, qui, même au temps des Romains, ne pouvaient, en raison de leur altitude au-dessus de 330 ou 340, en admettant qu'elles eussent été plus boisées qu'aujourd'hui, donner une quantité d'eau suffisante pour légitimer un travail aussi coûteux que les deux siphons, est et ouest du Tourillon de Craponne, qui, nous le répétons, auraient mesuré, ensemble, environ 6,000 mètres de longueur en tuyaux de plomb.

LE NOUVEAU PONT D'ALAI, LA VOIE D'AQUITAINE

Les substructions trouvées dans les fouilles faites pour fonder les piles du nouveau pont d'Alaï, justifient-elles l'existence, sur ce point, d'un pont aqueduc? Évidemment non! On a trouvé les fondations des piles d'un ancien

(2) 4,000 mètres à l'est, 2,000 mètres à l'ouest.

Digitized by Google

CRAPONNE.

Le monument des Tourillons restitué (Aqueduc supposé de l'Yseron.)

Les parties ombrées sont encore visibles, aujourd'hui

Elévation

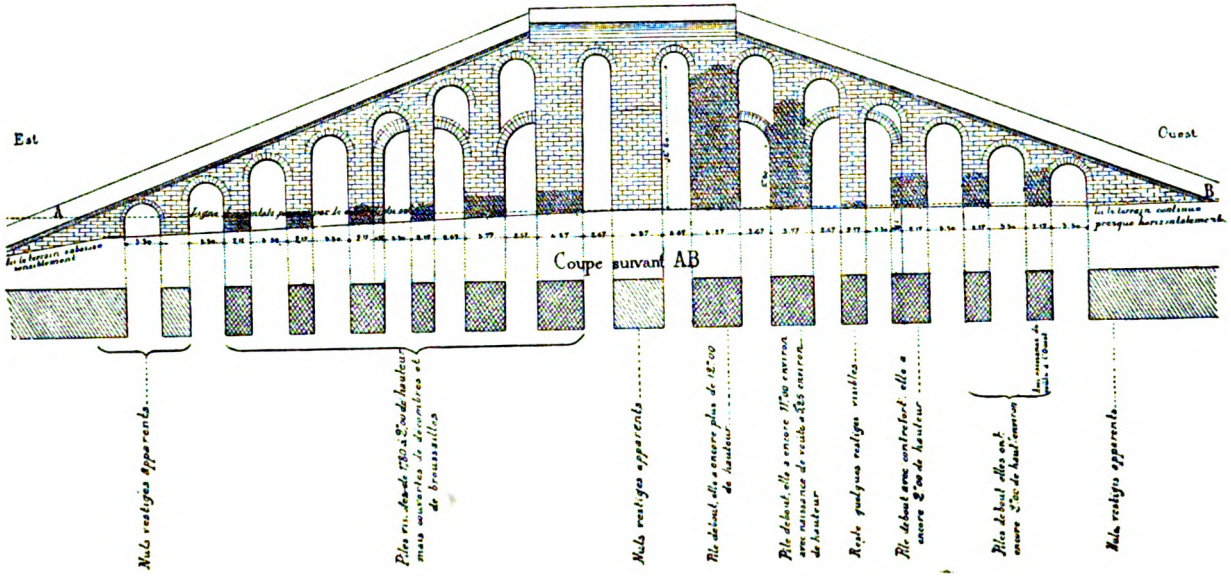

Digitized by Google

pont;
seau,
passai
plus b
féodau
romai
taine
pont,
Au
ponna
tructi
phiqu
ligne
fort S
une p
Po
min
aurai
pouv
en h
Da
rillon
fréqu
qui p
hame
des h
comr
Or
le p
près,
semb
voie

Digitized by Google

pont; pilotis, culée s'appuyant sur la rive droite du ruisseau, etc. On nous dit que ce n'était pas le pont sur lequel passait la voie d'Aquitaine, que cette voie était un peu plus bas, au Chater ou Francheville-le-Bas, car les châteaux féodaux sont toujours bâtis le long des anciennes voies romaines. Nous croyons au contraire que la voie d'Aquitaine passait à l'endroit où l'on a trouvé la substruction du pont, et voici pour quelles raisons :

Au nord, et à 50 mètres environ du Tourillon de Craponne, passe l'ancienne route de Bordeaux, avant la construction de la route nationale n° 89. Sur les cartes géographiques, on voit que cette ancienne route se prolonge, en ligne presque directe, du lieu dit Champagne, au bas du fort Sainte-Foy, jusqu'au-delà de Grézieu-la-Varenne, sauf une petite lacune vers le hameau de Corlevet, sur Craponne.

Pour nous, et pour les habitants de la localité, ce chemin n'est autre que l'ancienne voie d'Aquitaine, laquelle aurait été abandonnée sur certains points, après la chute du pouvoir romain, car son entretien était trop coûteux et peu en harmonie avec les goûts des barbares conquérants.

Dans tous les cas, le long de ce chemin, vers le Tourillon, vers Corlevet, et jusqu'au-delà de Grézieu, on trouve fréquemment des vestiges de constructions romaines, ce qui prouve bien qu'il existait sur ce parcours des villas, des hameaux ou des villages romains; car autrefois on bâtissait des habitations le long des grandes voies de communication comme cela se fait aujourd'hui.

Or le pont dont on a rencontré les substructions, et le pont récemment construit, sont dans l'axe, à peu près, du chemin dont nous venons de parler, et cet ensemble de faits prouve, qu'aux temps de la création de la voie d'Aquitaine et aujourd'hui, soit à deux époques où

Digitized by Google

l'on sait construire des ponts et tracer des passages de rivière, l'endroit le plus convenable pour faire passer la route de Bordeaux ou d'Aquitaine, sur un pont, était celui choisi jadis, et celui choisi à nouveau par les ingénieurs actuels.

LE CAMP DE CÉSAR

Quant au camp de César ou des Césars, car c'était souvent des Césars, soumis ou insoumis à l'autorité des Augustes qui commandaient dans les Gaules, nous ne voyons rien que de très naturel qu'il ait été établi à Bélair, à Craponne, à Tassin ou ailleurs, cela n'a qu'une importance bien secondaire pour notre histoire locale. Ces camps devaient ressembler un peu aux camps modernes ou actuels de Décines, Sathonay, La Valbonne; avec cette différence, que dans les légions romaines, les mœurs devaient atteindre en bassesse une profondeur difficile à imaginer. Nous croyons que ces camps devaient être un voisinage très peu recherché par les populations de l'époque, sinon par un monde qu'il n'est pas besoin de nommer.

Il y a même lieu de croire, que ces camps n'étaient que des stations de passage, Lyon n'étant pas une ville de garnison romaine, sauf peut-être immédiatement après l'asservissement des Gaules (1).

---

(1) Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Tome I. Introduction, page 11 : « La Gaule pacifiée et déjà romanisée a été maintenue dans le calme, par une garnison de moins de quinze cents hommes. » Tome III, page 403. « Il n'y avait point de soldats dans les Gaules, une cohorte de légionnaires tout au plus dans chaque siège..... Une cohorte

Digitized by Google

Supposons, cependant, que l'aqueduc passant sur les Tourillons de Craponne ait réellement existé et fonctionné. Il s'agit alors d'en rechercher les preuves irrécusables, plus probantes que les substructions trouvées lors de la fondation du nouveau pont d'Alaï. D'abord, il faudrait trouver les vestiges de cet aqueduc dans le voisinage de Lyon.

SIPHON A L'EST DU TOURILLON

Ce serait une erreur de croire que les tuyaux du siphon, à l'est du Tourillon, auraient été rejoindre le rampant ou Touriche des Massues. Car il y avait un moyen, plus simple et moins coûteux, que le génie des constructeurs romains n'aurait pas manqué d'employer.

D'abord, le rampant des Massues n'avait qu'une largeur suffisante, $6^{m},30$, pour recevoir les tuyaux du siphon passant par le Rafour, Écully et le vallon de Grange-Blanche, et qu'il ne pouvait recevoir, en outre, ceux qui seraient venus du Tourillon de Craponne.

Ensuite, le canal d'adduction, supporté par le pont supérieur, entre le rampant des Massues et le réservoir d'approvisionnement, au bas du fort Saint-Irénée, n'avait certainement que les dimensions suffisantes pour écouler l'eau de l'aqueduc de la Brevenne; l'alimentation de ce dernier aqueduc devait être régulière, et son débit subir bien peu de variation, sauf peut-être dans quelques saisons de séche-

---

de la garde urbaine de Rome, détachée à Lyon. » Cette milice était sans doute, subdivisée, et ses subdivisions réparties et détachées dans les villes ressortissant au siège provincial.

Digitized by Google

resses extraordinaires. Et certes, à ces moments-là, l'aqueduc de l'Yzeron n'aurait plus donné qu'un bien mince filet d'eau.

Tant au point de vue de la théorie que de la pratique, le siphon descendant du Tourillon de Craponne devait, inévitablement, être dirigé en ligne presque directe, vers le lieu dit : Champagne, au bas du talus du fort Sainte-Foy-lès-Lyon ; le réservoir de fuite aurait été placé entre les cotes 285 et 290, et, un simple canal, maçonné et en tranchée, aurait amené l'eau de l'Yzeron au réservoir d'approvisionnement et de distribution, au bas du fort Saint-Irénée, cote 282.

Il y a lieu de retenir, que l'aqueduc de l'Yzeron ne pouvait faire qu'un service de zône ou d'étage moyen, comme le faisait l'aqueduc de la Brevenne. Le réservoir de chasse, sur ce dernier aqueduc, au Rafour, sur Écully, était vers la cote 305 ; celui du siphon, sur le Tourillon de Craponne, était exactement à la même altitude.

Le sol, au Tourillon, porte la cote 287, le monument a aujourd'hui 12 mètres de hauteur, il pouvait mesurer avec ses arches, son massif et le radier du canal 18 ou 20 mètres de hauteur, soit une altitude conforme à celle du Rafour à Ecully. (*Voir la planche X.*)

Le tracé que nous venons d'indiquer entre le fort Sainte-Foy et le Tourillon de Craponne, aurait nécessairement fait passer le siphon de l'aqueduc de l'Yzeron à l'emplacement de l'ancien et du nouveau pont d'Alaï.

ENTRE LES FORTS SAINTE-FOY ET SAINT-IRÉNÉE

Toutefois, il faudrait retrouver entre le réservoir de fuite qui aurait été placé au lieu dit Champagne, et le réservoir

Digitized by Google

de distribution, au bas du fort Saint-Irénée, des vestiges du canal d'aqueduc, et il n'en existe aucun. Nous avons interrogé les propriétaires, les cultivateurs, les horticulteurs à façon; nous avons scruté le sol dans les chemins creux, au point qu'aurait suivi le tracé, il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'aqueduc sur ce parcours.

SIPHON A L'OUEST DU TOURILLON

A quel endroit et à quelle altitude aurait été établi le réservoir de chasse précédant le siphon, à l'ouest, amont du Tourillon? Le sommet du monument était à la cote 305, la charge pouvait varier de 10 à 15 mètres, le réservoir de chasse aurait donc été placé vers les cotes 315, 320, cette altitude passe dans la propriété dite à l'Étang, sise au nord-ouest du hameau le Tupinier.

Or, il n'y avait pas à cet endroit de réservoir de chasse pour absorber dans des siphons l'eau des deux aqueducs de Vaugneray et de Pollionnay, puisque nous avons suivi leurs canaux jusqu'à leur jonction, sur le plateau de Corlevet, cote 300 environ, et leur tronc ou canal commun jusque vers la cote 250 dans la plaine des Cailloux.

Donc, il n'y a jamais eu d'aqueduc dérivant les eaux de l'Yzeron et de ses affluents, pour le service de la ville de Lyon, mais simplement des systèmes hydrauliques ruraux, analogues à ceux du Mont-d'Or lyonnais.

Au Recret, cote 500 environ, nous avons vu dans la cave d'une petite maison un canal d'aqueduc, on nous dit qu'il y en a d'autres à Maisons-Brûlées, cote 590, et aux Béchères, cote 600; mais ces canaux de captage faisaient partie des régimes et des systèmes hydrauliques Vaugneray et Pol-

Digitized by Google

lionnay, et si ces canaux de captage ne déversaient pas leurs eaux directement dans ces deux systèmes, ils ne pouvaient, comme ces systèmes eux-mêmes, avoir qu'une destination purement rurale, soit pour des habitations élevées sur ces coteaux.

En résumé, pour nous, le Tourillon de Craponne n'était pas un ouvrage destiné à la dérivation des eaux du bassin de l'Yzeron.

Examinons encore d'autres suppositions.

LE TOURILLON, MONUMENT DE FANTAISIE

Le Tourillon de Craponne était-il un monument de fantaisie? Un autel, un arc de triomphe élevé sur la voie d'Aquitaine pour supporter un groupe historique ou de croyance religieuse? Cela est peu admissible. La tradition, à Craponne est que le Tourillon était *un arqueduc*, et qu'il correspondait avec le Sarrazin venant de Pollionnay.

On a prétendu aussi que le Tourillon pouvait bien ne pas être un ouvrage romain; que les moellons posés à plat facilitaient les doutes à cet égard? Faudrait-il donc admettre que les Tourillons sont une œuvre due aux barbares, qui auraient élevé ce monument après le renversement de l'empire romain? Ou encore, était-ce une œuvre du Moyen Age?

Les barbares ont été destructeurs, et n'auraient certes pas élevé un monument comme celui des Tourillons; dans quel but l'auraient-ils fait? D'autre part, ce monument ne peut, à aucun titre, être attribué au Moyen Age. Que les Tourillons aient été utilisés, à cette époque, comme fourches patibulaires? C'est admissible, mais construits exprès pour cet usage. C'est invraisemblable.

Digitized by Google

Quoi que fait en moellons posés à plat, le monument des Tourillons est romain. Nous admettons même volontiers, et cela simplement pour donner satisfaction à la tradition, que cette maçonnerie est due aux légions campées dans les environs, dont on aura utilisé le repos pendant une période de paix, après l'écrasement de la Gaule et l'asservissement de ses nations.

Examen, comparé, d'un tracé de l'aqueduc de la Brevenne, par Marcy-l'Etoile, Sainte-Consorce et les Tourillons de Craponne.

Pour nous, les Tourillons de Craponne sont toujours un travail exécuté sur un tracé de l'aqueduc de la Brevenne, abandonné, après études nouvelles, pour celui passant par la Tour-de-Salvagny, Dardilly et Ecully.

Dans le tracé par Sainte-Consorce, le réservoir de chasse précédant le siphon ouest des Tourillons, aurait été établi vers la cote 315, environ, laquelle passe sur un replat à l'est du hameau Quincieux, soit près du chemin d'intérêt commun n° 49 vers la limite des communes de Sainte-Consorce et de Saint-Genis-les-Ollières, au bas d'un petit mamelon qui, sur la carte, *Lyon et ses environs*, par de Dignoscyo et Rembielinski, porte une cote 330.

De ce point, vers Quincieux, et en passant un peu au-dessous de Sainte-Consorce et de Marcy-l'Etoile, le canal aurait suivi une ligne bien plus directe qu'on le croirait à première vue pour aller se raccorder au lieu dit la Chaux, sur Lentilly, à l'aqueduc de la Brevenne, cote 350 environ (3).

(3) Il pouvait même être raccordé vers l'altitude 400, au col de Mausouvre, ainsi que nous l'avons vérifié depuis, le tracé eût été un

Digitized by Google

Par ces deux tracés, Dardilly ou Craponne, la longueur est sensiblement la même.

Sur le tracé par Craponne, en traçant trois lignes droites, soit de la Chaux à Quincieux, de ce point jusqu'à Champagne sous le fort de Sainte-Foy, et d'ici jusqu'au bas du fort Saint-Irénée, la distance est de 16,000 mètres environ.

Sur le tracé par Dardilly, soit aussi par trois lignes droites : de la Chaux jusqu'aux Bruyères, en traversant les communes de la Tour-de-Salvagny et Dardilly, des Bruyères au rampant des Massues ; et, de ce rampant au bas du fort Saint-Irénée, la distance est également de 16,000 mètres environ ; toutefois, ce dernier tracé avait une longueur effective un peu plus considérable, en raison des contours à faire dans les vallons sur la commune de Dardilly.

Pour indiquer les lignes qu'auraient pu suivre ces tracés, nous utilisons la cartographie ; aussi nos indications ne seront que des probabilités aussi exactes que possible, mais elles n'auront pas l'exactitude que donnerait un *avant-projet* sur le terrain.

Si le tracé par Marcy-l'Etoile, Sainte-Consorce et Craponne exigeait l'établissement de deux siphons mesurant ensemble 6,000 mètres de longueur, en revanche, le tracé par Dardilly et Ecully exigeait des travaux d'art et de maçonnerie assez considérables.

D'abord, dans la plaine des Grandes-Terres, sur Lentilly, entre la Chaux et le lieu dit Charpenay ou Pierre-Plantée, une série de ponts et de massifs en maçonnerie, alternant sur 2,000 mètres environ de longueur. Deux petits

---

peu plus court, et l'exécution sans doute plus facile qu'en partant de la cote 350.

Digitized by Google

tunnels ou tranchées très profondes, un pour franchir le col entre Villedieu et la Brochetière, vers Marcorant, et l'autre pour franchir le col au nord de Dardilly-le-Bas. Des massifs de maçonnerie, sur 1,500 ou 2,000 mètres de longueur, entre la voisinée sud des Bruyères et le Rafour.

Enfin, ouvrage capital, entre le rampant des Massues et le réservoir au bas du fort Saint-Irénée, un pont supérieur de deux kilomètres de longueur, lequel au point bas, vers le chemin qui conduit au couvent dit des Anglaises, mesurait 16 à 18 mètres de hauteur sous flèche. Sans compter le grand siphon dans le vallon de Grange-Blanche.

Le tracé par Marcy-l'Etoile, Sainte-Consorce et Craponne, ne comportait, à la lecture des cartes, aucun travail d'art, soit entre la Chaux et Quincieux. Il nécessitait seulement deux ponts à siphons : un sur le ruisseau de Saint-Genis-les-Ollières, entre Quincieux et le Tourillon, et un sur le ruisseau d'Alaï, puis le Tourillon lui-même, et enfin les 6,000 mètres de tuyaux en plomb, déployés sur les deux siphons, séparés par la ventouse des Tourillons.

DU TOURILLON A LYON

Par Brussin et Beaunand

Avant le tirage définitif de la carte du département du Rhône, nous n'avions à notre disposition que des épreuves incomplètes de cette carte, les unes n'avaient que la lettre, les autres que les courbes de niveau, il était donc assez difficile de se reconnaître exactement. Aussi avions-nous supposé qu'arrivé aux Tourillons, le tracé de l'aqueduc aurait pu se diriger sur le plateau de Francheville, vers

Digitized by Google

Brussin, après avoir franchi une première fois l'Yzeron au moyen d'un siphon. Puis, de Brussin, il aurait été dirigé vers la ligne suivie par l'aqueduc du Pila ; il aurait alors franchi une deuxième fois l'Yzeron, à Beaunand, et aurait suivi, sans aucun ouvrage d'art, le versant ouest du coteau de Sainte-Foy, pour venir aboutir au réservoir, au bas du fort Saint-Irénée, cote 282.

La supposition de ce tracé était née d'une erreur causée par le manque de cartes précises, et l'interprétation d'un prétendu nivellement sur le terrain, nous avions arbitré à plus de 5,000 mètres, la longueur du siphon Est, entre le Tourillon et le bas des talus du fort Sainte-Foy, tandis que les deux siphons, sur l'Yzeron, n'auraient eu ensemble que 4,000 mètres.

Par Champagne

Le tirage définitif de la carte du département du Rhône nous a permis de rectifier notre supposition et de constater que du Tourillon jusqu'à un point choisi vers Champagne, le siphon Est n'aurait eu que 4,000 mètres de longueur, il est vrai que peut-être il aurait fallu un pont supérieur à la suite du réservoir de fuite de Champagne ; quelques milliers de mètres cubes de maçonnerie. Mais cela n'avait rien qui puisse faire hésiter le génie romain.

Par les Massues

Les tuyaux du siphon Est ne pouvaient pas être dirigés vers le rampant des Massues, par les raisons que nous avons déjà données, et par cette raison supérieure et concluante qu'ils auraient eu 4,500 mètres de longueur au lieu de

Digitized by Google

4,000 entre Tourillon et Champagne. Il aurait fallu, en outre, augmenter le nombre des tuyaux, augmenter même leur diamètre ; les ingénieurs romains savaient compter et comptaient trop bien, ils n'auraient pas commis cette erreur, car ils savaient éviter les pertes de charge et les dépenses inutiles.

Tracé par Dardilly.

En résumé, et en raison des dépenses considérables nécessitées par les deux siphons, mesurant ensemble 6,000 mètres de longueur séparés par la ventouse des Tourillons, le génie des hydrauliciens romains aura préféré exécuter le tracé par Dardilly, Ecully et les Massues, malgré les énormes travaux de maçonnerie qu'il nécessitait, plutôt que de réaliser les deux siphons, l'un entre Sainte-Consorce et le Tourillon, l'autre entre le Tourillon et le lieu dit Champagne.

En conséquence, nous persistons à dire :

« Un tracé a été projeté hâtivement, un commencement « d'exécution a eu lieu ; puis, il y a eu abandon de ce « tracé après examen plus complet. »

On nous objectera que les Romains ne se trompaient jamais, et qu'ils n'auraient pas fait le Tourillon de Craponne s'ils n'avaient pas été certains de l'utiliser ! En effet, Rome a été et est encore le siège de l'infaillibilité ? mais qu'un édifice ait été élevé à la hâte, par une légion ou des esclaves en disponibilité, qu'on ait même ouvert, inutilement, sur le tracé de l'aqueduc du Pila, dans le roc, 22,000 mètres de tranchée, entre Saint-Chamond et Saint-Genis-Terrenoire. Ces faits n'ont rien qui puisse infirmer la rectitude du génie romain ! Le cas était pressant, il fallait donner de l'eau à la ville nouvellement fondée, on aura été un peu vite en besogne ! voilà tout.

Digitized by Google

QUALITÉ DE LA MAÇONNERIE DES TOURILLONS

La construction du double rampant des Tourillons était faite en bons matériaux, puisqu'elle a défié les siècles. Les hommes, plus que les années et les intempéries, ont contribué à sa destruction, et cette destruction a commencé il y a bien des siècles ; car en 1875 les tronçons de piles, à l'ouest, venaient d'être déblayés des matériaux de démolition qui recouvraient leur parement nord, les joints entre les moellons et notamment à la juxtaposition du contre-fort de la pile, côté ouest, sur lequel retombe le dernier arc de la voûte restituée par nous, affleuraient le parement des moellons. Donc les matériaux de démolition avaient dû recouvrir ces soubassements il y a bien des siècles, et avant qu'ils eussent été dégradés par le temps, sinon les joints auraient été bien plus avariés, ainsi que cela est arrivé aux grandes piles ; avarie qui s'est du reste rapidement produite aux tronçons après qu'ils ont été déblayés.

SIPHONS A L'EST DU TOURILLON

Nous croyons devoir donner quelques renseignements détaillés sur le fonctionnement des siphons, s'ils avaient existé, à l'est du Tourillon. (1)

I

Un tuyau de $0^m,186$ de diamètre intérieur, ayant 4,000 mètres de longueur et 18 mètres de charge ou de dénivellation, entre le Tourillon et le lieu dit Champagne,

(1) Calculs de M. Engelhard.

Digitized by Google

sous le fort Sainte-Foy-lès-Lyon, aurait débité 16 litres 20 par seconde, soit en chiffres ronds 1,400 mètres cubes par 24 heures. Dix tuyaux n'auraient débité que 14,000 mètres cubes, ce qui revient à dire que 14 tuyaux n'auraient débité que 19,600 mètres cubes.

II

Un tuyau de même diamètre intérieur, $0^m,186$, sous même charge de 18 mètres, mais sur 4,500 mètres de longneur, entre le Tourillon de Craponne et la Touriche ou rampant des Massues, aurait débité 15 litres 20 par seconde ou 1,313 mètres cubes par 24 heures.

Avec 15 tuyaux, le débit n'aurait pas atteint 20,000 mètres cubes, il n'aurait été que de 19,605 mètres en 24 heures.

Cette colossale et prodigieuse entreprise d'un siphon à établir, entre le Tourillon et le fort Sainte-Foy, a cependant été projetée par le génie romain, mais elle n'a pas été réalisée. Néanmoins, pour amener à Lugdunum l'eau des affluents de la Brevenne, il a fallu exécuter le siphon dans le vallon de Grange-Blanche ; et nous l'avons dit, c'était sans doute le travail de ce genre le plus colossal qui ait été réalisé dans l'antiquité.

GABUT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Fragments en Patois Lyonnais

—

LA COZONAISA

La *Cozonaisa*, à Lyon la *Couzonnaise*, c'est « la chanson de Couzon », comme la *Marseillaise* est « la chanson de Marseille »; comme, en 1848, la *Lyonnaise* était « la chanson de Lyon ».

Certainement, vous n'êtes point sans connaître Couzon, charmant village des environs de Lyon, célèbre par ses carrières de pierre, dont sont bâtis « en partie tous » les murs mitoyens de Lyon. Voilà bien des années que je ne l'ai visité, et mon souvenir, en laissant s'estomper les détails, n'en a pas moins gardé une belle impression rustique. La montagne, largement ouverte par le pic, montre au soleil ses flancs couleur d'or. Grimpez au sommet, fût-ce au prix de quelques palpitations. Vous arrivez à un planit couvert de broussailles ou de bas taillis (c'était ainsi du moins de mon temps), dont le caractère de solitude, pour

Digitized by Google

des lieux si voisins de la grande ville, n'est pas sans charme. La vue s'étend sur la Saône, et, au-delà, sur les vertes collines de la Bresse. Tout cela, surtout par un beau jour d'automne, est reposant et mélancolique.

Si vous redescendez au village ne faillez point à voir l'église. Elle est moderne, mais de proportions calmes et mesurées, bien eurythmique, bien religieuse, dans ce style romano-sicilien auquel se complaisait Pierre Bossan. Quoique la pierre de Couzon ne soit point communément employée pour pierre de taille, l'église presque tout entière en est construite, même les parties sculptées. Les tailleurs de pierre du pays se sont fait gloire de trier les blocs du plus beau grain, pour ne pas faire appel aux pierres étrangères.

Et surtout ne manquez point de contempler longuement l'abside, où se déroule une vaste frise peinte, dont les figures sont de grandeur naturelle. Elle est l'œuvre, fort belle, de Matthéus Fournereau, notre compatriote. C'est un peu le style de Flandrin, et depuis lui il ne s'est rien peint d'aussi parfaitement religieux ni de plus pur de formes. Je vous recommande surtout la partie où est représentée la légion thébaine. Le sentiment de l'art antique s'y marie avec le sentiment chrétien de la plus heureuse manière.

Et si l'exercice vous a mis en appétit, vous continuerez à descendre le village jusqu'au bord de la Saône, et vous irez chez Le Nègre, où vous pourrez, si le cœur vous dit, manger les meilleurs poissons du monde. C'est un bon restaurant rustique, jadis fréquenté par Chenavard, Jean Tisseur et Soulary. Puis vous irez vous promener sur le pont suspendu, d'où la vue est charmante. A vos pieds, la Saône, verte et profonde, enveloppe avec mollesse de jolies îles, pleines de vourgines aux feuillages fins et cotonneux. Les

Digitized by Google

couchers de soleil, de là, sont très beaux, et la Saône s'y raye d'or et de pourpre fondus dans l'émeraude.

*
* *

Tout change, en ce monde sublunaire, même les femmes, même les vignes. Le vin de Couzon passe aujourd'hui pour l'équivalent du vin de Brindas. Or, il n'y a pas trois siècles était-il si renommé, que, pour indiquer combien on se disputait les vignobles de Couzon, on disait en commun proverbe : « Qu'il n'estoit pas bourgeois de Lyon qui n'eust des vignes à Couzon. » Paradin ne craint pas de le comparer aux plus grands crus : « En ce temps-là ne se parloit point encores en Gaule des vins de Beaune, ny de Tornus (Tournus), ny de Bruillé (Brouilly), ny de *Cozon*, ny de Tornon (aujourd'hui l'Hermitage), ny de Grave, ny de Marche. »

Le vin de Sainte-Foy, si célèbre dans mon enfance encore, est en train de subir le même sort. Il est aujourd'hui dans les grands médiocres.

*
* *

Mais le présent travail n'étant point pour faire concurrence aux excellents « guides » de mon excellent collègue, le baron Raverat, on ne poursuivra pas plus outre la narration en ce qui concerne le village de Couzon. Je pousserai même la délicatesse jusqu'à ne pas donner l'étymologie du nom, et je passerai à la *Couzonnaise*.

Je ne la crois pas ancienne. Elle doit dater peut-être de quelque soixante ans au plus. Certainement elle est postérieure à la Révolution. L'auteur? Ignoré, comme pour la plupart des chansons populaires.

Digitized by Google

Elle ne va pas sans quelques gandoises. Le paysan ne craint pas la grivoiserie narquoise. Telle qu'est la chanson, elle est pourtant bien loin de la corruption de celles de nos cafés chantants. La débauche du paysan est encore celle de nos vieux pères Gaulois, qui y allaient à la bonne franquette, sans les raffinements des sociétés corrompues. Quoique le Couzonnaire ne soit pas tout à fait la même chose que le pur agriculteur rural, il n'est rien moins non plus que l'ouvrier d'usine, si souvent souillé par le contact de la grande ville. Les tailleurs de pierre de Couzon ne sont pas nomades, mais gens du pays, presque toujours propriétaires d'un petit bien. Cela ne les empêche point d'ailleurs d'aimer à rire.

*
* *

La chanson est une sorte de chanson à boire, consacrée, selon les rites, à Bacchus et à Vénus, comme eût dit notre tailleur de pierres, s'il eût vécu au temps du caveau de Bérenger. Le sujet est un peu rebattu, depuis Loth et ses filles, mais il paraît qu'on n'a rien encore trouvé de plus nouveau.

L'auteur, cependant, semble, pour continuer la comparaison, faire passer Bacchus avant Vénus ; surtout « depuis que les fumelles l'ont mordu ». C'est, du reste, une tendance commune à toutes les chansons où la déesse et le dieu sont en parallèle, de donner le pas à celui-ci sur celle-là. La première fois que j'allai à Paris, ce fut sur l'impériale d'une diligence. Le conducteur, un joyeux compère, chanta toute une nuit à gorge déployée une chanson que j'ai malheureusement oubliée (j'avais eu le temps de l'apprendre par cœur), où il expliquait franchement les raisons

Digitized by Google

pourquoi de sa préférence. S'adressant aux femmes, il leur disait sans façon :

Vous n'êtes pas toujours belles,
Mais le vin est toujours bon !

*
* *

Comme pour les poèmes du moyen âge, laborieusement reconstruits par les érudits d'après des manuscrits divers, j'ai constitué une édition « critique » d'après deux leçons. La première comprend douze couplets. Elle a été recueillie en 1864 par mon ami Pétrus Violette, sieur des Guénardes, alors qu'il faisait reconstruire la maison forte des Guénardes, à Coigny en Beaujolais. Il la transcrivit, ainsi que la traduction, sous la dictée du tailleur de pierres Feuillet, qui travaillait à la dite maison. La chanson était connue de Mami Marmet, qui a tenu longtemps les bêches, depuis tenues par son gendre, Germain, et qui ont péri si malheureusement au printemps de 1889. Mami avait promis au sieur des Guénardes de la lui chanter, et celui-ci en devait noter la musique. Mais sur ces entrefaites, Mami mourut. Si quelqu'un connaît l'air de cette chanson, le sieur des Guénardes lui serait reconnaissant d'aller la lui chanter aux Guénardes un beau jour d'été. Nous désignerons cette version par A.

La seconde version est celle de Bernard, dit le sorcier, journalier et rhabilleur à Couzon. Elle a été écrite sous sa dictée par Comperou, maître maçon au dit Couzon. Mon ami Joannès Mollasson, dessinandier pour la bâtisse, l'a recueillie de Comperou, qui en a aussi donné la traduction. Nous la désignerons par B. Elle ne comprend que dix couplets, dont l'ordre n'est pas exactement celui de la version

Digitized by Google

Feuillet. A notre tour nous avons dû changer l'ordre de plusieurs couplets, qui avait été évidemment interverti dans l'une et l'autre version. Il a suffi de se guider sur l'enchaînement des idées pour rendre intelligibles des couplets, tel que le couplet 5, dont le sens ne paraissait se rapporter à rien. Nous avons réuni les couplets qui ont les femmes pour sujet, puis ceux où l'auteur fait l'éloge de Couzon, puis enfin ceux qui ont trait au vin. Quant à l'orthographe, nous nous sommes appliqué à rendre les sons le plus exactement possible. Ne connaissant pas la chanson *de auditu*, nous ne sommes pas certain qu'il ne se soit glissé aucune erreur de nuance dans la transcription. Mais nous croyons que, dans l'ensemble, elle est à peu près satisfaisante.

PREMI COPLÈ

Dz' (1) *ôme lo vin quan il è bon ;*
Dz' ôme le bôye (2) *sin façon.*
Dz' on toudzeur amô le fumèle ;
Mè dz' ômo pô cele rebèle (3),
Que vo fezian de coin de z'iu.
Depoua lo dzeur que m'ayin tan mordu,
Dze n' ouzo pus m'aprotsi d'èle.

« J'aime le vin quand il est bon ; — j'aime les filles sans

(1) *Dz* est l'articulation répondant au français *j* dans la portion du Lyonnais où est situé Couzon. A l'ouest de Lyon, il n'en est plus de même.

(2) *Bôye* (prononc. *bô-ye*), « filles ». L'étymologie a été étudiée au mot *bolli*, *Dictionnaire du patois lyonnais*, *Supplément*, page 444.

(3) B a *drobèle*, mot inconnu au patois. Il est probable que c'est une corruption de *rebelle*, dont on n'a pas saisi le sens ironique (aussi Comperou traduisait-il *drobèle* par *coquettes*). Des filles qui « vous font du coin des yeux » ont depuis beau temps cessé d'être rebelles.

Digitized by Google

façon, — j'ai toujours aimé les femmes, — mais je n'aime pas ces rebelles, qui vous font signe de l'œil. — Depuis le jour qu'elles m'ont si bien mordu, je n'ose plus m'approcher d'elles. »

SEGON COPLÈ

Parla-më de la Dzaneton,
La bôye (4) *à Noyé Ratadon.*
Ei (4 *bis*) *y è d'inqui qu'ël'è de sorta* (5)
Dzamè on n'a vu Sarmagnota (6)
Se drola ni se degacia (7).
Y è-t-on plazî de li vai prindr' un cat (8),
E poua de li vai balhî... (9).

« Parlez-moi de Jeanneton, la servante de Noël Ratadon.

---

(4) *Bôye* signifie fille en général, mais non fille par relation avec père. Spécialement, *bôye* prend le sens de servante. Ainsi, en Bresse, la *boyaude* est une fille de ferme.

(4 *bis*). *Ei*, pronom neutre. *Y* est une liaison euphonique.

(5) *Qu'ël'è de sorta*, curieuse tournure pour qu'elle sort ». *Sorta* est un substantif verbal de *sortir*.

(6) *Sarmagnota* est, comme l'a fort bien remarqué le sieur des Guénardes, la contraction de *Saint-Romain* + *ota* = *Sainromaniota* = *Sarmagnota* « fille de Saint-Romain ». Saint-Romain est un petit village au sud de Couzon.

(7) A a *Degatia*, et B *Degashia*, qui est sa manière d'exprimer le même son. *Degacia* a été *degadzia*, fait régulièrement sur le vieux français *gagier*.

(8) A et B ont tous deux *cat*. A le traduit par « corde », ce qui est inexplicable, *cat* n'ayant d'ailleurs cette signification dans aucun dialecte. B le traduit par *podex*, obscénité absurde. Je me déclare incapable de donner la signification. *Cat* = chat dans les dialectes méridionaux, mais le mot est complètement inconnu dans le patois lyonnais.

(9) A, après *balhî*, a *rota* et B a *vota*. A ne traduit pas *rota*, et B

Digitized by Google

— C'est d'ici qu'elle tire son origine. — Jamais on n'a vu fille de Saint-Romain, — si gentille ni si dégagée (10). — C'est un plaisir de lui voir prendre un... — Et puis de lui voir donner... »

TROJEUME COPLÈ

Ei fô la vè din un cotèr (11);
Du pi, de la man è du bè,
Com ' ēle sai vo fère rire.
Y è de sa gran (12) *que le retire* (13).
El' a, vrai, d'êmo (14) *come trai ;*
Si l'y parlô rin qu'in guignan lo dè,
La bogra sa ce que vou dire (15).

« Il faut la voir dans une assemblée : — Du pied, de la main et du bec, — comme elle sait vous faire rire. — C'est à sa grand'mère qu'elle ressemble. — Vrai, elle a de l'esprit comme trois. — Si vous lui parlez, rien qu'en lui faisant signe du doigt, — la b...esse sait ce que cela veut dire. »

---

traduit *vota* par *votre*, ce qui est manifestement impossible et n'a aucun sens. Je ne sais donc ce que la servante de Noël Ratadon donnait au *cat*. Je soupçonne là-dessous quelque gandoise.

(10) L'auteur veut bien dire qu'on voit bien qu'elle est de Couzon, les filles de Saint-Romain n'étant ni si gentilles ni si dégagées.

(11) Le *cotèr* est une assemblée de femmes qui se réunissent communément pour veiller. L'origine est le bas latin *coteria*, français *coterie*, peut-être par une forme *coterium*, d'où *cotairo*, *cotèr*.

(12) *La grand* est la contraction de *la grand'mère*.

(13) *Retiri de*, ressembler à. Comparez *tirer un portrait*.

(14) *Êmo*, intelligence ; substantif verbal *d'aestimare*.

(15) Fort intelligente, en effet, la servante à Noyé Ratadon. Elle paraît rentrer dans la catégorie des « rebelles » du premier couplet.

Digitized by Google

façon, — j'ai toujours aimé les femmes, — mais je n'aime pas ces rebelles, qui vous font signe de l'œil. — Depuis le jour qu'elles m'ont si bien mordu, je n'ose plus m'approcher d'elles. »

SEGON COPLÈ

Parla-më de la Dzaneton,
La bôye (4) *à Noyé Ratadon.*
Ei (4 *bis*) *y è d'inqui qu'ël'è de sorta* (5)
Dzamè on n'a vu Sarmagnota (6)
Se drola ni se degacia (7).
Y è-t-on plazî de li vai prindr' un cat (8),
E poua de li vai balhî... (9).

« Parlez-moi de Jeanneton, la servante de Noël Ratadon.

---

(4) *Bôye* signifie fille en général, mais non fille par relation avec père. Spécialement, *bôye* prend le sens de servante. Ainsi, en Bresse, la *boyaude* est une fille de ferme.

(4 *bis*). *Ei*, pronom neutre. *Y* est une liaison euphonique.

(5) *Qu'ël'è de sorta*, curieuse tournure pour qu'elle sort ». *Sorta* est un substantif verbal de *sortir*.

(6) *Sarmagnota* est, comme l'a fort bien remarqué le sieur des Guénardes, la contraction de *Saint-Romain* + *ota* = *Sainromaniota* = *Sarmagnota* « fille de Saint-Romain ». Saint-Romain est un petit village au sud de Couzon.

(7) A a *Degatia*, et B *Degashia*, qui est sa manière d'exprimer le même son. *Degacia* a été *degadzia*, fait régulièrement sur le vieux français *gagier*.

(8) A et B ont tous deux *cat*. A le traduit par « corde », ce qui est inexplicable, *cat* n'ayant d'ailleurs cette signification dans aucun dialecte. B le traduit par *podex*, obscénité absurde. Je me déclare incapable de donner la signification. *Cat* = chat dans les dialectes méridionaux, mais le mot est complètement inconnu dans le patois lyonnais.

(9) A, après *balhî*, a *rota* et B a *vota*. A ne traduit pas *rota*, et B

Digitized by Google

— C'est d'ici qu'elle tire son origine. — Jamais on n'a vu fille de Saint-Romain, — si gentille ni si dégagée (10). — C'est un plaisir de lui voir prendre un... — Et puis de lui voir donner... »

TROJEUME COPLÈ

Ei fô la vè din un cotèr (11);
Du pi, de la man è du bè,
Com ' ële sai vo fère rire.
Y è de sa gran (12) *que le retire* (13).
El' a, vrai, d'êmo (14) *come trai ;*
Si l'y parlô rin qu'in guignan lo dè,
La bogra sa ce que vou dire (15).

« Il faut la voir dans une assemblée : — Du pied, de la main et du bec, — comme elle sait vous faire rire. — C'est à sa grand'mère qu'elle ressemble. — Vrai, elle a de l'esprit comme trois. — Si vous lui parlez, rien qu'en lui faisant signe du doigt, — la b...esse sait ce que cela veut dire. »

---

traduit *vota* par *votre*, ce qui est manifestement impossible et n'a aucun sens. Je ne sais donc ce que la servante de Noël Ratadon donnait au *cat*. Je soupçonne là-dessous quelque gandoise.

(10) L'auteur veut bien dire qu'on voit bien qu'elle est de Couzon, les filles de Saint-Romain n'étant ni si gentilles ni si dégagées.

(11) Le *cotèr* est une assemblée de femmes qui se réunissent communément pour veiller. L'origine est le bas latin *coteria*, français *coterie*, peut-être par une forme *coterium*, d'où *cotairo*, *cotèr*.

(12) *La grand* est la contraction de *la grand'mère*.

(13) *Retiri de*, ressembler à. Comparez *tirer un portrait*.

(14) *Êmo*, intelligence ; substantif verbal *d'aestimare*.

(15) Fort intelligente, en effet, la servante à Noyé Ratadon. Elle paraît rentrer dans la catégorie des « rebelles » du premier couplet.

Digitized by Google

QUATRIÈME COPLÈ

Son bin quóque filh' à Cozon,
Que n'an pô mouvaize façon.
Mè le bogre son defecile.
Quan èle van dessu le z' île,
Lu z'y fô de petit monchu.
Ei y è prequè le ne se marion pu,
E qu' à Sorman (16) *Cozon dèfile* (17).

« Il y a bien quelques filles à Couzon, — qui n'ont pas mauvaise façon. — Mais les b...esses sont difficiles. — Quand elles vont se promener sur les îles, — il leur faut de petits messieurs. — C'est pourquoi elles ne se marient plus, — et que Couzon émigre à Saint-Romain. »

CINQUIÈME COPLÈ (18).

Ne suide (19) *pô yun gran tsemin,*
Onte lo mondo va è vien (*vi-in*) *;*

---

(16) *Sorman*, contraction de *Saint-Romain*.

(17) *Défile*. C'est le français *filer* avec adjonction du préfixe *de* au sens intensif. Comparez le français *défaillir*, qui est le renforcement de *faillir*.

(18) Ce couplet est le 8e de A et le 10e de B. Dans celui-ci un vers manque. Le 3e et le 4e sont ainsi :

Preni le z' alèe que traverson,
Infelô (*enfilez*) *yon petè violè, etc.*

Tout le monde à Lyon connaît « les allées qui traversent », mais on ne voit pas trop ce qu'elles viennent faire dans les îles, sans compter que *traverson* ne rime avec rien.

(19) *Suide*, 2e personne pluriel du présent de l'indicatif du verbe *sioure*, suivre, de *sequere*. Comparez *vos aide* = vous êtes.

Digitized by Google

De Forvèyi i va in Samoye (20).
Ne vantô pô tro sa bassoye (*ba-so-ye* (21).
Vô miu prindr' un petè violè (22),
Onté è-y-è que lo rossignolè
Va se catsi quan i gazoye.

« Ne suivez pas ce grand chemin, — où le monde va et vient. De... il va en... — Ne vantez pas trop sa crotte. — Mieux vaut prendre un petit sentier, — où c'est là que le rossignol — va se cacher quand il gazouille.

SIJEUME COPLÈ (22 *bis*).

Cozon, seurman un dzeur vindra
Que tou per la man se tindra (23).
I san dza tui quezin, quezëne.
Dzôgun fa bin petô se mëne,

---

(20) Ce vers manque à B. A traduit par : « De Fourvière il va en chemise... », ce qui est absurde comme sens et contraire à la phonétique. *Fourvière* ne peut devenir *Forvèyi*, et *camisia* ne peut devenir *samoye*. Il me semble que l'interprétation la plus plausible serait que Forvèyi et Samoye sont deux lieux dits, reliés par un grand chemin, auquel l'auteur préfère les jolis sentiers des îles. Mais il se peut aussi qu'il y ait là quelque allusion gauloise dont le sens nous échappe, car il serait assez extraordinaire que Feuillet n'eût point connu ces lieux dits.

(21) *Bassoye*, c'est la forme patoise de notre *bassouille*, boue limpide, probablement de *souille*, lieu bourbeux.

(22) *Violè*, sentier, du vieux provençal *viol*, même sens, de *vicus*, plus suffixe *ol*.

(22 *bis*) ce couplet est le 4e de A et le 7e de B.

(23) C'est-à-dire que par l'agrandissement du bourg les maisons aujourd'hui isolées seront enveloppées dans les constructions neuves.

Digitized by Google

Nion (24) *ne tire sa pudr' in l'air.*
Rien qu'à Cozon y è-t-un vrai por de mer.
Y a bin dza tra vin (25) *sapëne* (26).

« Couzon, sûrement un jour viendra — Où tout (le village) se tiendra par la main. — Ils sont déjà tous, cousins, cousines. — Chacun fait bien bruire ses mines; — aucun ne tire sa poudre en l'air. — Rien qu'à Couzon, c'est un vrai port de mer; — il y a bien déjà soixante sapines.

SETIÈME COPLÈ

Din un mô comme din on cen,
Dze ne son pô de z-inocen.
Dze fon de yôr (27) *de noutre pire.*
Vo-z-u ai di, y è pô per rire :
Noutre pire fan de mazon ;
Dze poyon (28) *deir' avoua quôque razon :*
Lyon chort (29) *de noutre perire* (30).

---

(24) *Nion*, aucun, de *nec unum*. *Nion* existait déjà en vieux lyonnais.

(25) *Tra-vin*. C'est le vieux français *trois-vingt*.

(26) *Sapëne*, à Lyon *sapine*, bateau plat, sur lequel on transporte la pierre de Couzon. La sapine proprement dite a environ dix pieds de long par trois de large, mais je crois que les bateaux qui transportent aujourd'hui la pierre de Couzon sont beaucoup plus grands. Les flancs de la sapine sont inclinés et ont une bordure d'une vingtaine de centimètres de largeur, sur laquelle marchent les bateliers.

(27) *Yor*, liards. En patois lyonnais liard veut dire de l'argent. « Avoir de liards, » à Lyon, c'est être riche. La plaisanterie consiste à choisir pour représenter la richesse, le type de la plus petite monnaie possible. Au fait, à renfort de liards on fait des billets de banque.

(28) *Poyon*, 1re personne pluriel du présent de l'indicatif du verbe *poyi*, pouvoir.

(29) *Chort* = sort, *s* prononcé *ch* devant *o* est sans doute particulier

Digitized by Google

« Dans un mot comme dans cent. — Nous ne sommes pas des innocents. — Nous faisons de l'argent de nos pierres. — Je vous l'ai dit, ce n'est pas pour rire : — Nos pierres font des maisons; — nous pouvons dire avec quelque raison : — Lyon sort de nos carrières.

UITIÈME COPLÈ

Vo moquô pô du païzan,
Surtou quan il a lo caban (31).
I fan onor à la parotse.
Dze ne trinon pô tui carotse;
Dz' on quôzi tui de tomberiô.
Vai chi no gn' a que quôque grènelô (32),
Que ne trinon que la galotse.

« Ne vous moquez pas du paysan, — surtout quand il est vêtu de son caban. — Ils font honneur à la paroisse. — Nous ne traînons pas tous carrosse; — [mais] nous avons presque tous des tombereaux. — Il n'y a chez nous que quelques pauvres diables, — qui ne traînent que la galoche. »

à cette région. On le rencontre bien, mais c'est devant *io* (Lentilly dit, comme Couzon, *collachon*, *répétichon*). Toutefois *chort* existant dans A et dans B, il y a lieu de croire que cette prononciation est la vraie.

(30) *Periri*, carrière, de *petraria*.

(31) *Caban*, vêtement à capuchon du marinier et du voiturier, plutôt que du paysan. Mais, d'après l'auteur, tout le monde à Couzon ayant à conduire des tombereaux, tout le monde y doit porter le caban.

(32) B a *grènenô*. En tout cas le mot me paraît se relier au lyonnais *grignet* et au vieux français *grigneux*, qui donne le diminutif *grignelet*, *grignelat*, *grignelo*, *grènelô*.

Digitized by Google

NUVIÈME COPLÈ

Bevin un cou, malacardi (33)*!*
De pou de prindre la pipi :
Lo gozi comince à me couère.
Lo vin tiria, y fô lo bère.
Dz' ôme qu' i me disian (34) *: piu'hu,*
Folu gorman, bogre de catsa-piu (35)*!*
Tin-të bien, bogre, te vé tsère (36)*!*

« Buvons un coup, maucorbleu ! — De peur de prendre la pépie : — Le gosier commence à me cuire. — Le vin tiré, il faut le boire. — J'aime qu'on me dise : Pouilleux, — f... gourmand, b... d'écache-poux ! — Tiens-toi bien, b..., tu vas tomber ! »

DIJEUME COPLÈ

Malacardi (37), *vouèdi tou plin !*
Vo-z-u ai di, dzôme lo vin,
Lo bon vin, le petëte tôsse.
Buè a petë cou, i delôsse ;

---

(33) A a *Beven on coup, per s'acardi*, et traduit « pour s'accorder », ce qui ne veut rien dire. B a la bonne version, *malacardi*, juron composé de *male*, *corpus* et *deus* ; le tout répondant à un français *maucordieu*. Sur la composition comparez *corbleu* = *cordieu* = *corps-dieu*, et *tatiguié* = *tête-dieu*.

(34) *I me disian*. La 3e personne du pluriel, dans notre patois, remplace très souvent le *on* du français.

(35) *Catsa-piu* (de *catsa*) *coactare*, et *piu* (*pediculum*). Je ne connaissais pas l'emploi de cette injure dans le Lyonnais, mais dans le Gévaudan ou *pediculum* a donné *pesu*, on a de même *catsa-pesu*, nom donné au pouce à cause de son emploi.

(36) L'ivrogne trouvant plaisir à se faire injurier pour bien constater qu'il est saoûl, me paraît une heureuse trouvaille réaliste.

(37) Ce couplet manque à B. A a *Per la cardi*, *vouèdi tou plein*, et

Digitized by Google

On y refa (38) *à son plazi.*
De beir' on cou quand on a lo lazi,
Que fa de bien par ou qu' i pôsse!

« Maucorbleu, remplissez tout plein! — Je vous l'ai dit, j'aime le vin, — le bon vin, les petites tasses. — Bu à petits coups, il (le vin) délasse. — On recommence à son plaisir. — De boire un coup, quand on a le temps, — que cela fait du bien où il passe! »

ONJEUME COPLÈ

Bevin on cou, bevin-z-in dou,
E dzamè trai no-z-an fai pou.
Un cou n'arouze qu'una braiza (39).
Pè bin bér' à la cozonaiza,
Ei fô repèquo (40), *mon patron* (40 *bis*)*!*
Que ne bè pô à la repetechon (41),
O pour' ami, pôsse per Vaiza (42)*!*

---

traduit *per la cardi* par « pour le quart d'heure », ce qui est impossible phonétiquement. Je suis persuadé qu'il faut lire la reprise du juron *malacardi*.

(38) Mot à mot *on y refait à son plaisir*, on le fait de nouveau à son plaisir.

(39) *Ina braiza*, un tant soit peu, littéralement une miette, un débris. Dérivé de *briser*.

(40) Littéralement repiquer. Tout le monde à Lyon connaît la locution *repiquer du même*.

(40 *bis*) *Mon patron*, terme de politesse affectueuse.

(41) « Boire à la répétition », répéter de boire. *Tion* = *chon* est particulier à la région et aussi à la région de Lentilly.

(42) On dit à Lyon de quelque chose de volé, de perdu : « Il a passé par Vaise. » C'est probablement le souvenir d'un temps où les attaques à main armée étaient fréquentes au sortir de Vaise, sur la

Digitized by Google

« Buvons un coup, buvons en deux, — et jamais trois ne nous ont fait peur. — Un coup n'arrose que tant soit peu. — Pour bien boire à la façon de Couzon, — il faut recommencer, mon patron! — Celui qui ne recommence pas à boire, — ô pauvre ami, il est perdu! »

DOUJEUME COPLÈ

Bevin on cou : y è prou tsantô.
Ei no fô beir' à la santô
De noutre blond', de noutre neire,
Se cocô (43), *quan lo vin fa tseire*
(*I no fa sovin toni drai*).
Entre dou vin, yon è contin per trai.
Ei no fô tantô rire et beire!

« Buvons un coup : c'est assez chanté. — Il nous faut boire à la santé — de nos blondes, de nos brunes; — [il faut] se baiser quand le vin fait tomber — (Il nous fait souvent tenir droit). — Entre deux vins, on est content comme trois. — Il nous faut tantôt rire et boire. »

PUITSPELU.

---

grande route. Comparez *un bois d'Ar*, un endroit où l'on est infailliblement volé, souvenir des attaques sur la route, vers Limonest, près duquel est le bois d'Ars, où se cachaient les malfaiteurs. Ma mère disait que la Bourse était un bois d'Ars.

(43) *Coqué*, à Lyon *coquer*, « embrasser ». Le mot est bien connu. Dérivé de *coq*. C'est l'équivalent phonétique du verbe français *cocher*, mais le mot n'a ordinairement aucun sens obscène.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE SAINT-CHAMOND ET DE LA SEIGNEURIE DE JAREZ, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par James CONDAMIN. — Paris, Alphonse Picard, éditeur, in-4°, 1890.

Peu de villes ont été, de nos jours, l'objet d'autant de travaux historiques que celle de Saint-Chamond. Mais, à vrai dire, chacune de ces publications ne renfermait guère qu'un chapitre de son histoire. Or, c'est cette histoire qui renferme non seulement celle de tous ses anciens seigneurs, mais aussi celle de son commerce et de ses industries diverses, que M. l'abbé Condamin vient de livrer, pour la première fois, au public, dans un beau volume in-4° de 750 pages, orné de près de 500 gravures.

Chef-lieu de l'ancienne seigneurie de Jarez, Saint-Chamond est sans doute fort ancien, et il est permis de croire que cette petite ville existait déjà au temps de la domination romaine, qui créa, dans son voisinage, ce grandiose aqueduc du mont Pilat, dont il existe encore de si beaux restes sur son territoire. Son nom n'apparaît toutefois dans les documents les plus anciens de nos annales, qu'à la fin du xe siècle. Mais déjà, à cette époque, c'était un centre de population d'une assez grande importance et, de bonne heure, la féodalité s'y établit fortement, puisque le traité de 1173 nous révèle l'existence de deux châteaux à Saint-Chamond.

Digitized by Google

Dans la possession de ce grand fief qui devint, plus tard, la première baronnie du Lyonnais, nous voyons se succéder les familles les plus puissantes et les plus illustres de nos provinces. Aux comtes de Lyon et de Forez, succèdent tour à tour les vicomtes de Lavieu, la maison de Jarez, les sires d'Urgel-Saint-Priest et les Mitte de Chevrières, après lesquels cette importante seigneurie passa à la famille de Vieuville, qui la céda, en 1768, au marquis de Mondragon, qui fut le dernier seigneur de Saint-Chamond.

Parmi ces seigneurs, plusieurs ont joué un rôle important dans l'histoire de nos provinces et même de notre histoire nationale.

Tel est Christophe de Saint-Chamond, député de la noblesse du Forez, aux Etats-Généraux de 1560, qui fut le plus vigoureux champion de la cause catholique, pendant les guerres civiles et religieuses qui désolèrent, au milieu du XVIe siècle, les provinces du Lyonnais, du Vivarais et de l'Auvergne. Tel est aussi Jacques Mitte de Chevrières, auquel la Ligue lyonnaise confia, en 1590, le commandement des troupes levées pour le triomphe de la Sainte Union et dont le souvenir est attaché aux ruines de tant de places fortes de nos contrées, tombées aux mains de son armée victorieuse.

Mais l'éclat de ces noms s'efface pourtant devant celui de Melchior Mitte de Chevrières, auquel ses services militaires valurent, sous le règne de Louis XIII, le titre de lieutenant général des armées royales et qui ne quitta l'épée que pour servir la France, dans un grand nombre de missions diplomatiques, ce qui lui laissa encore le temps de faire élever, à Saint-Chamond, la célèbre collégiale de Saint-Jean-Baptiste, et de faire reconstruire son château et l'église actuelle de Saint-Pierre. Une vie aussi bien remplie ne pouvait manquer d'attirer toute l'attention de l'historien, et nous comprenons aisément que M. Condamin ait consacré plus de cent pages de son livre à retracer tous les souvenirs qui s'attachent à ce grand personnage.

La seconde partie de ce volume est consacrée à une étude sur le commerce et l'industrie de Saint-Chamond, et d'abord à l'exploitation de la houille, dont Nicolay nous signale les débuts, au XVIe siècle ; puis à l'industrie du fer, qui a pris, de nos jours, un si grand développement, et enfin à l'industrie de la soie, qui s'établit de bonne heure et fut toujours prospère dans cette ville.

Enfin, un dernier chapitre renferme, sur les diverses localités qui avoisinent Saint-Chamond, des souvenirs d'un grand intérêt, avec la

Digitized by Google

reproduction de curieux monuments, généralement ignorés, à cause de leur isolement dans des localités trop peu fréquentées.

Tel est résumé, en quelques lignes, l'ensemble de cet important ouvrage.

Mais M. l'abbé Condamin s'est souvenu encore que le rôle de l'historien ne consiste pas seulement à faire connaître les faits réels de l'histoire, mais à détruire aussi les erreurs que la tradition populaire vient mêler trop souvent aux souvenirs du passé.

Il en est ainsi d'abord de l'orthographe du nom de *Jarez*, que par routine nos administrations locales et nos compagnies des chemins de fer s'obstinent à écrire *Jarret*, forme adoptée au hasard et que rien ne justifie, mais que nous espérons bien voir disparaître un jour de nos cartes géographiques aussi bien que des livres de statistique.

Telle est aussi la légende absurde, qui fait une anthropophage d'une châtelaine du XIIIe siècle, dite *la Dame de Jarez*. D'où vient cette légende ? Dans quel ancien document en trouve-t-on la trace ? Malgré toutes nos recherches, rien, absolument rien n'a pu nous le révéler. Mais à une époque encore récente, où l'on aimait à donner à l'histoire la couleur du roman, c'était là un beau sujet à traiter pour le lecteur bénévole. Ce qui est plus étrange, c'est que les pseudo-historiens de l'époque romantique n'étaient pas même fixés sur l'identité de cette grande dame, mangeuse d'enfants, sur l'époque exacte où elle avait vécu, non plus que sur les châteaux qu'elle habitait. Il fallait, une bonne fois, faire justice de toutes ces fantaisies, et c'est ce qu'a fait M. Condamin. Prenant la légende corps à corps et resserrant le débat dans d'étroites limites, il a démontré clairement que la Dame de Jarez, à laquelle on donnait des goûts si dépravés, était, au contraire, une femme pieuse et bienfaisante. Nous l'en félicitons hautement ; non pas que ce soit là la partie la plus importante de son œuvre, mais il y a toujours un double mérite à rectifier de semblables erreurs. Car non seulement il est bon de réparer une injustice, alors même qu'elle s'adresse à la mémoire de personnages morts depuis de longs siècles, mais rien ne contribue plus à fausser, aux yeux des masses, la physionomie d'une époque que ces épisodes risqués, faits pour saisir l'imagination populaire, et que tôt ou tard la critique est obligée de faire disparaître du domaine de l'histoire.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LES AUGUSTINS DE LA CROIX-ROUSSE, par A. GRAND, précédé d'une introduction par A. Steyert; Lyon (imprimerie Waltener et Cie), 1 vol. in-8. Prix : 4 fr. — *En vente chez Louis Brun, rue du Plat, 13, et chez Auguste Côte, place Bellecour, 8.* — Prix, 4 fr.

Je suis de ceux que la politique du jour laisse indifférents, et qui font de l'étude des choses du passé leur principale et leur plus chère occupation. Aussi, en parcourant l'introduction des *Augustins de la Croix-Rousse*, due à la plume si autorisée de M. Steyert, ai-je été frappé par le passage suivant, qui se trouve être la fidèle interprétation de ma pensée :

« ..... L'histoire dont la lecture charme et repose l'esprit, c'est le tableau du passé déjà lointain dont les traits trop rudes sont adoucis par le crépuscule d'un âge qui vient de disparaître dans l'éternelle nuit des siècles. La mémoire incertaine ne distingue plus que les grandes lignes de l'immense horizon, noyées dans les tièdes brumes du couchant, et qui, se confondant avec les brillantes couleurs du ciel empourpré, n'éveillent dans l'âme que le souvenir d'un beau jour. Si pourtant les ombres, les grondements d'un orage à peine calmé troublent encore la sérénité du soir, l'œil ne peut apercevoir la trace des ravages, et les derniers éclairs, les derniers déchirements de la foudre, les dernières taches sinistres des sombres nuées ajoutent seulement à la beauté du spectacle et font mieux ressortir le calme imposant de la nuit. »

« Telle est l'histoire des siècles lointains où l'on ne distingue que les belles actions ; où les vices, les crimes, se transforment en vagues et lointaines horreurs, ombres propices pour mieux faire briller et aimer les exemples d'héroïsme et de vertu. Ce n'est certes pas que l'histoire de la Croix-Rousse puisse évoquer des impressions aussi grandioses, elle est trop modeste et ses fastes ne remontent pas assez loin dans le passé; elle a néanmoins ses enseignements et d'ailleurs, pour les enfants de Lyon, elle tient de son humilité même un charme de plus. »

C'est pourquoi je me suis plu à la lecture de ce volume, qui mettant sous mes yeux un fragment de l'histoire lyonnaise, avait acquis d'avance toutes mes sympathies.

Digitized by Google

Les Augustins de la Croix-Rousse se présentent au lecteur sous les auspices de M. Steyert. Sans mettre en doute le savoir de l'auteur, on peut dire que le patronage de cet écrivain érudit est une garantie de l'exactitude des faits exposés : Nul n'ignore la haute compétence de M. Steyert pour tout ce qui touche à l'histoire de Lyon.

M. Grand commence par un rapide tableau de la Croix-Rousse, qui n'a pas à proprement parler d'autre histoire jusqu'en 1789, que celle du couvent des Augustins. C'est en 1624 que les religieux s'établirent sur le plateau. Jusqu'à cette époque la Croix-Rousse, séparée de la ville par des murs d'enceinte s'étendant du Rhône à la Saône, n'avait pas eu d'église. Son territoire, partagé entre les trois paroisses de Saint-Vincent, Notre-Dame de la Platière, et Saint-Pierre et Saint-Saturnin, rendait le service du culte très difficile. C'est ce que comprit fort bien le Consulat en accordant aux religieux augustins, désireux de remédier à cet état de choses, l'autorisation de s'établir dans ce faubourg.

Les commencements furent difficiles ; les religieux n'ayant pas obtenu de suite la licence de quêter dans la ville : licence qui ne leur fut accordée qu'avec l'assentiment des recteurs de l'Aumône et de l'Hôpital général, et après de longues sollicitations. Cependant l'œuvre des Augustins n'avait pas été sans attirer l'attention de plusieurs pieux bourgeois de Lyon, riches et zélés. Grâce à leurs libéralités, l'église et le couvent furent construits. Pendant plus d'un siècle et demi les pères augustins répandirent les bienfaits autour d'eux : partageant avec les pauvres le surplus de leurs modiques ressources, évangélisant, prêchant, remplissant exactement tous les devoirs du ministère paroissial.

Quand vint la révolution ils se dispersèrent ; les bâtiments conventuels et tout ce qu'ils contenaient furent vendus au profit de la nation. L'église du couvent, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Denis, a été transformée, agrandie et n'offre plus, à part la chaire et quelques sculptures, de vestiges anciens. Le cloître a été démoli ; il ne reste que le clocher, rappelant le souvenir des religieux augustins de la Croix-Rousse.

Léon Galle.

Digitized by Google

EXPÉDITION DES LYONNAIS DANS LE FOREZ, juillet à septembre 1793, par A. Joachim PUY. — Saint-Etienne, THÉOLIER, 1889.

Voici surnageant sur le torrent de banalités et d'immoralités à la mode, un livre précieux et destiné à une place d'honneur dans nos bibliothèques. La relation de cet épisode, jusqu'à présent fort peu connu, des convulsions qui agitèrent notre province, jette un jour inattendu sur ces événements compliqués et peu éclaircis jusqu'à présent. C'est un complément indispensable aux histoires du siège de Lyon par l'abbé Guillon et Alphonse Balleydier. Il ne faut pas négliger ces récits partiels ; sans eux les causes des permutations sociales restent une énigme indéchiffrable ; celui de Joachim Puy nous est enfin révélé par les soins de collectionneurs érudits et ardents au travail, de *MM. Chaleyer, Véricel* et *Devet*, qui, de plus, ont complété le manuscrit avec des notes et des commentaires du plus haut intérêt. Le même travail serait nécessaire pour bien connaître la marche et les préliminaires de toutes les périodes troublées de notre histoire de la Révolution de juillet, de celles de 1848 et de 1870, comme de celle de 1789, dont les conséquences logiques nous accablent aujourd'hui.

Malheureusement, le groupe de lecteurs s'intéressant à la recherche du vrai et non aux distractions faciles, n'est pas fort nombreux, et les éditeurs se méfiant des tendances du jour vers les romans absurdes, ont publié cette heureuse trouvaille à un petit nombre d'exemplaires. Pour ne pas tomber dans le défaut actuel de l'accumulation de mots vides de sens nous ne citerons donc qu'un fragment de la préface et mentionnerons les notes pleines d'intérêt pour nous, lyonnais et foréziens, de MM. Chaleyer, Véricel et Devet, elles nous donnent d'utiles notions sur les personnages qui ont joué un rôle dans cette affaire, sur *MM. de Précy, Lesterg, Pointe, Regny, de La Roche-Négly, Praire, Servan, de Poncins, du Rosier*, etc., et sur les phases peu connues et dénaturées souvent par l'esprit de parti qui amenèrent le siège de notre ville et sa déplorable ruine :

Digitized by Google

« C'est donc une bonne fortune bien rare que de pouvoir ainsi reproduire le récit d'un témoin oculaire, qui raconte non seulement ce qu'il a vu, mais des événements auxquels il a été mêlé activement et dans lesquels il a joué un rôle important. » (Préface page XIV.)

L. MOREL DE VOLEINE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS. — *Séance du 7 janvier 1890.* — Présidence de M. Léon Roux, puis de M. Arloing. — Avant de quitter le fauteuil présidentiel, M. Léon Roux remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant aux fonctions de Président et des témoignages de sympathie que lui ont donnés tous les membres de la Compagnie. Il adresse ensuite ses félicitations aux deux nouveaux présidents. — En prenant place au fauteuil, M. Arloing adresse aussi à l'Académie ses remerciements, car c'est, dit-il, un grand honneur pour lui de succéder aux deux Présidents qui l'ont précédé et qui apportaient un si vif intérêt aux travaux de la Compagnie. — M. le Président félicite ensuite M. Henri Sicard de sa récente promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur; puis il annonce à la Compagnie la mort récente de M. Grandperret, sénateur, et membre correspondant de la classe des Lettres. — M. Clédat dépose son discours de réception, ayant pour titre : *l'Orthographe française.* — Hommages faits à l'Académie : 1° *Discours de M. Bouillier,* membre émérite et Président de l'Académie des Sciences morales et politiques, prononcé dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1889; 2° *les Sociétés mutuelles du Rhône,* d'après le rapport présenté au Ministre de l'Intérieur, par M. Rougier, membre titulaire ; 3° *Théories directes de la somme des angles d'un triangle valant deux droits et notes diverses,* par M. Darget. — Communication est donnée de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la prochaine session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. —

Digitized by Google

M. Morin-Pons présente un rapport sur l'état des finances de l'Académie et le budget de chacune des fondations, dont elle est chargée de distribuer les prix. — La séance se termine par l'élection des membres devant composer les Commissions de publication et des finances, et des prix Dupasquier et Ampère-Cheuvreux.

Séance du 14 janvier 1890. — Présidence de M. Arloing. — Hommage fait par Mme Heinrich, de la 4e édition du *Catéchisme de Persévérance*, et de la 2e édition du second volume de l'*Histoire de la littérature allemande*, par M. Heinrich. — Hommage par M. le comte de Charpin-Feugerolles de ses *Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et la famille de ce nom.* — Communication d'une lettre de la Société scientifique Flammarion, de Marseille, invitant l'Académie à exprimer un vœu pour l'adoption générale de l'heure nationale en France et en Algérie. Après plusieurs observations présentées par divers membres, la Compagnie exprime l'avis que s'il convient d'adopter une heure unique pour les services publics : départ des chemins de fer et des bateaux, etc, il convient aussi de conserver l'heure locale pour les usages ordinaires. — M. Henri Beaune présente une étude sur le *Procès de Marie Stuart*, d'après l'ouvrage en deux volumes publié récemment sur cette princesse, par le baron Kervyn de Lettenhove. Trois siècles se sont écoulés, depuis que cette reine infortunée mourait sur l'échafaud, comme complice d'un prétendu complot formé contre la vie de la reine Élisabeth d'Angleterre, et jusqu'à ce jour un certain mystère avait continué à régner sur ce drame émouvant. Mais les documents originaux, retrouvés par M. Kervyn de Lettenhove, viennent jeter aujourd'hui une pleine lumière sur cette sombre page de l'histoire du XVIe siècle. De ces pièces, demeurées inédites, l'auteur a pu tirer non seulement la conviction, mais la preuve irréfragable que Marie Stuart a été non la complice, mais la victime d'une conspiration ourdie par les puritains qui redoutaient son avènement au trône d'Angleterre, que ses ennemis n'ont pas reculé devant le faux pour la perdre et que leurs détestables intrigues, préparées dans le plus profond mystère, plus de deux années avant de se dénouer sur l'échafaud, ont eu pour foyer principal le cabinet même du secrétaire d'État d'Élisabeth. — Sur une question posée par M. Morin-Pons, M. Beaune ajoute que M. Kervyn de Lettenhove a interrogé non seulement les grandes collections de *Record Office* et du *British Museum*, mais qu'en outre le marquis de

Digitized by Google

Salisbury lui a confié les *Cecil papers* conservés au château d'Hatfield, et qu'il est même parvenu à obtenir communication de ceux de Robert Beale, secrétaire du Conseil privé de la reine Elisabeth, lequel fut le principal acteur du drame de Fotheringay.

Séance du 21 janvier 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. Rougier commence la lecture d'une étude intitulée : *L'Économie politique à Lyon.* A toutes les époques nos marchands lyonnais ont connu plusieurs des lois économiques qui président au mouvement commercial. Mais ce n'est qu'au siècle dernier que Quesnay et les physiocrates jettent les fondements de la science économique et en formulent les règles. Comme eux, un Lyonnais, l'abbé Morellet, demande alors que la liberté soit substituée à la protection et à la réglementation. On sait aussi que pendant son séjour dans notre ville, Franklin s'inspira de plusieurs de ses idées les plus fécondes en économie politique. L'orateur consacre ensuite une mention spéciale au voyageur, Pierre Poivre, qui enrichit nos colonies de plusieurs cultures nouvelles. Puis il fait le tableau de l'œuvre de Jean-Baptiste Say, le premier vulgarisateur de la science économique. Il rappelle aussi les travaux de Sismonde de Sismondi, qui habita Lyon pendant plusieurs années. Il résume ensuite, en quelques pages, les travaux de quatre Lyonnais dont le nom est demeuré célèbre : Lemontey, Delessert, Gérando et Ballanche. Il rappelle avec quel éclat Ozanam combattit les doctrines de Saint-Simon, comment, plus tard, M. Bouillier défendit le droit de propriété avant M. Thiers, pendant que M. Ferraz combattait les divers systèmes de rénovation sociale. M. Rougier termine enfin sa communication, en faisant un exposé des principes de sociologie, publiés par un autre membre de l'Académie, M. Barrier, qui s'attacha à résoudre les problèmes sociaux, en proposant d'organiser la société, d'après un programme qui rappelle le système de Fourier. La lecture de ce travail sera continuée dans une séance ultérieure. — M. le comte de Charpin-Feugerolles fait hommage à l'Académie d'un compte rendu publié à Florence sur son discours : *les Florentins à Lyon*, et extrait de la Revue : *Archivio storico italiano.*

Séance du 28 janvier 1890. — Présidence de M. Arloing. — Hommages faits à l'Académie; par M. Pariset : *Les Industriels de la soie, sériculture, filature, moulinage, tissage, teinture, histoire et statistique ;* par

Digitized by Google

M. Locard : 1° *Histoire des coquillages, leurs applications aux coutumes religieuses, aux arts et à l'économie domestique ;* 2° *Revision des espèces françaises, appartenant aux genres Margaritana et Unio ;* 3° *Monographie des espèces françaises, appartenant au genre Valvata ;* 4° *Description des mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs de la Tunisie,* recueillis en 1885 et 1886, par M. Philippe Thomas ; 5° *Illustrations* de ce dernier ouvrage, par le même. — M. Berlioux fait observer que le nom de *Margaritana* est d'origine barbare et probablement germaine. — M. Locard répond qu'en ce qui concerne la coquille perlière, il faut distinguer avec soin la coquille d'eau douce, qui fournit la nacre de l'industrie, de la coquille perlière de la mer des Indes, seule connue des Grecs et des Romains. — M. Henri Sicard ajoute qu'en effet le nom de *Margaritana* ne s'applique réellement qu'à cette dernière. — M. Caillemer fait, au nom de la Commission des finances, un rapport sur les travaux de cette commission, en présentant successivement les comptes de 1889 et le projet des budgets pour 1890. — Les conclusions de ce rapport sont approuvées par l'Académie. — M. Thamin, maître de conférences à la Faculté des lettres, autorisé à faire une lecture, donne communication d'un mémoire intitulé : *La pédagogie positiviste.* L'orateur examine d'abord les principes sur lesquels l'école positiviste a essayé d'asseoir son système d'enseignement. De ces principes, bien peu résistent à l'analyse : La loi des trois états (théologique, métaphysique et positif) est une pure hypothèse. Vient ensuite la classification des sciences, réduites à six seulement : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie et la sociologie. Si l'on ajoute à cette classification la constitution de la sociologie, voilà tout le positivisme et toute sa pédagogie. M. Thamin examine successivement la portée et l'application que l'on peut tirer de ces principes, et il arrive à conclure que l'école positiviste n'a point été fondée et qu'elle ne pouvait l'être.

Société d'économie politique. — *Séance du 24 janvier 1890.* — M. Louis Ferrand présente un rapport sur la *Réforme de l'impôt sur les boissons.* Le rapporteur, après avoir retracé le tableau du régime actuel de l'exercice, des entraves qu'il apporte à la circulation, et du tort qu'il cause au commerce, fait l'historique de la question et conclut à ce que l'impôt soit établi et perçu à la fabrication et à la production. Quant aux boissons, elles doivent circuler librement.

Digitized by Google

Séance du 7 février 1890. — M. F. de Saint-Charles, avocat, présente un rapport sur le *Congrès international du repos hebdomadaire*, tenu à Paris, au mois de septembre, sous la présidence de M. Léon Say. Après avoir constaté que l'obligation du repos hebdomadaire ne pouvait être imposé par la législation, l'orateur estime que c'est par les mœurs et par l'exemple que l'on peut arriver à généraliser une coutume nécessaire à tous, au point de vue moral, social, hygiénique et physiologique. Il examine ensuite successivement les diverses objections faites à l'application du repos hebdomadaire, et il conclut en disant qu'une réforme pour le repos hebdomadaire ne peut être utile qu'à la condition que le jour de repos soit le même pour tous, et que ce jour pourra être passé en famille ; c'est alors que le sentiment populaire et l'habitude de chacun se reporteront naturellement sur le dimanche. — Une discussion est ouverte sur ces conclusions. Sont entendus successivement MM. Rougier, Tallon, J. Cambefort, Bard et Jacquier, et les diverses considérations présentées par les orateurs tendent à approuver les conclusions du rapporteur, à savoir que le repos hebdomadaire est nécessaire et que le jour choisi doit être le dimanche.

Séance du 21 février 1890. — M. René Tavernier fait un rapport sur l'Economie de l'exploitation des chemins de fer de banlieue sur les grands réseaux des chemins de fer.

Société de Géographie. — *Séance du 19 janvier 1890.* — M. Desgrand, président, expose les progrès accomplis par les divers peuples d'Europe pour introduire la civilisation en Afrique.

Séance du 16 février 1890. — M. le capitaine Binger, officier d'ordonnance du grand chancelier de la Légion d'honneur, fait, dans l'amphithéâtre du Palais des Arts, le récit de l'exploration qu'il vient d'accomplir en Afrique, dans la grande bouche du Niger. Pendant ce voyage de vingt-huit mois, le capitaine Binger a visité, en supportant les plus grandes fatigues, des contrées inconnues, entre autres la mystérieuse ville de Kong, avec ses cinq mosquées aux nombreux minarets, qu'aucun Européen n'avait encore visitée. Cette exploration a eu surtout une grande importance au point de vue français, car l'orateur

Digitized by Google

rapporte des traités signés à Bammako, à Kong, etc, qui placent ces contrées sous le protectorat de la France, favorisent son commerce, à l'exclusion de toute autre nation et autorisent les missionnaires français à s'y établir.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE. — *Séance du 27 janvier 1890.* — M. Cuvier donne communication d'une notice géologique sur le tunnel de Caluire.

Digitized by Google

Chronique de Février 1890

2 *Février.* — Clôture de la chasse dans le département du Rhône.

4 *Février.* — Mort de M. l'abbé Antoine Mellier, prêtre de la Société des Chartreux, directeur de l'École ecclésiastique des hautes études et professeur de littérature française aux Facultés catholiques, décédé à l'âge de 63 ans. Esprit cultivé, homme de goût, et talent facile, M. l'abbé Mellier était l'un des membres les plus distingués du clergé lyonnais. Les travaux qu'il a publiés sont trop nombreux pour être cités ici. Indépendamment de ses *Leçons de philosophie*, de ses discours prononcés aux distributions de prix de l'Institution des Chartreux, et de sa thèse de doctorat ès lettres, dans laquelle il traitait des *Habitudes héréditaires*, il est aussi l'auteur de plusieurs publications de polémique religieuse, telles que : *la Découverte de la vraie foi dans la ville de Genève; la Vérité sur la confession auriculaire*, etc. Enfin, il avait aussi publié dans la 2e série de la *Revue du Lyonnais*, les articles suivants : 1° *des Principes de Corneille sur l'art dramatique*, par M. Duparay (t. XVI, p. 249), 2° *la Bataille de Brignais et les Grandes Compagnies* (t. XX, p. 152 et 197).

6 *Février.* — Proclamation du résultat des concours ouverts par la Société d'Architecture, en 1889. — *Concours d'architecture :* un Athénée pour la ville de Lyon. Le 1er prix n'est pas décerné; 2e prix, *ex æquo*, médaille de vermeil et 100 francs : M. Valère Perrier, élève de M. André, et M. Eug. Baur, élève de MM. Louvier et Coquet; 3e prix, médaille de bronze : M. Émile Rabilloud, élève de M. Court; men-

Digitized by Google

tion : M. Barth. Delorme, élève de M. Blondel. — *Concours d'archéologie :* Prix, médaille d'or : M. Buis (Jean), professeur de dessin à Lyon.

8 Février. — Mort de M. Édouard Thiers, député de la 3e circonscription du département du Rhône, décédé à Levallois-Perret (Seine), à l'âge de 47 ans.

9 Février. — Troisième grand concert, donné au Grand-Théâtre, par la Société du Conservatoire.

12 Février. — Mort de M. Jean-Jacques-Guillaume Ducruet, notaire honoraire, chevalier des ordres de Saint-Grégoire le Grand et de la Légion d'honneur, ancien administrateur des Hospices, décédé dans sa 92e année. Notaire depuis 1823 jusqu'en 1883, M. Ducruet fut nommé plusieurs fois président de la Chambre de discipline de sa corporation. On lui doit plusieurs études juridiques, qui témoignent à la fois de ses profondes connaissances comme jurisconsulte, aussi bien que comme praticien consommé. Son Mémoire sur la loi de la Transcription a mérité d'être cité par tous les auteurs qui ont traité de cette matière, et l'on consultera de même la savante étude, qu'il terminait quelques jours seulement avant sa mort, sur la nouvelle loi du 15 février 1889, relative à l'hypothèque légale de la femme mariée, et qui a été publiée dans le *Moniteur judiciaire de Lyon,* des 17 et 18 février 1890. Ses funérailles ont eu lieu le 15 février, à l'église Primatiale, au milieu d'un grand concours d'assistants.

— M. Bouvagnet, secrétaire général de la Préfecture de la Loire, est nommé secrétaire général de la Préfecture du Rhône (pour la police), en remplacement de M. Goulley, nommé sous-préfet de Riom.

13 Février. — Grande fête donnée aux Folies-Bergère, au bénéfice de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

14 Février. — Conférence de M. Poidebard, professeur à la Faculté catholique de droit : *Le droit et les hommes de loi dans les comédies de Molière.*

20 Février. — Première représentation d'*Esclarmonde*, grand opéra romanesque en 4 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Alfred Blau et L. de Gramont, musique de Massenet.

Digitized by Google

21 Février. — Conférence de M. l'abbé Condamin, professeur à la Faculté catholique des lettres : *Un grand seigneur de province au XVIIe siècle : Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond.*

22 Février. — Grand bal des Étudiants des Facultés de l'Etat, au Théâtre-Bellecour, au profit des pauvres de la ville de Lyon.

23 Février. — MM. Barouin et Duchez sont élus juges suppléants au Tribunal de commerce.

24 Février. — Ouverture de la première session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Devienne, conseiller à la Cour d'appel.

25 Février. — Election des membres de la Chambre syndicale de la fabrique lyonnaise. Sont nommés : président, M. J. Bachelard ; vice-président, M. Pierre Tresca ; trésorier, M. A. Araud ; secrétaire, M. P. Mayen.

28 Février. — Ouverture du Salon des Beaux-Arts, au Pavillon de Bellecour.

— Conférence de M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences : *Cauchy et l'œuvre des écoles d'Orient.*

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

V. SEBASTIEN MUNSTER (1544-1628).

Sébastien Munster, savant hébraïsant, mathématicien et géographe distingué, est né en 1489, à Ingelheim, dans le Palatinat. Après avoir terminé ses études, à l'âge de seize ans, il se rendit à Tubingue, pour suivre à l'Université de cette ville les leçons de Stoffler et de Reuchlin. Dans le but de se consacrer entièrement à l'étude, il entra dans l'ordre des Cordeliers; mais séduit par les nouvelles théories de Luther, il embrassa la Réforme et quitta son couvent. En 1529, il fut appelé à

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Février 1890.

Digitized by Google

Bâle, où il enseigna successivement l'hébreu et la théologie. Il mourut de la peste, dans cette ville, le 23 mai 1552.

Munster joignait une excessive modestie à de grands talents. Pour rappeler qu'il fut à la fois un profond mathématicien et un savant hébraïsant, on grava sur sa tombe ces mots :

Germanorum Esdras hic Straboque conditur.

Et dans la deuxième partie de la bibliothèque de Boissard (1), au bas de son portrait finement gravé :

Dimensus terras et summi sydera Cœli
Edebam Hebræos Historicosque libros.

On a de lui quarante ouvrages différents, parmi lesquels *la Cosmographie universelle*, contenant la situation de toutes les parties du monde.

L'édition originale est en allemand, imprimée à Bâle, par Henri Pierre, en 1544, puis en 1546 et en 1550. La première traduction latine est également imprimée à Bâle, par Henri Pierre, en 1550, ainsi qu'une traduction française en 1552. D'après Haller, il y aurait eu une édition en 1553, qui serait la plus belle et la plus rare. Il y a une édition latine imprimée à Bâle, en 1554, et une traduction en bohémien, imprimée à Prague la même année. Une traduction italienne fut aussi publiée à Bâle, en 1558; puis une seconde à Cologne, en 1575. Il existe aussi une tra-

(1) Bibliotheca sive Thesaurus virtutis et gloriæ in quo continentur illustrim, eruditione et doctrina Virorum, Effigies et vitæ, etc., per Jan Jacobum Boissardum. — Francofurti, in Bibliopolio Bryano, apud Guillelmum Fitzerum. M. D. C. XXX.

Digitized by Google

duction anglaise. De nouvelles éditions de la Cosmographie furent publiées à Bâle, en 1559, 1567, 1569, 1574, 1578, 1592, 1598, 1614 et 1628, tant en latin qu'en allemand.

N'ayant eu à notre disposition que l'édition latine de 1550 et la traduction française de 1552, qui sont conservées à la Bibliothèque de la ville, nous ne pouvons décrire que ces dernières en parlant spécialement de ce qui concerne Lyon.

L'édition de 1552 est un in-folio de 1,164 pages, non compris le titre, au verso duquel se trouve un portrait de Munster à l'âge de soixante ans, 11 feuillets liminaires et 14 cartes géographiques sur double feuillet ; les nombreuses planches à part, donnant la silhouette des principales villes du monde étant paginées avec le texte.

Le texte de cet ouvrage est peut-être sans intérêt aujourd'hui, mais les nombreuses gravures sur bois, finement exécutées, qui l'accompagnent, donnent une grande valeur à cette œuvre. Le titre, qui n'est qu'une longue énumération des sujets traités, est ainsi libellé :

Cosmographiæ universalis, Lib. VI, in quibus juxta certioris fidei scriptorum traditionem describuntur,
Omnium habitabilis orbis partium situs, propriæque do'es.
Regionum Topographicæ effigies.
Terræ ingenia, quibus fit ut tam differentes et varias specie res, et animatas et inanimatas, ferat.
Animalium peregrinorum naturæ et picturæ.
Nobiliorum civitatum icones et descriptiones.
Regnorum initia, incrementa et translationes.
Omnium gentium mores, leges, religio, res gestæ, mutationes :
Item regum et principium genealogiæ.
Autore Sebast. Munstero.

Digitized by Google

La préface, dédiée à l'empereur Charles-Quint par Munster, est ainsi datée :

Basileæ, ab incarnato Filio Dei M. D. L. mense Martio.

Et à la fin du volume on lit :

BASILEÆ APVD HENRICVM PETRI
MENSE MARTIO ANNO SALUTIS
M. D. L.

La description de Lyon, par C. Mylæus, est à la page 93, ainsi que la petite vignette qui est censée représenter la cité et que nous reproduisons en fac-similé. Le texte de cette description est tiré des écrits de Strabon, Plutarque, Eusèbe, Symphorien Champier et autres auteurs anciens. Il est sans intérêt, et nous le reproduisons tel qu'il est dans la traduction française de 1552.

Par contre, les vignettes sont assez curieuses et les costumes du temps fort bien représentés. Les mêmes bois ont servi pour les premières éditions allemandes et se retrouvent dans les traductions latines et françaises.

L'édition française a pour titre :

La Cosmographie Vniverselle contenant la situation de toutes les parties du monde avec leurs proprietez, etc., par Sebastien Munster (2).

(2) Le titre du volume de la Bibliothèque de la ville étant lacéré et manquant complètement, nous ne pouvons le reproduire textuellement en entier.

Digitized by Google

A la fin de l'ouvrage on lit :

« Cy finist la Cronicque universelle de monsieur Sebastien Munster, comprinse en six livres, nouvellement translatee et achevee d'imprimer aux despens de Henry Pierre, en l'an de grace Mille cinq centz et cinquante deux. »

Dans la préface, datée « de Basle, l'an 1552, au moys de May », on y trouve le passage suivant, qui explique pourquoi Munster n'a donné pour la France, sauf le plan de Paris, qui est une réduction du fameux plan conservé à Bâle, que des vignettes ou vues insignifiantes et surtout idéales pour les autres villes de ce royaume :

« Les prelatz d'eglize (pour dire la verite) nous ont plus aidé a cecy, que les autres princes : car les evesques, sollicitez par mes lettres, ont este assez enclins a ceste chose : nommement les reverendissimes seigneurs de Treves et de Vuircebourg. Les villes aussi m'ont aidé, les unes plus, les autres moins, comme lon vera assez au livre. Et pleust a Dieu que les autres eussent usé envers nous d'une telle courtoisie et honnestete, que nous avons trouvé a Vienne en Autriche, a Fribourg en Brisgau, en la ville des Vangions, et Vissenburg. J'ay eu en ceste mienne entreprise, faute des lettres des seigneurs Chrestiens, par lesquelles j'eusse facillement obtenu ce que je vouloys, tant en Hespaigne et Italie, qu'en Allemaigne. Mais je n'ay point eu d'entree envers leur magnificence de France, je n'en ai peu rien tirer, sinon ce que se trouve es communes histoires : combien que j'eusse conceu quelque esperance des promesses de plusieurs grans personnages, desquelz aucuns ont este icy a Basle vers moy, et ont veu l'appareil de mon entreprinse..... »

Digitized by Google

Voici maintenant la description de la ville de Lyon qui se trouve, avec la vignette, aux pages 94, 95 et 96 :

« De la ville de Lyon »

« Strabo escrit de Lyon, que ce a este de son temps la ville la plus noble et peuplee de toutes les villes de la Gaule, excepte Narbonne. Et aujourd'huy mesme elle n'est pas moins excellente ne grande, veu que le circuit des murs est si grand, comprenant deux petites montaignes et grand pays de vignes, qu'il y a bien peu de villes en toute la France qui luy doivent estre preferees. Plusieurs nations estranges y abordent et trafficquent, lesquelles nous y voyons habiter, affin quilz puissent aiseemeent et commodeement transporter de là toutes sortes de marchandises en quelque part du monde qu'on voudra. Les rivieres qui passent là, monstrent combien est grande la commodite du lieu, et ce qu'elle est situee presque au milieu de l'Europe. Premierement il y a le Rosne, qui vient des Alpes, et passe par la Savoye, puis apres la Saonne, qui descend du pays de Bourgogne, et se meslent à Lyon l'un avec l'autre, entrentz ensemble en la mer Ligusticque qui est la mer de Gennes, qui sont rivieres fort propres pour porter et rapporter marchandises. Les Romains considerans la grande commodité de ce lieu là, l'ennoblirent soigneusement de toutes autres choses. Car ilz y feirent battre de la monnoye d'or et d'argent. Agrippa ans passantz de Lyon pour aller aux autres quartiers de la Gaule, divisa tres proprement les chemins. Il partit la Gaule en trois, en la Gaule Narbonnaise, l'Aquitanicque, et la Lyonnaise et Belgique. Tous les tribuz et péages estoyent là apportez de toute la Gaule, les revenuz desquelz estoient si grans, que la Gaule seule estoit estimee

Digitized by Google

la soustenance de l'empire. Et pourtanr la ville de Lyon en estoit ordonnée pour demeure aux princes Romains, à laquelle ilz venoyent souventes fois pour y habiter : y feirent bastir de magnificques et somptueux edifices. Seneque a escrit de Lyon, qu'il y a autant et de si baux ouvrages, que quand il y en auroit seulement un en chascune des autres villes, ce seroit assez pour l'embellir. Or comme Lyon fut ainsi enrichie de si grans ornemens, et creuë en richesses, du temps que l'empire Romain florissoit, un peu apres (comme toutes les choses de ce monde sont exposees à grans inconvenians et dangiers) elle fut toute bruslée, qui fut un spectacle fort triste a voir. Et Seneque tres sage conseiller à faire patiemment endurer adversitez, a redige ce cy par escrit en une epistre qu'il envoya à un Lyonnois nomme Liberalis. Car elle fut bruslée toute en une nuict, en sorte qu'il n'y eut qu'une nuict entre la splendeur et magnificence de ceste ville là, et son aneantissement fut ce feu ardent et soudain. Il y a beaucoup de tesmoignages en anciennes histoires, que Lyon estoit jadiz en l'Isle, enfermée de la Sonne et du Rosne, comme nous voyons aujourd'huy toute l'Isle pleine de bastimens, excepte une fort grande rue, qui suyt le cours de la Saonne. Le circuit des murailles comprend la petite montaigne, qui est entre les deux rivieres, et l'autre montaigne, qui est pres de la Saonne. Aucuns pensent qu'apres ce grand feu la ville changea de lieu, et les habitans cherchans le lieu le plus sain et aëre, la reedifierent en la plus haulte montaigne prochaine. Car on trouve encore aujourd'huy des ruines de bastimens espandues au long, et principalement ceux qui fouyssent la terre plus profondement. Si non par aventure (ce qui est le plus vraysemblable) que nous croyions que la ville fut si grande, quelle n'ayt point este autre que nous le voyons aujourd'huy,

Digitized by Google

a scavoir que les deux montaignes et l'Isle fussent encloses dedans le circuit des murailles. Les Romains donc transmirent là une colonie soubz Auguste Cesar, a scavoir en l'Isle, laquelle ou bien estoit ruinée de vieillesse, ou avoit perdu sa renommée et la multitude de gens qu'elle avoit auparavant. Or, L. Munatius Plancus fut eleu chef pour conduyre ceste colonie, c'est à dire ces gens qu'on y envoyoit pour habiter, lequel Munatius estoit excellent orateur, et preteur, qui avoit aussi este auditeur de M. Tulles Ciceron, comme Eusèbe le recite. Icelluy mesme Eusebe au livre intitule *De la Raison des temps*, raconte que lorsque Plancus estoit gouverneur de la Gaule, il feit bastir la ville de Lyon, comme aussi il fut conducteur dune autre colonie nommée Raurique vers Basle, mais de cecy nous en parlerons plus amplement quand nous serons venuz aux Suysses. Plutarcque rend bon tesmoignage de ceste colonie amence a Lyon, disant ainsi : Là est maintenant Lyon, ville tres renommee en la Gaule, laquelle longtemps apres Plancus Munatius feit bastir, comme nous l'avons entendu. Ceste ville cy a eu des evesques scavans, et principalement es sainctes lettres, lesquelles ont eu grans accroissemens par eux. On a quelques escritz de plusieurs d'entreux, lesquelz montrent assez quels personnages c'estoyent. Les plus renommez ce sont Ireneus et Eucherius, qui obtenoyent la primaute en l'Eglise de Gaule, laquelle primaute estoit ordonnee a Lyon. Quant a Eucherius, combien qu'il fut d'un temps barbare et difficile, toutesfois il estoit si elegant en parolles, et avec ce si grave en sentences, qu'il surmontoit tous les autres evesques qui avoyent este devant luy, et qui estoyent de son temps. Fauste aussi poëte Lyonnois eut grand bruyt, autant que la condition difficile de son temps le pouvoit porter. »

Digitized by Google

Ainsi qu'on peut le voir dans le fac-similé que nous en donnons, la vignette qui est censée reproduire Lyon est tout à fait idéale et ne présente aucun trait de ressemblance avec l'aspect de la cité. Elle mesure 111 millimètres de largeur, par 70 de hauteur, et la même planche a été utilisée pour le tirage des premières éditions.

LYON D'APRÈS LA COSMOGRAPHIE DE MUNSTER

(*Fac-similé de l'édition latine de 1550.*)

Après la mort de Sébastien Munster, son éditeur continua de faire imprimer à Bâle de nouvelles éditions de la Cosmographie, avec les anciennes figures. Mais après la publication des plans et vues des principales villes d'Europe, par Antoine du Pinet, en 1564, de nouvelles vues plus exactes remplacèrent quelques-unes des anciennes qui étaient idéales.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'on trouve des éditions de la Cosmographie de Munster en allemand, en latin et en français, avec une petite vue de Lyon assez bien gravée sur bois, qui a 155 millimètres de largeur, par 123 de hauteur, et qui n'est qu'une réduction assez exacte de celle publiée par Antoine du Pinet. Le titre lui est aussi emprunté : « *La ville de Lyon, son plant, ses forteresses, et les principaux bastimens d'icelle* » (3).

La légende qui est en dessous est également la même :

« Les lieux principaux notez de la presente ville, et cité de Lyon. »

Un peu plus tard, vers la fin du XVIe siècle, dans les dernières éditions, c'est la gravure même de du Pinet qui est utilisée. Belleforest n'a donné dans sa Cosmographie qu'une copie exacte de la vue de du Pinet, mais ici nous nous trouvons en présence de la planche même, avec son encadrement gracieux et toutes les petites irrégularités et interruptions de traits que l'on remarque dans l'impression de Jean d'Ogerolles, dont toutefois le nom a été enlevé du cartouche inférieur où il figurait.

Nous ne connaissons que des éditions allemandes et latines avec cette planche, probablement celles qui furent publiées en 1598, 1614 et 1628, et qui parurent avec de nouvelles planches et des cartes en plus grand nombre (4).

---

(3) Voir au Chapitre VI la *Description de la ville de Lyon*, par Antoine du Pinet, imprimée à Lyon, en 1564, par Jean d'Ogerolles.

(4) Nous possédons dans notre collection cette vue, avec légende latine et allemande, ainsi que la vue réduite indiquée plus haut, en français, latin et allemand. Toutes ces épreuves sont sur des feuillets séparés et arrachés à des volumes dont nous ne pouvons donner exactement la

Digitized by Google

Le titre supérieur de cette vue de Lyon est, pour l'édition latine, où elle occupe les pages 118 et 119 :

« *Effigies nobilissimæ urbis Lugdunensis.* »

Le titre général est à la page 117 : « *Civitatis Lugdunensis urbis clarissimæ et antiquissimæ in Gallia Celtica ad Ararim paulum supra confluxum Rhodani sitæ, genuina delineatio, secundum figuram et situm, quem hoc seculo habet.* »

La description de la ville se trouve à la page 120 : « LUGDUNI DESCRIPTIO PER *C. Mylæum* (5), *Cap. XXX.* » (Suit un texte latin exactement semblable à celui de l'édition de 1550).

En résumé si, en ce qui concerne Lyon, le texte de la *Cosmographie* de Munster est resté le même pour toutes les éditions, de 1544 à 1628, la gravure qui l'accompagne présente trois états bien différents :

1° En premier lieu, c'est une petite vue idéale, sans aucun rapport avec l'aspect de la ville ;

2° Ensuite, une réduction de la vue donnée par du Pinet dans ses *Plantz, pourtraictz et descriptions de plusieurs villes ;*

3° Enfin, et dans les dernières éditions, on y trouve la gravure même de du Pinet, reproduite avec la planche originale qui a servi à Jean d'Ogerolles pour l'imprimer en 1564.

---

date de l'impression, ne les ayant pas eus à notre disposition, mais le peu de texte qui accompagne les gravures nous a permis de reconnaître qu'elles étaient extraites de la Cosmographie de Munster.

(5) Selon toute probabilité, Mylæus n'est qu'un personnage de convention dont il n'est pas fait mention dans la traduction française.

Digitized by Google

IX. VARIA (XVIe siècle).

Sous ce titre notre intention était, avant d'aborder l'étude des plans du XVIIe siècle, de décrire plusieurs petites vues de Lyon utilisées comme frontispice, bandeau, etc., dans divers ouvrages du XVIe siècle, et dont quelques-unes sont assez finement gravées; mais en raison de ce qu'elles ne sont pas des œuvres originales, et seulement de simples réductions plus ou moins exactes des plans et vues que nous avons décrits, nous y renonçons présentement, ne faisant d'exception que pour une petite gravure sur cuivre, de 142 millimètres de largeur, par 72 de hauteur.

Tirée d'un ouvrage allemand dont nous ignorons le titre, cette vue, assez délicatement gravée, est pour l'ensemble une copie réduite de celle dessinée par Hoefnagel, qui se trouve au tome V du *Théâtre des Cités du monde* de Braun; mais par les détails le graveur l'a rendue plus intéressante en rectifiant ce que l'original présente de plus défectueux : les monuments publics, tels que Saint-Nizier, Fourvière, Saint-Jean et autres églises dont la silhouette est assez bien rendue, tandis que ces monuments sont méconnaissables dans l'œuvre d'Hoefnagel.

De plus, elle est ornée de trois personnages avec le costume du temps, qui représentent les trois principales vertus symbolisées par la religion, la science et la concorde.

Le personnage de gauche, revêtu du costume ordinaire des ministres luthériens, reçoit les tables de la loi qui lui sont présentées par un sénestrochère mouvant d'une nuée; celui du milieu, portant le vêtement consacré aux alchimistes, reçoit la sphère céleste posée sur le livre de la science, d'un dextrochère mouvant d'une nuée; enfin, le

Digitized by Google

troisième personnage, ayant le costume des princes et des magistrats, reçoit une branche d'olivier chargée de ses fruits, que lui présente un dextrochère aussi mouvant d'une nuée.

En haut est l'inscription suivante :

TRES OPTIMÆ, MAXIMÆ VIRTUTES.

Les trois plus grandes, plus sublimes vertus.

Dans le bas se trouve ce distique latin, gravé sur une seule ligne :

Prima Deum Virtus venerari, amplectier artes
Altera, tranquillâ tertia pace frui.

La première vertu est de vénérer Dieu; la seconde, de cultiver les arts libéraux (la science); la troisième, de jouir (des deux premières) dans une paix immuable.

En dessous, la même sentence est reproduite en allemand dans le quatrain suivant :

Die erst Tugnt ist, Gott soll man Ehrn :
Die andz bfihlt freije künst zulehrn.
Die dritte, dass man immerzu
Derselbn mög gniessn in Fried und Rhu.

Leon, le nom de la ville, placé dans le ciel, au-dessus du pont du Rhône, est la seule inscription gravée dans l'intérieur du cadre.

J.-J. GRISARD,

(*A suivre*). *Ingénieur topographe.*

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE IX

Guillaume d'Oncieu, abbé. — Adam du Mont-Saint-Jean, abbé. — Les Anglais en Lyonnais. — Lettres de Charles V aux habitants de la baronnie de Chazay. — Le Baboin ou le chevalier Jean du Mas, 1378-1394.

Les terribles routiers cantonnés à Anse avaient enfin débarrassé le pays en recevant le premier paiement des 40,000 écus d'or, prix de la rançon de cette ville. Mais quoique Seguin fût parti il fallait tenir à l'engagement pris de solder l'autre moitié, soit 20,000 écus d'or. Le consulat non seulement avait prêté 4,000 florins, mais avait encore fourni des otages qui devaient résider à Avignon jusqu'au complet acquittement de la dite somme. Ces otages furent Hector de L'Arbenc, Pierre de Villeneuve et Guionnet de Chevrières, tous lyonnais. Ils n'acceptèrent qu'à condition que les consuls se porteraient garants à

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de février 1890.

Digitized by Google

l'échéance du payement des 20,000 florins. Les chanoines-comtes s'engagent alors à compter à Badefol les 20,000 écus d'or, quinze jours après Noël; Jean de Talaru, doyen; Reynaud de Thurey, précenteur; Jacques de Coligny, chantre; Humbert d'Ars, sacristain; Thibaud de Chaumont, prévôt de Fourvières; Louis de Propières, signent cet acte (1).

Le roi avait contribué à cette rançon en faisant don au Chapitre de 12,000 francs, comme en fait foi la quittance du procureur royal, Guillaume de Piscibus (des Peisses), à Guillaume Piquet, receveur de la ville et du diocèse, 18 octobre 1368 (2).

Le Chapitre avait procédé par acompte, et divers personnages avaient avancé des sommes, qui devaient leur être rendues à diverses échéances.

On est frappé de commisération quand on parcourt les annales de cette époque malheureuse. Le pays était ravagé à tel point, lorsque les routiers se retirèrent, qu'un étranger, Fazio des Uberti, qui avait traversé la France à cette époque, raconte que toute la contrée qu'il avait parcourue avait été la proie des flammes; que les grandes routes, envahies par l'herbe, n'étaient plus que des sentiers, que les vergers étaient sans fruits et les terres sans blé; qu'on ne voyait aucune maison en dehors des villes et des places fortes; que les herbes et les broussailles croissant partout, donnaient à la terre l'aspect d'immenses forêts, que les bêtes fauves habitaient et d'où elles sortaient hardiment pour attaquer les hommes (3). Peste, guerres et

(1) Allut. *Les Routiers*. Lyon, Scheuring, 1859, p. 163.
(2) Arch. du Rhône. Arm. Enoch, vol. 20, chart. 26.
(3) Allut. *Les Routiers*, p. 144.

Digitized by Google

famine avaient emporté durant la fin de ce siècle le tiers de la population de la France. La destruction d'un grand nombre de châteaux et maisons fortes date de cette époque.

Cependant le règne de Charles V, dit le Sage, promettait d'apporter à la France un peu de calme et de sécurité. Routiers et Tard-Venus, ramassés par Du Guesclin, avaient formé les Grandes Compagnies, que cet habile capitaine entraînait vers l'Espagne pour faire la guerre à Pierre le Cruel, 1366. Mais l'année suivante, malheureusement battue par le prince de Galles à Najera, l'armée de Du Guesclin fut dispersée et lui-même pris et mis à rançon. Les Routiers rentrèrent en France et reformèrent leurs *rotes* sur les confins des Pyrénées. Ils s'avancèrent bientôt dans le Languedoc, sous la conduite de Bernard de la Salle et de Bertucat d'Albret. Une de ces bandes traversa l'Auvergne, qu'elle ravagea ainsi que le Berry, se jeta sur le Forez, qui eut beaucoup à souffrir et s'empara du château fort de Marcilly-le-Châtel, où elle établit son quartier général.

Le Lyonnais était à nouveau réellement menacé, et l'effroi gagnait nos contrées.

Le Chapitre métropolitain alors, afin d'ôter à ces nouveaux ennemis toute possibilité de vivre dans nos pays, donne l'ordre à Pierre Morestin de vendre et de faire disparaître tous les blés et vins qui n'auraient pas été recueillis dans les places fortes. Un capitaine châtelain est envoyé dans tous les châteaux du Chapitre pour en organiser la défense; la ville d'Anse est confiée au chevalier Humbert d'Albon, seigneur de Pollionay, guerrier plein de courage et de prudence (4).

---

(4) Guigue. *Tard-Venus*, p. 168. Arch. du Rhône. Act. cap. de Saint-Jean, t. I, fol. 73. V°. *Mazures*, t. II, p. 180-182.

Digitized by Google

Le prince de Galles, disait-on, arrivait dans le Lyonnais, augmentant ainsi la terreur répandue par l'approche des routiers.

Le 5 février 1367, on crut que la ville de Lyon était prise (5).

Les jours de terreur reparaissent; on fuit de toutes parts dans les forteresses les mieux défendues et dans les grandes villes.

L'abbé Guillaume d'Oncieu prend les mêmes mesures pour les châteaux de l'abbaye, Chazay est l'objet d'une sollicitude particulière, et Guillaume d'Alix reste chargé de la défense de notre cité. Ce fut avec sagesse que toutes ces mesures furent prises, car non seulement des partis anglais traversaient nos campagnes, mais en janvier 1368, on apprend la marche des Routiers vers la vallée de la Saône (6). Le Chapitre de Lyon multiplie ses ordres afin qu'on se hâte de faire rentrer gens et vivres dans les chastels : « *fiant litteræ capitaneis et castellanis castrorum quod diligenter custodiant et victualia retrahi faciant in eisdem* (7) » ; et de brûler toutes les provisions qu'on ne pourrait mettre en sûreté (8).

Arrivés par les montagnes du Beaujolais et du Mâconnais, les Routiers étaient sur les bords de la Saône en février 1368. Ils la traversent et tentent de surprendre Thoissey; mais ils échouent devant la défense courageuse des habitants de cette ville (8 *bis*). Lyon et la province s'effrayent à

(5) A. Péricaud. *Documents. Almanach 1839*, p. 14.

(6) Guigue. *Tard-Venus*, p. 169.

(7) Guigue. *Tard-Venus*, p. 170. Arch. du Rhône. Act. cap. de Saint-Jean, t. I, fol. 79. V°.

(8) Guigue. *Tard-Venus*, p. 171.

(8 *bis*). Guigue. *Tard-Venus*, p. 171.

Digitized by Google

juste titre, car on ne pouvait opposer à ces bandits des forces suffisantes. Les notables Lyonnais implorent alors le secours du duc de Savoie, qui leur envoie un de ses meilleurs capitaines, Janiard Provana, châtelain de Montluel, avec une forte troupe d'hommes (9). Mais les Routiers, voyant le Lyonnais si bien gardé, se dirigent vers la Bourgogne et la Champagne, où nous ne les suivrons pas, ce serait sortir de notre sujet.

Une seule de leurs bandes resta dans nos pays et se fortifia au bourg de Lay, sous la conduite d'un de leurs capitaines, Germain de Pomiers. De là ils partaient en excursion sur les terres environnantes, et commettaient journellement de grands dommages. Le bailli royal de Saint-Gengoux envoie alors sommer l'archevêque, le Chapitre, les abbés d'Ainay, de Savigny, etc., de le suivre en armes pour chasser les Routiers de leurs retranchements de Lay. Ceux-ci s'y refusèrent, prétextant que Lay n'était pas du domaine propre du roi, mais bien de celui du seigneur de Perreux. Archambaud de Comborn, bailli de Saint-Gengoux-le-Royal, protesta avec énergie contre l'archevêque et le Chapitre (10).

Cependant, dès le commencement de novembre 1368, Guillaume de Clarey, lieutenant du bailli d'Auxerre, envoie l'ordre à tous les capitaines de sa juridiction de se placer sous les ordres du maréchal de Bourgogne, afin de poursuivre les Routiers. L'organisation de cette armée fut faite si rapidement qu'elle atteignit les Routiers à Sémelay, les attaqua avec impétuosité et les tailla en pièces vers la fin

(9) Guigue. *Tard-Venus*. p. 171.
(10) Péricaud. *Documents. Almanach de Lyon de 1839*, p. 14.

Digitized by Google

de novembre 1368 (11). Cette défaite apporta un peu de tranquillité à nos pays pendant les cinq années qui suivirent.

En l'année 1369, l'abbé Guillaume d'Oncieu vient visiter ses ville et chastel de Chazay. Il juge nécessaires de nouvelles réparations aux murailles et aux tours, ce qui nous porterait à croire que Chazay avait subi quelque assaut récent. Il expédie alors à son capitaine châtelain l'ordre d'obliger les vassaux de la châtellenie à travailler aux fortifications de la cité. Un grand nombre repousse ces corvées si nombreuses et si lourdes.

L'abbé a recours alors à la sénéchaussée de Lyon pour forcer à l'obéissance les sujets rebelles de Marcilly, Civrieux, Lozanne et Morancé. Le procès s'engage, le jugement est rendu en faveur de l'abbé, 1370, et les tenanciers de ces bourgs sont contraints d'obéir (12). Cette résistance des vassaux de la baronnie tend de plus en plus à se prononcer, on manifestait de toutes parts cette lassitude à soutenir une guerre sans merci et sans trève. Cependant l'ennemi menaçait toujours, et l'habitant de nos contrées ne devait pas oublier les services réels que la forteresse de Chazay lui avait rendus, en offrant un refuge à sa famille et à ses biens. Si les Routiers avaient disparu, on allait avoir affaire aux Anglais, Bourguignons et Ecorcheurs, bandes aussi féroces que les précédentes.

L'abbé Guillaume, ayant ainsi muni notre forteresse de nouveaux moyens de défense, dota une chapelle de l'ancienne église de Saint-Pierre pour qu'on y célébrât chaque

---

(11) Guigue. *Tard-Venus*, p. 174.

(12) Arch. du Rhône. Ainay. *Invent. Pupil.*, chart. 281.

Digitized by Google

année son anniversaire (13). Puis en véritable bienfaiteur de l'église paroissiale, il ajouta aux revenus de cette église ceux d'un jardin et d'un pré, le tout situé à quelque distance du bourg et que l'on appellera dorénavant le pré de la sacristie (14).

Le peu de tranquillité, dont on jouit pendant les trois années qui suivirent, permit enfin au laboureur d'ensemencer ses terres et de lever ses récoltes. L'on espérait jouir encore des douceurs de la paix quand, vers la fin de 1373, la guerre ayant recommencé ardente et terrible avec l'Angleterre, nos pays se virent de nouveau ravagés par ces implacables ennemis (15).

En conduisant son armée de Calais en Guienne, le duc de Lancastre traversa la Picardie, la Champagne et la Bourgogne. Pour arriver en Auvergne et en Limousin, il passa par le Beaujolais et le nord du Lyonnais. Marchant par bandes et dans toutes les directions, cette armée envoyait de nombreux détachements piller nos contrées. Ils se contentaient de prendre tout ce qui était de facile accès et de rançonner les chevaliers qui tombaient entre leurs mains, mais ils ne s'attardaient pas à faire le siège des places fortes, poursuivis sans relâche par l'illustre Du Guesclin. Cet homme de guerre, le plus habile de l'époque, les suivait de près, refusant toute bataille rangée, mais attaquant sans cesse leurs convois et leurs arrière-gardes. Il leur enlevait ainsi le butin qu'ils avaient fait et leur tuait beaucoup de monde (16).

---

(13) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 284.
(14) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4140, chart. 286.
(15) Guigue. *Turd-Venus*, p. 174.
(16) O. Reure. *Hist. de Château-Morand*. Roanne, 1888, p. 14.

Digitized by Google

Notre petite ville eut-elle l'honneur de recevoir le grand connétable pendant cette laborieuse poursuite ? Nous ne pouvons le dire, mais c'est assez probable, Duguesclin ayant traversé la vallée de la Saône pour se rendre en Auvergne. Quoique la guerre fût portée particulièrement sur la Garonne et la Dordogne, cependant en l'année 1374, elle se continua en toutes nos provinces par bandes isolées. Le quartier général des Anglais, le plus rapproché de la province lyonnaise, était dans les montagnes de l'Auvergne, en la ville de Carlat, place forte des mieux défendues et admirablement assise au milieu des montagnes (17). C'était de cette forteresse, véritable repaire, que leurs bandes se lançaient sur les pays environnants pour y lever contributions de guerre et se ravitailler.

Le duc de Bourbon, aidé de la noblesse du Forez, du Bourbonnais et de nos provinces, cherchait à les chasser de l'Auvergne ; mais s'il ne put les déloger de Carlat, il parvint à leur reprendre le château de La Roche, Amburs, Tracos, la Roche-Sénadoire, Charlieu-le-Pailhoux, Charlieu-le-Champmaigois et Saint-Angel (18).

Malgré ces avantages, les excursions anglaises s'étendaient jusqu'à nos pays et les chroniques du temps nous disent que l'Anglais et ceux qui étaient de leur parti, promenaient en toutes nos provinces, le meurtre et le pillage. Le Beaujolais, le Forez et le Lyonnais, étaient remplis de la terreur des hordes de Lancastre, *timores Anglicorum* (19). Partout on

(17) Carlat est actuellement une petite ville qui fait partie du département du Cantal.

(18) O. Reure. *Hist. de Château-Morand*, p. 15.

(19) J. Condamin. *Hist. de Saint-Chamond*. Paris, Picard, 1890, p. 132-133.

Digitized by Google

se hâtait d'entourer de murailles les bourgs et les villages, de les munir de forteresses, nous dit Bernard dans son histoire du Forez, et bien des villages datent leur importance de cette malheureuse époque. Parfois, la valeur française se réveillait du découragement profond où la tenaient nos désastres et prenait une éclatante revanche. En juillet, 1377 le duc de Berry et d'Auvergne, Jean, frère du roi Charles V, de concert avec le duc de Bourbon, parvient à chasser les Anglais des provinces de Berry, Forez, Bourbonnais, Lyonnais et Beaujolais. Il les assiège dans Carlat, s'empare de cette forteresse et, poursuivant l'ennemi jusqu'aux environs de Roanne en Forez, il leur offre la bataille.

Le champ du combat s'étendait entre Roanne et Perreux, sur la rivière de Reins. Les Anglais furent mis en complète déroute et leurs pertes furent si considérables que ce lieu a gardé depuis lors le nom de cimetière des Anglais (20).

Guillaume d'Oncieu, qui avait veillé avec sollicitude sur sa ville de Chazay, envoya plusieurs fois sa valeureuse noblesse rejoindre les corps d'armée, qui repoussaient les ennemis de France. Après une vie remplie de tant de traverses et d'alarmes, l'abbé d'Oncieu mourut laissant sa place et sa baronnie à Adam du Mont-Saint-Jean, 1378.

L. Pagani.

(*A suivre.*)

---

(20) A. Bernard, *Hist. du Forez*. t. II, p. 5.
La Mûre. *Hist. des ducs de Bourbon*. Paris, Potier, 1868, t. II, p. 60.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

AVIS AU LECTEUR

A la fin de notre étude, nous donnerons une note complémentaire, concernant les systèmes hydrauliques du Mont-d'Or lyonnais. Les altitudes seront indiquées d'après nivellements sur le terrain. Cette note sera d'un réel intérêt, en ce qui concerne l'un des systèmes du vallon d'Arche, que nous avons laissé à la plaine de Crécy, et qui franchissait le ruisseau de Limonest, au moyen d'un pont aqueduc, dont nous avons retrouvé les piles, arasées au niveau du sol, dans la propriété de M. Vincent, au lieu dit Cotte-Chally, hameau le Bidon, commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

CARTOGRAPHIE ANCIENNE

En 1881, la Société de topographie de Lyon a fait reproduire un plan dressé en 1599, trouvé dans les archives du département du Rhône. De l'examen de cette carte, qui fut signifiée dans un procès entre les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Just de Lyon,

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de février 1890.

Digitized by Google

il résulte que le monument des Tourillons n'a presque pas subi de changement depuis 1599.

Sur cette carte, sorte d'image, qui indique l'enfance de l'art graphique, on voit les deux grandes piles, les mêmes qui sont encore debout aujourd'hui. Celle à l'est, la plus haute à cette époque, de même qu'elle l'est encore actuellement, porte au sommet, la moitié d'un arc de voûte se dirigeant vers l'est; cet arc a disparu depuis, mais à part ce morceau de voûte qui n'existe plus, l'ensemble n'a pas changé. La grande pile ouest paraît indiquer dans la direction ouest, une pente au sommet, conforme à celle voulue pour un rampant d'aqueduc. Ensuite, à l'ouest, on voit la base arasée d'une pile; à l'est de la grande pile, rien n'est indiqué et le terrain est nu. Cependant, de nos jours, on voit encore la base de piles de même qu'on les voit côté ouest (1).

Dès 1871, après l'année terrible, nous avons repris notre étude sur les aqueducs et notamment celle du Tourillon de Craponne, notre conviction fut bientôt établie et le monument restitué. Pour nous, c'était une ventouse entre deux siphons, mais notre opinion n'était pas partagée par les amis qui nous accompagnaient. En 1874, nous reprenons à nouveau notre étude sur l'aqueduc de l'Yzeron, nous cherchons, mais en vain, les réservoirs de chasse et de fuite, qui devaient, l'un précéder et l'autre terminer les deux

(1) M. Desvignes-Chollet et son beau-père, ont démoli la fondation déjà depuis longtemps arasée jusqu'au sol, d'une des grandes piles côté est; ils ont trouvé dans le dessous des fondements, sur le sol, ainsi que nous l'avons vu nous-même, à la Chaux et à Vaugneray, les moellons piqués debout, et non couchés à plat ainsi que cela se fait de nos jours.

Digitized by Google

siphons. En 1875, après un déblaiement fait par M. Desvignes-Chollet, propriétaire du sol où s'élèvent les Tourillons, et l'enlèvement par lui, d'un tas de bois déposé autour du tronçon de la dernière pile ouest, nous voyons la naissance de voûte que porte cette dernière pile. Le 2 février 1876, nous relevons (2) les dimensions et les mesures, pour restituer le monument d'une manière définitive, mais notre dessin ne fut publié qu'en 1880.

C'est en 1881, que la Société de topographie de Lyon, a publié le plan ou carte de 1599. Donc, c'est sans le secours de l'image en question que nous avons restitué le monument des Tourillons.

Sur le plan de Lyon tel qu'il était : « Sous les règnes de nos roys François Ier et Henri II », on voit sur l'emplacement de la porte de la fortification actuelle dite « Porte de Fourvière », quatre piles d'un pont aqueduc, soit les quatre qui existent encore aujourd'hui. Cela prouve, que depuis le commencement du xve siècle, à la porte de la fortification dite de Fourvière, de même qu'aux Tourillons de Craponne, les aqueducs n'ont pas subi de modifications bien sensibles, et que les édifices en question sont aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'ils étaient, il y a trois stècles.

Le plan de Lyon, quoiqu'en forme d'imagerie, est bien dessiné, celui de 1599 où l'on voit les châteaux de Pollionay, Grézieu, Yzeron et aussi le « Pillori de Puypornes », est bien défectueux, au point de vue du dessin. La pile Est du Tourillon paraît une plaquette très mince, la pile ouest au contraire est carrée, ce qui se rapproche de la vérité.

(2) Avec la collaboration de M. H. Pinet, diplôme de 1re classe, de l'École centrale de Lyon.

Digitized by Google

Mais là où le dessinateur s'écarte du vrai, c'est qu'il omet de dessiner sur cette pile les deux arcs de voûte qui partent à $5^{m}30$ au-dessus du sol, dans les directions ouest et est.

Ces deux naissances de voûtes peu compréhensibles, car elles ne pouvaient rien ajouter à la consolidation de l'édifice, puis le doublement ajouté et visible au tronçon de pile, haut de deux mètres environ, qui vient à la suite, côté ouest (*voir planche X*), nous ont conduit à restituer la forme insolite des arcs de voûte qu'on voit sur notre dessin, à l'ouest et à l'est des trois piles centrales. Aussi, avons-nous toujours dit : « C'est un monument insolite dans son archi-« tecture, on croirait qu'il est avorté dans sa construction « de même que dans sa destination. »

LES SARRAZINIÈRES, LES THEUS OU CANAUX DES SARRAZINS

Flachéron attribue aux Sarrazins la destruction des aqueducs, et notamment le renversement des piles du pont supérieur de Soucieu. C'est une supposition non fondée. Lorsque les Sarrazins firent irruption dans le midi et jusque dans le centre de la France, 721, 739, il y avait longtemps déjà que les aqueducs avaient cessé de fonctionner. Les barbares étaient certainement aussi bons pillards que pouvaient l'être les Sarrazins, ils n'avaient pas manqué, sans doute, de faire de l'argent, en vendant l'énorme masse de tuyaux en plomb, provenant des siphons des aqueducs de Lyon, aux trafiquants d'honnêteté douteuse, qui rôdaient autour des armées; ces recéleurs existaient dans l'antiquité et n'ont pas disparu de nos jours.

M. Guigue, archiviste du département du Rhône, a

Digitized by Google

trouvé dans le fonds confié à sa garde un dossier du XIVe siècle, au sujet d'un procès entre le propriétaire du sol où étaient bâtis les ponts-aqueducs, et le propriétaire du sol sur lequel les matériaux étaient tombés et comme couchés. Celui-ci disait : « Ils sont sur mon sol, donc ils « sont à moi. » Celui-là, au contraire, répondit : « Il n'y « avait pas d'aqueducs sur votre terrain, ils y sont tombés « par accident, à la suite d'un tremblement de terre, vous « ne pouvez pas m'opposer le droit d'accession, etc. »

Ce tremblement de terre, bien violent dans nos contrées aurait eu lieu en l'année 803, on voit que nos ancêtres s'entendaient, mieux que nous peut-être, à pratiquer la procédure et surtout à la faire durer longtemps.

Dans les montagnes du Lyonnais et du Mont-d'Or lyonnais, un aqueduc est désigné et connu sous le nom de Sarrazinière, Theu (3), ou canal des Sarrazins. Il faut évidemment que cette appellation eût été motivée par quelque fait ou événement important. Les Sarrazins ont-ils, pendant leur court séjour dans nos contrées, entrepris ou prescrit la restauration des anciens aqueducs? Cela n'aurait rien d'impossible, car ces hordes musulmanes appréciaient beaucoup les distributions d'eau, très en honneur dans leur patrie. A cette époque, ces sectaires conquérants étaient plus civilisés que les habitants de notre pays. On expliquerait ainsi le nom de sarrazinières, donné aux aqueducs, de même qu'on avait donné le nom de « Chaussées de Brunehaut, » aux voies romaines dont cette reine avait ordonné la restauration.

D'autre part, dans le Bugey, et dans certaines vallées

(3) Theu, en patois, thus, en français.

Digitized by Google

basses de la rivière d'Ain, et de ses affluents, on appelle : « Sarrazinières », les trous, grottes ou petites cavernes naturelles abritées par des rochers ou des poudingues. C'est peut-être dans ces grottes ou dans les aqueducs, que les populations terrifiées par les incursions des Sarrazins, cachaient leur butin le plus précieux et se réfugiaient elles-mêmes. Car tout était bon à prendre pour ces pillards de trésors, tout, jusqu'aux belles filles franco-romandes, dont ils faisaient des captives, en attendant qu'elles deviennent des esclaves, et ensuite des bêtes de somme sur leurs vieux jours. Le nom de sarrazinières aurait-il été donné, en souvenir de ces événements, à ces lieux de protection?

TUYAUX

Les tuyaux en plomb de l'époque romaine n'offrent aucune analogie, quant au mode de fabrication, avec les tuyaux étirés ou refoulés de l'époque actuelle; ils sont formés au moyen d'une plaque de plomb, roulée sur elle-même, et recourbée, pour lui donner la forme ovoïde figurée aux dessins de 1 à 4 de la planche XI.

Le plomb, sortant du creuset était sans doute coulé en lames plates d'une épaisseur déterminée, la courbure pour amener cette lame à la forme cylindrique, légèrement ovale, pouvait être donnée au moyen d'un laminage entre deux cylindres de bois; ou mieux encore, la lame de plomb, immédiatement après la coulée, le métal étant encore à l'état pâteux, était saisie par l'un des bords et roulée autour d'un mandrin. Nous accordons la préférence à ce dernier procédé, attendu que la lame de plomb roulée en forme de tuyau, porte ordinairement, sur un de ses côtés, une marque de fabrique, entourée le plus souvent d'une baguette, le

Digitized by Google

SPÉCIMENS DE TUYAUX

Au Musée des Antiques de Lyon.

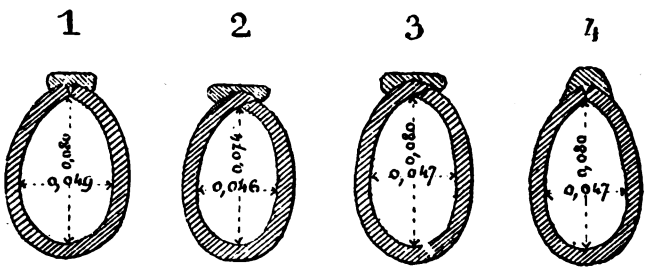

DESSIN PERSPECTIF DU TUYAU N° 3

avec nœud en soudure.

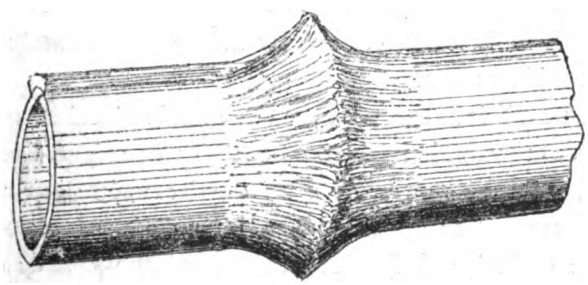

Digitized by Google

tout en relief et venu de fonte. Or le martelage, même en prenant les plus grandes précautions, aurait aplati ces reliefs, et ils sont au contraire très bien conservés sur les spécimens déposés au Musée de Lyon, bien qu'ils aient séjourné pendant des siècles sous la terre; donc, le roulage à l'état pâteux nous paraît probable.

Les deux lèvres longitudinales de la plaque ainsi recourbée étaient dressées et ramenées l'une contre l'autre, comme on le voit aux dessins de 1 à 4, planche XI.

L'espace vide entre les deux lèvres de la lame, présentant la forme d'un triangle, types n° 1 et 4, était destiné à recevoir la soudure. Dans les types n°s 2 et 3, une des lèvres était ramenée contre la paroi de la plaque, à l'intérieur. Dans tous les types, la portion du métal destinée à recevoir la soudure devait être avivée, et des règles devaient être placées, à distance voulue, puis la soudure était coulée, à chaud, et formait la nodosité ou bourrelet visible sur les types dont nous présentons le dessin.

La preuve que la soudure était coulée en fusion, et laissée ensuite simplement à refroidir, c'est qu'aux tuyaux conservés au Musée de Lyon, on voit sur l'un des spécimens, à la partie supérieure de la nodosité, de petits affaissements de la matière, qui s'est embue ou contractée lors du refroidissement.

Ce travail était exécuté avec une grande sûreté de main, l'un des tuyaux, le mieux conservé et très soigné dans sa soudure, a été représenté à un ouvrier maître que nous avons conduit au Musée pour nous donner son opinion, il nous a déclaré, qu'aujourd'hui, il serait impossible de faire mieux.

La soudure ainsi appliquée offrait une résistance aussi grande qu'on pouvait le désirer, la preuve résulte de ce fait,

Digitized by Google

que la section ouverte d'un tuyau avait été évasée, ainsi que cela se pratique, pour faciliter l'empâtement du tuyau dans un mur, à la prise d'eau dans un réservoir, le nœud en soudure avait résisté à l'effort fait pour forcer le métal « à prêter », tandis que la lame de plomb était fendue. Dans un autre spécimen, c'était au contraire la soudure qui avait cédé, mais uniquement parce que la nodosité était trop mince pour résister.

Les tuyaux posés pour le service des siphons mesuraient ordinairement un diamètre intérieur assez considérable : M. de Gasparin indique $0^m,196$, nous indiquons $0^m,216$, comme maximum et $0^m,162$ comme minimum.

L'épaisseur de la lame, $0^m,027$, indiquée par M. de Gasparin ,nous paraît un peu forte, mais aucun exemple actuel et courant ne peut contredire cette indication, car on n'emploie plus les tuyaux en plomb à gros diamètre, ils ont été remplacés par l'emploi des tuyaux en fonte (4).

Il nous paraît difficile d'admettre que les tuyaux en plomb employés dans les siphons aient mesuré dix pieds de longueur; la mise en place, l'ajustage, la soudure bout à bout, de ces manchons, sur un siphon, n'étaient pas chose facile à réaliser sans faire des courbures et fausser la ligne droite, chose difficile à éviter avec des tuyaux de dix pieds de lon-

---

(4) Il est à remarquer que les diamètres employés dans les temps antiques, déduits de la division décimale du pas romain de $0^m,54$ de longueur, sont les mêmes que ceux employés jusqu'à ces derniers temps à Versailles et à Paris, et exactement conformes à ceux employés lors de la création de la distribution des eaux de Lyon. Un pouce, $0^m,027$; 2 pouces, $0^m,054$; 3 pouces, $0^m,081$; 4 pouces, $0^m,108$; 5 pouces, $0^m,135$; 6 pouces, $0^m,162$; 8 pouces, $0^m,216$; et enfin, 34 pouces, $0^m,92$.

Digitized by Google

gueur ($2^m,96$), soudés bout à bout, dans la forme du type n° 3, dont on peut voir un échantillon, au diamètre de $0^m,063$, au Musée des Antiques de Lyon (5). Planche XI.

On voit de suite combien le travail de pose de ces tuyaux exigeait de soin et de sûreté dans l'exécution, notamment dans la construction des siphons. Il fallait apporter à pied d'œuvre les tuyaux, les ajuster bout à bout, chauffer et aviver les deux parois, puis faire la soudure. Chaque série de tuyaux devait être alignée avec soin sur la pente, car il fallait éviter les logements d'air. Nous avons bien raison de dire que c'était un travail très délicat, il ne pouvait être réussi que par des ouvriers exercés.

Vitruve, chapitre VI ou VII, après avoir exposé succinctement la manière de faire les siphons en tuyaux de plomb dans les vallons ou vallées, ajoute :

« Les tuyaux que l'on fondra pour cet usage auront la « longueur de dix pieds au moins, et chaque tuyau pèsera « 1,200 livres, s'il est de cent doigts; 960 livres, s'il est de « quatre-vingts doigts; 600 livres, s'il est de cinquante « doigts, etc. »

« Ces tuyaux sont appelés de 100 ou de 50 doigts, à « cause de la largeur qu'ont les lames dont on les fait, « *avant d'être courbées.* »

Voilà qui est formel, tout y est : longueur, largeur, pesanteur, sauf cependant l'épaisseur de la lame.

Le tuyau de 100 doigts correspond au diamètre métrique

---

(5) Les types 3 et 4 de notre planche XI, ont exactement deux pouces et un tiers; le type 2, deux pouces et un quart; le type 1, fait pour deux pouces et un tiers, a $0^m,064$ au lieu de $0^m,063$:

$$D = \frac{0^m,080 + 0^m,049}{2} = 0^m,064.$$

Digitized by Google

de $0^m,605$, soit le plus gros diamètre usité dans les tuyaux de fonte jusque vers 1850.

Or, étant admis que la livre romaine correspond à $0^k,321238$, que le plomb en lame de $0^m,006$ d'épaisseur pèse $63^k,832$ le mètre carré, et que la lame de plomb pour un tuyau de 100 doigts a $5^m,624$ de superficie, on trouve qu'un tuyau de $0^m,605$ de diamètre et de $2^m,96$ de longueur aurait pesé 382 kilos (6).

C'est à peine si un tuyau de ce diamètre et de cette faible épaisseur, couché sur le sol, aurait supporté son propre poids sans s'aplatir. La manœuvre pour la mise en place et l'ajustage dans le sol d'un tuyau de ce diamètre, exigeait des soins extraordinaire pour éviter sa courbure et son aplatissement.

Il est douteux qu'un diamètre aussi considérable ait été souvent usité, et il est certain qu'il ne pouvait résister qu'à de bien faibles pressions, et qu'il ne devait être employé que pour établir la communication entre deux châteaux d'eau.

RÉPARTITION DE L'EAU PAR ZONES D'ALTITUDES

La distribution antique, de même que la distribution moderne, comprenait trois services distincts, partant de réservoirs à niveau constant, établis au point terminus de chaque aqueduc : Bas service, service moyen, service supérieur.

---

(6) Les 1200 livres romaines du tuyau de 100 doigts correspondent à 382 kilos 485.

Digitized by Google

Le bas service était fait par l'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, il était exclusivement affecté à la cité Gauloise, entre Rhône et Saône, aucun usage de ses eaux ne pouvait être fait sinon dans la presqu'île, soit de la place Saint-Clair actuelle jusqu'un peu au-delà de l'église d'Ainay, puisque la presqu'île se terminait à cet endroit.

En dehors des besoins particuliers, peu considérables, car la population était peu nombreuse, à quoi était destinée et comment utilisait-on l'eau de Miribel, dont le volume pouvait facilement atteindre et dépasser 200,000 mètres cubes par 24 heures ? Etait-ce pour des thermes, des naumachies ? Etait-ce pour la décoration des jardins établis au bas du Temple et de l'autel Rome et Auguste ? Il est probable que ces questions sont de la nature de l'énigme posée par le sphinx et qu'elles seront difficilement résolues.

Dans tous les cas, on doit retenir et ne pas perdre de vue, dans les suppositions que l'on fera à cet égard, que l'usage des eaux de l'aqueduc des bords du Rhône ne pouvait être fait qu'à une altitude inférieure à son radier, qui, rue Puits-Gaillot, au bas de la rue du Griffon, aurait été à l'altitude 168, 43, laquelle correspond à peu près à la superficie du pavage actuel de la rue de la Grenette, à l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le service supérieur et le service moyen étaient créés exclusivement pour la cité Impériale, et ce n'était que par extension et tolérance, rétribuée sans doute, que leurs eaux avaient pu être amenées sur la déclivité de la cité Gauloise.

Le service supérieur était fait par l'aqueduc du Pila; un réservoir à niveau constant aurait pu être établi dans le clos du Verbe Incarné, entre la rue du Juge-de-Paix et le champ de manœuvre de la Sarra, où le terrain atteint l'altitude

Digitized by Google

300 environ. Le réservoir terminus, au haut de la montée des Anges, était un « castellum », pour la division des parts et leur répartition dans des réservoirs inférieurs et souterrains.

Sur le parcours, entre la cote 300 du couvent du Verbe Incarné et le Castellum de la montée des Anges, l'aqueduc pouvait desservir, au moyen de prises directes sur son canal, tous les monuments édifiés sur le sommet de la colline, y compris le Forum, dont le pavement devait être à l'altitude 290-292.

Le service moyen était fait par l'eau de l'aqueduc de la Brevenne, qui se terminait à la cote 282 environ au bas du talus du fort Saint-Irénée, et non à la fontaine ou à la place de Trion, ainsi qu'on l'a prétendu.

Si la distribution antique avait été répartie, *à eau forcée*, circulant dans des tuyaux en plomb posés sous terre, on trouverait fréquemment quelques longueurs de ces tuyaux, lorsqu'on fait des déblais pour des besoins quelconque. Mais c'est le contraire qui se présente, on trouve rarement des tuyaux, et ils sont toujours en petits diamètres ; en revanche, on trouve des canaux ou aqueducs de répartition en maçonnerie, enduits de ciment à l'intérieur. On trouve des réservoirs entiers, ou des fragments de réservoirs, étagés à diverses hauteurs sur la pente de la colline.

Ces réservoirs étaient des *conserves* d'eau, dépendant de propriétés privées ou d'établissements publics ; d'autres avaient une destination municipale et facilitaient la distribution générale, par zones ou étages, aux services privés ou publics. L'eau de l'aqueduc de la Brevenne alimentait surtout les quartiers bas, l'eau de l'aqueduc du Pila était réservée pour les points élevés, et l'excédent, seulement, s'il y en avait, venait améliorer la distribution des zones inférieures.

Digitized by Google

Ces canaux et ces réservoirs de relai ou de répartition, égarent souvent les chroniqueurs, qui s'empressent de dire : « Une branche de l'aqueduc du Pila s'étendait jusqu'ici. » C'est une erreur, les aqueducs finissaient et étaient terminés au *Castellum* ou *dividiculum* auquel ils aboutissaient ; à partir de là il n'y avait plus de branches d'aqueducs, mais des canaux de répartition des eaux, provenant des *Castellum* ou réservoirs d'approvisionnement et de distribution.

La distribution actuelle, pour la ville de Lyon et son territoire communal, est faite par trois réservoirs à niveau constant, répondant à trois zones de répartition, leurs radiers sont aux altitudes ci-après :

Bas service, à Saint-Clair, sur Caluire, cote... 208-48
Service moyen (haut service), à Margnole, sur Caluire, cote..... 254-64
Service supérieur, la Sarra, à Fourvière..... 297-26

Dès le 1er janvier 1888, la Compagnie Générale des eaux a mis en activité une distribution spéciale pour les communes suburbaines ; cette distribution, y compris machines, réservoirs et canalisations est complètement distincte et indépendante de celle de la ville de Lyon, avec laquelle elle n'a rien de commun.

Elle comprend également trois services, répondant à trois zones d'altitude, les radiers des réservoirs sont aux cotes ci après :

Deux réservoirs du bas service, l'un à Vassieu, sur Caluire, cote 226, l'autre à Fontanières, commune de la Mulatière, cote 220. Un réservoir du service moyen (haut service banlieue), établi à la cote 268 dans les terrains dépendant du fort Montessuy.

Digitized by Google

Enfin le service supérieur, fait par le réservoir dit des Quatre-Vierges, établi à Sainte-Foy-lès-Lyon, cote 315.

La répartition de l'eau de tous ces services, tant pour traverser le territoire communal de Lyon que pour sa distribution sur les territoires des communes suburbaines, est faite par des canalisations souterraines en tuyaux de fonte et à eau forcée.

La distribution d'eau à l'intérieur du domicile, paraît, sous la civilisation antique, avoir été l'apanage exclusif des gens riches. La distribution actuelle, au contraire, pénètre dans le logement des modestes habitants des étages supérieurs de nos hautes maisons.

Depuis les empereurs romains, les idées égalitaires, inspirées par le christianisme, ont fait leur chemin !

A PROPOS DES SIPHONS

On croit que les tuyaux en plomb, entre les réservoirs de chasse et de fuite d'un siphon renversé étaient posés sur des massifs de maçonnerie. C'est une erreur, le plomb se conserve mieux dans la terre que dans la maçonnerie, on ne faisait de travaux d'art que là où il y avait un pli de terrain ou une rivière à franchir. Les tuyaux des siphons étaient posés en tranchée dans la terre. Ainsi par exemple, dans le siphon de Beaunand, du réservoir de chasse sur Chaponost, jusqu'au pont de l'Yzeron, jamais les cultivateurs n'ont trouvé de maçonnerie sur laquelle auraient reposé les tuyaux du siphon. M. Ducarre, député à l'Assemblée nationale de 1871, disait qu'il inclinait à croire que jamais le siphon de Beaunand eût été terminé ; par la raison que, dans le terrain dépendant de sa fabrique, et situé sur le passage certain des siphons, lequel terrain avait été remué et fouillé en tous

Digitized by Google

sens pour les nécessités de son organisation industrielle ; il n'avait jamais, malgré sa surveillance et ses recherches, trouvé ni maçonnerie, ni aucun objet rappelant l'époque romaine. Cependant l'aqueduc du Pila a fonctionné pendant quatre siècles environ.

C'est à la suite d'une question posée par M. Ducarre, que nous avons essayé d'estimer aussi approximativement que possible, le coût des siphons en tuyaux de plomb, posés et ayant fonctionné sur les quatre siphons de l'aqueduc du Pila, nous avons pris pour base un débit de 20,000 mètres cubes par jour, il a fallu pour cela supputer le nombre des tuyaux, leur diamètre, leur épaisseur moyenne, selon la charge supportée, le transport du métal sur le lieu d'emploi, la main-d'œuvre, très compliquée pour le soudage des lames de plomb, etc. C'était un véritable travail, il fut fait avec un de nos amis, très versé dans la pratique des travaux de distribution d'eau. Le chiffre arrivait, au bas mot, à six millions de francs, valeur du travail à l'époque du calcul (1875), et encore notre ami disait qu'il ne voudrait pas prendre à ce prix l'exécution d'une pareille entreprise (7).

Le tablier des ponts aqueducs dans le fond des vallées, ne suivait pas une ligne horizontale, le point bas était à la culée du côté de l'arrivée de l'eau, la ligne allait toujours en montant jusqu'à la culée opposée et cela, afin de faciliter l'entraînement de l'air, qui se loge dans les poches, toujours difficiles à éviter sur un plan presque horizontal.

---

(7) La longueur totale des onze tuyaux du siphon de Grange-Blanche était de 38,500 mètres. La longueur totale des quatre siphons de l'aqueduc du Gier n'était que de 47,000 mètres, soit huit tuyaux au siphon de Saint-Genis-Terre-Noire, et neuf à chacun des autres siphons, Garon, Beaunand, Saint-Irénée.

Digitized by Google

Les opérations de Flachéron donnent les résultats suivants : Pont sur le Garon, longueur 208 mètres, dénivellation du tablier $1^m,77$. Pont sur l'Yzeron, à Beaunand, longueur 268 mètres, le tablier sur la culée, côté Chaponost, est à $2^m,58$ en contre-bas du tablier côté Sainte-Foy.

Il y aurait bien d'autres remarques à dire sur les siphons, mais ce serait trop long pour le cadre que nous nous sommes tracé ici.

Il y aurait surtout à remarquer que, s'il était absolument nécessaire d'établir une ventouse aux Tourillons sur le double siphon d'un tracé de l'aqueduc par Craponne, il n'était nullement indispensable d'établir des ventouses sur un siphon simple, et qu'il suffisait, pour éviter les logements d'air, de poser les tuyaux à la descente et à la montée sur une pente continue, quoique non uniforme.

Si de nos jours il fallait nécessairement exécuter, en tuyaux de fonte, le tracé de l'aqueduc de la Brevenne par Sainte-Consorce, Craponne et Champagne, il n'y aurait plus lieu de construire l'édifice des Tourillons. On établirait sur la conduite au point culminant du tracé antique, soit aux Tourillons, une ventouse, sorte de tube en fonte, dans lequel fonctionne une boule flottante, munie d'une tige qui ferme automatiquement un trou ouvert dans la partie supérieure, pour laisser échapper l'air.

Des ventouses de ce genre fonctionnent avec succès, notamment au réservoir du bas service pour la ville de Lyon, leur prix est de cent francs environ, leur entretien est bien peu coûteux.

GABUT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Notes sur le Salon (*)

La Société lyonnaise des Beaux-Arts a ouvert pour la troisième fois son Exposition annuelle.

Le livret comprend 800 numéros, à une unité près, exposés par 534 artistes, dont 140 appartiennent au sexe féminin, proportion tout à fait remarquable. Ces numéros représentent des œuvres d'art de qualité fort diverse, parmi lesquelles il y a un certain nombre de bons tableaux à signaler, et malheureusement trop de médiocrités à laisser sur le carreau. Il eût été préférable de les laisser à la porte.

Or, cette marée nuisible de productions faibles ou inférieures continuera à monter, submergeant par le nombre les œuvres fortes et intéressantes, tant que le jury d'admis-

(*) Lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance du 25 mars 1890.

Digitized by Google

sion, s'inspirant des traditions du suffrage universel, sera composé exclusivement d'artistes, émules, rivaux ou maîtres de ceux qu'ils ont à juger.

On ne peut demander à des artistes de profession, qu'attachent à d'autres artistes des liens d'amitié et de camaraderie, la calme sérénité d'un désintéressement personnel de tout parti pris, de toute compromission de coterie. Un jury d'admission, tel que celui qui fonctionne au pavillon de Bellecour, quels que soient d'ailleurs le mérite et la valeur à tous égards de ses membres, se laissera donc facilement et même malgré lui, entraîner à admettre aux honneurs et aux dangers d'une exposition publique, des camarades ou des amis, soumettant au suffrage de leurs pairs des œuvres que l'on ne peut raisonnablement classer qu'aux plus humbles degrés de l'échelle de l'art.

En entrant dans l'enceinte de planches et de toile où sont campés comme sous la tente tous ces tableaux, ces marbres, ces objets d'art, on est agréablement surpris par la bonne distribution de la lumière, et par la température égale des salles, malheureusement trop petites, où sont distribuées les œuvres exposées.

Préoccupé d'abord de ce qui peut attirer particulièrement l'attention de l'Académie, j'ai cherché les œuvres qui me semblent dignes de lui être signalées, en commençant par celles où elle est directement intéressée.

Avec des matériaux incomplets, aidé de sa mémoire et de son talent, le sculpteur Girardet a exécuté un buste de notre cher et regretté Président, le docteur B. Teissier. Cette œuvre ne manque ni de ressemblance, ni de valeur. Elle a droit à des éloges mérités, comme aussi à de sérieuses réserves.

De profil, de trois quarts surtout, en le regardant du côté

Digitized by Google

droit, ce buste rappelle avec une fidélité suffisante les traits du maître respecté : de face, l'artiste, aux prises avec des difficultés plus grandes, a été moins heureux.

Si la partie supérieure du visage, les yeux, le front, plus froncé qu'il ne le faudrait, donne peu de prise à la critique, la largeur un peu exagérée du masque nuit à la ressemblance. Autrefois marquée chez le modèle d'un sourire si bienveillant et si fin, la bouche est alourdie. Elle grimace, plutôt qu'elle ne sourit. Il y a aussi dans la chevelure, caractéristique de la tête bien connue du professeur, une certaine exagération d'ampleur. Toutefois, il y a là, de la part de l'artiste, un effort intéressant, et digne d'être loué; il a conservé et consacré un souvenir qui restera toujours cher et précieux à tous ceux qui ont connu, c'est-à-dire qui ont aimé le docteur Teissier.

Notre confrère, M. Sicard, a semblé vouloir se reposer cette année des grandes toiles où il a déployé naguère les belles qualités de dessin et de couleur desquelles il est coutumier.

Parmi ses quatre envois, le plus important et le plus remarquable est le portrait de Mme S...

C'est une femme en noir, qui paraît avoir atteint la cinquantaine, vue de buste seulement. La mise est simple et sévère, rien de superflu n'attire le regard et ne vient le distraire de l'étude d'une œuvre solide et savante, qui retient l'attention, par l'élégante correction du dessin et l'harmonie du coloris.

Tout autre est le portrait d'enfant au pastel, mignonne figure de fillette, enfoncée sous les plis d'un capuchon, ange ou lutin, peut-être tous les deux à la fois, mais toute charmante dans la naïveté de son expression.

L'autre pastel est une simple étude de femme assise, vue

Digitized by Google

de dos, habilement éclairée. Aucune trace de vêtements ni de voiles ne vient ici entraver l'harmonie des formes, le jeu des muscles, la souplesse des contours, la finesse des attaches. Étude elle est, étude elle restera.

Enfin un petit cavalier arabe, un spahi, solidement campé sur son cheval de race, nous donne un échantillon choisi, attrayant et fort réussi des sujets préférés du peintre.

A l'exemple de M. Sicard, mais dans des proportions singulièrement multipliées, plusieurs artistes ont envoyé des études de femmes vues de tous les côtés, couchées, debout, à plat ventre, et même assises, dans le costume le plus sommaire.

Une, entre autres, grande comme nature, nous apparaît juchée sur une grande chaire de la Renaissance; elle est vêtue d'une pantoufle. Accroupi à ses pieds, un dogue de forte taille la regarde avec des yeux ardents.

La fidélité qu'il veut, en bon chien, garder à sa maîtresse, le dispute évidemment à ses instincts carnassiers, devant cette chair rose et vivante dans laquelle il planterait si volontiers ses crocs, *ad finem gulæ*.

Parmi les études couchées et vues de dos, il en est d'honnêtes, il en est de malhonnêtes. On a beaucoup écrit sur le nu dans l'art, ce n'est pas ici le lieu de reprendre ces discussions, d'ailleurs intéressantes.

Mais en voyant tous ces... dos, dans la position où le sieur d'Estoublon trouva la belle Brégy, alors qu'il lui rendit à son insu le transcendant service que raconte si plaisamment Saint-Simon en quelque lieu de ses Mémoires, cette gauloise histoire me revenait à l'esprit, et je me demandais quel motif d'art ou d'intérêt avait poussé ces trop nombreux artistes à s'inspirer de l'amusante anecdote à laquelle je viens de faire une discrète allusion.

Digitized by Google

Une de ces compositions dorsales mérite toutefois une mention particulière. La *Source*, de M. Gabriel Guay, par son importance comme dimension, par l'habileté de son exécution, s'impose à l'attention. La recherche des tonalités contrastantes du rose des chairs et du jaune-brun des feuilles mortes sur lesquelles est couchée la plus importante des figures du tableau, est, je l'avoue, une recherche très séduisante. Toutefois, l'aspect des corps nus de ces jeunes femmes vautrées dans des feuilles sèches dont la froide saison

Avait déjà jonché la terre,

ne laisse pas que de mettre quelque frisson dans les veines du spectateur. Se baigner en automne et prétendre se sécher au soleil de novembre sur des tas de feuilles jaunies et humides, c'est là une conception trop improbable pour n'être pas téméraire.

Sous le nom de *Trésor de douleur*, M. de Gravillon a exposé une urne funéraire, autour de laquelle il a enroulé une gracieuse et élégante Artémise. Selon la coutume antique, elle a dans sa douleur, si complètement déchiré ses habits, qu'il n'en reste plus de traces. Un peu étroite d'épaules, un peu longue de buste, elle étend sur son urne un bras et une main crispés par une souffrance inconsolée. Le profil de cette figure est fort séduisant, les jambes sont d'un heureux mouvement, l'une à demi repliée, l'autre mollement allongée, tout ce beau corps est allangui dans l'affaissement de la douleur.

Toute proportion gardée entre deux œuvres fort dissemblables, je préfère le beau buste du même artiste, fort ressemblant, dit-on, et d'une grande allure.

J'ai parlé de portraits; il y a au Salon un grand nombre

Digitized by Google

d'images, il y en a de belles et de bonnes, pourquoi suis-je obligé de déclarer qu'il y en a d'absolument mauvaises? On ne comprend guère que certains modèles se fassent peindre, moins encore qu'ils consentent à se laisser reconnaître sur les parois d'une exposition dont nulle loi ne les oblige à affronter les périls. Certes, un artiste qui a peint un séduisant modèle, qui en a fait une belle œuvre, a cent fois raison de demander et il est cent fois heureux d'obtenir la permission d'exposer son tableau, mais que faut-il penser du bon sens, du sens commun, des modèles qui consentent et des artistes qui demandent à exposer certains portraits que l'on regrette de voir au Salon?

Je ne prétends pas qu'il faille avoir une beauté de madone ou d'archange pour se laisser exposer; telle figure irrégulière peut servir à faire un beau portrait, celui de Mlle Bilinska, par exemple, dont l'auteur ne me semble pas avoir pensé à concourir pour le prix de beauté.

Modestement vêtue de noir, l'artiste s'est peinte elle-même, assise dans son atelier : la palette dans une main cachée dans l'ombre, elle tient de l'autre main, la droite, appuyée sur son genou, une poignée de pinceaux. Cette main et ces pinceaux se détachent sur un tablier de travail de nuance indécise, bise ou grise, au bord duquel courent quelques sobres broderies de couleurs aux teintes effacées.

Tout l'ensemble du portrait est dans une gamme sourde et neutre, à peine relevée à la poitrine et fort habilement, par quelques légères touches cramoisies d'un vêtement de dessous, transparaissant sous le noir pauvre de la blouse d'atelier.

Mais cette physionomie gracieuse, énergique, intelligente, nullement vulgaire, plaît infiniment. Elle attache et retient, et ramène devant cette belle toile ceux qui demandent à un

Digitized by Google

portrait de révéler, avant toute chose, l'âme et l'esprit du modèle.

Mlle Olivier nous présente une toute mignonne fillette aux boucles blondes, au teint rosé, aux grands yeux bleus, encadrée d'un mirifique chapeau noir en auréole, du même noir que la robe, indiquée en larges traits, et ce noir et ce rose forment le plus imprévu et le plus charmant contraste. Ce portrait d'enfant est un des plus jolis pastels de l'Exposition, une des œuvres favorites du public, plaisant aux ignorants comme aux savants, une trouvaille doublée d'une réussite.

Dans un tout autre genre, sur un tout autre mode, Mme Reyzner, artiste de beaucoup de talent, a chanté du bout de son habile pinceau, les harmonies de la *Nuit*.

Ce buste de femme renversée, entourée, encadrée, illuminée de fleurs et d'étoiles, est une fort séduisante chose, alors même qu'elle demeure une énigme, quant à sa signification et à son caractère. Plus d'une femme est dans ce cas-là; ne cherchons pas à comprendre, et rendons à l'artiste la juste louange que mérite son œuvre distinguée.

Le cadre de *miniatures* de M. L. Sterrer offre les mêmes qualités de fine minutie qui sont de mise dans cette spécialité et les défauts de sécheresse qui caractérisent sa manière, mais une double miniature sur porcelaine, *Jumelles*, de Mlle Marie David, me paraît une très jolie étude et autrement large de facture que la plupart des reproductions ou œuvres originales qui émaillent le portant de velours auquel tous ces petits cadres sont suspendus.

Puisque j'en suis à signaler les portraits, il y aurait quelque injustice à ne pas noter au passage celui de Mlle V. M., par M. Daisay, celui de M. Détanger, représentant une dame moderne mise en harmonie avec des accessoires

Digitized by Google

et un ajustement Louis XV, le portrait d'homme, de de Mme Colomb-Agassis, celui qu'expose M. Louis Piot, tous deux intéressants, quoique à des titres dissemblables. M. Armbruster, dans son portrait, exécuté sans modèle et sur des photographies imparfaites, d'un jeune homme M. G. M.-R., enlevé à la fleur de l'âge à l'amour de ses parents, auxquels l'artiste a rendu l'image fidèle de leur enfant, Mlle Garcin, qui a reproduit les traits de son père, M. Jacques Garcin, un des maîtres de l'art photographique à Lyon, M. Jubien, pastelliste et dessinateur, méritent une honorable mention.

M. Puvis de Chavannes a envoyé le portrait d'un de ses amis, un jeune vieillard, cheveux et barbe blanche, la tête appuyée sur un coussin, lisant un journal. Une œuvre d'un tel artiste ne saurait être indifférente, mais en appliquant les touches larges de la fresque à une petite toile, il est difficile de produire une œuvre où se révèle le très grand talent qui a créé tant de poétiques et inoubliables figures. Devant ce portrait d'un maître, la plupart s'arrêtent, s'inclinent sans comprendre, et passent.

Je ne sais pas une seule toile au Salon qui soit à la hauteur de l'étude, intitulée par M. Jules Lefebvre : *La Prière de l'Aïeule.*

C'est un simple buste de vieille femme, vêtue et encapuchonnée d'une grossière étoffe de cadis noir, les mains jointes, les yeux rougis par les larmes qui creusent sa pauvre figure, sillonnée des rides de l'âge et des contractions douloureuses qu'y ont laissé les luttes et les labeurs de la vie. C'est là tout le tableau, et cette effigie toute simple, *mater dolorosa terrestris*, est tout ce qu'il y a de plus émouvant.

Cette douleur muette est si intense, on sent si intimément l'ardeur de la prière dans ces mains qui se tordent dans

Digitized by Google

l'angoisse de la supplication, que la sympathie qu'appelle du fond de nos cœurs toute douleur humaine, remonte jusqu'à la source des larmes, quand on contemple pendant quelques instants recueillis, cette œuvre puissante et vivante, à laquelle je donnerais volontiers le premier rang du Salon.

Tout à côté, le *Dragon* vert et jaune de Meissonnier, aquarelle si vigoureuse et si solide de tons que l'on croit avoir affaire, au premier coup d'œil, à une peinture à l'huile, attire la foule par la grande renommée de l'auteur, aussi bien que par le charme de cette peinture savante qui arrive à la simplicité et au naturel à force de talent et de virtuosité. Je n'ai pas à me hasarder à faire ici l'analyse, moins encore la critique d'une œuvre de cet illustre peintre. Mais ce dragon, usé sous le harnais de guerre, assis avec tant d'abandon sur sa chaise, entre sa pipe et son verre, est un type accompli de cette usé cavalerie française où une fois dans le rang, le soldat ne sortait plus que pour mourir.

Je ne pourrais passer sous silence les deux grands portraits de femme en pied exposés par MM. Sarrasin et Frappa.

Le premier de ces portraits témoigne chez son auteur d'un grand effort, marqué par un réel progrès vers la *maestria* nécessaire pour traiter, avec l'éclat et la distinction voulue, un sujet où l'écueil est si facile à rencontrer.

Le tableau de M. Frappa, une nouvelle *Dame au gant*, dans son grand manteau de peluche bleue, aux reflets chatoyants, avec une valeur de composition et d'exécution que je me plais à reconnaître, a le tort de rappeler de trop près, plus que celui de M. Sarrasin, certains portraits célèbres de Carolus Duran. Lorsque l'on rappelle un sujet, il faut le dépasser, mais je m'empresse d'ajouter combien il est difficile de varier les attitudes, autrement que par des accessoires,

Digitized by Google

d'un portrait de femme en pied et debout. Tenter une pareille œuvre, c'est aborder une des plus grandes difficultés de l'art.

Ce reproche de souvenir inconscient, j'ai aussi à le faire à une composition intéressante et fort goûtée du public, que M. Duthoit a intitulée *Les Derniers sacrements*. Une barque traverse, de nuit, à la lueur incertaine des étoiles, une rivière. Une vieille femme en pleurs, la tête cachée entre ses mains, assise à la proue ; au milieu, le vieux prêtre, physionomie grave et triste, comme il convient à celui qui va aider un homme à mourir, l'enfant de chœur, souriant aux étoiles, portant la croix, puis le marinier, debout à l'arrière, dirigeant sa barque avec sa gaffe, c'est là tout l'équipage et toute la scène. Elle est émouvante parce que l'expression mélancolique cherchée par le peintre, s'en dégage aisément, mais l'ensemble des lignes de la barque et du paysage, rappelle d'une façon si frappante la célèbre *Mal'aria* d'Hébert, que ce rapprochement involontaire chez le spectateur comme il l'a été sans doute chez l'artiste, diminue la portée de son œuvre, consciencieusement traitée, du reste.

Le tryptique de M. Humbert, intitulé *Maternité*, occupe une place d'honneur, et c'est justice. Reproduit par la gravure, discuté ou loué par tous les critiques d'art qui ont écrit sur le Salon de Paris en 1889 ; ce tableau en trois parties, où la principale page représente une paysanne portant fièrement ses deux enfants entre ses bras robustes, est bien connu. Ceux qui l'ont déjà vu, le contempleront encore avec émotion, car l'un des deux panneaux contient le cadavre du fils mort pour la patrie, jeté sanglant sur un coin perdu du champ de bataille par une balle ennemie, et l'autre nous montre sa pauvre petite sœur, durement cour-

Digitized by Google

bée sur la glèbe, arrachant de sa main famélique les pommes de terre qui serviront à l'unique repas du jour. La joie et la fierté de la mère ont disparu ; peut-être elle aussi est-elle partie de ce monde; la mort et la misère sont restées le partage de ses enfants. Triste et douloureuse histoire, lamentablement vraie, sans doute, pour plus d'une famille française, rendue par le peintre avec une puissante et douloureuse précision.

M. Albert Maignan est un habile artiste; il ne se contente pas de peindre ce qu'il voit, hier il personnalisait dans une allégorie hardie *les Voix du tocsin*; aujourd'hui il nous rend par son art les témoins émus de la déplorable *Mort de Guillaume le Conquérant*. Avec une grande puissance d'exécution, avec une science archéologique puisée aux bonnes sources, il nous retrace cette scène navrante, où le néant de la gloire et de la grandeur humaines se marque d'une ineffaçable empreinte.

« C'était le 9 septembre 1087, Guillaume sommeillait lourdement, lorsqu'il fut réveillé par le bruit des cloches. « Qu'est ceci? » demanda-t-il. — Les cloches de Sainte-Marie qui sonnent prime. — Je me recommande à Notre-Dame, la sainte Marie, et à Dieu », dit-il, en élevant les mains au ciel, et il expira.

« Ses fils l'avaient laissé mourant, ses serviteurs l'abandonnèrent mort; une stupeur subite saisit la ville entière au départ de cet homme puissant et redouté.

« Lorsque les moines revinrent à eux et s'empressèrent dans l'hôtel royal pour remplir les devoirs de leur ministère, ils trouvèrent la chambre dépouillée et le corps du conquérant, presque nu, étendu sur le plancher (1). »

(1) Guizot. *Hist. d'Angleterre*, I, p. 88.

Digitized by Google

Les serviteurs infidèles se sont enfuis, après avoir brisé les coffres de fer, éventré les aumônières de velours et les sacoches de cuir remplies d'or, arraché les pierreries des hardes royales, et seul dans l'abandon de tous, dans cette vaste chambre vide et dévastée, demi-nu, la tête et le buste dans la poussière, les pieds encore retenus dans les draperies bouleversées du lit royal, un cadavre tordu, exsangue et hideux, c'est là tout ce qui reste de ce monarque, hier encore, « puissant et redouté. » C'est cette scène où planent l'épouvante et la mort, que l'artiste a rendue avec une vérité saisissante.

Est-elle complètement vraie ? Il y manque un détail, historique cependant, que le peintre n'a pu ignorer, qu'il a probablement systématiquement négligé, la corpulence du héros normand.

M. Maignan a craint le contraste de la réalité terrible de son sujet avec l'obésité, cette fatalité du corps.

Nous ne saurions l'en blâmer, l'extrême laideur est admissible en art comme repoussoir des belles formes et des lignes harmonieuses, mais je ne sais guère que quelques Flamands ou Hollandais qui n'aient pas reculé devant la représentation de certaines infirmités humaines, douloureuses ou grotesques, comme élément du succès qu'ils espéraient pour leurs œuvres.

M. Van der Oudera, a envoyé une grande page historique où il a reproduit avec sa conscience d'archéologue et d'artiste, une scène du Moyen Age à Anvers, *la Répression du parjure*.

Au pied de la croix dressée au carrefour de la rue de Steen, menant à la prison du même nom, le coupable est agenouillé, assisté d'un prêtre. Les magistrats, groupés derrière lui, lui lisent la sentence qui le condamne. La troupe

Digitized by Google

des cavaliers de la maréchaussée locale, forme la droite de cette vaste composition, très étudiée et fort curieuse à examiner dans tous ses détails variés. Toutefois, l'ensemble en est quelque peu froid. L'émotion du drame qui va s'accomplir ne se fait pas assez sentir. Chacun des personnages a l'air d'avoir posé pour son compte, depuis les magistrats jusqu'aux chevaux, si bien étrillés, si luisants, si gras, qu'ils ont l'air en porcelaine. Ce qu'il y a de très intéressant dans cette grande page, c'est l'extraordinaire fidélité des détails, la conscience avec laquelle ils sont traités par un artiste qui ne se permet aucune négligence et travaille un culeron de cheval, avec le même soin que la collerette empesée du grand prévôt. Je ne saurais mieux comparer son œuvre qu'à une de ces belles et microscopiques compositions du XVIe siècle, peintes sur vélin, que l'on trouve dans quelques manuscrits, qui seraient agrandies jusqu'aux dimensions d'un grand tableau.

C'est une belle et impressionnante étude que celle qu'a faite M. Krug du peintre Feyen-Perrin à son lit de mort. Il n'y a là que la tête sur un coussin, un crucifix sur la poitrine couverte du drap blanc funèbre, et le tout est contenu dans un petit cadre. Je ne crois pas que la vue du corps tout entier eût rien pu ajouter à l'effet saisissant de cette belle tête qui n'offre plus que le masque décoloré de la vie et de l'intelligence évanouies pour jamais. L'œuvre n'attire pas, je sais des gens qu'elle éloigne, mais la réalité de la mort y apparaît si frappante, que devant cette petite toile que l'on regarde, involontairement on baisse la voix.

Tout près, à la cimaise, *le Ruyter enfant*, de M. J. Gigoux. Un petit mendiant, aux orbites caves, aux mains maigres et humiliées par l'aumône, sa seule ressource de vie, tel l'artiste a représenté celui qui fut une des gloires de la grande

Digitized by Google

marine hollandaise, et qui débuta dans la vie par l'abandon et la misère.

L'étude est solidement peinte, intéressante et digne de la bonne place qu'elle occupe au Salon.

M. Guignard a envoyé un tableau dans les plus grandes dimensions.

L'*Embarquement* d'un troupeau de bœufs presque grands comme nature n'est pas une toile qu'il soit facile de loger sur une cimaise. Aussi occupe-t-elle toute une paroi de la salle de sortie, où l'on ne peut le voir que dans les plus mauvaises conditions et comme par morceaux.

Au fond, le navire chargé d'agrès, de marchandises et de matelots, attend son chargement vivant et mugissant; au devant, les bœufs en rangs pressés, hâtés dans leur marche pesante par les bouviers et les chiens, entre deux et au-dessus d'eux flottent la poussière, la buée qui se dégage de cet amas de bêtes haletantes, tout cela est bien rendu, et l'on regrette que les conditions d'exposition de cet important tableau ne permettent pas de le mieux apprécier.

Puisqu'il vient d'être question de bœufs, c'est ici le cas d'adresser une parole de bienveillant encouragement à la toile de Mlle Perrin, le produit d'une étude sincère d'après le modèle rustique que la jeune artiste, fille de l'un de nos confrères, a choisi. La bonne vache laitière, du premier plan, puissamment encornée, forme avec son veau, un groupe pittoresque. On regrettera peut-être que l'auteur ne se soit pas préoccupée davantage de la dégradation des divers plans de son œuvre. Les vaches, la fermière, les accessoires du fond, sont trop sur le même plan, sinon par le dessin, au moins par la couleur.

J'ai vainement cherché le tableau intitulé : *Étude*, de Mlle Bouillier, fille de M. Fr. Bouillier, membre de l'Institut,

Digitized by Google

notre éminent confrère. J'aurais été heureux de vous en dire quelques mots, mais sur huit cents tableaux de toutes formes, grandeurs, couleurs, valeurs, il est facile de ne pas trouver celui que l'on voudrait voir.

Je ne m'arrêterai pas sur le portrait d'enfant de M. Tollet. Mais son *Bon Samaritain* a été l'objet de certaines critiques et de justes éloges; il commande davantage l'attention.

Ce n'est plus dans la forêt que le charitable voyageur relève et panse le blessé, sujet attrayant et fécond, mais cent fois répété. C'est dans la cour de l'hôtellerie où le Samaritain a amené son malade après l'avoir chargé sur sa propre monture, que l'artiste a placé la scène qu'il a reproduite avec un remarquable talent d'observateur, de peintre et de dessinateur.

Sur le seuil de la porte se tient l'hôtesse, qui ressemble un peu trop par le costume et les traits à une religieuse de la confrérie dite des « Bleues célestes », le geste de pitié et d'étonnement que marquent ses mains jointes n'est pas absolument dans la note orientale de la composition. Je préfère de beaucoup les personnages du groupe principal soulevant le blessé dans leurs bras robustes au-dessus de l'âne qu'une jolie fillette tient par la bride en lui souriant. Le baudet est rendu avec beaucoup d'esprit, il a l'air de jouer son rôle avec conviction dans l'œuvre de salut qu'il a aidé à accomplir.

Quels sont donc les reproches que l'on fait à ce tableau, un des meilleurs, sans contredit, du Salon? On le trouve pâle et sans relief suffisant.

Je ne chicanerai pas M. Tollet sur la botte de foin, enseigne traditionnelle de l'auberge européenne, ni sur l'âne qu'il a substitué au cheval de la parabole, ni sur la

Digitized by Google

forme moderne des tuiles dont il a couvert certain petit édicule de son tableau : il paraît avoir copié le tout dans une auberge rustique du Lyonnais, plutôt que dans la Judée, au premier siècle. Mais pour justifier le ton général de sa composition, d'un jaune roux tirant sur le blanc, il faudrait que du ciel d'Orient qu'il a évoqué arrivât cette lumière aveuglante qui lave de blanc tous les tons clairs des objets qu'elle inonde, et produit ces ombres chaudes, violettes ou bleues, inconnues à nos climats. Or, ces ombres violettes manquent d'intensité, là où le peintre les a indiquées. Pour être d'accord avec des ombres plus fortes, il faudrait que son ciel eût reçu de sa palette une coloration plus intense. Le bleu en est trop pâle, pour justifier la tonalité claire de son tableau. Malgré ces critiques, cette œuvre a trop de qualités pour ne pas rester digne d'éloges.

D'une scène biblique, à une scène de mœurs contemporaines, la distance est grande et la transition difficile. La trouverai-je dans le sujet presque héroï-comique de la composition fantastique de M. Surand : *Saint Georges et le monstre?* Déjà exposée à Paris en 1889, cette page étonnante nous transporte en plein dans le monde des enchanteurs et des féeries. A gauche, au devant d'un antre de rochers, un colossal dragon vert et bleu, moitié oiseau, moitié serpent, d'un aspect horrible et repoussant, broie entre ses griffes puissantes un couple humain, qui se débat dans ces mortelles étreintes. Plus bas, séparé de la bauge du dragon par un ravin, armé de toutes pièces, la lance en arrêt, monté sur un cheval qui renacle de terreur, le chevalier saint Georges « pousse au monstre », et à la façon hardie et assurée dont il tient son arme, on comprend que l'issue de la lutte contre l'horrible bête ne peut être douteuse. Restons sur cette légitime espérance, en souhaitant que les qualités

Digitized by Google

d'originalité et de talent dont le peintre a fait preuve dans cette composition bizarre, se montrent plus tard sous une forme moins étrange.

Sur la terrasse ensoleillée, un trio d'honnêtes bourgeois, le père, la mère et leur « demoiselle », est attablé. Les fleurs brillantes, les caisses d'oranger, le chien fidèle, font cercle autour de l'heureuse famille. La table du déjeuner finissant a été abondamment servie, le ciel est bleu, leur cœur est pur, et ils s'ennuient effroyablement.

« Retirés des affaires » ! Pauvres gens ! ils ont travaillé vingt ans, trente ans, dans quelque boutique du vieux Paris, marchands de bonnets de coton ou de pendules en albâtre, suant, peinant, geignant après ce jour tant désiré qui s'est un matin levé pour eux, après fortune faite.

Ils ont eu la maison de campagne, la terrasse donnant sur le point de vue, les fleurs du parterre et les fruits du verger, la table rustique et la boule de verre étamée qui vous rend ridicule rien qu'à la regarder. Ils ont tout cela, et la mélancolie les obsède.

Leurs traits sont tirés, pendants, flétris, la jeune fille a du vague à l'âme, le père est accablé, la mère bâille et s'endort, et la maison elle-même, si blanche et si coquette, la maison que l'on voit dans la boule étamée, se courbe aussi d'ennui, comme à demi pâmée.

Cela rappelle les tableaux de Biard, qui ont réjoui une génération qui achève de disparaître, ce n'est pas du grand art, mais une scène de mœurs, fort spirituellement traitée par M. Coeylas.

Dans un genre beaucoup plus sérieux, *Le Printemps*, de M. Pascal Blanchard, est un grand paysage carré, bosquet mystérieux et verdoyant, où, sur un tertre couvert de mousse, émaillé de paquerettes nouvelles, deux adolescents,

Digitized by Google

l'Amour et Psyché, de M. Bouguereau, ou bien encore Daphnis et Chloé, jouent la scène éternellement la même, de l'éveil de l'amour, rendue par l'artiste avec charme et talent.

Je voudrais parler aussi de quelques tableaux intéressants, *Le Droit d'asile*, de M. Cambet, *Le Guet-apens*, de M. Brillouin, qui pourrait rendre des points à M. Van der Oudera lui-même, quant à la recherche et à l'habile rendu des détails; *L'Atelier du sculpteur lyonnais Carriès*, portrait et intérieur d'atelier très heureusement réunis dans le même cadre par Mme L. Breslau, *le Tribunal arabe*, de M. Lévigne, et quelques autres notés au passage...

Qu'il dévalise l'éventaire d'une *Marchande de fleurs* pour en former un splendide espalier de roses jaunes, blanches ou vermeilles, soit qu'il loge dans l'antre mignon formé par le pli d'une draperie de velours bleu, un *Maréchal Niel* ou la *Gloire de Dijon*, jetant des perles de rosée sur leurs pétales effeuillés et épars, M. Perrachon est toujours le maître au pinceau prestigieux et brillant, et son envoi de cette année montre l'épanouissement d'un talent toujours égal à lui-même, heureux dans le choix de ses sujets, sûr et habile dans leur interprétation.

M. Rivoire dans sa grande aquarelle de *Pivoines*, M. Biva dans ses brillantes *corbeilles de Dahlias et de Chrysanthèmes* aux corolles éclatantes; Mme Puyroche-Wagner dans ses *Roses* au bord de l'eau et ses *Capucines ;* M. Jung, dans le feu d'artifice de ses *Fleurs de printemps* et tant d'autres que je ne pourrais que nommer, continuent à représenter avec honneur la peinture de fleurs au Salon.

Le Lac du Riffel, près Zermatt, de M. Balouzet, est une belle et solide étude alpestre. Beaucoup d'air, beaucoup de lumière, de larges horizons meublés par des sommets neigeux recouvrant les glaces éternelles, les premiers plans

Digitized by Google

vigoureux, précis, consciencieux, toutes ces qualités acquises par l'artiste, mettent son envoi de cette année fort au dessus de ceux d'antan.

A ce paysage, fait pendant de l'autre côté de la salle de sortie, une magistrale composition de M. Noirot, *Les Rochers de la Madone au Perron*, vaste cirque de montagnes noires au fond duquel se déroulent les courbes d'une rivière aux eaux sombres. Les natures différentes des Alpes et des montagnes foréziennnes appartenant au groupe des Cévennes, sont habilement rendues dans ces deux grandes pages.

M. Appian a envoyé plusieurs petits tableaux : *Un soir à Arandon, Le Petit Port de Brusc*, reproduisant dans des cadres restreints, les qualités de vérité, de charme et de finesse du maître lyonnais.

Un étang perdu dans une forêt largement ouverte aux rayons du soleil, de grandes touffes de joncs élevant leurs feuilles lancéolées vers le ciel, la rive verte ombragée par de beaux arbres, se confondant avec l'eau qu'aucun souffle ne ride, une impression de fraîcheur et de solitude ; dans un cadre qui contient un des plus fins paysages du Salon, M. Izembart a mis tout cela.

La médaille du Salon décernée naguère à M. Bidault, suffit à mettre en valeur et en lumière les toiles attrayantes de cet artiste, qui reproduisent les bords célèbres et célébrés du fleuve de l'*Astrée*.

M. Stengelin expose deux tout petits tableaux, vues prises sur les bords de la Meuse, où l'on retrouve la finesse de ton et le charme poétique de la nature hollandaise, objet toujours plus exclusif de ses prédilections.

Dans des proportions plus amples et avec une remarquable puissance de coloris, M. Beauverie, nous montre une vaste carrière de rochers dans la vallée d'Amby, vallée sombre

Digitized by Google

et solitaire, inconnue de Joanne lui-même. Un coucher de soleil sur une mer chargée de brume, éclairée par le globe d'or qui jette ses derniers rayons, au premier plan, une théorie de cygnes noirs : tel est l'un des tableaux de M. Smith-Hals, qui nous a monnayé cette année en trois petits tableaux la pièce de bel et bon aloi qu'il nous envoyait souvent à double exemplaire.

M. Roman me paraît en réel progrès avec son entrée du *Hameau de Saint-Fortunat*. La route descend dans le vallon ombragé d'arbres séculaires, les toits bruns des habitations rustiques marient leurs tons chauds, à la verdure sombre des noyers, et l'ensemble donne l'illusion, cherchée et atteinte, d'une réalité pittoresque. L'artiste a heureusement assourdi les tons de la mosaïque des touches qu'il emploie.

Le Mont-Cervin est un des modèles favoris de M. Lortet ; la blanche pyramide de neige de cette merveille des Alpes, nous est présentée cette fois dans le lointain : au devant du tableau, un énorme rocher rougeâtre, pyramidal aussi, domine toute la scène alpestre que l'artiste a représentée. Une morne solitude règne à ces hauteurs, une flaque d'eau brille immobile à quelques pas, pas un être vivant n'anime ce désert, c'est l'image de la désolation, le domaine du silence, les hauts lieux où expirent toute végétation, toute vie ; c'est là le puissant effet de ce tableau où se retrouvent la consciencieuse étude de la nature, en même temps que la poétique inspiration du peintre lyonnais des Alpes.

C'est une des plus brillantes, des plus justement remarquées des marines du Salon, que celle où M. Weber a peint un petit *Remorqueur*, entraînant vers le port un grand navire, désemparé par un coup de mer. Le ciel noir et chargé d'orage, a peine à s'éclaircir, les vagues démontées, bouillonnent et écument contre les estacades qui ferment à gauche

Digitized by Google

le domaine de la mer. Le remorqueur vomit la fumée par sa noire cheminée, ses roues frappent les flots de leurs palettes haletantes. Ils s'ouvrent à regret devant l'effort enragé du petit navire tout noir de charbon, entraînant la grande coque blanche, inerte et ballotée, qu'il sauve du naufrage.

Le Brouillard en rade de Bordeaux, de M. Raoul Brun, un artiste de grand talent, habitué de nos Expositions Lyonnaises, contraste d'une façon très intéressante, avec le tableau mouvementé de M. Weber, par le calme engourdi où la brume, Circé des eaux, emprisonne le ciel, la terre et la mer, et toutes les choses qui y sont contenues.

Il est grand temps que je m'arrête. Dans cette revue rapide et trop longue encore, fruit de nombreuses visites au Salon, où j'ai cherché à étudier les toiles qui m'ont paru les plus intéressantes, je n'ai certes pas tout vu, et je n'ai pas la pensée de donner mes appréciations comme définitives, j'ai pu passer sans les voir, devant beaucoup de tableaux dignes d'être regardés, analysés et signalés.

A l'heure où j'achève ces lignes, ma mémoire me rappelle, trop tardivement, plusieurs œuvres ayant une vraie valeur, involontairement omises dans ce compte rendu, tableaux, dessins et sculptures.

Chacun juge comme il peut et comme il sent : telle œuvre qui passionne l'un, laissera l'autre froid. C'est pourquoi il se faut garder des jugements extrêmes et au risque d'écrire une étude plus monotone et plus pâle, je me suis borné à indiquer les tableaux devant lesquels il m'a paru que se dirigeaient les préférences, sinon de la foule, au moins d'un groupe important de connaisseurs en fait d'art.

R. DE CAZENOVE.

Digitized by Google

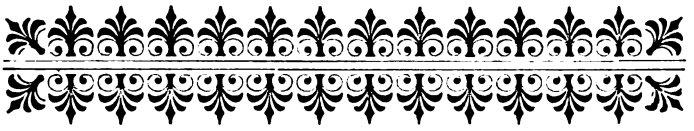

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 février 1890.* — Présidence de M. Arloing. — M. le comte Sparre pose sa candidature à la place laissée vacante par le départ de M. Gallon. — Hommage fait par M. Fayard, conseiller honoraire à la Cour d'appel : 1° *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs ;* 2° *Notice sur Couzon* (*Rhône*). — Hommage fait par M. André : *Eléments du magnétisme terrestre à Lyon en 1889.* — Hommage par M. Clédat : Planche reproduite par la photogravure, de l'*Ysopée* de Lyon, manuscrit de l'Académie. — M. Dubois, professeur à la Faculté des sciences, fait une communication sur l'influence de la lumière sur certains animaux vertébrés, dont les organes de la vision sont excessivement petits, et notamment sur les protées. Très sensibles à la lumière, ces animaux se réfugient dans les endroits les plus obscurs. Mais il s'écoule pourtant un certain temps entre la perception des rayons lumineux et la période de mouvement. Cet intervalle a, en moyenne, une durée de 11 secondes. Il s'élève jusqu'à 24 secondes, si l'on recouvre les yeux d'un enduit gélatineux. De même les lumières colorées sont perçues plus lentement que la lumière blanche ; placé sous des verres colorées, l'animal se réfugie de préférence sous le verre

Digitized by Google

rouge. L'orateur en conclut qu'il s'agit là plutôt d'une question de mieux être que de sensation, et que la peau de ces animaux contient une rétine embryonnaire, analogue à celle de la phollade. — M. Arloing fait observer que la sensation de bien-être recherchée sous des verres colorés, a été observée déjà chez certains bactéries, qui se réfugient de préférence sous les rayons rouges. — M. Dubois ajoute que les animaux fuient, au contraire, autant que possible, les rayons bleus, qui sont même mortels pour quelques-uns. — M. Bonnel communique une note sur la définition classique du plan, savoir « une surface est dite « plane si une droite quelconque y est contenue tout entière dès « qu'elle y a deux de ses points. » M. Bonnel justifie, au moyen de quatre ou cinq théorèmes, cette définition qui est acceptée comme évidente par tous les professeurs et géomètres, et ne figure dans aucun traité élémentaire de géométrie les plus modernes. — A l'occasion de cette communication, M. Valson fait observer qu'il serait à désirer que de semblables démonstrations de définitions, admises sans contrôle dans l'enseignement, soient comprises dans un traité complémentaire de géométrie enseigné aux élèves ayant suivi les cours de cette science. — M. Dumont communique une note sur un projet de construction d'un pont devant relier le plateau de la Croix-Rousse à Fourvière. Ce viaduc, en fer, se composerait d'une grande arche centrale de 150 mètres de portée ; chaque culée serait accompagnée de deux tours, dans l'une desquelles serait établi un ascenseur pour les voyageurs, et dans l'autre un monte-charge pour les marchandises. Un tramway, de 1,500 mètres de longueur, servirait de chemin de fer de ceinture reliant les divers chemins de fer aboutissant à la Croix-Rousse, avec le chemin de fer Ouest-Lyonnais. Les dépenses qui ne dépasseraient pas quatre millions, seraient couvertes largement par les recettes. Le projet d'un pont entre Fourvière et la Croix-Rousse remonte à plus de 40 ans. Mais, à l'origine, on ne songeait qu'à établir un simple pont pour les piétons, et, d'autre part, les frais d'établissement seraient grandement amoindris aujourd'hui par l'emploi des constructions en fer.

Séance du 11 février 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. le docteur Teissier fait une communication sur l'*influenza*. On s'est demandé si cette maladie était la dengue ou la grippe, deux maladies ayant des caractères bien distincts. La grippe, dont on a peut-être constaté quelques cas au XVe siècle, fit son apparition d'une manière

Digitized by Google

violente en 1580 ; depuis cette époque, elle a reparu successivement en 1675, 1732, 1742, date à laquelle elle reçut en Italie le nom *d'influenza*, en 1755 , en 1832 et enfin en 1837. Son premier caractère est la rapidité de son extension ; en second lieu, elle ne suit pas les courants humains et frappe les points les plus divers ; en troisième lieu, sa marche va du nord au midi, et de l'est à l'ouest ; enfin, elle disparaît aussi rapidement qu'elle est venue, sans laisser de traces permanentes. Quant à la dengue, elle présente les caractères suivants : son développement est encore plus rapide et plus brusque que celui de la grippe ; elle se révèle par des douleurs atroces, surtout aux genoux, par la céphalalgie, et des éruptions surtout à la face. La dengue vient des régions intertropicales d'où elle est remontée jusqu'au 37e degré nord. En outre, à l'inverse de la grippe, elle est contagieuse. De plus on a observé qu'il s'écoule généralement un intervalle de trois jours pleins entre la période d'incubation et le développement de la maladie. Enfin, quand elle a frappé une ville, elle y laisse toujours des cas sporadiques. Ces différences entre les deux maladies sont bien tranchées ; toutefois, à raison de certains caractères communs, on a été embarrassé quelquefois pour se prononcer sur la véritable nature du mal. — M. Chambrun de Rosemont, membre correspondant, lit un mémoire intitulé : *1800*, dans lequel il rappelle les discussions soulevées au commencement de ce siècle sur la question de savoir si l'année 1800 appartenait au XVIIIe ou au XIXe siècle.

Séance du 25 février 1890. — Présidence de M. Arloing. — Dépôt de lettres de candidatures adressées par MM. l'abbé Ulysse Chevalier, Bayet et Gaspard Bellin, pour la section d'histoire et antiquités ; par MM. Léon Malo et Fontaine, pour la section de littérature ; par M. Raulin, pour la section de mathématiques. — Hommage fait par M. Locard : 1° *Revision des espèces françaises appartenant au genre mytilus ;* 2° *Matériaux pour servir à l'histoire de la malacologie française.* — M. le docteur Teissier continuant sa communication sur la dernière épidémie, rappelle la marche suivie par la maladie. Les employés des magasins du Louvre sont frappés les premiers, puis huit jours après, les employés des postes, et tous avec les mêmes symptômes. Du 10 au 20 décembre, la maladie se répand dans toute la capitale. A Lyon, elle éclate du 18 au 20 décembre. L'épidémie a généralement les caractères de la grippe, mais son évolution présente des symptômes insolites et

Digitized by Google

nouveaux, qui font croire à une épidémie de dengue. Mais, un premier fait certain, c'est qu'il y a eu grippe, car l'épidémie n'a pas suivi les courants humains et elle a fait de nombreuses victimes. Un autre fait aussi incontestable, c'est qu'on retrouve chez les malades tous les caractères ordinaires de la grippe. Toutefois, on constate aussi de nombreuses anomalies, et la grippe a eu quelque chose de spécial. M. Teissier, en signalant ces faits, conclut que si on a souffert de la grippe, il y a eu aussi épidémie de dengue, et que les deux maladies se sont combinées. — M. le Président ajoute à ces observations le résultat des expériences qu'il a tentées pour découvrir le microbe de cette maladie. Les recherches l'ont bien amené à constater l'existence d'un bacille différent de tout autre connu, et inoculé par lui à plusieurs animaux, qui en sont morts. Mais on ne peut affirmer si ce microbe est celui de la grippe ou de la dengue, à raison de la complication des deux maladies, ce qui n'est point un fait sans exemple.

Société d'économie politique. — *Séance du 7 mars 1890.* — M. Bérard communique une étude sur la loi Javal exonérant le père de sept enfants vivants des contributions personnelle et mobilière. Après un exposé historique des législations précédentes, ayant institué un régime d'exception pour des cas analogues, l'orateur étudie cette loi au point de vue économique et social. Il observe qu'en général, en France, les familles de sept enfants sont des familles aisées ou des familles indigentes. Or, comme ces dernières sont exemptées des contributions personnelle et mobilière, ce sont les familles les plus imposées qui sont exemptées de l'impôt par la nouvelle loi, ce qui fait retomber une lourde charge sur la classe moyenne. Au point de vue social, l'orateur estime que cette loi ne peut produire aucun effet, et qu'on devrait laisser la liberté à des faits absolument naturels. — Cette communication provoque une intéressante discussion. M. Rougier, professeur à la Faculté de droit, examine notamment les fameuses propositions de Malthus, considérées souvent comme exagérées et trouvées vraies parfois. C'est pourquoi le rôle du législateur et des économistes serait de chercher l'équilibre constant dans la production des subsistances et l'augmentation de la population.

Séance du 21 mars 1890. — M. Leclerc, correspondant du *Journal des Débats*, fait un rapport sur la Révolution du Brésil. L'orateur expose

Digitized by Google

d'abord que le changement de régime qui vient de se produire dans ce pays, était un fait prévu. La production minière y fait place à la production agricole et à la naissance de l'industrie. La zône sud tempérée de ce vaste empire, la plus riche et la plus industrieuse, est comparable au midi de la France ; aussi les Européens y sont en grand nombre. Mais malgré le grand développement pris par les voies de communication, la richesse du Brésil est surtout agricole, et ce pays demande et attend impatiemment le capital français, auquel un bon accueil et de larges conditions de succès sont réservés, si nous savons les mettre à profit.

Société de Géographie. — *Séance du 16 mars 1890.* — Conférence faite au Palais Saint-Pierre, par le capitaine Trivier, sur ses explorations au Congo et dans le centre de l'Afrique. Après un tableau des mœurs des indigènes dans l'Arrouimi, où les anthropophages sont encore nombreux, l'orateur fait connaître les relations qu'il y a eues avec Tippo-Tip, le vrai roi de l'Afrique centrale, auquel il a dû d'arriver sain et sauf à Zanzibar. L'orateur conclut que le centre de l'Afrique échappe à l'influence des Européens, qui ne peut s'exercer utilement et d'une manière durable, que sur les côtes.

Séance du 30 mars 1890 — M. Desgrand, de retour de son voyage en Egypte, entretient l'assemblée des travaux en cours d'exécution au canal de Suez et des projets de prolongation des chemins de fer égyptiens jusqu'à la première cataracte.

Société linnéenne. — *Séance du 24 mars 1890.* — M. Rey communique une étude sur les insectes du Midi. — M. Bataillon donne lecture d'un travail intitulé : *Les cornes sont-elles un avantage ou un désavantage dans la lutte pour l'existence.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LE VIVARAIS AUX ETATS-GÉNÉRAUX de 1789, illustré de portraits et de fac-similé, par HENRY VASCHALDE. Paris, Emile Lechevalier, édit., in-8°, 1889.

C'EST dans les provinces et non à Paris qu'a pris naissance le mouvement libéral de 1789. Pour connaître l'esprit de ce mouvement, on a donc eu raison d'étudier, partout, dans ces derniers temps, les vœux exprimés par les assemblées électorales des diverses sénéchaussées. Cette étude a permis de constater ainsi l'unité des vues politiques émises par nos pères. Car à l'exception de quelques vœux dus à des causes purement locales, tous semblent inspirés par le même sentiment patriotique et le même esprit de vrai libéralisme.

Elargissant son cadre, M. Henri Vaschalde ne s'est pas borné, dans le livre que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, à nous faire un exposé des travaux des Assemblées générales des trois ordres du Haut et du Bas-Vivarais, il s'est attaché aussi à retracer la biographie de tous les députés envoyés aux Etats-Généraux par cette province. Dans le nombre, se détachent plusieurs figures d'hommes vraiment distingués et dont le nom n'est point oublié. Tels furent, notamment, le comte d'Entraigues, Boissy-d'Anglas, Madier de Montjau, les trois frères Monneron, le comte de Vogué et plusieurs autres, qui, par leurs talents et leur expérience des affaires, eussent pu rendre de grands services au pays, si, par une fatale erreur, que rien ne justifie, l'Assemblée constituante n'avait décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait être élu à l'Assemblée législative. Aussi toutes ces biographies, qui offrent un réel intérêt, pourront-elles, par les renseignements nouveaux qu'elles renferment, être mises utilement à profit par tous ceux qui auront à étudier les hommes et les événements de l'époque révolutionnaire.

A. V.

Digitized by Google

Chronique de Mars 1890

2 Mars. — Conférence faite par M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, dans la grande salle d'honneur de la Faculté de médecine et des sciences, et sous les auspices de la Société des Amis de l'Université lyonnaise : *Les Facultés et les Universités.*

8 et 9 Mars. — Concert-promenade, donné dans le pavillon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, au profit de l'œuvre des Fourneaux de la Presse et des Petites-Filles des soldats.

10 Mars. — Concert-spectacle donné au Théâtre des Célestins, au profit de la même œuvre.

16 Mars. — Quatrième et dernier concert donné au Grand-Théâtre, par la Société du Conservatoire.

— Premier tour de scrutin pour l'élection d'un député dans le 3e arrondissement de la ville de Lyon (Guillotière), en remplacement de M. Thiers, décédé. Ballottage.

— Mort de M. Jean-Joséphin Pine-Desgranges, avocat à la Cour d'appel de Lyon et doyen de l'ordre, décédé dans sa 84e année. Entré au Barreau en 1833, M. Pine-Desgranges avait joui d'une grande réputation, qu'il devait, à la fois, à son rare talent d'exposition aussi bien qu'à sa discussion vive et pleine de mouvement. Doué, jusqu'au dernier moment, d'une santé parfaite et de toute la plénitude de son

Digitized by Google

intelligence, il n'avait cessé de plaider que dans le courant de l'année dernière. Ses funérailles ont eu lieu, le 20 mars, à l'église de Notre-Dame Saint-Vincent, au milieu d'un grand concours d'assistants.

— Conférence faite par M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, sous les auspices de la Société des Amis de l'Université lyonnaise : *La Justice à Lyon au XIVe siècle.*

17 Mars. — Le prix du Salon est décerné à M. Henri Bidault, qui a exposé deux toiles fort remarquables : *Le cours du Lignon*, et *Une Matinée dans la Loire.*

20 Mars. — Arrêté du maire de Lyon fixant au 24 juin 1890, l'abandon par les propriétaires et les locataires des immeubles soumis à l'expropriation, pour la transformation du quartier Grôlée.

23 Mars. — Fête annuelle, donnée au Casino, par l'Association des Etudiants.

26 Mars.. — Constitution du bureau du Conseil central de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, pour l'exercice 1890-1891.

Sont nommés : président, M. Ferdinand Guérin ; vice-président, M. Aug. Isaac ; trésorier, M. Gab. Lyonnet ; secrétaire, M. Louis Ferrand.

30 Mars. — Second tour de scrutin pour l'élection d'un député dans le 3e arrondissement de Lyon. M. Guichard est nommé par 2,626 voix, sur 10,062 électeurs inscrits et 4,077 votants, contre M. Bedin, qui obtient 1,236 voix.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

X. PHILIPPE LE BEAV (1607).

PHILIPPE Le Beau ou Lebeau, mathématicien et géographe du Roy, l'auteur du précieux plan manuscrit de la ville dressé en 1607 et conservé aux archives municipales, était protestant et a résidé longtemps à Lyon, où sa présence est attestée de 1603 à 1620 par divers actes du temple d'Oullins. Nous ignorons le lieu et la date de sa naissance et de sa mort, mais à ce sujet nous ferons observer que les registres de l'état civil des réformés qui sont parvenus jusqu'à nous, non seulement

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mars 1890.

Digitized by Google

ne remontent pas au-delà de 1593, mais encore présentent des lacunes nombreuses qui sont autant d'actes authentiques perdus pour les recherches.

Outre son fils François, qui l'aida dans l'exécution du plan de Lyon, Philippe Le Beau eut de Nicolle Morillard, sa femme, cinq autres enfants dont nous donnons plus loin les actes de baptême, et peut-être d'autres qui nous sont inconnus.

En l'absence de documents certains on ne peut que conjecturer l'âge de notre ingénieur, en remarquant que son fils François est né en 1586, que son dernier enfant a été baptisé au temple d'Oullins le 29 mai 1611, et que le 1er mars 1620 il présenta au baptême, dans le même temple, une fille de Jehan Mourillard.

Quant à François Le Beau, nous voyons qu'il continua de résider à Lyon, où il mourut le 13 décembre 1649, âgé de 63 ans, et fut enterré dans le cimetière des Réformés à l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône. Sa femme, Abigaïl Lambert ou Lombard, dont il eut six enfants, l'avait précédé dans la tombe et était décédée le 1er février 1644.

Nous avons de François Le Beau un ouvrage imprimé à Lyon, où il prend les qualités de mathématicien et d'ingénieur du Roy. En voici le titre, qui est orné de son portrait que nous reproduisons en fac-similé :

CALENDRIER OV EPHEMERIDES PERPETVELLES, TRES-VTILES, FACILES, *et grandement curieuses*. PAR FRANÇOIS LE BEAV, *Mathematicien Lyonnois, et Ingenieur du Roy*.

A LYON, *chés* FRANÇOIS LA BOTTIÈRE, *rüe Tupin, à l'enseigne de Sainct François*. M.DCXLI.

Voici les documents relatifs à Philippe Le Beau et à son

Digitized by Google

fils François que nous avons relevés sur les registres de l'état civil du temple d'Oullins :

FRANÇOIS LE BEAU
D'après le titre du Calendrier publié en 1641.

N° 122. — « Le septiesme septembre (1603) a este presente au baptesme Abraham, fils de Philippe Le Beau et Nicolle Morillard sa femme, demeurant à Lyon, ne le sabmedy, 30 d'aoust 1603. »

N° 234. — « Le dimanche 30 apvril 1606, à Uleins (1), a este baptisee Madelaine, fillye de Philippe Lebeaulx, maistre mathemattissien de Lion, et de Nicole Morillard sa femme, est nee à Lion, le 23 dudit au soir, et a estee

(1) Oullins, près Lyon.

Digitized by Google

presentee au baptesme par Jehan Baptiste Morillard, maistre paintre de Lion. »

N° 332. — « Le premier jour du mois de septembre 1608, a este baptizee Abigay Le Beau, fille de Philippe Le Beau, geographe du Roy, et de Nicolle Morillard sa femme, et a este presentee au baptesme par Jehan Lombar, et est nee a Lyon, le vingt huitiesme jour du mois d'aoust mil six centz huict. »

N° 363. — « Le dimanche septiesme jour du mois de juin 1609, à Ullin (2), a este baptise Jehan fils du sieur Philippe Le Beau, geographe du Roy, et de Nicolle Morillard sa femme, et a este presentee au baptesme par sieur Jehan de Morillard, escuier, sieur du Malleroy, et est ne à Lyon, le 25 de may 1609. »

N° 462. — « Le dimanche XXIX may (1611) a este presente au baptesme par Paul Estienne un fils du sieur Philippe Le Beau, geographe du Roy, et de Nicole Morillard sa femme, et a este nomme Paul, et est ne le..... »

N° 539. — « Le premier de mars 1620, a este baptize Jehanne, fille de Jehan Mourillard et de... Euvard, presentee par Philippe Le Beau et Jehanne Marco, nee le 25 feuvrier dudit an. »

N° 502. — « Le 10 mars (1619) a este baptize Marc Antoine, fils de François Le Beau, maistre mathematicien, et de Abigail Lombard, presente par le sieur Marc Antoine Acéré et Anne Buet, ne le mesme mois de mars 1619. »

---

(2) Oullins, près Lyon.

Digitized by Google

N° 551. — « Le 13 septembre (1620) a este baptizee Marie, fille de François Le Beau et d'Abigaïl Lombart, presentee par monsieur Gras et Marie Pelissari. »

N° 553. — « Le mesme jour (20 decembre 1620), a este baptizee Esther, fille de Pierre Favereau et de Marie Le Beau, presentee par François Le Beau et Nicole Maurillard, nee le 12 dudict mois. »

N° 582. — « Item (le 6 novembre 1622), Matthieu, fils de François Le Beau et de Abigaïl Lombard, presente par Matthieu Frelon, marchand, et Marie Huguetan, ne le 27 septembre. »

N° 706. — « Le mesme jour (12 octobre 1625), a este baptizee par moy, E. Baille, Françoise, fille de François Le Beau et d'Abigaïl Lombart, presentee par Daniel Vimard, marchand, et Françoise Mozé, nee le... dudit mois. — Signé : BAILLE. »

N° 743. — « Le premier de novembre 1626, a este batize Jehan Le Boau (*sic*), fils de Fransois Le Boau et d'Abigail Lombard, presente au baptesme par Jean Soanier et Madallaine Marion. »

N° 1038. — « Le lundy, vingt deuxiesme septembre mil six cent trente ung, est decede Jacob, fils de François Le Beau, a este enterre le mesme jour au village de Jarneau ou il avoit este mis en nourrisse. »

« *Au nom de Dieu. Mortuaire de ceux de l'Eglise Reformee de Lion commenceans l'annee 1644.* »

N° 790. — « Du 12 fevrier 1644, est deceddee Abigay Lembert, aagee de cinquante cinq ans, femme du sieur Le Beau, ingenieur du Roy, a este ensepulturee au lieu

Digitized by Google

susdict. » (En tête du premier décès enregistré se trouve la mention suivante : Ensepulturee au simitiere de ceux de la religion reformee en l'Hostel-Dieu du pont du Rosne a Lion.)

N° 1025. — « Du 13 dexambre 1649, Francois Le Boau (*sic*), matematicien, agé de 63 ans, est desede à Lion, en la maison de monsieur Descoute, sur les Tereaux, et a este ensepulturé au lieu susdit par Fransois Gilliau et autres en lotel Dieu du pont du Rone a Lion. » (*Archives municipales.* — Etat civil des protestants. — Registres n°s 718 et 719.)

Le plan dressé par Le Beau est ainsi décrit au volume 13 du grand inventaire de Chappe :

N° 4. — « Autre plan de la ville de Lyon en papier collé sur toile, avec un gros cadre en bois de noyer, portant dans un cartouche l'instruction suivante en latin :

« *Antiquissimae urbis Lugdunensis ad Rhodanum delineatio.*

« A gauche, en haut, sont les armes de France et de Navarre, et à droite celles de la ville de Lyon.

« Ce plan paraît avoir été fait en 1606, suivant un millésime que l'on lit au bas, sous le mot Orient, et décrit en 1607 par Philippe Le Beau, imprimeur de l'histoire royale, comme on le voit au dessous du cartouche contenant l'instruction. »

Chappe a dû se tromper en déchiffrant cette inscription, qui était déjà probablement fruste de son temps et qui, actuellement, est à peu près complètement effacée, sauf le

Digitized by Google

premier mot (*Philippus*) et la date (*1607*) qui sont seuls lisibles (3).

Ce plan, dessiné sur papier, a un mètre quatre cent vingt-huit millimètres de largeur, par un mètre et deux centimètres de hauteur. Les bords sont recouverts par une bande de papier bleu qui cache certaines parties du dessin sur un centimètre environ de largeur, mais que l'on a laissé apparent vers la porte de Saint-Irénée, où il présentait un certain intérêt.

Le temps a exercé ses ravages sur ce dessin et certaines parties en sont presque complètement effacées. Nous devons ajouter qu'il n'a pas toujours été conservé soigneusement et, pour comble de malheur, en le restaurant, nous ne savons à quelle époque, on a eu la fâcheuse idée d'enduire toute sa surface avec une solution de colle forte, claire il est vrai, mais qui a eu pour effet de brunir le papier et par conséquent de rendre encore moins visibles les traits tracés à l'encre ordinaire, qui se sont en partie déteints sous ce singulier vernis, lequel ne saurait être enlevé à cette heure sans altérer complètement le papier auquel il adhère.

L'orientation est ainsi indiquée : En bas est écrit *Orient*, et sous ce mot se trouve la trace de la date donnée par Chappe (1606), mais dont il est actuellement difficile de se rendre compte. En haut, *Occident ;* à gauche, *Midi ;* à droite, le mot *Nord* se trouve caché par la bande de papier bleu.

---

(3) On a écrit « qu'une main barbare et jalouse avait cherché à faire disparaître par un grattage le nom de l'auteur du plan ». Ne serait-ce pas plutôt l'usage abusif de réactifs destinés à raviver l'écriture et qui auraient produit le résultat contraire ?

Digitized by Google

Dans le haut, à gauche, sont accolées les armes de France et de Navarre, entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et surmontées de la couronne royale; à droite, le blason de la ville entouré d'une couronne de lauriers.

A gauche, l'inscription suivante est placée dans un cadre rectangulaire plaqué sur un cartouche ovale, orné de mascarons et enveloppé de cuirs élégamment découpés. Le tout de style flamand :

ANTIQUISSIMA VRBIS
LVGDVNENSIS AD RHODANVM
DELINEATIO

Quæ Quondam parti Galliæ nomen dedit in qua vt totius Europæ. Eloquentiæ ara sexaginta conveniebant provinciæ. Stat nunc Galliarum primatia, et Nationibus Sicut Europæ centrum Emporium Situ commodissimum. Nt Nundinis notissimum Vrbs amœna æris clementia Montuoso ac Inæquali Situ Spectabilis, fluminibus, plateis amplis, Et Epitaphiis antiquis Vndique redolens Vetustatem. Cuius Incolæ Vt inter omnes Galliæ populos natura dociliores, ita affectu erga extra neos humaniores (4).

(4) Plan de la très antique cité de Lyon sur le Rhône.

Elle donna anciennement son nom à une portion de la Gaule. On y accourait de tous les points de l'Europe. Là, devant l'autel de l'Éloquence, les soixante provinces tenaient leur réunion. Le primat des Gaules y a son siège. Placée au centre de l'Europe, elle offre aux nations un marché d'un accès très facile. Ses foires sont célèbres, la clémence de l'air en fait un lieu fort agréable, ses collines, ses dépressions de terrain, ses fleuves, ses vastes places, ses vieilles inscriptions accusant une antique origine en font une cité remarquable entre toutes. Ses habitants sont entre tous les peuples de la Gaule les plus soumis, pour les étrangers les plus charitables et les plus doux.

Digitized by Google

En dessous on peut lire seulement :
Philippus . . . . . Puis la date : *1607*.

Dans le bas, à droite, se trouve une échelle de 100 toises de Roy, divisée de 10 en 10 toises, et chaque dizaine de 2 en 2 toises. La longueur totale de cette échelle étant de 63 millimètres et 3 dixièmes pour 100 toises, ou, en réduisant les toises en mesure métrique, pour 194 mètres 90 centimètres, on en déduit que ce plan est dressé à l'échelle de 1 pour 3079 — ($\frac{1}{3079}$).

Quoique construits géométralement, les édifices publics, les remparts, les maisons, les plantations et les ouvrages les plus importants étant dessinés en perspective, en font une représentation scénographique de la cité.

Ce plan ayant été dressé en vue de faciliter le service de la garde des remparts de la ville, la fortification y est figurée avec tous ses détails, telle qu'elle existait à cette époque, et on y trouve les noms que portaient les principaux ouvrages qui assuraient la défense de la cité.

En partant de la Saône, du côté de la Croix-Rousse, outre le rempart, on voit le boulevart *St Jean*, ouvrage fermé, le boulevart de *Notre Dame*, le boulevart *de la Grenouille*, le boulevart *de la Torrette*, le boulevart *St Andre*, la porte *St Sebastien*, le boulevart *d'Orleans*, le boulevart *de la Fontayne*, le boulevart *St Clair* qui se termine au Rhône. La fortification est interrompue le long du fleuve jusqu'à la porte *du Peral*, d'où elle rejoint la porte *des Terreaux* au droit de la rue Puits-Gaillot, puis elle se continue avec une tour en face la rue de l'Arbre-Sec, jusqu'à la porte du *Rhône*, au droit du collège de la Trinité ; en suite, le boulevart *de la Fusterie* avec ses trois tours rondes et la porte des Cordeliers. De ce point, le rempart formé par un mur

Digitized by Google

se continue jusqu'à la porte *Charlet*, et de là, jusqu'au pont du Rhône où il forme une ligne à redans. De la porte du pont du Rhône, le mur du rempart se dirige vers les boulevarts et courtines en terre ruinés *d'Ainay*, puis de la porte de ce nom part la chaîne qui ferme la Saône.

Sur la rive droite de la Saône, le rempart commence à la porte *St Georges* et s'élève jusqu'au saillant du *Puy d'Aynay* où se trouve un boulevart de terre ruiné, et, en approchant de la porte *des Farges* ou *de St Just*, une longue brèche dans la muraille est bouchée par une palissade.

L'enceinte *de la Retraite*, qui suit, a sa première et sa troisième tour couverte en avant par un boulevart de terre ruiné. A la jonction du rempart *de Trion*, on voit l'ancien rempart de la ville avec ses tours rondes et carrées, couvert en avant par un grand boulevart en terre ruiné, puis, à la hauteur de Loyasse, cette enceinte se continue avec ses tours flanquantes jusqu'au château de *Pierre Scize*, et de là jusqu'à la porte de ce nom vers la Saône. Au saillant de Loyasse, se trouve le rempart *de la Pye*, ouvrage avancé, composé de boulevarts et courtines en terre ruinés, qui aboutit au demi-bastion placé au-dessus de Vaise, puis un rempart qui descend au bastion et à la porte *de Veyse* pour finir à la Saône qui est fermée par une chaîne portée par des bateaux.

Le bourg de Saint-Irénée est fermé par une muraille où l'on voit les portes *de Trion* et *de S Irénée*, et trois autres tours défensives.

Le faubourg de la Guillotière est figuré jusqu'à la place de la Croix, où l'on remarque l'ancienne église de Notre-Dame-de-Grâces; celui de Vaise est indiqué avec l'église St-Pierre, la porte qui fermait le bourg à l'entrée de la route de Paris, et les détails de ses habitations. Quant à la Croix-Rousse, on n'aperçoit que le commencement de ce faubourg.

Digitized by Google

A l'intérieur de la ville, les rues et places publiques, les ponts, les monuments, les habitations et jusqu'aux moindres accidents de terrain sont fidèlement représentés. Parmi les noms des rues qui sont inscrits sur ce plan, on remarque certaines appellations curieuses et grotesques, pour ne pas dire plus.

Ce plan fut payé par le Consulat la somme de 405 livres, chiffre qui paraîtra bien minime à notre époque pour une œuvre de cette importance.

Voici la copie textuelle des pièces relatives au payement de cette somme :

« Du jeudy quinziesme jour de novembre, l'an mil huit cens sept, après midy, en lhostel commung de la ville de Lyon, y estans : Messieurs du Peron, de Strozzy, Thierry, Bernico.

« Les Prevost des marchans et Eschevins de la ville de Lyon a maistre Anthoine Rougier, recepveur des deniers communs, dons et octrois de ladicte ville. Nous vous mandons que des deniers des octrois destines aux reparations et fortiffications dicelle ville vous payes et bailles comptant audict Philippe Lebeau, troys cens soixante livres tz. a luy accordé, oultre quarante cinq livres qu'il a cy devant receu pour avoir faict le plan entier et parfaict de ceste dicte ville et des faulxbourgs dicelle, avec observation particuliere de toutes les advenues, ensemble des portes, tours, chasteaux, boulevards, remparements, corps de garde, ponts, plasses publicques et mesme de toutes les rues et aultres lieux notables, avec leurs proportions et dimensions reduictes au vray, et le tout rapporte au naturel pour servir en lhostel de ville a ordonner sur le faict de la garde de ceste frontiere que nous tenons en foy et homage du Roy, reparations et fortiffications dicelle es lieux le requerrant, et pour pouvoir asseoir et changer des corps de garde et comme oultre

Digitized by Google

renfort et secours sur le champt, et au besoing selon les occurences, lequel plan ainsy bien et deument faict, nul qui l'eust cy devant entrepris n'avoit pu representer entier ny au vray, estimant que ne se pouvoit faire a cause de la situation de ladicte ville qui enclose des monts sinieux et aussy des contours que font les deux rivières du Rhosne et de Saosne. A quoy faire ledict Lebeau a vacque avec ung sien fils et aultres employes au toisage lespace de plus de six moys. Et rapportaut le present mandement avec quictance dudict Lebeau de ladicte somme de troys cens soixante livres, elle sera entree et allouee. »

CAMUS, DE STROZZY, THIERRY, BERNICO.

(*Archives municipales*, BB. 143.)

« Compte des anciens octroys pour l'année M.DC sept. M. Anthoine Rougier, recepveur, 1607. »

« Philippe Beau, mathematicien, la somme de quarante-cinq livres a luy ordonnee par mandement desdicts sieurs prevost des marchandz, du dernier may M.DC sept, pour les causes contenues audict mandement cy randu. Laquelle somme luy a este payee par sa quictance dudict jour estant enfin dudict mandement. Cy. . . . . 45 l. »

« Audict Beau la somme de trois cens soixante livres a luy ordonnee par autre mandemement desdicts sieurs prevost des marchandz, du XV novembre M.DC sept, pour les causes a plain contenues audict mandement cy rendu. Laquelle somme luy a este payee par sa quictance du VIIe (sic) novembre oudict an, estant en fin du dict mandement . . . . . III c., lx l. »

(*Archives municipales*, CC. Comptes des anciens octrois pour 1607.)

J.-J. GRISARD,

(*A suivre.*) *Ingénieur topographe.*

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE IX

GUILLAUME D'ONCIEU, ABBÉ. — ADAM DU MONT-SAINT-JEAN, ABBÉ. — LES ANGLAIS EN LYONNAIS. — LETTRES DE CHARLES V AUX HABITANTS DE LA BARONNIE DE CHAZAY. — LE BABOIN OU LE CHEVALIER JEAN DU MAS, 1378-1394.

ADAM du MONT-SAINT-JEAN, 1378. — Le nouvel abbé, qui succéda à Guillaume d'Oncieu, prit le gouvernement d'Ainay et de ses seigneuries vers le commencement de l'année 1378 (1).

Le promptuaire armorial de Jean Boisseau nous donne la famille du Mont-Saint-Jean comme étant de la Champagne et portant : de *gueules aux trois écussons d'or* (2). Est-ce bien celle-là à laquelle appartenait notre abbé ou bien était-il

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mars 1890.

(1) Arch. du Rh. Ainay. *Invent. Pupil*, chart, 274.

(2) J. Boissieu. *Prompt. Armor.* Page 110.

Digitized by Google

des du Mont, comme le veut M. Steyert, qui donne alors à cette maison : *un sautoir cantonné de quatre roses?* La charte 274e et autres qui parlent de lui, veulent qu'il se nomme Adam du *Mont-Saint-Jean* et non du Mont simplement.

Dès qu'il fut revêtu de sa haute dignité, le nouvel abbé se hâta de visiter les domaines de son couvent. Chazay des premiers eut sa visite, et, vu l'importance de la place, il ne jugea pas suffisantes les réparations faites par son prédécesseur. D'ailleurs, la guerre n'avait pas cessé avec l'Angleterre et l'on pouvait s'attendre à de nouvelles surprises. Une ordonnance envoyée au capitaine châtelain, vient obliger de nouveau les vassaux de la baronnie à travailler aux fortifications et à s'exercer au service des remparts. Beaucoup de ses sujets se montrent encore rebelles et refusent de lui obéir. Ce fut la cause d'un gros procès devant la Cour de Lyon (3).

Après avoir envoyé une Commission sur les lieux, la Cour rend un arrêt en faveur de l'abbé contre les habitants de Chazay et autres lieux environnants, 1378 (4).

Malgré cette sentence, Adam du Mont-Saint-Jean trouve encore des récalcitrants; il en appelle alors au roi de France, Charles V, et dans une pressante requête du 11 avril 1378, il demande au roi son appui pour contraindre ses vassaux à l'obéissance, et plein pouvoir contre les délinquants.

Comme la châtellenie de Chazay dépendait de la châtellenie royale de Pouilly-le-Monial, ce fut au capitaine châtelain de cette dernière ville que Charles V répondit (5).

---

(3) Arch. du Rh. Ainay. H. 4,240, ch. 281.

(4) Arch. du Rhône. Ain. *Invent. Pupil*, chart. 280.

(5) Pouilly-le-Monial était à cette époque une forteresse où résidait le châtelain royal, ayant droit de commandement militaire sur

Digitized by Google

Nous croyons que l'importance de cette pièce nous oblige à la publier dans son entier, car elle est d'autant plus précieuse pour notre histoire, qu'elle nous donne le nom du capitaine châtelain de Chazay, l'homme légendaire connu sous le nom de Baboin dans les siècles suivants (26.)

Le chevalier Hugues Spiny, alors capitaine châtelain royal de Pouilly, reçoit la charte du roi, et se transportant à Chazay, il assigne par devant lui les sujets de la baronnie, un jeudi, sous la Loge, comme c'était la coutume. En voici la teneur :

Nos Hugoninus Spiny, castelanus regius Polliaci monialis, Commissarius in hâc parte, à magestate regiâ deputatus, cujus

---

tous les capitaines châtelains de son ressort. Le château, dont on voit encore quelques ruines, se trouvait à une faible distance du village, sur le penchant oriental de la colline et était un des mieux défendus de la contrée. Il y a quelques quarante ans, on y voyait une tour, vieux reste du château féodal, entourée encore de fossés qu'on traversait sur un pont-levis. Au bas de ce donjon était un profond souterrain qui devait servir de prison; l'on y descendait par une échelle, comme dans les oubliettes.

Pouilly-le-Monial se trouve à une huitaine de kilomètres d'Anse et autant de Chazay. Il ne faut pas confondre Pouilly-le-Monial avec Pouilly-le-Châtel, château fort des sires de Beaujeu et qui fut souvent leur résidence. Ce fut dans celui-là, disent quelques auteurs, qu'Édouard II, le dernier de cette maison, s'était réfugié après avoir enlevé la fille de Guionnet du Bessé, le premier échevin de Villefranche...

(26) Nous avons eu le plaisir de découvrir cette charte aux archives du département du Rhône, fonds d'Ainay, *Inventaire Pupil*, charte 275. C'est une grande feuille de parchemin assez bien conservée et dont il est facile de rétablir le texte parfois légèrement altéré par cinq cents ans d'existence.

Digitized by Google

commiss..... notum facimus universis, presentibus et futuris. Tenor dicte commissionis talis est (7) :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, au chastellain de Poilly ou a son lieutenant, salut :

« Nos bien amés les religious, abbé et couvent de l'Eglise d'Aygnay de Lyon nous ont donné entendre en eux griesmant complaignants, disant que les manants scinscze que habitans des villes de Marcilleu, de Syvrieu, Losanne, de Saint Jehan des Vignes, de Morancé, de Tredo et de Lissieu prés à dimy lyeuve ou environ du Chastel et fortesse de Chasey apartinant aus diz religious, se retrayent et ayant acoustume de retraire euls, leurs femmes, biens en temps de guerres, nécessité et de peril en la dicte forteresse de Chasey, qui est ville fermée et la plus prochaine forteresse des diz habitans plus aysié et plus profitable pour euls retrayre et ayant plusours des dis habitans en ycelle ville de Chasey, maisons et habitations tant à loy (louage) comme de leur proprie et per cze solon rayson doyent et soyent tenus de contribuer au gait et garde de la dicte ville et forteresse de Chasey ; et niammoyns les dis habitans ou aucons d'eux refusé et contredit et refusent et contredient à contribuer au dit gait et garde de la dicte ville et forteresse de Chasey, sur ce par plusiours foys sumez et requis de par les diz religious ou de par le capitaine de la dicte forteresse... au grant grious et dommage et préjudice de nous et de la chouse publique des diz religious et de tout le pays,

(7) Nous Hugonin Spiny, châtelain royal de Pouilly-le-Monial, commis à cet effet et par la majesté royale député, de cette commission nous donnons connaissance à tous présents et futurs. La teneur de la dite commission est telle : Charles, etc.

Digitized by Google

et s'en porrait ensuir pluseurs grands périlz et inconveiniens se par [faulte de] sur ce porveoir de remédes gracioux et convenables mêsmemant que ou pays assez prés du dit châstel et forterece sont pluseurs noz enemis Engloys et autres tant à Carlat (Auvergne) comme ailleurs, qui la dicte vi[lle...] et châstel porroyent prendre et occuper, se faulte d'y avoir bon guet et garde, que Dieux ne voille ! Si comme ils dient, si nous ont humblement supplié que suite leur volian por[ter...] reméde.

Pourquoy nous, considéré ce que dit est, te mandons et pour ce que les dictes villes et les habitans d'ycelles sont de ta châtellenie, commetons si mestier (besoin) est que se appelés c..... ont à appeler pour davant toy au dict lieu de Chasey. Il te appert des chôses desurdictes contreins et fay contraindre les habitans des dictes villes et chascou d'eulx vigorousement et..... fere gait et garde en la dicte ville, chastel et forteresce de Chasey; talement que aucun domage, péril ou inconvénient par deffaut de gait ou de garde non vignet à nous aux dis re[ligious au détriment de la chouse p]ublique ne au pays et en cas d'opposicion... fay aux parties ycelles oyes sur les chouses desur dictes bon et brief complissement de justisse; car ainsi nous plaît-il être fait; [en faveur des diz] religious l'avons outroyé et outroyons de grâce spéciale par cest présentes nonobstant quelconque ordenances faicte ou à faire et cette subretices impetrées ou à en empêtrer à ce contrayres.

« Donné à Paris le xie jour d'avril l'an de grâce mil trois cent soixante dix huit (1379) et de notre règne le quinziéme, avant Pâques. Es requestes de l'hôtel de J. de Luz. »

Nous ne voulons pas donner la traduction littérale de la partie latine de la charte, nous craindrions d'ennuyer nos lecteurs, mais nous essayerons d'en reproduire une

Digitized by Google

analyse courte et précise. Il y est dit que : « En vertu de ces lettres royales et à l'instante requête du révérend Père Adam, abbé d'Ainay, furent convoqués par devant le dit châtelain Hugues Spiny, assisté judiciairement de messire Pierre de Costances, à Chazay, sous la Loge du dit lieu, le jeudi qui suivit la fête de l'apôtre Saint-André, les sujets du révérend Père abbé et de Monseigneur l'archevêque, comte de Lyon, sujets qui ont la coutume de se retraire eux, leurs familles et leurs biens en temps de guerre dans la ville de Chazay, pour se mettre à l'abri des incursions, embûches et pilleries des ennemis du royaume et des gens armés qui parcourent ces contrées. Ces sujets sont : Jean Peyssel, Jacquin Trumelly, Berthet Johanin, Etienne et Michel Pupon, Etienne Sage, Alasony, Pierre Pintelli, Etienne Roze, Pierre Estevenon, Etienne Chapelle dit Dunes, Michelet de Ponères, André de Pourrière, Jean Racaignon, Jean Beczon, Jean Etienne, Denys de les Beluzes, André Lyatard, François et Barthélemy Arrivat, Pierre Cholet, Guillermet Barbut dit Guillot, Pierre Vianneys, Pierre Fornier, Jean Taboret, Vital Rossel, Jean Coindes, Antonin Bourdelin, Pierre Marnand et Etienne Marnand, comparaissant en personne. De plus, ceux qui avaient été assignés pour la même cause à ce dit jour, à savoir Péronin Coindes, Pierre Micholet, Jean Quartier, Jean Veleyna, Jean Fagnière, Mathieu Pleysent, Etienne Arrivat, Jean Bertholon, Jean et Etienne Boniers, Pierre Favier, Pierre Alban, devaient donner les raisons qu'ils pouvaient avoir pour ne pas être tenus de contribuer à la garde et au guet de la ville et de la forteresse, afin qu'on procède à l'examen du droit qu'ils disent avoir de ne pas obtempérer à l'ordonnance abbatiale dont parlent les lettres royales.

« Par suite de ces lettres-patentes comparurent au jour

Digitized by Google

marqué, devant le dit châtelain et commissaire royal, Jean du Mâs (de Manso), châtelain de Chazay, revêtu de la procuration de l'abbé d'Ainay, d'une part, et les hommes ci-dessus nommés, d'autre part. Le dit châtelain de Chazay demande alors l'exécution des ordres renfermés dans les lettres royales envers les dits tenanciers; d'abord parce qu'ils ont l'habitude de se retraire à Chazay, eux, leurs familles et leurs biens, et qu'ensuite la forteresse leur est parfaitement utile et favorable à cause de la proximité de leurs demeures. Le châtelain demande donc, au nom de l'abbé, que les dits hommes soient forcés de contribuer à la garde et au guet de la ville (quoiqu'ils objectent qu'ils ne sont pas sujets de l'abbé), parce qu'ils ont toujours usé du refuge que leur offrait Chazay en temps de guerre.

« Ayant ouï les parties, le châtelain et commissaire royal Spiny, se conformant à la teneur des lettres royales, considérant que les dits hommes n'allèguent aucune raison suffisante pour être exempts de cette obligation, et que depuis longtemps ils viennent se réfugier à Chazay en temps de guerre, eux, leurs familles et leurs biens; ordonne que les hommes cités plus haut soient tenus de contribuer au *prorata* à la garde, au guet et à toutes choses contenues dans les lettres royales, et qu'on pourra user envers les récalcitrants de la saisie, de la détention et de tout autre moyen de répression.

« Dont acte passé à Chazay, sous la Loge, en présence de Joffroy de Regny, clerc; Martin Pupon, Pierre de Costances, Geoffroy Ruffi, vassaux royaux, appelés à cet effet, comme témoins; le dit jour de jeudi après la fête de saint André, de l'an 1379 de Notre-Seigneur. Scellé du sceau de la curie de Pouilly-le-Monial.

« *Signé :* PEROD FORNIER ou FOURNIER. »

Digitized by Google

Les lettres-patentes du roi Charles V, de même que la sentence du commissaire royal, furent portées à la connaissance des habitants de Chazay, réunis sous la Loge du dit lieu. Qu'était cette Loge?

Nous croyons à un espace couvert dans la grande cour du château où se faisaient les délibérations des notables de la cité sur les affaires publiques et surtout la communication des actes officiels de la juridiction épiscopale et abbatiale.

Ce pouvait être une chaire, qu'on appelait aussi Loge au Moyen Age, et qui existait en dehors de beaucoup d'églises, dominant un lieu vaste et découvert, d'où l'on haranguait le peuple en lui communiquant les affaires importantes de la ville (8).

Hugues Spiny, cité comme châtelain de Pouilly-le-Monial, de quelle famille était-il? Sa charge et son titre de capitaine royal de la châtellenie supérieure qui avait droit de juridiction sur les autres, nous indique l'importance de ce seigneur chevalier. Peut-être appartenait-il à la famille Spina dont parle Le Laboureur. Venus de la Provence, les Spina ou Spiny auraient eu un des leurs moine de l'Ile-Barbe en 1251. Ce moine, Henri Spina, accompagna l'abbé Pierre dans un voyage qu'il fit en Provence pour recevoir des hommages de fiefs, entre autres celui de Raymond, seigneur de Meuillan, acte qu'il signa comme témoin (9).

Mais dans cette charte, ce qui est pour nous particulièrement intéressant, c'est d'y trouver, comme nous l'avons

---

(8) Voir à ce sujet l'article de M. N. Quellien, dans le *Magasin pittoresque*, d'octobre 1889, p. 341.

(9) *Mazures*, t. I, pp. 173, 318, 368.

Digitized by Google

Digitized by Google

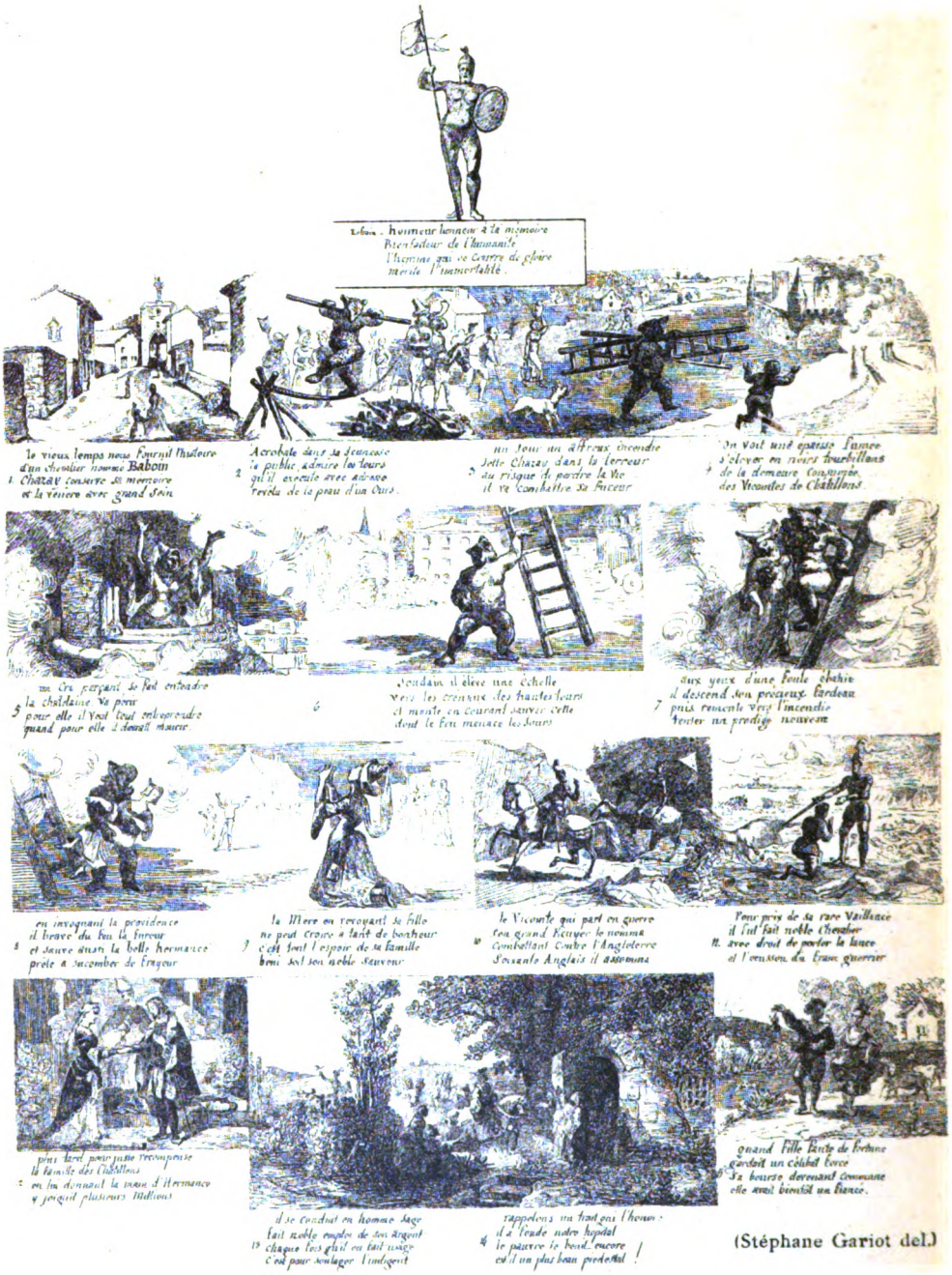

LÉGENDE DU BABOIN

Photo. P. Roustan.

Société Polygraphique. - Roanne

Digitized by Google

dit, le nom véritable, jusqu'à maintenant inconnu, du Baboin de Chazay.

La tradition constante et le rapport communiqué aux habitants de notre ville par l'abbaye d'Ainay en 1715, veulent que le lieutenant de Hugues Spiny, à Chazay, le le chevalier revêtu de la dignité de capitaine châtelain de notre forteresse, soit précisément ce valeureux guerrier, cet homme de bien dont la renommée est arrivée jusqu'à nous.

Soldat de fortune, Théodore Baboin, qui fut plus tard le chevalier Jean du Mâs, serait parvenu par son courage, sa force et son habileté, après de grands services rendus à une noble famille du pays, à gagner ses éperons d'or dans les expéditions guerrières de l'époque. L'abbé d'Ainay appréciant alors ses belles qualités, vers 1376 l'aurait choisi pour capitaine châtelain et lui aurait confié la défense de sa forteresse de Chazay.

Mais comment expliquer l'oubli de son nom véritable et la substitution de ce nom en celui de Théodore Babcin? Là nous sommes obligés de rapporter la gracieuse légende qui a cours au pays depuis des siècles et que le grand-père raconte à ses petits-enfants dans les soirées d'hiver.

C'était en l'an de grâce 1367, le ban des vendanges venait d'être ouvert et de nombreux marchands forains, saltimbanques et acrobates s'étaient donnés rendez-vous en notre charmante petite ville, afin de contribuer à la joie que causait une abondante récolte. Chaque soir sur les places publiques et dans les différents quartiers de la cité, il y avait jeux et réjouissances. Le dimanche surtout offrait les distractions les plus séduisantes et les plus variées. Mais la foule se portait de préférence devant un théâtre en plein vent, où selon l'usage du temps se jouaient les Mystères, scènes naïves représentant la naissance et la

Digitized by Google

mort de Notre-Seigneur, le Juif-Errant, la trahison de Judas, et bien d'autres sujets tirés de la mythologie ou des événements de l'époque. Parmi ces artistes, assez médiocres d'ailleurs, se faisait remarquer un jeune saltimbanque bien fait, d'une force peu commune et jouant les principaux rôles. Lorsqu'il luttait contre le géant Enchanteur ou que, nouvel Hercule, il paraissait revêtu de sa peau d'ours, sa bonne mine, sa taille imposante, sa souplesse et sa grâce lui attiraient les bravos frénétiques de la foule. Archers, bourgeois, manants et artisans s'*ébaudissaient* à le voir couvert de sa peau d'ours faire ses tours d'acrobate et ses sauts périlleux. Ainsi accoutré, il paraissait assez ressembler à un grand singe sautant sur la corde, aussi le public lui eut-il bientôt donné le nom de Baboin.

La journée d'un de ces heureux dimanches venait de finir, chacun s'empressait de regagner sa demeure, l'heure du couvre-feu allait sonner, et déjà l'on entendait grincer les chaînes des ponts-levis, car les portes de la ville se fermaient.

Les archers du prévôt avaient fait leur ronde pour ramasser les tapageurs, les vagabonds et les retardataires paresseux pour les mener dans les prisons du château. En effet, la police était fort sévère à cette époque, où sans cesse l'on était menacé des malandrins, des coupeurs de bourses et de jarrets, et surtout des surprises de l'ennemi. Malheur à celui que la ronde des archers rencontrait dans les rues désertes après le couvre-feu, l'amende ou la prison venait punir le délinquant.

L. Pagani.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ROMAINE

Les Aqueducs Lyonnais (*)

TRION

Ce qui précède était écrit, lorsque nous avons eu connaissance de l'ouvrage intitulé *Trion,* dans lequel MM. Allmer et Dissard nous ont fait l'honneur de reproduire quelques extraits de notre brochure : *Les eaux de Lyon sous les Romains.*

Nous regrettons que ces savants auteurs aient cru devoir comprendre dans le volume d'eau dérivé sur la colline où s'élevait Lugdunum, des quantités que pouvaient fournir les aqueducs du Mont-d'Or et de Craponne.

Nous ne saurions trop le répéter, et cela dans l'intérêt de la vérité historique :

Jamais l'aqueduc du Mont-d'Or n'a amené d'eau à Lyon,

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mars 1890.

Digitized by Google

puisqu'au bas de la vieille église de Collonges, l'aqueduc est à une altitude un peu supérieure à 300, qui déjà ne permet plus d'amener l'eau au réservoir de chasse du Rafour sur Ecully, cote 305, et qu'au bas du hameau Le Collin, le canal est à la cote 280, environ, altitude qui ne permet plus d'arriver au réservoir de fuite des Massues, cote 287.

La branche d'aqueduc de Limonest, est tout simplement imaginaire, les notes prises par nous en 1872 et contrôlées en mars 1890, font preuve de nos patientes et infructueuses recherches, en ce qui concerne cette branche.

L'aqueduc de Craponne ou de l'Yzeron, ou plus vraiment les systèmes hydrauliques de Vaugneray et de Pollionnay, n'ont pas davantage amené leurs eaux sur la colline de Fourvière, nous avons suivi ces systèmes jusqu'à l'altitude 250, bien inférieure au sommet du Tourillon de Craponne. Le rampant des Massues et le grand ouvrage d'art à la suite jusqu'au fort Saint-Irénée, ne pouvaient recevoir que les eaux de la Brevenne, sans qu'il soit possible d'y ajouter celles de Craponne. Si le siphon était venu du Tourillon au bas du fort Sainte-Foy, on retrouverait entre ce fort et celui de Saint-Irénée, un canal maçonné et il n'en existe pas.

Donc le volume d'eau amené sur la colline de Lugdunum a été grossi, à tort, de 30,000 mètres cubes.

Quant à l'aqueduc supposé, du domaine des trois Gaules, qui aurait pris naissance à Cordieu (Ain), et qui aurait dérivé sur son passage les eaux de Sainte-Croix qu'il aurait amenées à Lyon, il est regrettable que M. Martin-Daussigny ait cru devoir s'en rapporter sur ce point à Artaud, lequel a tout simplement fait une invention, qui ne repose sur aucun fondement. Du reste, il y a bien des

Digitized by Google

choses, dans *Lyon souterrain*, de Artaud, qui auraient besoin d'être vérifiées par les spécialistes de la génération moderne; l'histoire réelle y gagnerait en véracité.

Qu'il y ait eu à Cordieu et à Sainte-Croix, un ou des aqueducs de dérivation pour des villages de l'époque romaine, cela est possible : que les eaux de Neyron, près le pont de Barry, aient été introduites dans l'aqueduc à double voie des bords du Rhône, cela nous paraît certain. Mais pendant nos longues recherches entre le village de Saint-Martin, près Miribel, et le tunnel de Caluire, jamais nous n'avons trouvé trace, ni entendu parler d'un canal d'aqueduc qui aurait pu amener des eaux à l'amphithéâtre du domaine des trois Gaules, et à l'autel « Rome et Auguste ».

A Saint-Clair et à Vassieu, les flancs de la colline ont été fouillés par la Compagnie générale des eaux jusqu'à 70 mètres au-dessus de l'étiage du Rhône, pour y établir des réservoirs et des conduites, et jamais, dans les travaux de tranchée et de déblai, on n'a trouvé aucun vestige d'aqueduc.

Qu'il y ait eu au Petit-Versailles, dans le domaine des des Hospices, dans le vallon de la Boucle, place Bissardon, et dans la montée Rey, des galeries de recherche et de captage de petites sources, cela est conforme à la vérité, mais ces galeries seraient-elles de l'époque romaine qu'elles ne constitueraient pas ce qu'on appelle un aqueduc, dans le sens qui nous occupe.

Qu'il y ait au haut de l'escalier et près de la petite rue des Fantasques (où était la justice de Monseigneur de Lion, Guigue, inventaire sommaire des archives communales, CC. 587..., page 82), des galeries de captage et des chambres d'approvisionnement d'eau de sources, cela est très exact. Nous avons visité ces souterrains, vers 1860. Mais

Digitized by Google

ces galeries ne sont pas de l'époque gallo-romaine, cela est attesté par des hommes d'une compétence incontestable.

Et en admettant que les eaux des Fantasques aient été dérivées jusqu'à l'amphithéâtre du domaine des trois Gaules, le volume qu'elles pouvaient fournir, même en les emmagasinant, aurait été insuffisant pour laver les immondices sanglantes que le monde romain laissait derrière lui, après une scène de carnage dans l'arène de l'amphithéâtre. Elles auraient à peine suffi pour laver les fornices où se tenaient les vendeuses d'amour dans les théâtres romains, fornices dont le fonctionnement n'était sans doute pas ralenti pendant les représentations scéniques, même quand les victimes râlaient leur agonie sous la dent des fauves.

Si un nouvel Artaud a l'intention d'inventer l'aqueduc romain, qui aurait dérivé les eaux des sources de Neuville-sur-Saône, nous le prévenons : qu'il doit partir de la cote 200, à la source Lavosne, pour arriver à Lyon, place du Perron, vers la cote 196.

La Saône, à Neuville, est comptée à la cote 166. La source Lavosne est à 35 mètres au-dessus de la Saône, soit au total à 201 mètres.

La Saône, dans Lyon, est comptée à la cote 162, bien que le nivellement de M. Bourdaloue l'indique au pont La Feuillée à $160^{m},893$. La source Lavosne pouvait arriver dans Lyon, à 34 mètres au-dessus de la Saône, soit au maximum à la cote 196. Car les travaux de captage auraient abaissé le plan de la source Lavosne, au-dessous de la cote 200.

(Voir Terme, *Eaux potables*, 1843, pages 111, 112, 114, 177, 178).

Digitized by Google

Est-on bien fixé sur les limites du territoire communal, ou *Pagus* de Condate (1)?

Les distances kilométriques du service de la navigation partent de la borne 0, placée au confluent du Rhône et de la Saône.

Sur la rive droite du Rhône, le kilomètre 16 est en face le centre du village de Miribel; le kilomètre 17 est en amont du village de Saint-Martin.

Sur la rive gauche de la Saône, les kilomètres 16 et 17 sont un peu au-dessous et un peu au-dessus du village de Rochetaillée. Mais la source Lavosne est à la hauteur du kilomètre 21.

L'aqueduc des bords du Rhône ne se terminait pas à la prise d'eau de Neyron, puisque nous l'avons vu à la Cottière; mais certainement, il ne dépassait pas le village de Saint-Martin, soit le kilomètre 16, 16 1/2.

Si le territoire communal de Condate n'avait pas, sur les rivages de la Saône, un développement plus considérable que sur ceux du Rhône, il ne devait pas dépasser le coude que fait la Saône, au-dessous du village de Rochetaillée.

Dans ces conditions, on expliquerait facilement pourquoi, et malgré leur basse altitude, des sources aussi rapprochées de la cité gauloise, n'ont pas été dérivées pour la décoration de l'autel Rome et Auguste, les services du temple, ceux des prêtres et du personnel attaché au culte.

Et si l'on demande pourquoi les limites du territoire gaulois n'ont pas été reculées pour permettre la dérivation des sources de Neuville? Voici notre opinion : « La main « romaine était toujours ouverte pour prendre et rarement « pour donner. »

---

(1) *Trion*. Allmer et Dissard.

Digitized by Google

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AQUEDUC DU PILA

Dans le numéro d'octobre de la *Revue du Lyonnais*, page 280 (renvoi), nous avons attribué à l'aqueduc Marcia une longueur totale de 33,323^{m},67. Nous avons, par erreur, employé le *pas* de 0^{m},54, au lieu du *pas géométrique* de 1^{m},480.

La longueur totale de l'aqueduc Marcia est donc de 91,331^{m},54 ; son tracé décrit d'immenses lacets en contournant les flancs des collines et des vallons ; aussi Frontin dit à ce sujet, XVIII : « Mais actuellement, lorsqu'un de « ces conduits se trouve ruiné par le temps, au lieu de « s'assujettir au circuit qu'il suivait sous terre, on soutient « son niveau par des substructions ou des arcades, pour « traverser les vallées et abréger son cours. »

SYSTÈMES HYDRAULIQUES DU MONT-D'OR LYONNAIS

A la suite de la publication de notre étude, M. Duplain, vicaire actuel de la paroisse de Saint-Cyr, nous fit part de l'étonnement suscité par notre attestation : « Que jamais « l'aqueduc du Mont-d'Or n'avait amené d'eau à Lug- « dunum. »

M. Duplain, qui collige les documents pouvant servir à une histoire de la localité, a bien voulu nous aider à compléter nos recherches.

M. Pierre Rollet, conseiller municipal de Saint-Cyr, a eu la complaisance de faire une fouille et de mettre à jour le canal d'aqueduc, dans une vigne appartenant à son père, sise au lieu dit Les Cures ou Greffières.

Digitized by Google

AQUEDUC DU MONT-D'OR

PLANCHE XII.

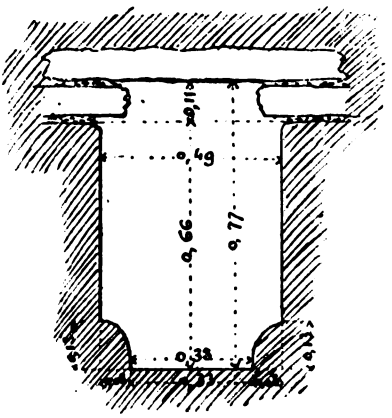

Dimensions à l'intérieur du canal, prises dans la vigne de M. Rollet, lieu dit les Cures, section C, parcelle n° 974 du cadastre de Saint-Cyr.

Altitude : du sol, 291 m 80, du radier 290 m 20.

M. Lassalle, géomètre à Saint-Cyr, a bien voulu relever, à l'aide du théodolite, les diverses cotes de nivellement que nous allons citer.

A Nervieu, le canal d'aqueduc vers la propriété Debombourg, est à la cote 290, il a 0m,41 de largeur entre l'enduit lisse. Vers la maison Mayet l'altitude est à peu près la même.

Dans la propriété Liandrat, section C, parcelle n° 934, lieu dit les Auges, le sol au-dessus du canal est à 291.

Dans la vigne de M. Rollet, au lieu dit les Cures, le sol sur le canal est à 291m,80, mais l'épaisseur du sol sur ce

Digitized by Google

point au-dessus du canal, est plus grande qu'à la propriété Liandrat de $0^m,80$ à $0^m,90$, et le radier peut être compté comme étant à $290^m,20$, car le canal, mesuré par nous dans la vigne Rollet, a $0^m,49$ de largeur entre l'enduit lisse; ses piédroits ont $0^m,66$ de hauteur, et du radier à la dalle posée en couverte, la hauteur est de $0^m,77$. (Planche XII.)

Le canal contourne la colline, pénètre dans le vallon le Povet, rive gauche, il a été trouvé dans la vigne Beney, au lieu dit Mont*luc* (2), section C, parcelle n° 1076 et vigne Buathier, cote précise $289^m,45$, puis il se replie sur la rive droite du vallon le Povet; on voit son radier le long du chemin n° 26, tendant de la Liauda à la Ferlatière, dans un mur de clôture, vigne Guillen, à la cote exacte $288^m,70$, puis il suit le flanc est du mamelon le Montellier et passe dans la propriété de M. Beaujolin, section C, parcelle n° 1147, où le sol le cache à la cote $289^m,14$, ce qui fait pour le radier $288^m,30$ environ. Ici s'arrêtent les opérations de M. Lassalle.

Nous avons vu le prolongement du canal sur le versant ouest du mamelon le Montellier, rive gauche du vallon d'Arche, dans une terre défoncée pour planter de la vigne, (février 1890), puis l'aqueduc contourne les pentes rive gauche et rive droite du vallon. Le canal dont nous avons détaché un fragment d'enduit recouvert d'un dépôt calcaire, au bas du hameau le Collin, est évidemment le prolongement du canal repéré par M. Lassalle. Seulement, son altitude, au bas du Collin, serait supérieure à celle indiquée par les cartes et serait rapprochée de 282, 285.

---

(2) Les vieillards arrangent différemment la dernière syllabe du lieu dit, et disent carrément le mot.

Digitized by Google

DE LA PLAINE DE CRÉCY A LA SAUVEGARDE

Sur la demande de l'abbé Duplain, nous avons entrepris la continuation de la reconnaissance du tracé de l'un des systèmes du vallon d'Arche, dont nous avions volontairement abandonné la trace dans la plaine de Crécy, sur Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Le chemin communal n° 2, tendant de Champagne au vallon d'Arche, coupe le chemin d'intérêt commun n° 23 dans la plaine de Crécy. L'altitude sur ce point est à 282. M. François Chrétien, propriétaire à Champagne, nous a conduit dans sa terre, à l'est du chemin n° 23, à 160 mètres environ au nord du chemin n° 2, et nous a démontré, par des débris épars sur le terrain nouvellement défoncé, que l'aqueduc passait à cet endroit où le sol est à la cote 285.

De la plaine de Crécy, le canal se dirigeait vers le hameau Chevrotière, puis il franchissait, entre ce hameau et celui du Bidon, le ruisseau de Limonest, au moyen d'un pont-aqueduc dont on voit un fondement de pile, contre un mur de clôture de la propriété Cazenove, dans le chemin dit de Rochecardon, rive gauche du vallon. Sur la rive droite, dans la propriété de M. Vincent, lieu dit « Cotte-Chally » (3), section E, parcelles 23 et 24 du plan cadastral de Saint-Didier ; on voit encore, sur le versant abrupt du ravin, les restes arasés, au niveau du sol, de plusieurs piles de ce pont aqueduc.

M. Vincent a trouvé le canal dans le verger qu'il possède, toujours au Bidon, mais sur le plateau, il aurait $0^m,40$ de largeur, $0^m,60$ de hauteur, il est recouvert en pierres plates qui sont à $0^m,60$ ou $0^m,80$ au-dessous de la superficie du sol,

(3) Cette appellation dissimule une grivoiserie.

Digitized by Google

le radier, sur ce point, serait donc à la cote 280. La plaine entre la route nationale n° 6 et le Bidon, porte la cote 282, comme la plaine de Crécy.

Le canal traverse la route nationale n° 6, il a été trouvé entre le village de Champagne et la limite ouest de la commune de Saint-Didier, propriété de M. Serviant, section E, lieu dit Gorges, n° 462 du cadastre ; puis il pénètre sur le territoire de la commune d'Ecully, et arrive un peu au-dessus du hameau de la Sauvegarde, où il il a été mis à jour, propriété de M. Coron, lieu dit Tartre, section C, parcelles n°s 412 à 415 du cadastre, altitude un peu supérieure à 270.

Le chemin des Roches à Dardilly, à l'intersection de la route ou chemin de grande communication n° 13, est à la cote 253 ; cette route est tracée, à l'est du ruisseau de Chalins, à travers l'emplacement d'une ancienne cité romaine ; les maisons sises au sud, comme au nord de la route n° 13, à la Sauvegarde, sont édifiées sur l'emplacement de la cité antique, le sol des jardins et des vergers est jonché de débris de céramique romaine, tuiles, poteries, etc., etc.

L'aqueduc se terminait-il à la cité de la Sauvegarde ? Comme canal maçonné, c'est possible, mais comme service hydraulique, non !

Un tuyau en poterie du diamètre intérieur de $0^{m},132$ et de $0^{m},057$ de diamètre extérieur se détachait de l'aqueduc, à la Sauvegarde, puis se dirigeait à travers le plateau des Roches jusque vers les parcelles n^{os} de 217 à 219 et de 223 à 225 de la section D du plan cadastral d'Ecully, propriétés Descours et Lacène (4).

---

(4) L'été, on suit facilement le tracé de la tranchée à travers le plateau

Digitized by Google

M. Bruny, Antoine, a trouvé un fragment de ce tuyau dans sa propriété, sise à la petite voisinée de la Sauvegarde, qui, sur la carte du département, de Bonnaire, paraît englobée, au sud de la route 13, dans un petit cercle indiquant la cote 260.

Lors du creusement, en 1870, des tranchées pour la défense de Lyon, on a trouvé ce tuyau à plusieurs mètres au-dessous de la superficie du sol, dans la propriété de M. de Veyssière, lieu dit les Gantières, section D, parcelles nos 103, 108, du cadastre d'Ecully.

Il résulte de cette recherche complémentaire, que le régime hydraulique du Mont-d'Or aurait consisté dans un canal principal, se prolongeant de la fontaine du Thou (vallon de Poleymieu), jusqu'à la Sauvegarde sur Ecully. Ce canal avait environ dix-neuf kilomètres de longueur. Il traversait les territoires des communes de : Curis, Albigny, Couzon, Saint-Romain, Collonges, Saint-Cyr, Saint-Didier, puis enfin il arrivait à la Sauvegarde. Mais, arrivé à ce dernier point, le canal aurait-il même été, comme à Champagne, à l'altitude 280, l'eau de cet aqueduc ne pouvait plus passer par dessus le rampant des Massues, cote 287, et encore moins au Rafour d'Ecully, cote 305.

De ce canal principal se détachaient, inévitablement, des canaux secondaires pour la répartition à des usages locaux, ce serait donc un de ces canaux que l'on voit à Nervieu, vers la propriété Debombourg. L'abbé Duplain, qui a visité minutieusement les propriétés à Nervieu, croit même que

---

des Roches, cette tranchée, creusée dans *le gord* forme une cuvette, elle conserve l'humidité et les plantes y sont plus vertes qu'à côté. C'est le contraire qui se produit lorsqu'un canal souterrain est voûté ou couvert en dalles, les plantes jaunissent en été au-dessus du tracé.

Digitized by Google

le canal dans la propriété Mayet est distinct et indépendant de celui de la propriété Debombourg (5).

Reste à vérifier, par de nouvelles recherches, si la source de la Jardinière, dans le vallon le Povet, et les sources supérieures du vallon d'Arche, ont été réellement dérivées à l'époque romaine, pour des usages locaux, à une altitude supérieure à celle du canal principal, ou simplement introduites dans ce canal.

Les cultivateurs qui ont mis à découvert et ont examiné les canaux d'aqueducs : *aux Greffières*, *au bas du Montellier*, *au Crécy et à Champagne*, croient que ces canaux n'ont jamais fonctionné, par la raison, disent-ils, que les eaux du Mont-d'Or sont incrustantes, et que sur les points que nous venons d'indiquer on ne trouve pas de dépôt calcaire sur la paroi du canal. Il est certain qu'aux Greffières, dans la vigne de M. Rollet, il n'y avait aucune trace de dépôt, pas plus sur le radier que contre les piédroits.

Cependant, au canal d'aqueduc indiqué par nous, cote 270, 280, au bas du Collin, le dépôt calcaire avait $0^{m},005$ d'épaisseur. Les sources du vallon d'Arche seraient donc calcaires. La source *des Gaces*, dans le vallon du Povet, ne le serait donc pas ?

LE PONT DE COTTE-CHALLY

Sauf le pont de Cotte-Chally, sur le ruisseau de Limonest, entre les hameaux Chevrotière et Bidon, nous n'avons trouvé aucun ouvrage d'art sur les systèmes hydrauliques du Mont-d'Or.

Ce pont, que personne n'aurait signalé jusqu'à ce jour,

(5) C'était effectivement un canal de répartition. (Vérification du 27 avril 1890.)

Digitized by Google

supportait-il des tuyaux déployés en siphons? ou était-il un pont aqueduc prolongeant la ligne d'écoulement de l'eau, entre la corniche est et la corniche ouest du ravin de Cotte-Chally (6).

Nous croyons que cet édifice était un pont aqueduc et non un pont à siphons. Dans la plaine de Crécy, le radier du canal est à la cote 282 environ ; à Chevrotière il était sans doute un peu plus bas, et de l'autre côté du ravin, dans la plaine, entre Bidon et Champagne, le radier est à la cote 280, le siphon aurait donc fonctionné sous une charge bien peu considérable.

De plus, dans la propriété de M. Vincent, les vestiges de piles sont visibles jusqu'à la cote 260, 265 environ, soit jusqu'à 20 ou 25 mètres au-dessus du ruisseau qui coule dans le ravin.

Le ruisseau peut être compté comme étant à l'altitude 240, 242. Le radier du canal, au Bidon, est à 280 ; le pont aurait donc eu environ 40 mètres de hauteur, du lit du ruisseau jusqu'au radier du canal sur le pont aqueduc.

La longueur du pont, entre la cote 282 vers Chevrotière, et la cote 280 vers Bidon, aurait été de 500 mètres environ, soit à la couverte sur le pont aqueduc.

L'édifice aurait eu au moins deux et même trois rangs d'arches superposés.

Ce qui nous porte à croire à un pont aqueduc prolongeant la ligne d'écoulement de l'eau plutôt qu'à un pont à siphons, c'est que dans la propriété de M. Vincent on voit les vestiges de piles, étagés sur le flanc du ravin, depuis le

(6) L'endroit pour l'établissement d'un pont aqueduc ou d'un pont à siphon était admirablement choisi ; sur nul autre point l'étranglement de la vallée n'est aussi accusé qu'à Cotte-Chally.

Digitized by Google

ruisseau, cote 242, jusqu'à la cote 265 environ. A ce dernier point, existait véritablement une pile et non un rampant ou un massif; il y avait donc au-dessus de la pile une voûte, et sur cette voûte un canal.

La vieille maison d'habitation de M. Vincent avait pour nous un charme poétique que nous n'avons trouvé au même degré dans nulle autre habitation, au milieu des vallons du Mont-d'Or.

LE RAFOUR

Le véritable nom du lieu dit Rafour serait, d'après le cadastre d'Ecully, *Pontet et Crases*. Le réservoir de chasse avait été établi dans une vigne immatriculée : section B, parcelle n° 396 du cadastre au nom de Mme Wilhem.

Un chemin s'étend presqu'en ligne directe du Rafour aux Bruyères, par les lieux dits : Potet ou Pontet et Crases, Le Thuel ou Tuer, première voisinée de Tronchon, les cinq chemins, la deuxième voisinée Tronchon, etc. ; puis enfin les Bruyères. Ce chemin a servi à la construction de l'aqueduc, à son gardiennage, et enfin à sa destruction. Naguère encore, on exploitait les restes du massif supportant l'aqueduc, notamment au Thuer ou Thuel, comme carrières de pierres à bâtir.

M. Chipier

Nous avons lu, le 25 mars 1890, et pour la première fois, car elle nous était inconnue, la note publiée par M. Chipier, dans une séance du Congrès archéologique, année 1862, page 454. Il a connu le tracé entre le Rafour qu'il écrit *Raffort* et les Bruyères, mais il l'attribue à la branche d'aqueduc venant de Limonest. Il paraît avoir connu le canal passant par Champagne, car il fait aboutir

Digitized by Google

Digitized by Google

AQUEDUC DE L

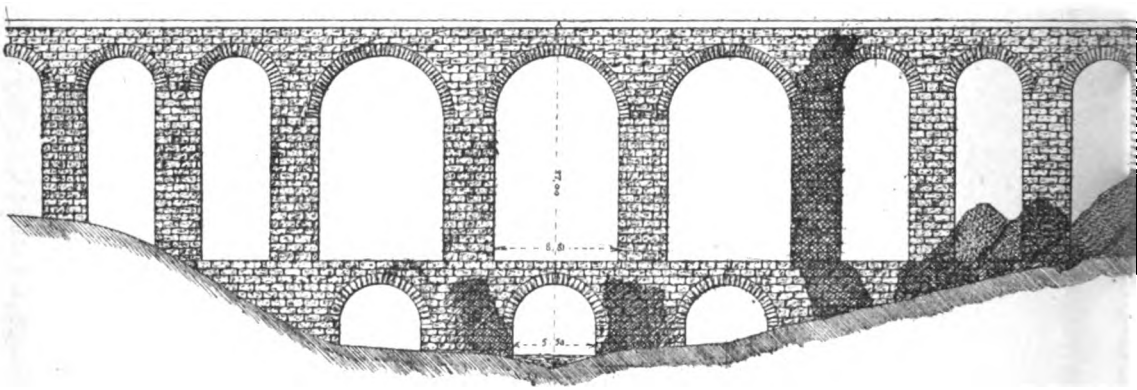

PONT A SIPHONS DE GRANGE-BL

Dessin rectifié et complété en

VUE PRISE DE LA PROPRIÉTÉ D

(Les parties hachurées sont celles qu

Digitized by Google

.A BREVENNE

PLANCHE XIII.

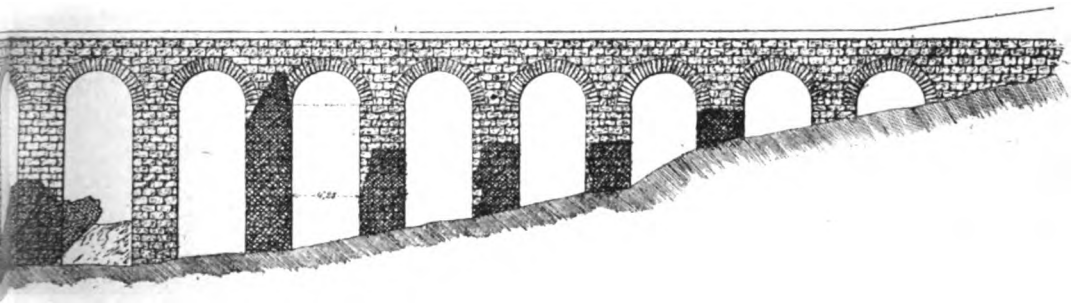

LANCHE, RESTITUÉ PAR FLACHÉRON

février et Mars 1890

DE LA FAMILLE RÉCAMIER

i existent encore actuellement.)

Digitized by Google

Digitized by Google

la branche de Poleymieu à la Duchère. A part la ligne du Rafour aux Bruyères, il ne paraît guère avoir suivi les aqueducs pas à pas.

GRANGE-BLANCHE

Nous donnons, planche XIII, un croquis, restitué d'après les mesures prises par Flachéron, du pont à siphon de Grange-Blanche, sur le ruisseau et dans le vallon, entre Ecully et les Massues, vue prise dans la propriété de la famille Récamier, les parties hachurées sont celles qui existent encore actuellement ; les unes sont debout, les autres sont couchées sur le sol à la suite de l'écroulement.

Ces ruines sont masquées par un rideau d'arbres venus au hasard ; nous n'avons jamais été dans la propriété qu'en saison d'hiver, et toujours il nous semblait voir la belle Mme Récamier, telle qu'elle est représentée sur son portrait au Musée de Lyon. Elle ne grelottait pas sous son vêtement blanc, bien que ses pieds nus soient noyés dans l'herbe recouverte de gelée blanche. Son regard pénétrant semblait nous dire : « La tâche est laborieuse ? qu'importe, marche jusqu'au bout ! » et j'ai obéi à la belle enchanteresse.

NOS COLLABORATEURS

Nos attestations, en ce qui concerne l'archéologie des aqueducs ne sont pas seulement le résultat de nos études pendant de longues années, de nos examens et de nos opérations sur le terrain, elles sont encore le résumé de l'opinion de nos nombreux collaborateurs.

MM. Falsan et Locard ont inspiré notre travail. Le nom de M. Falsan, dans les campagnes du Mont-d'Or, nous était d'un puissant secours.

Digitized by Google

Nous citerons parmi nos collaborateurs : M. Pinet, directeur à Lyon, de la Compagnie des Eaux; son neveu, H. Pinet, élève de l'Ecole centrale de Lyon ; MM. Dusert, directeur des usines hydrauliques de Saint-Clair ; Mistral, Buffault, inspecteurs principaux de la Compagnie générale des Eaux; Cuvier, chef de section au chemin de P.-L.-M. ; MM. les vicaires des paroisses ; les maîtres-maçons, les femmes, les vieillards, que nous avons interrogés. En résumé, des centaines de personnes, parmi lesquelles une petite escouade d'ingénieurs civils, nous ont aidé dans notre étude.

Nous devons un hommage spécial à M. Guigue, archiviste du département, dont la vaste érudition nous a été si utile.

Si nous regrettons les erreurs reproduites par MM. Allmer et Dissard, c'est simplement au point de vue de la vérité historique. Ces savants auteurs ont été d'une grande bienveillance à notre égard ; M. Dissard nous a donné sur *le Domaine des trois Gaules*, des renseignements que nous avons utilisés, mais dont l'honneur lui revient.

DELORME

Sur un volume en notre possession de l'ouvrage de Delorme, l'hommage et l'avertissement ci-après, sont écrits de la main de l'auteur :

« *A Monsieur* DE MANEVIEUX, *de la part de l'auteur*.

AVERTISSEMENT

« Depuis l'impression de cet ouvrage, l'auteur a continué ses recherches qui lui ont fait découvrir quatre aqueducs,

Digitized by Google

distincts sur la montagne au lieu de trois, dont il a reconnu l'origine, la suite et le terme. Il n'en est aucun qui prenait les eaux de la Loire comme il l'a avancé ; un aqueduc de Saint-Martin-de-Létras, pour la ville de Feurs, lui avait fait prendre le change. Le cinquième aqueduc, au long du Rhône, ne prenait point les eaux de ce fleuve, mais celles de deux ruisseaux de Montluel. Tous ces aqueducs et leurs branches ont ensemble plus de 60 lieues de longueur par leurs contours.

« Dans un ouvrage complet, l'on donnera des instructions utiles et intéressantes sur les bassins pour clarifier les eaux ; les siphons renversés, leur étendue, les cuvettes de chasse et de fuite, leur élévation et leur charge. Le volume d'eau de chaque aqueduc, avec un état de la dépense immense de tous ces travaux et d'autres détails très avantageux pour servir à de constructions semblables. »

Nous croyons convenable de consigner ici ce que nous a dit M. Bresson, architecte à Lyon, auteur d'une étude sur les aqueducs, non encore publiée.

Delorme est mort en 1782 (7), il avait donné communication de son travail complémentaire à l'Académie de Lyon. M. Boulard, également architecte, et membre de la même Académie, était détenteur du manuscrit et des dessins de Delorme, il était chargé d'en suivre l'impression, peut-être même avait-il à compléter quelques lacunes. On touchait alors à une époque de trouble et d'agitation ; 1789 arriva, la publication fut ajournée. En 1793, Boulard (Catherin-François), fut exécuté révolutionnairement. Il aurait eu soin, avant de périr, de confier ses papiers personnels et

(7) Terme. *Eaux potables*, page 9.

Digitized by Google

ceux de Delorme à une parente; mais cette dame, elle-même traquée et poursuivie, car elle appartenait à un ordre religieux, se serait réfugiée dans une campagne isolée, où elle aurait vécu quelques années encore. Les papiers de Boulard et de Delorme, dont l'importance était connue sans doute des détenteurs, auraient été offerts à la municipalité lyonnaise, moyennant une somme d'argent qu'on jugea exagérée. Il est à supposer que les papiers de Delorme auront été perdus ou détruits, car jusqu'à ce jour ils n'ont pas été retrouvés.

Note de l'auteur. Au début de son étude, Delorme avait fait passer son aqueduc de la Loire par Vaugneray, Grézieu et Tassin. Il est probable que le Tourillon de Craponne et les canaux visibles à Grézieu et Vaugneray, avaient dû aider à lui « faire prendre le change », et qu'ultérieurement il aura connu le véritable tracé de l'aqueduc de la Brevenne, et alors les quatre aqueducs distinctifs, sur la montagne (de Fourvière sans doute), étaient incontestablement les suivants : Mont-d'Or, Brevenne, Yzeron ou Craponne, et Pila.

Au temps où vivait Delorme, il lui était bien difficile de débrouiller le chaos sur lequel il écrivait, et nous n'aurions pu, sans doute, le débrouiller nous-même, si nous n'avions uni à la pratique la théorie de distributeur d'eau.

GABUT.

FIN

Digitized by Google

« PAUCA PAUCIS »

Par Clair TISSEUR

Le remarquable article que l'on va lire est, hélas ! une publication posthume. Depuis qu'il nous a été envoyé, son auteur, M. Théophile Doucet, est mort subitement le 6 mars au soir.

Quoique M. Doucet ne fût pas Lyonnais de naissance, il a longtemps habité notre ville, où il s'était allié à une honorable famille lyonnaise, la famille Baudesson de Richebourg. M. Baudesson de Richebourg, ancien commandant du génie, commanda quelque temps la garde nationale lyonnaise en 1870. Mme Doucet, qui avait un vrai talent de sculpteur, et a fait un bon médaillon de Laprade, est morte il y a quelques années.

M. Doucet était élève de l'École polytechnique. Nommé capitaine du génie, il donna sa démission pour entrer dans l'enseignement et fut longtemps professeur de mathématiques spéciales au lycée de Lyon. Pendant son professorat, il se fit recevoir agrégé.

Digitized by Google

En 1874, il quitta Lyon pour Saint-Étienne, où on l'envoya pour le punir de ses sympathies républicaines. Plus tard, il fut nommé à Rouen, où il avait pris une grande situation comme professeur. Il faisait en outre de temps en temps des conférences littéraires, qui avaient un vif succès, et on le chargeait invariablement des discours de fin d'année. C'est à Rouen qu'il est mort, laissant deux fils, dont l'un est encore un enfant.

De 1862 à 1873, M. Doucet a été le collaborateur assidu de la Revue du Lyonnais (1). *Lorsque la Revue reparut en 1886, il y apporta de nouveau son concours. Il a publié aussi nombre de poésies et d'articles dans plusieurs autres recueils et aussi dans des journaux, à Lyon et ailleurs.*

C'était un poète distingué, ayant en horreur le banal et le lieu commun, et qui affectionnait, précisément à cause de son habileté, la difficulté vaincue. Par le faire, la recherche du piquant, on pourrait le rattacher à l'école de M. Soulary. Il a écrit aussi de

---

(1) Voici la liste de ses poésies et de ses articles en prose :

IIe série, tome XXIV, p. 241, L'Armure.
— — XXV, p. 5, L'Oiseau empaillé.
— — — p. 71, *Du Principe vital*, par M. Bouiller.
— — — p. 231, *La Grèce moderne*, par M. Yéméniz.
— — XXVI, p. 7, La Panacée, sonnet.
— — XXIX, p. 473, La Fleur de pourpre (à M. Soulary).
— — XXXI, p. 5, Au bord de l'étang de Thau.
IIIe série, tome I, p. 11, Chimère.
— — V, p. 260, Vieux tableaux à vendre.
— — IX, p. 6, Le Saut périlleux.
— — XIII, p. 329, Le Pont du Diable.
— — XV, p. 401, Le Pardon, poème.
Ve série, tome I, p. 457, Le Déserteur, — Il pleut, — Nuit d'hiver, sonnets.
— — III, p. 216. A Puitspelu, — Vieux roman, sonnets.

Digitized by Google

charmantes nouvelles. Nous espérons que les pieuses mains de son fils aîné, littérateur de goût lui-même, réuniront ses travaux en volume.

Comme homme, c'était le type de la sincérité, de la loyauté, de l'amitié sûre et fidèle, et avec cela de la bonne humeur et de l'affabilité. Il a laissé à Lyon beaucoup d'amis qui ont gardé son souvenir, et n'apprendront point sa perte sans un profond chagrin.

Je suis des *quelques-uns* à qui sont destinés ces *quelques* vers. Je le dis avec joie, et non sans orgueil. J'ai lu et relu ce volume et, certes, ce n'était pas avec la pensée d'en faire l'objet d'un article. Je n'avais cure que de ma propre jouissance; aussi je sens bien qu'au fond c'est d'elle que je vais surtout parler.

Je n'ai pas l'honneur d'être Lyonnais, mais j'ai habité Lyon pendant de longues années. J'ai eu et, grâce à Dieu, j'ai encore dans cette ville d'excellents amis. Pour ne parler que des morts, l'amitié de Laprade a été une des meilleures pages de ma vie, et le souvenir de Jean Tisseur garde pour moi un charme inoubliable. Dans ce Palais du Commerce, dont je ne franchissais le seuil qu'avec la mine peu rassurée d'un intrus, j'allais trouver Jean à son cabinet; il ouvrait un tiroir, et me lisait l'*Iota*, l'*Arc-en-ciel*. La vie a de ces heures exquises. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'esprit lyonnais; je veux dire que je n'ai pas l'humeur philosophante, et que je ne sais pas édifier une théorie à propos d'une œuvre d'art à juger. Qu'on me permette donc d'aller tout droit à l'œuvre elle-même. Il y a, dans ce

Digitized by Google

livre de Clair Tisseur, un art savant, un art profond et consommé, qui m'a séduit de prime abord et, avant toute chose, je m'expliquerai sur ce point.

Déjà la préface est un morceau littéraire accompli. Cette prose nette et originale, nerveuse, compréhensive, — Voltaire dans sa correspondance, — il y a longtemps que nous la connaissons et que nous l'aimons. Tout est original ici : un poète qui n'écrit pas pour le public; des vers qui au lieu de naître, comme d'ordinaire, au matin de la vie, ne fleurissent que le soir. Et cela, qui plus est, par raison démonstrative : « Je crois, dit l'auteur, qu'après avoir vécu « fatalement dans la prose, il est bon de mourir dans « la poésie. Le crépuscule de la vie est plus propice aux « rêveries que le grand soleil ne laissant rien dans la « pénombre. »

Tout est bien qui finit bien, mon cher poète, mais, quoi que vous en disiez, je crois qu'il est bon de ne pas attendre notre âge pour faire aux pieds de la Muse une première génuflexion. Il faut se relever avec grâce et cela demande quelque étude.

Charites aux cœurs purs, écoutez mes prières,

s'écrie le poète en prenant sa lyre (oui, sa lyre; nous sommes en pleine Grèce, et j'ai le droit de m'exprimer ainsi, sans qu'on se moque de moi). Comme elles sont douces, ses prières! Comme elles sont harmonieuses! Il est clair qu'il parle aux Charites leur propre langue, le pur idiome d'Athènes, sans l'ombre d'un accent barbare, puisqu'elles l'ont si bien entendu et si complètement exaucé.

Jeune, j'ai aimé passionnément André Chénier. Je ne savais pas assez le grec pour goûter dans leur langue Théo-

Digitized by Google

crite et Homère. J'élevai dans mon cœur un autel au poète sincère et pur qui me les faisait comprendre. Cette poésie, belle comme le pays où elle est née, comme la race qu'elle glorifie, on l'a reprise avec plus de science et plus de curiosité. Jean Tisseur a été un Chénier moins naïf, mais plus habile et d'une inspiration plus large. Dans cette poésie qui n'est pas, comme on l'a dit, la poésie grecque ressuscitée, qui n'en a pris que les formes parfaites, mais qui n'est étrangère à aucune des aspirations, à aucune des passions de l'âme moderne, Clair Tisseur vient de se placer au premier rang, tout auprès de Leconte de Lisle. Je crois qu'on ne me contredira pas si j'affirme que c'est l'auteur des *Poèmes antiques* qui a poussé le plus loin, de nos jours, la magnificence, la splendeur sereine du vers. Le poète de *Pauca* n'a pas cette virtuosité infaillible et imperturbable; non, mais il est vivant, il a une âme et des entrailles. Que Zeus en soit béni !

On a comparé le vers de Clair Tisseur à celui de son frère Jean. Ces deux poètes se ressemblent a-t-on dit :

Quales decet esse sorores ;

Tel n'est pas mon sentiment. Le vers de Jean est plus fluide, plus lamartinien. L'autre est plus savant et plus fortement construit. Je ne dis pas qu'il sente l'huile, mais il a exigé, avant d'être fait et parfait, un travail opiniâtre, dont la durée comme on sait, ne fait rien à l'affaire. Le poète le confesse volontiers :

Je lutte avec le vers. Sous la rime fuyant
Il se fait tour à tour fier lion, sphynx morose,

Digitized by Google

Dragon fumeux, panthère au regard flamboyant,
Mais, comme l'Achéen, nous, domptant sa superbe,
Resserrons ses liens, tant qu'il dise, ployant :

« Je suis vaincu, poète, et je transmets ton verbe. »

On le voit, il y a lutte acharnée avant la victoire. Ce n'est pas du premier coup que l'idée revêt son expression définitive, la seule qui nous importe et que nous ayons à juger. Non que les phases intermédiaires soient dénuées d'intérêt; le récit de cette genèse qui ne peut, bien entendu, être fait que par le poète lui-même, serait, au contraire, des plus curieux. Qu'on lise, dans Edgar Poë, la délicate et subtile analyse qui est la préface de son poème du *Corbeau;* cet amalgame étrange de la volonté et de l'inspiration procure à l'esprit un plaisir intense, d'une saveur toute particulière.

Je me souviens qu'un jour j'écrivis à l'auteur de *Pauca* cette énormité :

Penser n'est rien ; bien dire est le secret final.

à laquelle il eut la bonté et l'imprudence d'applaudir. C'est avec cette doctrine exclusive que j'ai commencé la lecture de son livre.

Ce bien dire, il l'a cherché religieusement dans ses vers, comme il l'a fait dans tous ses ouvrages en prose, où il n'est pas une ligne qui ne témoigne de cette constante et salutaire préoccupation. Oui, ce souci, le poète l'a eu sans trève ni relâche, et il n'est que juste de dire que ses efforts ont abouti au plus indéniable succès. Çà et là, peut-être, un vers d'une concentration exagérée, avec une teinte

Digitized by Google

d'obscurité, comme parfois chez Soulary, le Cellini de la poésie française. Mais la platitude, la banalité prudhommesque — la pire de toutes les tares — jamais ; pas une trace, pas une ombre. On cite, dans mon pays normand, une plaine où l'on chemine pendant tout un jour sans rencontrer une pierre ; deux paysans qui s'y prennent de querelle ne peuvent s'assommer qu'avec leurs poings. De même ici. Comme il sied à un critique qui se pique lui-même de poésie, j'ai cherché dans ce livre, pour le jeter à la tête de l'auteur, un vers de l'école du bon sens, et je ne l'ai pas trouvé.

Penser n'est rien, disais-je tout à l'heure, convaincu qu'on ne voudra pas donner à ce mot une extension ridicule et absurde. Demandez au poète si toutes ces idées, grandes, douces, tendres, qui se pressent sous sa plume n'y sont pas venues d'elles-mêmes, sans qu'il les pourchasse, sans qu'il les appelle : trop nombreuses plutôt, trop serrées, trop copieuses. Il n'a eu qu'à puiser dans son trésor. Le choix résolu, il a fait la maquette, l'a modelée progressivement ; de proche en proche, la statue est née, et, comme Pygmalion, l'artiste, avec l'assistance d'une déesse, lui a donné la vie :

Tu contemples
Ta vivante Vénus, comme un païen fervent
Contemplait sa déesse au profond de ses temples.
Silencieux, troublé, tu te courbes devant
Le pouvoir éternel des formes souveraines.

Voici un sonnet qui est, à mon sens, une des meilleures pièces du volume, parce qu'une idée forte y est revêtue d'une forme heureuse et originale :

Digitized by Google

Dans un joint du vieux mur, sous une large pierre,
Le grain, le grain obscur a levé lentement.
Sans trève, chaque jour forçant le dur ciment,
La racine a poussé l'invisible tarière.

C'est un euphorbe. — Il croît. — La plante meurtrière
Donne aux yeux étonnés un éblouissement.
Émeraude et velours font un fouillis charmant,
Où la gamme des verts s'épuise tout entière.

Comme un funeste amour dans le cœur infiltré,
L'arbuste au plus profond du mur a pénétré.
Les deux ne sont plus qu'un dans leur multiple étreinte.

Arrachez ce poison !... — Et le pic effilé
Fouille et refouille au sein de l'étroit labyrinthe.
— Le poison est détruit. — Le mur est écroulé.

Dites-moi, maintenant, si jamais poète a touché plus délicatement à l'appareil lugubre de la mort :

Non, ce n'est pas la mort, c'est le mourir qu'on fuit !
Ce n'est pas l'inconnu troublant de ce qui suit ;
L'horreur est tout entière en ce qui la précède.
O Dieux ! n'eussiez-vous pu la faire un peu moins laide !
Il eût été si doux de glisser dans la nuit
Entre deux bras de lait, sur une épaule tiède !

Le meilleur moyen de faire connaître ce volume de vers, serait de multiplier les citations. Il n'aurait rien à craindre de la monotonie du procédé ; je ne sache pas de poésie qui soit moins exposée à ce reproche. Je tiens à mentionner ici *les Deux Poésies* non seulement parce que le morceau m'est dédié, mais parce que la première partie est, à mon sens, un des plus beaux poèmes du livre, sinon le plus beau :

Digitized by Google

Et sombre, à chaque fois que tombe la cadence,
Le jongleur, crâne nu, pousse le cri sacré
Qui va frapper les cieux de son appel navré ;
Puis, front baissé : Seigneur ! ne laisse honnir France !

Il y a là un véritable souffle épique, tout à fait digne de la chanson de Roland, à laquelle M. Tisseur a demandé son inspiration.

Quant à la seconde partie, la *Poésie en 1885*, je ne me conforme pas à la pensée du poète. Ses vers contiennent une injustice qui, pour être joliment rimée, n'en est pas moins réelle. Cela ne peut viser que certains modernes qui ne sont pas, M. Tisseur le sait bien, les représentants autorisés de la poésie française d'aujourd'hui. Non, la rime acrobatique ne tient pas cette place dans l'art littéraire. Non, nous ne sommes pas arrivés à un tel aplatissement des esprits qu'il faille désormais au poète, pour être applaudi, faire la bouche en cœur comme un mime et agiter des vers à grelots. Mettons que c'est là une boutade et rien de plus. M. Tisseur, éclairé par l'accueil que font à ses vers les poètes, petits et grands, doit comprendre à l'heure qu'il est, qu'il avait jugé trop légèrement le public de ces sortes de représentations. Des maîtres de la critique contemporaine, M. Renouvier, M. Anatole France, juges écoutés par nous tous, tant que nous sommes et par quiconque a le sens littéraire, ont lu son livre, l'ont apprécié, lui ont fait fête. Il voit combien comptent peu les saltimbanques de la rime auxquels il a songé. Son succès n'est pas une surprise ; il n'est pas dû à un assagissement momentané de l'esprit littéraire du public. Qu'il jouisse de ce noble succès en toute plénitude, sans le considérer comme un accident heureux. Il peut dépasser ses prévisions, il ne dépasse pas la mesure de son esprit.

Digitized by Google

Il est d'autres modernes avec lesquels M. Clair Tisseur ne voudrait pas davantage être confondu. Il lui déplairait grandement — on le voit par ce qui précède — d'être complimenté exclusivement sur son habileté à jouer de ce bilboquet difficile qui s'appelle la rime; mais il lui déplairait plus encore qu'on le supposât imbu des doctrines bouddhiques de certains poètes contemporains, noyé comme eux dans le grand tout, dans la mer des êtres, et qu'on fît de lui un cakyamouniste quelconque, ayant pour aspiration suprême le Nirvana. J'ai lu ce soupçon je ne sais où, et j'aurais eu quelque remords de n'y pas répondre, quel que soit mon parti pris d'écarter tout ce qui touche de près ou de loin à la métaphysique. M. Clair Tisseur, grâce à Zeus, n'est pas un bouddhiste; c'est un païen, si vous voulez, mais un païen pénétré de christianisme ou, si vous aimez, mieux, un chrétien qui a fait le pèlerinage de Sunium.

Il faut bien, de temps en temps, sonder sa propre pensée, En sondant la mienne, j'y trouve, comme un minimum philosophique, le sentiment de la liberté humaine. C'est là une notion bien réelle; je retrouve, dans tout le livre de M. Tisseur, l'affirmation de cette liberté. Qu'il me permette de lui dire que ce bouddhisme contemporain, qui répugne à son esprit essentiellement limpide, n'a peut-être pas l'importance philosophique qu'il lui attribue. Je suis tenté, moi sceptique, de n'y voir qu'une nouveauté de style, un moyen — un procédé d'originalité — j'allais dire, avec irrévérence, un truc littéraire.

Dans les articles déjà publiés sur le volume de M. Tisseur, j'ai été frappé par certaines idées que j'ai à cœur de réfuter. On a parlé de pessimisme. Or, écoutez ce pessimiste :

Digitized by Google

Mais il n'est point séant, à l'homme plein de jours,
De répandre son âme en irritants discours.
La vieillesse au mortel est indulgente encore,
Si son doigt peut errer sur la lyre sonore;
Si, lorsque dans les flots va sombrer le soleil,
Il peut, en attendant le suprême sommeil,
Voir lui sourire encor, dans la lueur confuse,
Le visage serein et clément de la Muse.

Et, plus loin, dans cet admirable poème du *Paysan* :

Paisible fut sa fin, paisible fut sa vie,
Paisible est son sommeil. Un soir tiède et serein,
La noire Sœur le prit auprès d'un romarin,
En un coin du verger tout rose, un jour que Flore
Était plus odorante et Zéphir plus sonore.

Si l'on voulait, avec des extraits de ce livre, on ferait un manuel de la plus pure morale. Lisons *le Phare :*

Mais la tempête sourd. Le ciel brillant se cache ;
Tout est noir, tout mugit. Le flot haineux s'attache
Au veilleur de granit ; de son pesant bélier

Il le bat. — Sans émoi, l'austère sentinelle,
Le front brûlé d'éclairs, continue à veiller...
— Oui, je te reconnais, Conscience éternelle !

Et *le Lac :*

Mais, perçant le nuage opaque, un trait vainqueur
Soudain glisse, et frémit sur la nappe engourdie ;
D'un sourire le ciel tempère sa rigueur.

Et j'ai vu le rayon du DEVOIR sur la vie.

On aura, évidemment, confondu ces deux choses bien différentes, pessimisme et tristesse. Notons, en passant, ces vers étrangement expressifs :

Digitized by Google

Pour moi je ne sais rien du monde, rien des lois;
Rien, sinon le néant de ce que je conçois;
Rien, sinon qu'à tâtons je recherche le juste;
Rien, sinon que le cœur tressaillant, j'entrevois
Dans l'Immense et l'Obscur quelque chose d'auguste.

Telle est la limite extrême de l'excursion du poète vers le bouddhisme.

Dans le profond et bel article de M. Renouvier, je lis ceci : « Ces expressions de pensée éternelle, de justice, ne sont-elles pas bien faites pour suggérer l'idée même de vie future que M. Clair Tisseur voulait écarter ? » Je cherche vainement à quelle page de son livre l'auteur a tenté d'écarter cette idée de la vie future. Ce que je rencontre au contraire, sans difficulté, c'est l'affirmation de cette idée. La pièce toute grecque des Mendiants se termine ainsi :

Enlevés dans les cieux,
Ils siègent à ses pieds, hôtes aimés des Dieux.

Ailleurs :

Cette âme sans désirs, sans troubles, est entrée
Déjà pour une part au sein de l'Éternel.

Ailleurs encore :

Pour reposer enfin notre cœur agité,
N'aurons-nous pas bientôt toute l'éternité ?

Qu'on lise enfin *Post*, ce morceau superbe que je voudrais citer ici tout entier. Que signifient donc ces pieux souvenirs dont parle le poète ? D'un bout à l'autre du poème on voit percer l'idée de Réveil.

Digitized by Google

Mais il faut se borner. J'avais noté pour les transcrire des passages des diverses parties du livre. J'y renonce. Il est impossible de suppléer à la lecture de cette œuvre si pleine par une notice, cette notice eût-elle toute la science de M. Renouvier, tout le charme du style de M. Anatole France. Il faut lire *Pauca*, le lire comme j'ai fait, de long en large, de gauche à droite, et de droite à gauche.

Dans *les Partageuses* de Gavarni, une femme qui n'a plus d'illusions laisse tomber ces mots : « L'homme qui me fera rêver sera un rude lapin. » Eh bien ! un volume de vers qui passionne, qui fait rêver, au jour d'aujourd'hui, comme on dit dans mon village, c'est, j'imagine, un rude livre.

Th. Doucet.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A propos de l'orthographe du nom de JAREZ.

LETTRE A M. A. VACHEZ.

L'OBSERVATION que vous avez faite, dans votre compte rendu de l'*Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez*, publié dans le numéro de février 1890, sur l'urgence de l'adoption de la graphie JAREZ — au lieu de JARRET — par les services administratifs, tant civils que religieux, est juste de tout point. Permettez-moi d'ajouter qu'elle a été comprise, ou, plus exactement encore, qu'elle a été faite à un moment où déjà, à l'Archevêché de Lyon, comme à la Préfecture de la Loire, l'orthographe *Jarez* était substituée à toute autre, dans l'écriture des noms de lieu où le mot *Jarez* entre comme composant : Saint-Priest-en-*Jarez*, la Tour-en-*Jarez*, Saint-Christot-en-*Jarez*, Saint-Paul-en-*Jarez*, Saint-Julien-en-*Jarez*, Saint-Romain-en-*Jarez*. La plupart des mairies de ces communes, sinon toutes à l'heure qu'il est, l'ont définitivement adoptée. Et ce n'est pas seulement l'*Ordo* diocésain, ou l'*Annuaire* du département de la Loire qui la donne, pour ainsi dire officiellement ; on la trouve encore dans l'*Atlas cantonal* de la Loire, dressé par M. Piquart ; puis, cela va sans dire, et de longue date, dans le *Bulletin* et les *Annales* des Sociétés savantes, comme la Diana ; et enfin dans ce grand dictionnaire de publicité, qui s'appelle le *Bottin*. Seule, l'Administration des Postes a maintenu encore, dans son *Almanach* de 1890, l'ancienne orthographe fautive, mais c'est pure inadvertance de sa part ; et nous savons de bonne source, que, son attention ayant été appelée sur ce détail, elle s'empressera de faire la rectification dans le prochain Almanach et d'écrire le mot JAREZ, comme on l'écrit dans les actes administratifs de la Préfecture et de l'Archevêché. C'en est donc fait désormais de cette graphie stupide de JARRET, qu'avait accréditée l'ignorant scribe du cadastre. On dira, et l'on écrira : JAREZ, comme on dit et comme on écrit : FOREZ. Les deux mots ont même origine latine, et même désinence dans les actes médiévaux : leur orthographe doit donc être identique.

UN DE VOS LECTEURS.

Digitized by Google

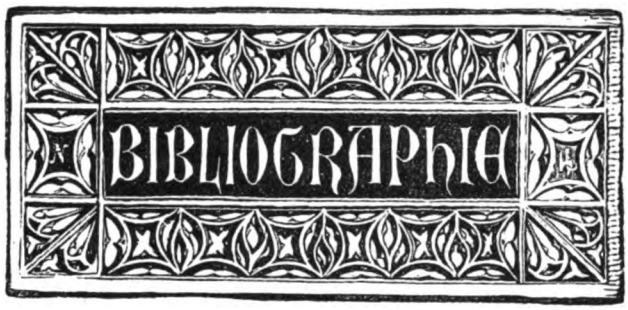

L'ILE-BARBE, SON ANCIENNE ABBAYE ET LE BOURG DE SAINT-RAMBERT, par Léopold NIEPCE, ancien conseiller à la Cour de Lyon, avec six planches, le sceau de l'abbaye et le plan de l'Ile-Barbe au XVIe siècle, par J.-J. GRISARD. — Lyon, à la librairie ancienne de Louis Brun, 1890, gr. in-8. — Prix : 9 fr.

PAR son aspect si pittoresque, par ses monuments et son histoire, l'Ile-Barbe se recommande, à tous les points de vue, à l'attention des Lyonnais. Est-il rien de plus gracieux, en effet, que ce massif verdoyant, qui semble jaillir du sein des eaux paisibles de la Saône ? Aussi ce lieu enchanteur fut-il habité de bonne heure, et s'il ne faut guère ajouter foi au récit des écrivains fantaisistes qui en font le séjour des Druides, il est permis de croire volontiers que cette île a pu servir, aux moments du danger, de retraite aux premiers habitants du pays. Dans tous les cas, les inscriptions antiques, retrouvées à l'Ile-Barbe, sont assez nombreuses, pour témoigner d'une manière certaine combien ce séjour était goûté déjà au temps de la domination romaine.

Toutefois, l'intérêt que présente l'Ile-Barbe se renferme surtout dans les souvenirs de son ancien monastère. Et, en effet, il n'est guère de nos anciennes familles nobiliaires qui ne lui aient fourni quelques-uns de ses membres, et les généalogies que nous en a conservées Le Laboureur forment toujours le document le plus important et le plus sûr de notre histoire locale. Quant à celle de l'antique abbaye, elle remplit une longue période de treize siècles. Mais où sont aujourd'hui les titres

Digitized by Google

précieux détruits par les Burgondes, les Francs, les Sarrasins et les Hongres, qui l'ont successivement dévastée ? Et ses monuments, ne sait-on pas avec quel acharnement les protestants les ont ruinés au XVIe siècle, en attendant le jour où la Révolution viendrait consommer cette œuvre de destruction ?

C'est pourtant la description de ces monuments détruits ou mutilés, qui a tenté M. Niepce. Décrire ce qui fut autrefois aussi bien que ce qui a échappé au vandalisme, tel a été le but qu'il a visé et tel est surtout l'objet du livre qu'il offre aujourd'hui au public.

Mais il n'était guère possible de décrire ce qui nous reste des anciens édifices de l'Ile-Barbe, sans retracer aussi l'histoire du monastère. Cette histoire forme donc la première partie de l'ouvrage, et nous y retrouvons tous les souvenirs qui nous ont été conservés de l'ancienne abbaye.

Rappelons-en ici les principaux traits : Si la tradition qui fait remonter son origine au temps de la persécution de l'empereur Sévère, ne peut guère être considérée que comme une simple légende, il est certain que le monastère, placé d'abord sous le vocable de saint André, existait tout au moins au Ve siècle, sous l'épiscopat de saint Eucher. Au VIIe siècle, les moines adoptent la règle de saint Benoît. Sous le règne de Charlemagne, l'archevêque Leidrade relève ses monuments détruits par les Sarrasins. Au Xe siècle, l'abbaye adopte saint Martin pour patron, et l'abbé Eldebert fait construire ou réparer la grande église. Un siècle plus tard, un autre abbé fait élever l'église de Notre-Dame pour les pèlerins. Au XIIe siècle, l'abbaye parvient à son plus haut degré de prospérité ; elle compte alors 90 religieux ; dans le seul diocèse de Lyon, 86 églises relèvent de son patronage ; 48 prieurés lui sont soumis et 50 seigneurs féodaux reconnaissent sa suzeraineté. Mais, comme en toutes choses, après le progrès vient le déclin. Au XVe siècle, la funeste institution de la commende vient hâter sa décadence, qui s'achève, par la sécularisation, au siècle suivant. Enfin, en 1745, le monastère est même supprimé, et ses biens réunis à ceux du Chapitre de l'église primatiale, qui y établit, pendant quelques années, une maison de retraite pour les vieux prêtres.

A ce tableau historique succède la description des monuments. Ici, il serait trop long de suivre l'auteur pas à pas, et il nous suffira de renvoyer le lecteur à son livre. La plupart de ces monuments n'existent plus, mais grâce aux renseignements fournis par Claude Le Laboureur, il est possible encore aujourd'hui de se rendre compte de leur forme

Digitized by Google

et de leur situation. Quant à ceux qui ont survécu aux dernières dévastations, nous aimons à retrouver surtout cette antique chapelle de Saint-Loup, qu'un noble et digne vieillard, M. Sarsay, avait rendue au culte, avant de mourir, et que nous avons décrite nous-même, dans ce recueil, en rappelant les restaurations qui lui sont dues. Mais indépendamment de cet édifice, combien de restes intéressants fixent encore l'attention des visiteurs éclairés ! Ne suffit-il pas de citer ici le clocher de l'église de Notre-Dame, les arcades et la belle porte de son grand cloître, œuvre si remarquable de l'art roman du XIIe siècle ?

Dans cette visite, on se servira utilement du plan de l'ancien monastère, dressé d'une manière si exacte, par notre collaborateur, M. Grisard. Et il en est de même des gravures qui ornent l'ouvrage et dont l'une, entièrement inédite, représente le monastère au Moyen Age et nous permet d'apprécier l'aspect extérieur de la grande église abbatiale qui, suivant Le Laboureur, était « d'une structure si régulière, « qu'il ne se peut rien voir de plus juste et de mieux ordonné pour la « simplicité du temps. »

Jusqu'à ce jour, on ne possédait sur l'Ile-Barbe que des notices fort courtes et fort incomplètes avec les chapitres, d'une lecture fatigante, consacrés à son histoire par Le Laboureur. Le livre de M. Niepce vient donc remplir une lacune que regrettaient tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale. Nous l'en félicitons hautement, car son travail si consciencieux et si complet ne nous laisse plus rien ignorer de ce que fut autrefois le vénérable monastère et de ce qui nous reste de sa splendeur passée.

Toutefois, l'auteur n'a cru son œuvre achevée qu'après lui avoir ajouté un dernier chapitre renfermant l'histoire du bourg de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, avec la description des monuments existant sur son territoire. Ce chapitre n'est point un hors d'œuvre, mais bien au contraire le complément naturel et indispensable de l'ouvrage principal. Car il était impossible de retracer l'histoire de l'Ile-Barbe, sans rappeler aussi les souvenirs qui s'attachent à l'humble bourg, dont la vie a été liée pendant de longs siècles, de la manière la plus étroite, à celle de l'abbaye, à laquelle il doit peut-être sa fondation.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

LE ROANNAIS ILLUSTRÉ

(*Quatrième Série*)

L'éloge du *Roannais Illustré* n'est plus à faire ; quand parurent en 1884 les premières livraisons de ce recueil, le choix et le nombre de ses collaborateurs, le luxe typographique avec lequel ses éditeurs le présentaient au public, annoncèrent assez quel rang il devait tenir dès l'abord dans les publications historiques de province.

La quatrième série du *Roannais Illustré* vient en affirmer encore le succès durable et la féconde vitalité ; près de 250 pages de texte, au lieu de 100, annoncées par ses fondateurs, plus de 40 planches hors texte, au lieu des 12 qu'ils avaient promises, tel est le bilan de ce dernier volume.

Je ne puis féliciter plus éloquemment, je crois, nos sympathiques confrères du Roannais qu'en signalant, comme je viens de le faire, l'originale manière dont ils tiennent leurs engagements vis-à-vis du public, et la générosité avec laquelle ils savent ainsi reconnaître l'accueil empressé qu'ils en ont reçu.

***

La biographie du duc de Cadore, par M. Léon Mercier, et une étude artistique de M. Edouard Jeannez sur la Bénisson-Dieu, sont les deux morceaux de résistance de cette série.

Jean-Baptiste de Nompère, comte de Champagny, issu d'une vieille famille roannaise, venait après de brillants services, de quitter la marine royale, quand éclata la Révolution de 1789. Après avoir successivement représenté ses concitoyens aux Etats Généraux et à la Constituante, il s'était retiré au château de Saint-Vincent, près de Roanne, dans une propriété de sa femme, Mlle de Grosbois ; malgré les sympathies et la considération universelles qui l'avaient suivi dans sa retraite, les proconsuls de la Convention l'en arrachèrent pour le traîner dans les prisons de Roanne, où il dut attendre, pour recouvrer la liberté, la chute de Robespierre.

Nommé, après le coup d'état de Brumaire, au Conseil d'Etat, dans la section de la marine, c'est sur son rapport qu'est décidée la création des préfectures maritimes.

Digitized by Google

En 1801, il remplace Bernadotte à l'ambassade de Vienne, et obtient avec habileté en 1804 la reconnaissance du nouvel Empire Français par la Cour d'Autriche.

Napoléon le rappelle ensuite à Paris pour lui confier le portefeuille de l'intérieur, qu'il conserve jusqu'en 1807. A cette époque, il remplace Talleyrand au ministère des Relations extérieures, et ne quitte ce poste qu'en 1811, après avoir négocié le traité de Vienne, dont l'heureuse conclusion lui valut le titre de duc de Cadore.

Successivement ensuite ministre d'Etat, intendant général de la couronne, secrétaire de la Régence aux heures difficiles de 1813, il remplit toutes ces hautes charges avec un tact politique et un dévouement dont l'empereur, à chaque page de sa correspondance, lui témoigne sa reconnaissante satisfaction.

Son dévouement aux intérêts publics lui fit néanmoins, dès le premier retour des Bourbons, accepter la pairie qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1834.

En faisant revivre dans sa savante biographie, d'après les *Souvenirs* que M. de Champagny avait laissés sur lui-même, l'intéressante étude publiée plus tard sur sa famille par l'auteur de l'*Histoire des Césars*, les mémoires et correspondances du temps, cette grande et sympathique figure du premier duc de Cadore, M. Mercier a fait plus qu'œuvre de bon compatriote, il a fait œuvre de savant et impartial historien.

∴

L'archéologue à la science profonde est doublé, chez M. Jeannez, d'un artiste dont les nombreux travaux sur les monuments du Forez, le zèle persévérant et le dévouement dépensés par lui pour leur restauration, attestent assez haut le goût sûr et éclairé.

Dans la précédente série du *Roannais Illustré*, M. Jeannez nous avait fait connaître, en s'aidant des dessins d'Etienne Martellange, du plan de Guillaume Revel et des peintures murales qui existent encore aujourd'hui dans la sacristie de la Bénisson-Dieu, l'histoire des constructions de ce couvent, depuis sa fondation par saint Bernard en 1138.

L'église seule, et en partie seulement, est restée debout ; elle avait été commencée vers la fin du XIIe siècle, suivant les sévères et rigides prescriptions cisterciennes dont la simplicité austère offre avec

Digitized by Google

le luxe déployé dans leurs monuments par les moines de Cluny, un si curieux contraste.

Des remaniements successifs, la surélévation des combles de la grande nef et la construction par Pierre de la Fin, au xve siècle, du clocher de style flamboyant qui flanque l'angle droit de la façade, en avaient déjà altéré le caractère primitif. Au xviie siècle, après les guerres de religion, la Bénisson-Dieu devint la propriété des Bernardines; leur abbesse, Mme de Nérestang fit subir à l'église des outrages plus funestes encore, par la démolition du transept et de l'abside, et l'adjonction, sur le collatéral sud, d'une nouvelle chapelle dont la décoration luxueuse en style Louis XIII dépare lamentablement la tranquille ordonnance romane des nefs.

Malgré ces transformations et ces mutilations, l'église de la Bénisson-Dieu, restaurée en partie au cours de ces dernières années par les soins de l'état, est encore un des monuments archéologiques les plus intéressants du Roannais et par la partie architecturale, et par les objets d'art curieux qu'elle renferme (statues, calvaire, broderies, trésor, carrelages émaillés et incrustés, pierres tombales), dont M. Jeannez a dressé un très instructif et très savant inventaire.

Les différentes parties du travail de M. Jeannez sur cette église ont été réunies par lui en une monographie qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques foréziennes.

∴

A côté des travaux de longue haleine dont je viens de rendre compte, je dois signaler encore, dans ce recueil les *Notes sur les Roannais au Salon de Paris*, publiées par M. Chassain de la Plasse pour le Salon de 1888, par M. Emile Petit pour celui de 1889; une notice de M. Joseph Déchelette sur le *Château de Montrenard et ses seigneurs;* la reproduction (précédée d'une notice, trop courte, à notre gré, de M. Louis Monery), de quatorze miniatures de la *Chronique du bon duc Louis*, relevées avec une extrême minutie par M. Armand Queyroy sur le manuscrit français de cette chronique, conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Avant de quitter le *Roannais*, je veux rappeler à nos lecteurs qu'à l'occasion du concours régional de 1890, la ville de Roanne a décidé l'ouverture, pour les premiers jours de juin, d'une *Exposition rétrospec-*

Digitized by Google

tive d'objets d'art et de curiosité. Une commission composée de MM. Jeannez, Chassain de la Plasse, Monery, Déchelette, Leriche, Mignen et Roustan a été chargée de l'organisation de cette exposition.

Étant donnés d'une part la compétence et le zèle de ces messieurs, de l'autre les richesses archéologiques et artistiques du Forez, nous n'aurons pas de peine à prophétiser le plein succès de cette exposition qui nous ménagera certainement d'agréables surprises.

G. S.

Avis a nos Lecteurs

Nous prévenons les personnes qui ne collectionnent pas la Revue du Lyonnais, *que nous leur serions très reconnaissants de vouloir bien nous céder l'année 1886, qui est épuisée, et qui nous est demandée par plusieurs de nos nouveaux abonnés.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 mars 1890.* — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Guimet fait hommage du nouveau catalogue de son musée, à Paris, rédigé par les soins de M. de Milloué. — M. le docteur Henri Coutagne, donne lecture du récit d'un voyage en Danemarck, et plus spécialement dans l'île de Seeland. L'orateur décrit d'abord la ville de Copenhague et ses monuments. Il s'attache ensuite à rendre compte de son Musée ethnographique, qui renferme une intéressante collection des antiquités du nord, du Musée des Beaux-Arts et du Musée Thorwaldsen, où se trouvent le tombeau du grand sculpteur danois avec la collection de presque toutes ses œuvres. L'orateur visite ensuite Roskilde, ancienne capitale du royaume, dont la cathédrale possède les tombeaux de presque tous les rois de Danemarck, depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours, puis divers châteaux de l'île de Seeland, dont l'un renferme un musée national, et enfin Elseneur, où il retrouve le château tragique d'Hamlet, aujourd'hui transformé en caserne. — M. Alexis Bertrand, professeur à la Faculté des lettres, communique un fragment inédit de Maine de Biran, intitulé : *De l'homme.* Dans cette étude, qui démontre que jamais Maine de Biran n'a professé les théo-

Digitized by Google

ries matérialistes, qu'on lui a prêtées dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, le grand philosophe fait observer d'abord que l'homme, absorbé par les sensations, ne se replie pas assez sur lui-même pour se connaître. Montaigne et Pascal ont étudié l'un et l'autre la nature de l'homme. Tous deux s'accordent sur sa faiblesse et sa misère ; mais Montaigne rabaisse la raison de l'homme, sans la relever, tandis que Pascal voyant l'homme en chrétien, conclut à sa grandeur, même en constatant sa faiblesse. L'inquiétude de notre âme, que rien ne satisfait, témoigne que le but de notre nature est de tendre à la perfection, à ce qui devrait être, à ce qui peut rendre l'homme meilleur. Et cet espoir fait le bonheur du vrai philosophe. — En réponse à une question, posée par M. Valson, sur le point de savoir si, à un certain moment, et sous l'influence de la Société d'Auteuil, composée de philosophes incroyants, le spiritualisme de Maine de Biran n'avait pas fléchi quelque peu, M. Bertrand répond qu'il ne croit pas que jamais cette influence ait pu avoir une action sérieuse sur les idées spiritualistes de Maine de Biran. Comme Ampère, il a pu appartenir à l'école de Condillac, mais cette école n'est pas le matérialisme. Il est arrivé, il est vrai, à Maine de Biran, de présenter la même étude dans des concours différents, en remaniant dans une certaine mesure la forme de son travail, mais sans abandonner jamais les idées spiritualistes qui forment le fond de sa doctrine.

Séance du 11 mars 1890. — Présidence de M. Morin-Pons. — Au sujet de la lecture du procès-verbal, M. Berlioux fait observer que la classification du musée ethnographique de Copenhague a été conçue sur un plan trop théorique et sans une préoccupation suffisante de la provenance des objets exposés et que, d'autre part, on a attribué souvent aux Kjœkkenmœdings une antiquité trop reculée, car on y a retrouvé parfois des objets bien travaillés, et décelant une civilisation assez avancée. — Hommages faits à l'Académie : 1° Premier fascicule du *Repertorium hymnologicum*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier ; 2° Quatre volumes d'enseignement pédagogique par Mlle Colin. — M. Dubois, professeur à la faculté des sciences, fait hommage d'un fascicule renfermant le *Résumé des travaux du laboratoire de physiologie générale et comparée de la Faculté des sciences.* — Il fait ensuite une communication sur les animaux hibernants, notamment sur la marmotte. Au réveil de ces animaux, leur température s'élève d'une manière

Digitized by Google

sensible, en suivant une progression caractéristique et invariable. La marmotte se réveille toujours à zéro, de sorte que l'eau de la glace fondue donne la mesure de la quantité de chaleur dégagée par cet animal, qui produit d'autant moins de chaleur qu'il part d'une température plus élevée, et chez lequel le rayonnement est d'autant plus grand que la chaleur est produite en plus grande quantité. — Sur une question posée par M. Locard, M. Dubois ajoute que l'on peut étendre ces observations à l'homme, dont la chaleur s'élève, quand il se réveille, pendant qu'elle s'abaisse pendant son sommeil. — Sur une autre question posée par M. le docteur Teissier sur le point de savoir si les propriétés narcotiques de l'urine de l'homme pendant la nuit, se retrouvent chez la marmotte, M. Dubois répond que l'injection de l'urine de la marmotte chez un lapin, a révélé qu'elle ne renfermait pas de principe narcotique. — M. Léon Roux présente un compte rendu de l'ouvrage de M. François Charvériat : *A travers la Kabylie.* Ce livre est le récit d'un voyage d'un jeune professeur, mort prématurément, et qui avait longuement préparé par l'étude la solution des questions que provoque l'examen du peuple Kabyle. D'après l'auteur, ce peuple est soumis, mais il reste indompté. Il est impossible d'essayer de le soumettre complètement par la naturalisation. L'instruction n'a pas plus de prise sur lui. Le moyen le plus sûr serait de le convertir au christianisme ; mais c'est une œuvre difficile. En attendant, on peut obtenir de bons résultats, par la création d'écoles professionnelles ; car le Kabyle est laborieux et bon agriculteur. Ce livre renferme, en outre, des détails intéressants sur la topographie, les mœurs et le caractère des habitants ; il pourra grandement venir en aide à l'œuvre de la colonisation africaine. — M. Beaune fait observer que l'on pourrait tirer un grand parti du peuple Kabyle, qui professe surtout un grand respect pour la bonne foi. Malheureusement, les essais de colonisation tentés par les émigrants alsaciens, sous le patronage de M. d'Haussonville, n'ont pas donné des résultats encourageants. Les hommes du Nord s'acclimatent difficilement en Algérie, pendant qu'au contraire, les Maltais, les Mahonais et tous les colons, venus du littoral de la Méditerranée, s'y établissent avec succès. — M. de Cazenove ajoute que si la colonisation des Alsaciens n'a pas réussi, c'est à cause des maladies qui ont frappé cescolons et surtout les enfants, à raison de l'insalubrité de la plaine. Au contraire, l'établissement de douze à quinze familles des Hautes-Alpes, malgré une période de début difficile,

Digitized by Google

a réussi, grâce aux encouragements, aux avances de fonds qu'on leur a prodigués et à la salubrité du plateau sur lequel elles sont établies.

Séance du 18 mars 1890. — Présidence de M. Morin-Pons. — Au sujet de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Berlioux fait observer que l'on a commis une grande erreur dans la colonisation de l'Algérie, en essayant, d'une part, d'assimiler trop complètement les indigènes au point de vue du droit, et, de l'autre, en leur facilitant, dans une trop large mesure, les pèlerinages à la Mecque. La confiscation des terres des Kabyles, après l'insurrection de 1871, a été une mesure regrettable. On eût mieux fait de supprimer l'usure qui ruine ce pays. M. Berlioux fait ressortir aussi le caractère démocratique de l'organisation des Kabyles, comparée au régime aristocratique des Arabes, ce qui provient de l'extrême division de la propriété chez les premiers et de l'organisation des tribus soumises à des chefs, chez ces derniers. — Communication d'une lettre du Ministre de l'instruction publique annonçant que l'ouverture de la réunion des Sociétés savantes des départements, est fixée au 27 mai prochain. — M. Rougier, continuant la lecture de son Etude sur l'Economie politique à Lyon, présente un aperçu de l'enseignement économique de l'abbé Noirot. Ce dernier s'est particulièrement attaché à déterminer le domaine propre de l'Economie politique et la place qui lui revient parmi les diverses branches des connaissances de l'esprit humain. D'après lui, il existe chez l'individu cinq sortes de besoins : besoins physiques, besoins de sécurité et de justice, besoins de vérité absolue ou de religion, besoins du beau, besoins de science ou vérité relative, auxquels répondent, dans la Société, des fonctions exercées par diverses classes d'hommes et ayant chacune sa théorie propre. C'est ainsi que la théorie des fonctions industrielles n'est autre chose que l'économie politique. Quant à l'économie sociale, elle est la science ou théorie de la Société tout entière, comprenant toutes les fonctions. Par cette distinction, on évite la confusion dangereuse dans laquelle étaient tombés Rossi et J.-B. Say, auxquels on a adressé le reproche d'avoir ramené toute l'étude de la Société à l'économie politique, en semblant subordonner à la science des intérêts matériels, tous les intérêts d'ordre moral, religieux, politique et artistique. M. Rougier aborde ensuite quelques problèmes particuliers d'économie politique, sur lesquels il fait connaître les principes émis par l'abbé Noirot, notamment sur le commerce

Digitized by Google

international, pour lequel il montrait la nécessité de la liberté, tempérée, il est vrai, par une certaine protection au profit des industries à leur début, quand elles sont susceptibles de se développer normalement dans un pays.

Séance du 25 mars 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. Léon Roux déclare s'associer à l'hommage rendu, dans la dernière séance par M. Rougier, à la mémoire de M. Noirot. Il rappelle que dans le cours facultatif de deuxième année, qu'il consacrait à l'étude de l'économie politique et sociale, il procédait, comme pour le cours de philosophie, par interrogations, tout en dictant des programmes à ses élèves. Suivant l'homme dans la Société, il étudiait cette dernière dans ses divers organes, en faisant une large place à l'enseignement des remèdes à appliquer aux maladies sociales et dont les véritables : la tempérance, le travail et la charité ont été révélés par le christianisme seul. — M. de Cazenove présente un compte rendu de l'Exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts (V. la *Revue du Lyonnais*, du mois de mars 1890). — L'Académie fixe au 15 avril la séance publique, dans laquelle seront entendus les discours de réception de MM. Leger et Gobin. — Ce dernier fait hommage à l'Académie d'un médaillon de M. de la Saussaye, ancien recteur de l'Académie de Lyon et ancien membre de la Compagnie, portant la signature d'un artiste nommé Allou, et la date de 1851. Des remerciements sont votés à M. Gobin, pour ce gracieux hommage.

Section lyonnaise du Club alpin français. — *Séance du 1er avril 1890.* — M. Édouard Bonnet : *Quinze jours de montagne* (la Levanna centrale ; l'Aiguille de la Za).

Société de botanique. — Dans le cours de ce mois, la Société fait deux excursions d'herborisation publique, sous la direction de M. le docteur Beauvisage, la première, le 7 avril, à Couzon et au Mont-Cindre, et la deuxième, le 20 avril, dans la vallée de la Mouche et sur le coteau de Montcorin.

Digitized by Google

Chronique d'Avril 1890

1er avril. — M. le docteur Diday est élu membre associé national de l'Académie de médecine.

7 avril. — Première journée des courses du Parc de Bonneterre.

9 avril. — Mort de M. Francisque Odier, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, peintre lyonnais et habile restaurateur de tableaux anciens, décédé à l'âge de 70 ans.

12 avril. — Mort de M. Pierre-Charles-Célestin Robin, avocat, ancien procureur de la République près le Tribunal de Belley, décédé à l'âge de 64 ans.

13 avril. — Mort de M. Coint-Bavarot, manufacturier, ancien membre de la Chambre de commerce, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, décédé dans sa 70e année. Collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, M. Coint-Bavarot a publié, en 1888, dans le tome Ve (p. 289) de notre recueil : *Impressions de voyage. D'Arles à Saint-Louis-du-Rhône.* Comme économiste, on lui doit plusieurs écrits sur différents sujets, notamment : *Le régime monétaire actuel et sa réforme*, rapport présenté à la Société d'économie politique de Lyon, dans sa séance du 19 février 1886.

— Fête de bienfaisance, donnée sur le cours du Midi, par le Club aéronautique lyonnais, au profit de l'œuvre des Petites Filles des soldats et des Fourneaux de la presse. Ascension du magnifique aérostat *Lyon.*

14 Avril. — Ouverture de la première session ordinaire du Conseil général du département du Rhône, sous la présidence de M. le docteur Rebatel.

15 Avril. — Séance publique de l'Académie. Sont entendus : M. Leger : *Le travail et la paix sociale* (discours de réception). — M. Gobin : *Les Grands travaux publics modernes* (discours de réception). — Nous donnerons un compte rendu complet de ces deux discours dans le bulletin des Sociétés savantes, qui sera publié dans notre prochain numéro.

20 Avril. — Ouverture, sur le cours du Midi, du concours hippique du Rhône et du Sud-Est.

Digitized by Google

21 Avril. — Grand banquet annuel de la Société d'économie politique.

22 Avril. — Mort de M. Stanislas Genton, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier de l'ordre et ancien député, décédé à l'âge de 63 ans. Fils d'un ancien bâtonnier, dont le souvenir n'est point oublié au Palais, Stanislas Genton prit de bonne heure une place distinguée au Barreau de Lyon, où il se fit remarquer par la souplesse de son talent, son esprit brillant et une verve inépuisable. Plusieurs de ses allocutions du bâtonnat ont été publiées, notamment le discours qu'il prononça dans la séance d'ouverture de la conférence des Avocats stagiaires du 20 décembre 1881. Elu, en 1869, député du Gard, en remplacement de M. Bravay, il prononça aussi à la Chambre des députés des discours qui furent justement remarqués, notamment son discours contre l'élection d'Isaac Pereire, dans le département de l'Aude, qu'il fit annuler; et son rapport sur la législation de la presse. A ses funérailles, qui ont eu lieu, le 24 avril, M. Desprez, bâtonnier, prononce un discours dans lequel il rend un juste hommage à son talent et à son cœur généreux, en se faisant l'interprète des regrets, que sa mort inspire à tous les membres du Barreau.

27 Avril. — Clôture de l'Exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

— Clôture du concours hippique.

— Réunion, dans la salle de la Société de Géographie, des groupes des Unions de la paix sociale de la région de l'Est, sous la présidence de M. Beaune, ancien procureur général. M. Georges Picot, membre de l'Institut, prononce un discours fort applaudi sur le *Progrès des Institutions patronales en France et leur importance pour combattre le Socialisme.*

30 Avril. — La Société des Etudes historiques décerne, en séance publique, un prix Raymond à notre collaborateur, M. A. Vachez, secrétaire général de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, pour son mémoire sur l'*Acquisition des fiefs nobles par les roturiers, dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIIIe au XVIe siècle.*

— Mort de M. le docteur Pierre Irénée Gignoux, père, décédé à l'âge de 79 ans.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

MARC PANISSOD

BIENFAITEUR DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ DE LYON

Le second monument (1), placé à droite, en entrant dans l'église de la Charité, porte l'inscription suivante :

MARCVS PANISSOD
FRANCIÆ APVD LVGDVNENSES
QVÆSTOR
HOSPITALEM HANC DOMVM
BIENNIO ADMINISTRAVIT
ET PAVPERES
EX ASSE RELIQVIT HÆREDES
OBIIT VIII KAL. SEPT. MDCCXXXVII
ÆTATIS LXVIII

---

(1) « Bas-côté droit, travée première, contre le mur de la façade, grand encadrement en marbre blanc et noir, avec fronton en accolade

Digitized by Google

Sur les tables de marbre placées dans les galeries de l'hospice et consacrées à la mémoire des bienfaiteurs, on retrouve le nom de Marc Panissod ; en regard est inscrite la somme considérable de 729,535 livres.

Panissod mérite donc à tous égards d'être classé parmi ceux dont la généreuse charité a vraiment enrichi les œuvres hospitalières lyonnaises ; c'est aussi à ce titre qu'il est juste de conserver sa mémoire.

*
* *

Marc Panissod est né à Gex, petite ville du département de l'Ain, vers 1669 (2). Il était fils de Henry Panissod, notaire et procureur du roi au bailliage de Gex, et d'Elisabeth Piétrequin. Il avait un frère prêtre qui fut doyen du Chapitre de Notre-Dame d'Espérance, à Montbrison, de 1711 à 1725, et deux sœurs, Marie et Philiberte.

---

encadrant un médaillon ovale dans lequel est placé le buste de Marc Panissod en stuc noir, hauteur 0m,90, par Michel Perrache, tête droite, costume Louis XV, perruque. Ce buste est supporté par une console et un panneau de forme tourmentée (où se lit l'épitaphe). Le bas de l'encadrement affecte la forme d'un sarcophage. Ce monument fut élevé par le Bureau de l'Aumône générale qui fit également placer un buste de Panissod dans la salle de réunion, au-dessus de la porte qui communique à la galerie. Nous ne savons ce qu'est devenu ce second buste. Le monument de l'église fut exécuté moyennant trois mille livres, par Michel Perrache, sculpteur, qui l'acheva au mois d'octobre 1739 (Archives de la Charité, E. 52). Michel Perrache, né le 12 juillet 1686, mort le 21 décembre 1750, ne doit pas être confondu avec Antoine-Michel Perrache, son fils, aussi sculpteur, créateur de la presqu'île de ce nom, à Lyon. » (E. Charvet. *Hospice de la Charité, à Lyon,* tome II de *l'inventaire des richesses d'art de la France.* Paris, Plon, 1887.)

(2) Les registres conservés à la mairie de Gex ne remontent qu'à 1686.

Digitized by Google

En 1697, Panissod fut obligé d'aller à Dijon pour affaires (le pays de Gex faisait partie de la généralité de Bourgogne); il était alors âgé de trente-deux ans. Des amis le présentèrent dans la famille Quillardet, et le 19 mai 1697, il épousait Suzanne Quillardet, fille de « feu sieur Jean Quillardet (3), vivant marchand apoticquaire » à Dijon, et de Marie Fleure.

Le contrat fut reçu par Me Sedard, notaire à Dijon ; le futur époux y prend qualité d'« avocat et conseiller de la province de Gex » il se constitue en dot 19,270 livres, savoir :

Un domaine, situé au lieu de Plan-sur-Divonne, estimé.....	9.000 l.
Une maison meublée, à Gex, estimée.....	3.970 l.
Des prés situés au Grand-Bugne, estimés..	3.500 l.
Argent monnayé.....	2.800 l.
	19.270 l.

3° Le père de Mme Panissod avait un frère qui eut pour enfants : 1° Noble Pierre Quillardet, receveur et payeur des gages de la Cour de Dijon ; suivant l'édit de 1696, il fait enregistrer ses armoiries : *d'azur à trois trèfles d'or, deux en chef, un en pointe ;* 2° Jean Quillardet, marchand tanneur. — Les frères et sœurs de Suzanne sont : 1° noble Pierre Quillardet, docteur en médecine, il fait enregistrer ses armoiries : *d'argent à trois trèfles de sable, deux en chef, un en pointe ;* 2° Jacques (alias Jean), avocat au Parlement de Paris, demeurant à Dijon ; 3° Barthélemy, procureur à la Cour du Parlement de Paris, † sans postérité, à Dijon, le 13 février 1730; 4° Henriette, mariée à Bénigne Cortot, avocat en la Cour, conseiller et procureur au siège de la maîtrise des Eaux et Forêts de Dijon ; 5° Claire, mariée à Daniel Grangier, contrôleur au greffe de la Chambre de Bourgogne et de Bresse; 6° Anne, † sans postérité.

Digitized by Google

La future reçoit en dot 6,000 livres, tant en espèces qu'en une maison sise à Dijon « proche l'église NostreDame ».

Les deux époux vinrent habiter Gex. Panissod y acheta les charges de receveur au grenier à sel et celle de substitut du procureur du roi au bailliage (4). Quelques années plus tard Panissod, ayant trouvé une occasion avantageuse d'acquérir la charge de receveur au grenier à sel de Montbrison, s'établit dans cette ville. Mais Suzanne, sa femme, aimait la dépense et « pour y fournir avait trouvé le secret de puiser dans la caisse de son mari. Cela dérangea bientôt les affaires, et les découvertes qu'il en fit troublèrent la paix du ménage ; le sieur Panissod prit alors le parti d'appeler ses sœurs près de lui, à Montbrison, pour veiller sur l'intérieur de la maison. Cette précaution déplut à Suzanne Quillardet, de pareilles surveillantes ne lui convenaient pas; elle quitta la maison de son mari et le menaça de le faire assigner pour obtenir des provisions (5). »

Cette période si pénible de la vie de Panissod fut encore attristée par la mort de quatre enfants en bas âge. De plus il devait une somme assez forte au fermier des gabelles du Lyonnais, et malgré tous ses efforts pour prévenir les poursuites dont il fut longtemps menacé, il eut la douleur de voir saisir ses meubles, et le 20 septembre 1707, on établissait garnison (6) chez lui.

---

(4) Ce sont les titres qui lui sont donnés sur le registre de la généralité de Bourgogne, lorsqu'en conformité de l'édit de 1696, le 20 décembre 1703, il fait enregistrer ses armoiries : *d'argent à un paon rouant de sinople.*

(5) Archives de la Charité, B. 263, pièce 136,

(6) On appelait *garnison* les archers et sergents que le juge envoyait dans la maison du débiteur, pour y vivre à ses dépens jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette (*Dictionnaire de Trévoux*).

Digitized by Google

Mme Panissod fut informée de cette exécution, et ayant appris que son mari avait vendu jusqu'à la maison qu'il avait à Gex, elle se pourvut au bailliage de Montbrison pour se faire séparer de biens d'avec lui (7). Les frère et sœurs de Panissod, créanciers pour leur légitime, s'alarmèrent aussi et intervinrent. Panissod fut donc obligé de quitter Montbrison, il vint à Lyon. La vente de sa charge de receveur du grenier à sel (1714) et les secours qu'il trouva dans la bourse du sieur Jean-Rodolphe Corréard, bourgeois de Lyon, « son ami particulier », le mirent en état de satisfaire ses créanciers et d'entrer dans quelques affaires. Il fit même 500 livres de rente à sa femme qui était aussi venue se fixer à Lyon, mais qui n'habitait pas avec lui.

*
* *

Si jusque-là Panissod n'avait pas réussi dans ses entreprises, on l'a vu, la faute ne pouvait pas lui en être imputée; très rompu au mécanisme des fermes et sous-fermes, il savait choisir, et plus tard ses relations lui permettront de faire partie de groupes financiers exploitant fructueusement les octrois de Lyon, les gabelles, les privilèges et même la perception des impôts dans les provinces voisines.

En 1720, Panissod fut attiré à Paris par le système de Law et se lança dans la spéculation. Heureux puisqu'il y gagna et habile puisqu'il réalisa à temps, il revint à Lyon avec une fortune.

---

(7) Elle n'obtint la sentence de séparation que le 30 mars 1723, et son mari, « sous les yeux et par la médiation de Monseigneur de Villeroy, archevêque de Lyon », lui accorda, par acte du 23 avril 1723, une pension viagère de 500 livres, en plus des 500 livres qu'il lui donnait déjà.

Digitized by Google

L'ambition de Panissod avait eu naturellement comme dernier objet la charge de Trésorier de France, charge honorifique et lucrative, donnant la direction et juridiction de toutes les charges moindres qu'il avait possédées jusqu'alors.

Messieurs les Trésoriers généraux de France, à Lyon, étaient chargés du domaine du Roi et de la couronne dans l'étendue de leur généralité, qui comprenait cinq élections : Lyon, Saint-Etienne, Montbrison, Roanne et Villefranche. Ils étaient qualifiés « grands voyers » ayant droit d'inspection particulière et juridiction contentieuse sur la grande et la petite voirie (8) et aussi sur les receveurs et comptables de deniers royaux.

Le 19 juin 1720, Panissod soldait le prix de sa charge de Trésorier de France.

Logé place Louis-le-Grand, au second étage d'une maison appartenant à son ami Camille Perrichon, prévôt des marchands, Panissod va partager son temps entre les affaires et les plaisirs, menant la vie luxueuse et facile telle qu'elle était déjà faite à la riche bourgeoisie par le dix-huitième siècle. Il sut s'entourer, cependant, d'un luxe intelligent ; sa bibliothèque peu nombreuse était choisie et l'estimation détaillée (9) qu'en a fait le libraire Claude Journel nous montre les principales connaissances humaines, l'histoire et les belles-lettres représentées, soit par des dictionnaires, soit par les meilleurs ouvrages spéciaux du temps. De plus, sans avoir la prétention de faire une collection de tableaux, Panissod voulut en embellir sa demeure,

(8) A l'exception de la ville et des faubourgs de Lyon.

(9) Inventaire fait, le 13 septembre 1737, après le décès de Marc Panissod. *Archives de la Charité*. B. 262, pièce 9.

Digitized by Google

il en réunit ainsi jusqu'à cinquante dont quelques-uns portaient des signatures estimables ; le catalogue trop sommaire nous en a été conservé, nous le redonnons (10) ici, car nous savons avec quel soin les curieux de l'histoire de l'art recherchent ces indications pour la biographie des artistes ou pour suivre la trace de l'odyssée souvent obscure de quelque toile de Musée.

« Nous avons fait appeler sieur Jean Bock, peintre de « cette ville, lequel étant survenu nous avons de lui pris et « reçu le serment à la manière accoutumée lequel au « moyen d'iceluy nous a juré et affirmé de fidellement « procéder à l'estimation des dits tableaux qui sont dans « tous lesdits appartements, ce qu'il a fait ainsi qu'il suit : » Une *Vénus endormie et des satyres,* estim. 30 l. — Un petit tableau représentant des paysages de Herman Sivannefels (Swanvelt), 40 l. — Un paysage de « Vanudin » (Luc Van Uden), 40 l. — *L'Embrasement de Troie* « d'un Franc » (Lanfranc ?), 40 l. — Un tableau flamand, 24 l. — *Un fumeur* de Vandercabel, 24 l. — Un *Bacchus* du sieur Cottel, 30 l. — « Une teste » 6 l. — Une *Vanité*, 24 l. — Deux paysages « pendants » l'un représentant *Pan et Syrinx*, l'autre une *bacchante*, 48 l. — Deux autres représentant *des portraits des hérésiarques*, 24 l. — Une nudité, 12 l. — Un portrait, 12, l. — Deux autres pendants représentant des *Marines*, 12 l. — Deux *Marines*, 12 l. — Un portrait, 6 l. — Un autre portrait, 12 l. — Une *Vierge* de Léonard de Vinci, 100 l. — Une *Vierge* copiée d'après Raphaël par

(10) *Inventaire sommaire des archives de la Charité*, Lyon, Perrin, 1874 ; tome I ; B. 262.

Digitized by Google

le sieur Tournières (11), 100 l. — Un paysage, 24 l. — Un tableau de fantaisie, 24 l. — Un *Orphée*, 12 l. — La prise au Jardin (des Oliviers), par Le Franc, 48 l. — Le portrait en grand du roy *Louis Quatorze*, copié d'après Monsieur Rigaud, par le sieur Tournières » 600 l. — « Le portrait de *Marie Thérèze*, épouse de Louis Quatorze » 100 l. — « Deux pendants de monsieur Tournières, en auvalle sur bois, représentant des *Nuits* 100 l. — *la Bande de Diane*, par monsieur Tournières, 200 l. — *La Toilette de la reine Candolle* (de Candaule), par Tournières, 200 l. — Une *Femme qui tient un canari*, 100 l. — Une *Reine de France à cheval*, d'après Rubens, 300 l. — Une *Vénus naissante*, d'après le Corrège, par le sieur Tournières, 100 l. — *Jupiter et Io*, d'après le Corrège, par Tournières, 100 l. — La *Grenade en présent*, d'après le Titien, par le sieur Tournières, 100 l. — Une *Flore*, « répétition du sieur Tournières » 100 l. — *Jupiter et Léda*, d'après le Corrège, par Tournières, 100 l. —*Erigonne* « répétition de monsieur Tournières », 100 l. — Jeux d'enfants, par Chaperon, 50 l. — Deux pendants représentant des fleurs, 48 l. — Un *Enfant Jésus*, par Tournières, 30 l. — Un portrait de femme, par Tournières, 72 l. — Un portrait en petit de Machiavel, 6 l. — Une *Débauche de Flamands*, un portrait de *Calvin*, un berger et une bergère, ensemble 6 l. — Un bas-relief en argent représentant une *Bataille*, 80 l. (12).

---

(11) Robert Levrac, connu sous le nom de Tournières, est né à Ifs (Calvados) en 1668 et est décédé à Caen le 18 mai 1752. Membre de l'Académie de peinture en 1702 et professeur à cette Académie en 1725, il est surtout estimé comme peintre de portraits. Il y a des toiles de lui au Louvre, à Versailles, au Musée de Nantes et au Musée de Caen.

(12) Arch. Ch. E, 1208. — Billets quittancés du tirage de la loterie, à six livres le billet, de l'argenterie et autres effets mobiliers provenant

Digitized by Google

*
* *

L'amour du pays natal que l'on dit au fond du cœur de tous les hommes est un des plus vifs sentiments conventionnels. Le souvenir vague et gracieux des années de jeunesse, en même temps qu'un retour attendri sur nous-mêmes, en est peut-être la cause. Du reste, les préjugés transmis par l'éducation dogmatique contribuent pour beaucoup à augmenter cet amour que la plupart cherchent à satisfaire, surtout si la fortune leur permet de tenir rang honorable ou seulemeut supérieur à celui de leurs ancêtres. L'on prétend aussi que les pays de montagnes sont aimés davantage probablement parce que les lignes harmonieuses et précises des paysages alpestres confient à la mémoire des formes plus définies ; en tout cas la petite ville de Gex, avec ses promenades admirables d'où l'on embrasse dans un merveilleux ensemble le lac Léman, le Jura, les Alpes et le Mont-Blanc, avait laissé au cœur de Panissod un souvenir ineffaçable.

Averti par ses sœurs, dont l'une, Philiberte, avait épousé François Cadet, receveur au grenier à sel de Gex, Panissod put, le 9 octobre 1727, acheter de Jean-Pierre de Livron, écuyer, un domaine situé à Tougin (13), aux portes de

---

de la succession de Messire Panissod. — Cette loterie a produit 32,000 livres. — M. Pierre de Vauzelles, fils, a gagné sept tableaux, savoir : « Quatre petites marines, deux paysages et un Bacchus ».

(13) Tougin, section de la commune de Gex, *Juxta Togum, castrum Tugenum, Togin, Thougin,* paroisse annexe sous le vocable de St-Silvestre. Tougin est mentionné dès l'an 1211. Les sires de Gex y possédaient un château fort qui était déjà ruiné en 1602. Ulrich de Montagny en était châtelain en 1236. *Topographie historique du département de l'Ain* par M. C. Guigue, Bourg 1873.

Digitized by Google

Gex, moyennant le prix de 8500 livres argent, au cours de Genève, et 460 livres pour épingles. Le domaine consistait en une maison haute, grange (ferme), cour, jardin, verger, prés et terres, vignes et bois de chataigniers.

C'était là une maison de campagne des plus éloignées. Gex « se trouvait distant de Lyon de plus de 24 lieues, il fallait alors trois jours et demy pour aller de Lyon à Genève et près d'un jour pour aller de Genève à Gex, même par les voitures publiques qui ne furent établies qu'en 1737 (14) ». Mais le nouveau sieur de Tougin, outre une écurie bien montée, avait à son service cocher, palefrenier et postillon ; sous la remise étaient entretenus berline de campagne, chaise d'Italie, montée à quatre roues, garnie de cuir de Russie, chaise de poste garnie d'écarlate, berlingot garni de drap gris et carrosse-coupé, à trois glaces, garni d'un velours ciselé (15).

Avant de passer l'été à Tougin, Panissod voulut réparer le château et le meubler ; les réparations furent confiées à un cousin éloigné, Amed Panissod (16), dont les fils placés à Lyon par le cousin Marc profitaient de ses bienfaits et de

(14) Arch. Char. B. 263, pièce 136.

(15) Arch. Char. B. 262.

(16) Pierre et Henri Panissod, tous deux notaires au bailliage de Gex, étaient frères. Pierre, l'aîné, n'eut qu'un fils Gilbert, père de Charles-Amed Panissod ; Henri le cadet était le père de Marc Panissod. — Charles-Amed Panissod eut cinq fils et deux filles : Louis, bourgeois de Gex, teste le 10 juillet 1764 ; Marc, maître chirurgien à Gex ; Gilbert receveur des aides et octrois de Lyon ; Louis Gilbert, syndic de la ville de Gex, mort le 13 mars 1784 ; Jean-Louis, curé de la paroisse de Pouilly ; Antoinette, mariée à Joseph Emery, lieutenant criminel du bailliage de Gex et Marie Anne mariée à M. Frère, procureur et notaire à St Julien en Savoie (Arch. Ch. B. 264 pièce 52).

Digitized by Google

son influence. Une trentaine de tableaux vinrent orner les chambres de la « maison haute » nous en savons les sujets mais non la valeur ; il y avait *Diane, Vertumne et Pomone, Cupidon et un chien, Cupidon à qui on coupe les ailes, Femme et Fleurs, Femme au bain, Enlèvement d'Europe, Sainte Madeleine,* etc., mais deux tableaux de forme ovale nous intéressent particulièrement, l'un représente *Messire Marc Panissod*, l'autre son frère, *le doyen de Montbrison* (17). Le portrait de Marc est-il de Tournières ? Nous voudrions le croire, Panissod aurait fait connaissance de l'artiste à cette occasion et cela expliquerait pourquoi le financier avait acquis tant d'œuvres du peintre normand.

*
* *

Le 14 décembre 1727, dimanche avant la St-Thomas, les recteurs de l'hôpital général de la Charité se rendirent suivant le cérémonial accoutumé, à l'Église pour invoquer le Saint-Esprit et, après que le chœur des filles orphelines eut chanté le *Veni Creator,* les recteurs retournèrent au bureau pour prendre séance. Le recteur ecclésiastique « illustre messire Antoine de Montmorillon, sacristain de l'Église, comte de Lyon », rappela alors aux recteurs sortants que chacun « devait écrire sur une feuille de papier les noms de trois personnes d'égale qualité et marquer celui qu'il veut choisir avec un trait de plume, ainsi des uns aux autres en la même façon », puis il les exhorta à désigner

(17) Il ne reste actuellement à l'Hospice de Tougin que six ou sept tableaux provenant de l'hoirie Panissod : le portrait de *Marc Panissod* (non signé), *deux portraits d'ecclésiastique*, l'un en soutane, l'autre avec une mosette doublée d'hermine, *Louis XIV*, *Marie Thérèse*, *un portrait de femme* et une *Vierge tenant l'enfant Jésus*.

Digitized by Google

« des personnes sans reproches, affectionnées au bien des pauvres et qui ayent moyen de faire des avances nécessaires pour leur nourriture et entretien ». Ainsi fut nommé recteur de la Charité « Messire Marc Panissod, chevalier, conseiller, trésorier général de France au bureau des Finances de la Généralité de Lyon ». Sa qualité de Trésorier de France lui donnait le titre et les fonctions du recteur officier du roi. Du reste le bureau des Finances choisissait dans sa Compagnie celui qui devait remplir cette charge et le désignait d'avance, c'est ce qui avait été fait pour Panissod. Celui-ci avait par suite le droit de présider au bureau en l'absence du recteur ecclésiastique. Son devoir était, dit le règlement (18), de faire suivre à la rigueur les lettres patentes du roi, de voir si l'on percevait régulièrement les octrois et tous les autres droits, y compris ceux d'aubaine et de confiscation. La direction des terres de St-Trivier et de Chavagnieu (propriétés de la Charité) lui était confiée.

Pendant les années 1728 et 1729, Panissod remplit ses fonctions avec zèle et sa signature se retrouve sur le registre des délibérations (19) ; le 9 mai 1728, accompagné de MM. Contant et Allier, il visita le domaine de St-Trivier; quatre jours après, le 13 mai, il était à Chavagnieu distribuant des aumônes annuelles et inspectant les tenanciers de la Charité.

Ainsi Panissod put apprécier l'organisation de *l'Aumône générale*, organisation qui a servi de modèle à tous les autres

---

(18) Voy. *Institution de l'Aumosne générale de Lyon*, septième édition, Lyon 1699. — *Statuts et règlements de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon*. Lyon 1765 (neuvième édition).

(19) Arch. Char. E. 71.

Digitized by Google

hôpitaux du royaume et même à l'hôpital général de Paris (20).

Tandis que l'économie sage, les prudents règlements et la prévoyante administration imposaient l'admiration au financier, le dévouement du personnel et les infortunes secourues touchaient l'homme sensible, alors que le philosophe, car on l'était déjà un peu, se passionnait pour la grande question sociale du paupérisme.

Désormais l'esprit, on devrait dire le cœur, de Panissod sera toujours occupé par le désir de soulager les misères humaines ; le 30 mai 1732, étant de passage à Paris, Panissod fait un premier testament chez Me Marchand, notaire. Après avoir nommé pour ses héritiers universels ses deux sœurs, il donne aux pauvres de la maison de la *Charité* établie à Gex, son domaine de Tougin, celui de Plan-la-Montagne et des prés situés sur le territoire de Gex-la-Ville, il donne et lègue aux pauvres de l'hôpital et aumône générale de la Charité de Lyon, 30,000 livres.

Cinq ans plus tard, le 7 août 1737, Panissod, ayant le pressentiment de sa fin prochaine, fait un nouveau testament qui sera le dernier ; persévérant dans ses idées charitables il donne plus largement, comme si le temps avait augmenté en lui l'amour des pauvres et la singulière estime qu'il avait pour cet hospice de la Charité dont il avait été un des administrateurs pendant deux ans. Nous donnons ici dans son entier le testament de Marc Panissod, il nous montre le Trésorier de France dictant avec soin ses dernières volontés. Pratique, et même minutieux, il pense à

(20) *Lettres patentes accordées par Sa Majesté* (Louis XV) *à l'hôpital général de la Charité au mois de septembre 1729*. Lyon 1761.

Digitized by Google

tout, mais cela ne déplaît point puisqu'il s'agit d'assurer une meilleure exécution à ses généreuses dispositions.

Au nom de Dieu soit. Pardevant Etienne Durand, conseiller du Roi, notaire à Lyon, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, fut présent : Messire Marc Panissod, chevalier, Président au bureau des finances de la Généralité de Lyon, demeurant place Louis-le-Grand, paroisse de Saint-Michel d'Enay, lequel sain de ses sens, parole, mémoire et entendement a volontairement fait, prononcé et dicté son testament ainsi qu'il suit. En premier lieu il a recommandé son âme à Dieu, élu la sépulture de son corps dans l'église de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Veut que son enterrement soit fait le plus simplement qu'il se pourra sans aucune pompe, que le convoi soit précédé de la croix de bois et que quatre pauvres de la paroisse, qui seront choisis par ses héritiers, y assistent chacun avec un cierge jaune à la main, auxquels quatre pauvres il sera donné la somme de cinquante livres aussi à chacun.

Ordonne qu'il soit célébré le plus tôt qu'il se pourra après son décès quatre cents messes basses, moitié dans l'église des Capucins du grand couvent (21) l'autre moitié dans celle des Capucins du Petit-Forez, que la rétribution en soit paiée à vingt sols par messe.

Veut qu'il soit aussi célébré incessamment dans l'église dudit hôpital de la Charité deux cents messes basses, outre un annuel de messes qui sera commencé le lendemain de son enterrement, le tout pour le repos de son âme.

---

(21) « Les Pères capucins ont deux couvents en cette ville, le premier qui est situé sur la colline de Fourvières fut bâti en 1574... Le second couvent des Capucins, situé au bas de la colline de Saint-Sébastien, fut établi en l'an 1622 dans l'ancienne maison des Thomassins appelée le Petit-Forêt. » (*Nouvel éloge de la Ville de Lyon*, Lyon, Girin, 1711).

Digitized by Google

Lègue aux pauvres de ladite paroisse d'Enay la somme de mille livres.

A Etiennette Rouph (22), sa gouvernante, trois cents livres de pension annuelle et viagère qui lui sera paiée par moitié de six en six mois et par avance, plus le lit où elle couche garni de son tour, deux matelas, deux couvertures avec six draps.

A Jean Marchand, son valet de chambre, la somme de deux mille livres, une fois paiée au décès du testateur, plus deux cents livres de pension annuelle et viagère aussi paiable par moitié de six en six mois et par avance.

A Jean Bridet, son cocher, la somme de mille livres, une fois paiée au décès du testateur, et cent cinquante livres de pension annuelle et viagère païable de même par moitié de six en six mois et par avance.

Le tout sans préjudice des gages desd. domestiques qui leur seront paiés de trois années, à raison de cent livres à chacun par année.

Donne et lègue à demoiselles Marie et Philiberte Panissod, ses sœurs, en premier lieu tous les biens immeubles qu'il a dans le païs de Gex, les meubles qui sont dans sa maison de Tougin et tout ce qui lui est dû tant dans led. païs de Gex qu'à Genève. En second lieu six mille livres de pension annuelle et viagère qui leur sera paiée par moitié de six en six mois, et par avance, jusqu'au décès de la survivante qui jouira seule de toute lad. pension de six mille livres. Et en troisième lieu tout le linge qu'il a dans son domicile en cette ville, ses habits, nippes et hardes servant à sa personne, ses trois montres de poche, sa tabatière et

---

(22) La maison de Panissod était composée : d'une gouvernante, Etiennette Rouph, à son service depuis plus de trente ans ; d'un cocher, Jean Bridet, à son service depuis plus de dix-neuf ans ; d'un postillon, Joseph Desgranges ; d'un palefrenier, Louis Dubourg ; d'un cuisinier, Christophe Buisson, entré en service le 27 août 1735 ; d'une fille de cuisine, Claudine Cochet, entrée en service le 8 septembre 1734 et d'un valet de chambre, Jean Marchand.

Digitized by Google

son cachet d'or, une écuelle de vermeil et une assiette aussi de vermeil, une cassette contenant deux tasses du Japon doublées d'or, deux cuiliers d'or, une boîte d'or à tenir du thé et deux tasses, deux soucoupes et un sucrier de faïence, deux crayons d'or, quatre saladiers d'argent, deux tableaux représentant la *Sainte Vierge* qui sont dans son petit cabinet, sur la place Louis-le-Grand, et deux petits tableaux à émail, l'un représentant la *Sainte Vierge* avec *Saint Joseph* et l'autre la *Charité Romaine*, et sa chaise à rouler à l'Italienne, lesquels effets seront délivrés au décès du testateur, *substituant* lesd. demoiselles ses sœurs l'une à l'autre, tant dans lesd. immeubles qu'en la somme de trente mille livres à prendre sur les dettes actives léguées, et aux meubles de sad. maison de Tougin; et à la dernière qui décèdera il substitue les sœurs (23) de la maison de la Charité de Gex dans lesd. immeubles en lad. somme de trente mille livres et aux meubles de sa maison de Tougin, à la charge d'établir quatre sœurs dans sad. maison de Tougin pour donner le bouillon aux malades et tenir les petites écoles et d'établir huit lits dans le dernier appartement qu'il a fait construire dans lad. maison pour y recevoir des pauvres malades; sans que lesd. sœurs de la Charité puissent faire procéder à aucun inventaire desd. meubles, ni demander aucune caution auxd. demoiselles, ses sœurs, pour la sureté de lad. somme de trente mille livres et desd. meubles. Voulant qu'elles s'en confient à leur probité et qu'elles reçoivent lesd. meubles en la consistence et en l'état qu'ils se trouveront au décès de la survivante desd. demoiselles ses sœurs sans aucune contestation. Et ne pourront lesd. sœurs de la Charité vendre ni échanger aucun des immeubles substitués,

---

(23) Les filles de la Charité (dites Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul) prirent possession de la maison de Tougin le 31 août 1742. Depuis cette époque, l'hospice des vieillards, ainsi fondé par Panissod, a fonctionné régulièrement. De nos jours il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres font partie du Conseil municipal de la ville de Gex ; les assistés y sont au nombre constant de vingt-trois.

Digitized by Google

ni disposer des meubles qui se trouveront dans sad. maison de Tougin, son intention étant que lesd. meubles restent toujours dans lad. maison pour l'usage desd. sœurs de la Charité et au cas que les fonctions de lad. maison de la Charité de Gex viennent à cesser lesd. immeubles substitués reviendront de plein droit à ses héritiers universels ci-après nommés, quelque temps qui s'écoule jusques alors.

LÈGUE à Marc Terrou, son filleul, fils de Gilbert Terrou, châtelain à Grilly, dans le païs de Gex, la somme de deux mille livres qui sera païée dans le mois après son décès entre les mains et sur la quittance dud. sieur son père pour être par lui restituée aud. légataire à sa majorité.

ET AU SURPLUS DE TOUS LES BIENS PRÉSENTS et à venir dud. sieur testateur de quelque nature qu'ils soient, il a fait institué et nommé ses héritiers universels (24) les pauvres dud. hopital general de la Charité et aumone générale de Lyon auxquels ils veut que tous sesd. biens appartiennent aux charges de sa succession et de payer les legs qu'il a ci-dessus faits, en espèces d'or ou d'argent sans aucuns billets roïaux ni autres papiers, en cas qu'il en survienne, et sans aucun retranchement sous quelque prétexte que ce soit ; que les sieurs administrateurs dud. hopital ne pourront vendre sa charge d'officier afineur et départeur d'or et d'argent, en la monnaie de Lyon, que de concert avec Messieurs ses confrères afin de leur donner un associé qui leur soit agréable ; qu'ils nommeront une personne pour représenter led. sieur testateur dans la régie des fermes où il a intérêt et que, jusques à l'expiration des baux, ils ne pourront retirer que les intérêts de ses fonds et les droits de présence, et les fonds avec les bénéfices, s'il y en a, leur seront paiés à la fin des. baux, lorsque la répartition s'en fera, et enfin à la charge que son

(24) Suivant les registres de l'Aumône générale (de E 324 à E 327), les recettes de l'hoirie Panissod s'élevèrent à la somme totale de 915,426 livres, dont déduction faite des frais et legs, il ressortit net pour l'hospice 729,535 livres.

Digitized by Google

grand tableau représentant *Louis Quatorze*, avec sa bordure, sera mis dans le bureau dud. hopital à la place la plus convenable pour y rester a perpetuité. Prie messire Camille Perrichon, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat ordinaire, prévôt des marchands et commandant en cette ville, de vouloir bien veiller à l'exécution de son présent testament et d'accepter les trumeaux de glaces qui sont dans son domicile, son grand bassin d'argent et ses deux seaux d'argent a rafraichir le vin aïant pour anses deux barbets, desquels effets il fait en tant que de besoin legs a mond. sieur Perrichon pour lui être delivrés au décès du testateur. *Telle est sa volonté.....* Fait et passé lu et relu à Lyon, dans le domicile dud. sieur testateur, au second étage de la maison de mondit sieur Perrichon, prévot des marchands, près l'église de la Charité, le *septieme d'aout, après midy, mil sept cent trente sept*. En présence de : sieur Joseph Dumont, Jean Dupoisat, Jacques Ripaud, Jacques-Nicolas Lecapelain marchands, Placide Jacquenod, libraire, Nicolas Lebois, garçon de boutique du sieur Rispaud, Jean-Baptiste Nesme, maitre embaleur.

*
* *

Panissod mourut à Lyon, le 25 août 1737, âgé de soixante et onze ans, dix-huit jours après avoir fait son testament. Sa dernière heure fut certainement adoucie par la pensée du bien qu'il faisait; il lui était permis d'espérer que, s'il n'avait pas d'enfants pour perpétuer son nom et sa mémoire, ses bienfaits ne permettraient pas aux hommes, et surtout aux malheureux, ses héritiers, de laisser dans un ingrat oubli le souvenir de sa charité.

F. Breghot du Lut.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

XI. — SIMON MAUPIN (1625-1659)

SIMON Maupin, ingénieur ordinaire du Roy et voyer de la ville de Lyon, est né vers la fin du XVIe siècle à Longeau, village situé à 10 kilomètres de Langres, sur la route de Dijon (1).

Nous ignorons en quelle année il vint résider à Lyon, où

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'avril 1890.

(1) Voir la notice que lui a consacrée T. Desjardins dans la *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon* et au tome II des *Annales de la Société d'Architecture*. Lyon, Louis Perrin, 1873.

Digitized by Google

sa présence est officiellement constatée à partir de 1623, mais qu'il devait habiter depuis quelque temps. Le titre d'ingénieur du Roy que Maupin prend dans divers actes de cette époque laisserait à supposer qu'il était employé, en cette qualité, à la généralité de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Les fonctions d'ingénieur du Roy n'étaient pas alors un office, mais simplement un emploi qui dépendait du surintendant des fortifications et des gouverneurs des provinces, qui les employaient le plus souvent temporairement et les renvoyaient lorsqu'ils n'avaient plus besoin de leurs services. Il en était de même à l'armée pour les ingénieurs chargés de conduire les sièges des places fortes.

Les ingénieurs étaient peu nombreux à cette époque et ne formaient pas un corps spécial. Ce n'est qu'à partir de l'année 1667, que Louis XIV reconnaissant la nécessité d'avoir à son service des gens éclairés et capables de le servir dans les sièges et les places, mit sur pied et entretint un grand nombre d'ingénieurs.

La plupart des ingénieurs du département de Louvois avaient été tirés des régiments d'infanterie. Ils avaient d'abord servi à la guerre comme ingénieurs volontaires ou dans les places comme inspecteurs des travaux; c'était un noviciat que Louvois avait établi. Ce grand ministre admit au nombre des ingénieurs de son département quelques entrepreneurs qui avaient une probité reconnue et qui, en même temps, étaient propres à la guerre. Quand il était content de leurs services, il leur permettait d'acheter une compagnie ou il leur en donnait une d'un nombre d'hommes déterminé. Les ingénieurs portaient l'uniforme des régiments auxquels ils appartenaient. Après la paix de

Digitized by Google

Nimègue (1678), Louvois obligea le plus grand nombre à vendre leurs compagnies.

La plupart des ingénieurs du département de Colbert n'avaient point servi à la guerre ; c'étaient des architectes, quelques savants ou des hommes qui avaient montré du goût pour les constructions et qui avaient d'abord été employés comme inspecteurs des travaux (2).

En 1623, Maupin exécuta pour le consulat deux cartes, l'une des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, l'autre des environs de Lyon. Ces cartes ne sont pas décrites dans l'inventaire Chappe, mais il en est fait mention dans les pièces justificatives de la comptabilité du receveur de la ville en ces termes :

« Monsieur Rougier, recepveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lion. Payez des deniers de vostre charge au sieur Maupin, la somme de trente livres tz. que nous luy avons accordee pour une carte de la province de Lyonnois et autres circonvoisines, qu'il a faicte de nostre ordre, aux fins de faire voir, par la situation des lieux, a Nos seigneurs du conseil du Roy comme abusivement le fermier de la douane de Vallence (*sic*), y veulx establir des bureaux. Et raportant la presente avecq quittance dudict Maupin de ladicte somme de trente livres tz., elle vous sera passee et allouee au cahier des fraiz de la presente annee dans lequel vous employeres la susdicte partie. Faict au Consulat tenu en l'hostel de ladicte ville, le vingtdeuxiesme

(2) Augoyat. *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du génie en France.* Paris, 1860, tome Ier.

Digitized by Google

sa présence est officiellement constatée à partir de 1623, mais qu'il devait habiter depuis quelque temps. Le titre d'ingénieur du Roy que Maupin prend dans divers actes de cette époque laisserait à supposer qu'il était employé, en cette qualité, à la généralité de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Les fonctions d'ingénieur du Roy n'étaient pas alors un office, mais simplement un emploi qui dépendait du surintendant des fortifications et des gouverneurs des provinces, qui les employaient le plus souvent temporairement et les renvoyaient lorsqu'ils n'avaient plus besoin de leurs services. Il en était de même à l'armée pour les ingénieurs chargés de conduire les sièges des places fortes.

Les ingénieurs étaient peu nombreux à cette époque et ne formaient pas un corps spécial. Ce n'est qu'à partir de l'année 1667, que Louis XIV reconnaissant la nécessité d'avoir à son service des gens éclairés et capables de le servir dans les sièges et les places, mit sur pied et entretint un grand nombre d'ingénieurs.

La plupart des ingénieurs du département de Louvois avaient été tirés des régiments d'infanterie. Ils avaient d'abord servi à la guerre comme ingénieurs volontaires ou dans les places comme inspecteurs des travaux; c'était un noviciat que Louvois avait établi. Ce grand ministre admit au nombre des ingénieurs de son département quelques entrepreneurs qui avaient une probité reconnue et qui, en même temps, étaient propres à la guerre. Quand il était content de leurs services, il leur permettait d'acheter une compagnie ou il leur en donnait une d'un nombre d'hommes déterminé. Les ingénieurs portaient l'uniforme des régiments auxquels ils appartenaient. Après la paix de

Digitized by Google

Nimègue (1678), Louvois obligea le plus grand nombre à vendre leurs compagnies.

La plupart des ingénieurs du département de Colbert n'avaient point servi à la guerre ; c'étaient des architectes, quelques savants ou des hommes qui avaient montré du goût pour les constructions et qui avaient d'abord été employés comme inspecteurs des travaux (2).

En 1623, Maupin exécuta pour le consulat deux cartes, l'une des trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, l'autre des environs de Lyon. Ces cartes ne sont pas décrites dans l'inventaire Chappe, mais il en est fait mention dans les pièces justificatives de la comptabilité du receveur de la ville en ces termes :

« Monsieur Rougier, recepveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville de Lion. Payez des deniers de vostre charge au sieur Maupin, la somme de trente livres tz. que nous luy avons accordee pour une carte de la province de Lyonnois et autres circonvoisines, qu'il a faicte de nostre ordre, aux fins de faire voir, par la situation des lieux, a Nos seigneurs du conseil du Roy comme abusivement le fermier de la douane de Vallence (*sic*), y veulx establir des bureaux. Et raportant la presente avecq quittance dudict Maupin de ladicte somme de trente livres tz., elle vous sera passee et allouee au cahier des fraiz de la presente annee dans lequel vous employeres la susdicte partie. Faict au Consulat tenu en l'hostel de ladicte ville, le vingtdeuxiesme

(2) Augoyat. *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du génie en France.* Paris, 1860, tome Ier.

Digitized by Google

juing, l'an mil six cens vingtrois, par nous prevost des marchans et eschevins d'icelle soubzsignez. »

« MICHEL, LANDRY, SEVE, MAUZEILLE. »

« Je soubz signe confesse avoir receu de monsieur Rogier (*sic*), receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lion, la somme de trente livres pour une carte de Lionnois et des provinces circonvoisines, que j'ay fait de l'ordre de messieurs les prevost des marchands et eschevins de laditte ville, de laquelle somme de trente livres je quitte ledit sieur Rogier et tous autre. Fait a Lion, ce vingt quatre juin mil six cens vingt trois. »

« MAUPIN »

« Je soubz signe confesse avoir receu de monsieur Rogier, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lion, la somme de soixante livres, outre la susdite de trente livres, pour une carte faitte par le commandement de messieurs de la ville, servant pour la conduitte et description des pais circonvoisins de Lion ou sont establis le bureau et doane de Valence. Fait à Lion, ce troisiesme novembre mil six cens vingt trois. »

« MAUPIN »

Et sur le registre du receveur :

« Etat des menuz frais faictz par moy Anthelme Rougier, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communauté de Lyon durant l'année entière mil six cens vingt trois.

« Au sieur Maupin, la somme de trente livres a lui payée

Digitized by Google

pour avoir faict une quarte de la province du Lyonnois et autres circonvoysines, ainsy qu'il appert par ung billet desdictz sieurs du XXII juin, audict an (1623), et la quitance dudict Maupin du XXIIII du susdict mois, cy randu. Cy..... XXX l.

« Audict Maupin, la somme de soixante livres pour avoir faict une autre quarte du pays de Lyonnois, Forestz et Beaujollois, et une autre servant pour la conduicte et description des pays circonvoysins de Lyon, et particullierement de ceulx ou sont establys les bureaux de la douane de Valance, par la quitance dudict Maupin du III novembre au susdict an M.DI^c vingt-trois, cy randu, cy..... LX » (Archives de la ville, C.C. Pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

Vers 1625, Simon Maupin s'allia à une ancienne famille lyonnaise; mais les registres des mariages de la paroisse Saint-Nizier, sur laquelle il habitait rue Ecorchebœuf, présentant une lacune considérable à partir du mois d'août 1624 jusqu'en 1668, il ne nous a pas été possible de découvrir la date exacte de son mariage avec Benoîte Panisset.

Par contre, nous avons relevé les deux actes de naissance de sa femme, Benoîte Panisset, et d'Ennemond Maupin, son fils (3), né le 30 décembre 1626, dont voici la teneur.

« Ledict jour (3 août 1605), jay baptizé Benoiste, fille d'honnête homme Ennemond Panisset, marchant, et de Marie Noir sa femme. Parrein, noble homme Jehan Pelle-

(3) Cet acte nous a été signalé par Me Frécon.

Digitized by Google

tier, bourgeois et citoyen de Lyon, et marreyne, Benoiste Ginet.

« MICHON. »

(Registre n° 13, folio 136, n° 2,089. Paroisse Saint-Nizier. »

« Le 30e decembre 1626, jay baptize Annemond (*sic*), filz de sieur Simond Maupin, ingenieur du roy au pays de lyonnois, et de dame Benoiste Panisset sa femme. Parrain, sieur Annemond Panisset, marchant et Me tonnelier a Lyon. Marraine, dame FrançoisePanisset.

AUBERT. »

« Escorchebœuf, touchant Me Perret. »
(Registre n° 23, folio 47. Paroisse Saint-Nizier.)

Le 9 juin 1637, Maupin fut appelé aux fonctions de voyer de la ville de Lyon, en concurrence et survivance du sieur Nery (Neris) de Quibly, conformément au texte de la délibération consulaire suivante :

« Du mardy, neufviesme jour de juin M.VIc trente sept, apres midy, en lhostel commung de la ville de Lyon, y estant : Messieurs Charrier, P. de M., de Pomey, Cardon, Serre, Ferrus, eschevins.

« LETTRES DE VOYER.

Les Prevost des marchans et Eschevins de la ville de Lyon, scavoir faisons a tous ceux qui ces presentes verront : Que sieur Nery de Quibly, voyer de ladicte ville, nous ayant remonstré qu'a cause de ses aage et indisposition il ne

Digitized by Google

peult plus vacquer au faict de ladicte charge sy assiduellemen quil a cy devant faict et qu'il est necessaire affin d'observer les statuts concernant la voirie pour le bien et commodité de ladicte ville. A l'occasion de quoy il desireroit d'estre soullagé par quelqu'un de la qualité requis qui eut provision du consulat de ladicte charge, a condition de survivance a icelluy de Quibly et toustefois pour, des ce present, concurremment avecq luy l'exercer et participper a la moitie des gaiges, taxations et esmolluments y appartenans. Ayans a ces fins estime que sieur Simond Maupin est personne capable pour bien et deument servir ladicte ville au subject predict : A passé consentement, en tant que besoing seroit, sous notre bon plaisir, par devant Me Josserant, notaire royal, en ladicte ville, le quatriesme jour du present mois, à l'octroy des provisions sur ce necessaire au proffict dudict sieur Maupin, lequel ledict sieur de Quibly nous a supplie vouloir en ce que agreer. Nous, en consideration des longs services rendus a ladicte ville, tant par deffunctz sieurs Zanobis et Claude de Quilly, pere et frere du sieur Nery de Quibly, que luy et de ses indispositions et debilité, desirant lui subvenir pour son soulagement et a ce que ladicte ville puisse de tout mieux estre servie audict faict de voirie. Bien informez des bonnes vie, mœurs et religion catholicque et appostolicque Romeyne, sens suffizans, prudhommie et experience et bonne dilligence dudict sieur Maupin. A icelluy, pour ces causes et autres bonnes considerations a ce nous mouvans : Avons octroyé et conferé, octroyons et conferons par ces presentes ladite charge, vacante par ledict consentement dudit Nery de Quibly, pour ladicte charge tenir et exercer par ledict Maupin, soubz l'auctorite du Consulat de ceste dicte ville, aux honneurs, auctorite, pouvoirs, privilleges, libertes et

Digitized by Google

gaiges, droitz, proffitz, revenus, taxacions et esmollumens accoustumes et a ladicte charge appartenant, tous ainsy et en la mesme forme et maniere qu'en a cy devant jouy et use ledict sieur Nery de Quibly, ausdites conditions de survivance ; et que neantmoins, des a present, lesdicts sieurs de Quibly et Maupin exerceront ladicte charge conjoinctement et separement, sellon que le bien du service du Roy et de ladicte ville le pourront requerir, et que ledict Maupin, des a present, aussy particippera par moitye a tous les droictz, gaiges, taxacions, profficts, revenus et esmollumens de ladicte charge tant qu'il plaira au Consulat, sans qu'advenant le deceds de l'un desdits de Quibly et Maupin, ladicte charge puisse estre pretendue vaccante ou impetrable. Ains des a present, comme des lors, et des lors comme des a present, audict cas l'avons reservee au survivant des deux pour demeurer entiere a luy seul, sans pouvoir estre separée ni divisée, et que pour ce il soyt besoing d'avoir ny obtenir autre provision. Lequel sieur Maupin a faict et preste le serment entre nos mains, de bien et fidellement exercer ladicte charge et commission soubz les commendemens du Consulat. En tesmoin de quoy nous, Jean Charrier, seigneur, etc. — Avons faict expedier les presentes, icelles signees et faict contresigner par le secrettaire et sceller des armes de ladicte ville et communaulte le neufviesme jour de juin M.VI^c trente sept. (Archives de la ville, BB, 191.)

Les fonctions de voyer étaient alors fort honorables et très étendues et recherchées ; le consulat ayant toujours eu la direction de la voirie, commettait des particuliers à la conduite des travaux et réparations de la ville, même pour veiller à la salubrité en temps de peste. D'après un acte consulaire du 14 août 1544, ce n'était pas un office,

Digitized by Google

mais une simple commission à volonté, qui dans la suite est devenue perpétuelle.

Par un édit du 6 novembre 1549, le roi Henri II créa pour Lyon un voyer en titre d'office à l'instar de celui de Paris, et en pourvut Guillaume Chazotte par lettres de provision en date du même jour, signées par le Roy et monsieur de Saint-André, lieutenant général et gouverneur du Lyonnais.

Sur l'opposition formée par l'Archevêque, le Chapitre de Lyon et le Consulat, le roi ordonna, par lettres patentes du 1er juillet 1550, qu'en attendant le jugement de la contestation « celui qui avait été pourvu du dit office de voyer en jouirait, » mais il paraît que cet ordre ne fut pas exécuté et qu'aucune décision ne fut prise à ce sujet, puisqu'il est certain que Jacques Gimbre, nommé voyer par le Consulat, ne fut pas dépossédé, et que tous les voyers qui lui ont succédé n'ont tenu leur droit que du Consulat.

Nous ne nous arrêtons pas à décrire les grands travaux exécutés par Maupin et dont un seul, la construction de la Maison de Ville, commencée en 1646, suffit pour lui assurer les honneurs de la postérité.

Maupin, outre sa qualité de voyer, prenait aussi celle d'architecte et d'ingénieur du roi : c'est ainsi que nous le trouvons mentionné dans une délibération consulaire du 24 mars 1654, relative aux réparations à faire à l'ancienne digue établie du côté du Dauphiné.

« ... Et en effet ils se seroient en mesme temps acheminez, appelez avec eux le sieur Maupin, architecte et ingénieur ordinaire du Roy, les quatre maistres jurez massons et charpentiers de ladicte ville. . . . . .

« ... Le tout meurement considere, ont commis et com-

Digitized by Google

mettent lesdicts architecte et ingénieur de sa Majesté et quatre maistres jurez pour dresser sur les lieux les plan et devis de ce qu'il escherra de faire. . . . » (BB. 208.)

Le 30 juin 1650, le Consulat accordait à Maupin, pour son fils Ennemond qui avait alors 23 ans et demi, la survivance de sa charge de voyer par la délibération suivante :

« Du jeudy trentiesme et dernier jour de juin M. VI^c cinquante, apres midy, en l'hostel commun de la ville de la ville de Lyon, y estans Messieurs Grolier, P. des M., Laure, Congnain, Croppet, Chappuis, Eschevins.

« Sur ce que Me Simon Maupin, voyer de ladicte ville, a represente que depuis le neufviesme juin M. VI^c trente sept qu'il fut pourveu par le Consulat de ladicte charge, il la continuellement exerce. Mais son aage et sa santé ne luy permettant d'y pouvoir vacquer sy assiduellement qu'il desireroit, et a present Ennemond Maupin, son fils, estant en aage de le pouvoir seconder, solager en l'exercice et fonction d'icelle qu'il desire neantmoins continuer jusques a son deceds, il prioyt le Consulat vouloir accorder la survivance a son dict fils de ladicte charge, avecq pouvoir de l'exercer concurramment avecq luy, ce qu'il esperoit de la bonté et gratitude desdicts sieurs Prevost des marchans et Eschevins, d'autant plus volontiers qu'oultre qu'en pareille occasion le Consulat a volontairement acorde semblables survivances de pere a filz, ladicte ville en sera mieux servie, sans que neantmoins lesdicts pere et fils Maupin prendent aultres gaiges et taxations que ceux dont a jouy et jouyt encores a present ledict sieur Maupin pere, lesquelz gaiges et taxations, le dit sieur Maupin prie le Consulat voulloir trouver bon qu'il se reserve tous entiers recevoir tant qu'il

Digitized by Google

vivra. Lesdicts sieurs Prevost des marchans et Eschevins, après avoir meurement deliberé et mis en considération les longs services rendus par ledict sieur Maupin pere : Ont, a sadicte priere, accordé et accordent audict Ennemond Maupin, sondict filz, ladicte charge de voyer pour, en cas de survie a sondict pere, icelle tenir et posseder, et cependant a pouvoir exercer concurramment avecq sondict pere, conjoinctement ou separement, sans touteffois que pour raison de ce, lesdicts gaiges et taxations et autres esmollumens affectez a ladicte charge puissent estre augmentes ny perceus que par ledict sieur Maupin pere, ny que par le deceds de l'un d'eux ladicte charge puisse estre reputee vacante et impetrable, ains demeurera entierement a icelluy qui survivra, et pour cet effet, que lettres de provision de ladicte charge de voyer seront expediees au proffict dudict Ennemond Maupin. Dont a este fait les presentes. En suit la teneur desdictes provisions.

« Les Prevost des marchans et Eschevins de la ville de Lyon, a tous ceux qui ces presentes verront, scavoir faisons que Nous, plainement et deuement informez des bonnes vie, mœurs, religion catholicque et apostolicque romeyne, sens suffizans, prudhommie, experiance et bonne dilligence de Me Ennemond Maupin. En consequence de l'acte consulaire de ce jourd'huy et en consideration des services rendus à ladicte ville par Me Simon Maupin, son pere, voyer d'icelle : *Avons icellui* Me Ennemond Maupin filz, en cas de survie a sondict pere, pourvueu et pourvoyons de ladicte charge de voyer et encores d'avoir soing de l'Eschantil des poidz et mesures de ladicte ville. Aux honneurs, auctorites, gaiges, taxations, droictz, proffictz et esmollumens y appartenans et accoustumez, tous ainsy que ledict sieur Maupin pere en a jouy, tant qu'il plairra au Consulat

Digitized by Google

sans qu'advenant le decedz desdits pere ou filz ladicte charge puisse estre tenue pour vacante ou impetrable, ains des a present, comme des lors, et des lors comme des a present, l'avons reserve et reservons au survivant des deux, qui n'aura besoin d'obtenir de nous, pour ce, nouvelles lettres de provision, ainsy qu'il a este praticqué cy devant par ceux qui nous ont devancé en noz charges en pareilles occasions. Et en oultre, suivant la desliberation dudict acte consulaire: Avons permis et permettons par ces presentes, pendant la vie dudict sieur Maupin pere, que luy et sondict fils exercent concurremment ladicte charge conjoinctement ou separement a condition toutefois qu'a cause de ce, les gaiges et taxations attribuez a ladicte charge ne pourront estre doubles ny augmentez, et que tant que ledict-sieur Maupin pere vivra, il les recevra seul tout ainsy qu'il a faict cy devant. Et a l'instant ledict sieur Maupin fils a faict et preste le serment entre noz mains de vivre et mourir en la religion catholicque, appostolicque romeyne, bien et fidellement exercer ladicte charge. Sy mandons et ordonnons au receveur des deniers communs, dons et octrois de ladicte ville, escherra de payer lesdicts gaiges et taxations appartenans a ladicte charge, de ce faire a la maniere accoustumee sur les quictances dudict sieur Maupin pere pendant qu'il vivra, sans que ledict Maupin filz en puisse recevoir du sceu et consentement de sondict pere, audict cas de survivance seullement audict sieur Maupin filz, tout ainsy qu'il aura este faict audict sieur Maupin pere de son vivant. En tesmoin de quoy, nous Charles Grolier.

« Signé : Grolier, Laure, Congnain, Croppet, Chappuys. » (Archives de la ville, BB. 204.)

Digitized by Google

Le 10 novembre 1661, Simon Maupin donnait sa démission pure et simple de voyer de la ville, qui était suivie le 3 janvier suivant de celle de son fils Ennemond qui avait cette charge en survivance. Voici le texte de ces deux démissions :

« Personnellement estably sieur Simon Maupin, voyer de la ville de Lyon, lequel de son bon gré s'est demis, comme par ses presentes il se demest purement et simplement de sadicte charge ez mains de messieurs les Prevost des marchands et Eschevins de ceste dicte ville, pour en pourvoir, ainsy qu'ilz adviseront bon estre, consentir, comme il consent à l'expédition de toutes provisions à ce requises et necessaires, le tout par promesses de serment, obligations, soubzmissions, renonciations et clauses necessaires. Faict et passe à Ombreval, hostel de Monseigneur l'archevesque (4), le dixiesme novembre mil six cens soixante un, avant midy.

« Present à ce, sieur François Cestier, marchand, et sieur Anthoine Rambaud, bourgeois dudict Lyon, tesmoingz requis qui ont signez a la cedde avec ledict sieur Maupin suivant l'ordonnance.

« Ainsy signé : MAUPIN, F. CESTIER, RAMBAUD, RAVAT, *notaire Royal*.

« Expedié sur sa cedde exhibee et rendue à damoiselle Anne Favard, femme dudict sieur Ravat, qui a receu et signe le susdict acte. Faict le 4e janvier 1662.

« ANNE FAVARD, FAVARD, *notaire royal*. »

---

(4) Ombreval, château de Neuville-sur-Saône.

Digitized by Google

« Fut present Me Ennemond Maupin, pourvueu en survivance de la charge de voyer de la ville de Lyon, exercee par Me Simon Maupin, son pere, lequel de gré s'est desmis, comme par ces presentes il se desmet purement et simplement entre les mains de Messieurs les Prevost des marchandz et Eschevins de ladicte ville, consentant que lesdicts sieurs en pourvoyent telle personne qu'ilz adviseront et autrement en fassent et disposent ainsi que bon leur semblera. Dont a esté faict le present acte, audict Lyon, le troisiesme jour du mois de janvier, avant midi, l'an mil six cens soixante deux. Present à ce, Sprist de la Serre, portier dudict hostel-de-ville, et Claude de Boze, cler audict Lyon, tesmoins requis, lesquels ont signé avec ledict sieur Maupin.

« E. Maupin, De la Serre, de Boze, *praticien*, de Boze, *notaire royal*. » (Archives de la ville, BB, 397, pièces nos 32 et 33.)

Le successeur de Maupin, Ferdinand Seguin, fut nommé voyer de la ville par délibération consulaire du 5 janvier 1662.

Le traitement de Maupin était peu élevé. Comme voyer de la ville il avait 300 livres par an de traitement fixe, mais en outre des honoraires qu'il recevait pour ses visites et opérations, le Consulat lui allouait de fréquentes gratifications. Voici le mandatement du dernier trimestre de son traitement et de la dernière gratification qui lui fut allouée par le Consulat :

« Dudict jour jeudy, vingt deuxiesme decembre M.VIc soixante un, apres midi, audict hostel commun, y estans Messieurs de Pomey, P. des M., Michel, Ferrus, Pont Saint-Pierre, Thome, Eschevins.

Digitized by Google

« Autre mandement pour Simon Maupin, voyer de ladicte ville, de la somme de soixante quinze livres tz. pour ses gaiges ordinaires de trois mois escheans le dernier jour du present mois de decembre, a cause de sadicte charge. Et rapportant le present mandement et quictance..... »

« Du jeudy, vingt neufviesme jour de decembre M.VI^c soixante un, apres midy, en l'hostel commun de la ville de Lyon, y estans Messieurs de Pomey, P. des M. Michel, Ferrus, de Pont Saint-Pierre, Thome, Eschevins.

Lesdicts sieurs desirans recognoistre et satisfaire les officiers de ladicte ville qui ont servy le public pendant la presente annee M.VI^c soixante un; considerans que les uns n'ont aucuns gaiges et les aultres en ont de sy petitz qu'ilz ne sont pas suffizans pour s'entretenir eu esgard aux grandes affaires survenues durant ladicte annee. Ont faict et ordonné ausdicts officiers et autres apres nommes les taxations et recompenses qui en suivent, et ce oultre leurs gaiges deubz, ordonnez et accoutumez estre payez à ceux qui sont couchez en l'estat de ladicte ville a gaiges ordinaires; sans tirer a consequence, sauf et sans prejudice de les retrancher, diminuer ou augmenter a l'advenir, au bon plaisir du Consulat... »

« Au sieur Simon Maupin, voyer de ladicte ville, la somme de quatre cens livres pour le recognoistre des peynes extraordinaires qu'il a eu en l'exercisse de ladicte charge durant ladicte année.

Cy. . . . . IIII^c. [1].

(Archives de la ville, BB. 216.)

Ennemond et Simon Maupin moururent à 8 mois et demi d'intervalle. Ils furent inhumés au couvent des Jacobins de Lyon, Ennemond le 24 janvier 1668, et son père

Digitized by Google

le 10 octobre suivant. Benoîte Panisset rejoignit son mari et son fils, le 27 avril 1672, dans la sépulture que sa famille avait aux Jacobins, et où elle fit la fondation que nous indiquons ci-après.

N'ayant pu retrouver les actes de décès de nos personnages, nous ignorons s'ils sont morts à Lyon ou dans les environs, et tous les renseignements que nous possédons à leur égard sont extraits de l'inventaire des titres du couvent des Jacobins, dressé par le R. P. Ramette. En voici la copie textuelle :

« *Tome III*, folio 154, verso.

« 24 janvier 1668. Au mortuologe (5) de ladite année 1668, fol. 97, recto, il est marqué que le 24e janvier 1668, on a inhumé le fils de monsieur Maupin dans leur sépulture. »

10e octobre 1668. — Le sieur Simon Maupin, ancien voyer de la ville de Lyon, a été enterré le 10e octobre 1668, ainsy qu'il est rapporté au mortuologe de ladite année, fol. 116, recto, ou l'on voit qu'il a été enseveli dans la sepulture de la famille des Panisset. »

« On voit au mortuologe de l'année 1672, page 153, que le 27e avril de ladite année, Benoîte Panisset a été inhumée dans ledit vas de ses ancêtres, proche du bénitier de notre église. »

« *Tome II*, folio CXIV, recto. Benoîte Panisset, IIIe sac *Gundisalvus*. E. C.

N° 1. — « Contract passé à Lyon, le 24e décembre 1668, par lequel Benoîte Panisset, vefve de feü Simon Maupin,

(5) Ce livre n'existe plus.

Digitized by Google

bourgeois dudit Lyon, crée, constitue, cède, etc., perpetuellement et irrevocablement aux Prieur et Religieux du couvent de Nôtre-Dame de Confort, dans lequel couvent ledit Maupin, son mari, et leurs enfants (*sic*) (6), ont été inhumés, une pension annuelle, perpetuelle et fonciere de 40 livres tournois, payable moitié à Noël et moitié à la Saint-Jean-Baptiste, le premier payement commençant au plus prochain desdits jours de Noël ou Saint-Jean après son décès, et ainsy continuellement et perpetuellement, sans prescription de temps. Laquelle pension elle impose sur une maison luy appartenant, size rüe du Temple ou de la Monnoye, où est pour enseigne le cheval vert, la moitié de ladite maison a elle donnée et léguée par feu Ennemond Panisset, son père, par son testament passé par devant Freysinet, notaire Royal, le 8e novembre 1650, et ayant acquis l'autre moitié de Jean Denicour, marchand de Saint-Symphorien-d'Ozon en Dauphiné, heritier de feüe Françoise Panisset, sa femme, sœur de ladite Benoîte Panisset, par contract passé par devant Mestral, notaire Royal dudit Saint-Symphorien, le 10e janvier 1655, laquelle maison jouxte ladite rüe de soir, la maison de Charles Baillif, maître chirurgien, de bize, la maison de Claude Gabet, sieur Marquis et des enfants et heritiers de defuntes Jeanne et Claudine Gonon de vent et matin, et sur chaque partie de ladite maison solidairement, sans que ladite pension puisse être rachetée, transferée ny moderée sous quelque pretexte que ce soit, a la charge et condition de dire et celebrer par lesdits Prieur et Religieux, annuellement et

(6) Ce qui semblerait indiquer que Maupin avait eu de sa femme Benoîte Panisset, plusieurs enfants, et que seul Ennemond survécut.

Digitized by Google

perpetuellement a l'autel de Notre-Dame du Rosaire, deux messes basses de l'office des trepassés chaque semaine, scavoir une chaque mardy et l'autre chaque jeudy pour le salut de l'âme de ladite Panisset et de celles dudit Maupin, de ses pere et mere et autres ses parents predecesseurs, laquelle celebration commencera à l'un desdits jours de mardy ou jeudy qui suivra le decès de ladite Panisset, et ainsy continuant annuellement et perpetuellement sans prescription de temps. Tout ce que dessus ainsy fait et accepte par les peres Alexandre Richard, docteur en theologie, prieur, Jean Guinard, Philippe Pignard, Jean Buttaant, aussy docteur en theologie, Jean Faure, sous prieur, Alexandre de Sarracin, predicateur ordinaire du Roy, Benoist et Pierre Mageron, procureur syndic, tous Religieux et Peres du conseil dudit couvent qui promettent, tant en leurs noms que des autres Religieux et leurs successeurs de dire et celebrer a perpetuité lesdites deux messes aux jours cy dessus mentionnés. Signé FAVERJON, notaire Royal. »

N° 2. — Testament fait à Lyon, le 22e décembre 1670, par la susdite Benoîte Panisset, par lequel elle elit la sepulture de son corps dans l'eglise de Nôtre-Dame de Confort, au vas et tombeau de ses predecesseurs, et quant à ses obseques, frais funeraires, œuvres pies et aumônes, elle s'en remet et confie a la bonne volonté et discretion de son heritier, voulant qu'il soit dit et celebré en ladite eglise de Nôtre-Dame de Confort et dans la chapelle de Saint-Roch, chaque jour, pendant une année, une messe basse de l'office des trepassés pour le salut de son ame, et encore vingt autres messes le plus tôt qu'il se pourra, pour lequel annuel de messes et pour lesdites vingt messes et pour son enterrement, elle veut être payé sitôt apres son decès, audit couvent, la somme de 158 livres. De plus elle donne et

Digitized by Google

legue a Ennemond Panisset, maistre cordonnier audit Lyon, la maison a elle appartenant, scize rüe de la Monoye, appellée le cheval verd, qui jouxte ladite rüe de soir, la maison de Charles Bailly, maistre chirurgien, de bize, la maison des heritiers de feu Philibert Eard de vent ; a la charge de la pension de 40 livres qu'elle a crée au profit du couvent de Nôtre-Dame de Confort, par contract de fondation de messes passé par devant le notaire soussigné, le 24e decembre 1668, etc. Et elle fait et institue son heritier universel, Claude Denicour, son neveu, avocat, ez cours de Vienne. Signé : FAVERJON, notaire royal. »

La maison sur laquelle était assise la rente de la fondation faite en faveur des Jacobins par Benoîte Panisset, veuve de Simon Maupin, passa par héritage d'Ennemond Panisset à sa fille Marie, épouse en premières noces de Gilbert Panisset et en secondes de François Cussinet, bourgeois de Lyon, qui la vendit le 1er avril 1711 à Jeanne Puis, veuve d'Antoine Dauverge, marchand bourgeois de Lyon. Le 6 avril 1742, Nicolas Carron, marchand à Lyon, l'acquérait d'Andrée Dauverge, veuve du sieur Abraham Mervelt, et de sa fille Jeanne Mervelt, épouse du sieur Chalmas, notaire royal à Saint-Priest, par contract reçu par Vernon et son confrère, notaires à Lyon.

A chacune de ces mutations l'on trouve la reconnaissance exigée par le couvent des Jacobins pour la rente imposée en sa faveur sur cette maison, qui existe encore de nos jours : Elle forme la partie nord de l'immeuble qui porte le n° 5 sur la rue de la Monnaie, et se compose du corps de bâtiment à six étages, placé à gauche, en entrant dans l'allée qui communique avec la rue Mercière.

J.-J. GRISARD,
Ingénieur topographe.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE IX

GUILLAUME D'ONCIEU, ABBÉ. — ADAM DU MONT-SAINT-JEAN, ABBÉ. — LES ANGLAIS EN LYONNAIS. — LETTRES DE CHARLES V AUX HABITANTS DE LA BARONNIE DE CHAZAY. — LE BABOIN OU LE CHEVALIER JEAN DU MAS, 1378-1394.

DEPUIS plusieurs heures le silence planait sur la ville endormie, quand tout à coup la grande cloche du beffroi fait retentir ses sons d'alarme. — A ce bruit éclatant et lugubre bien connu de tous, en ces temps de surprise, les habitants éveillés se demandent avec effroi si l'ennemi assiège de nouveau leurs murailles. Bientôt une sombre lueur et les cris sinistres : au feu ! viennent leur apprendre que la noble demeure des sires de Châtillon est en flammes, qu'il faut se hâter, l'incendie menaçant d'embraser

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Avril 1890.

Digitized by Google

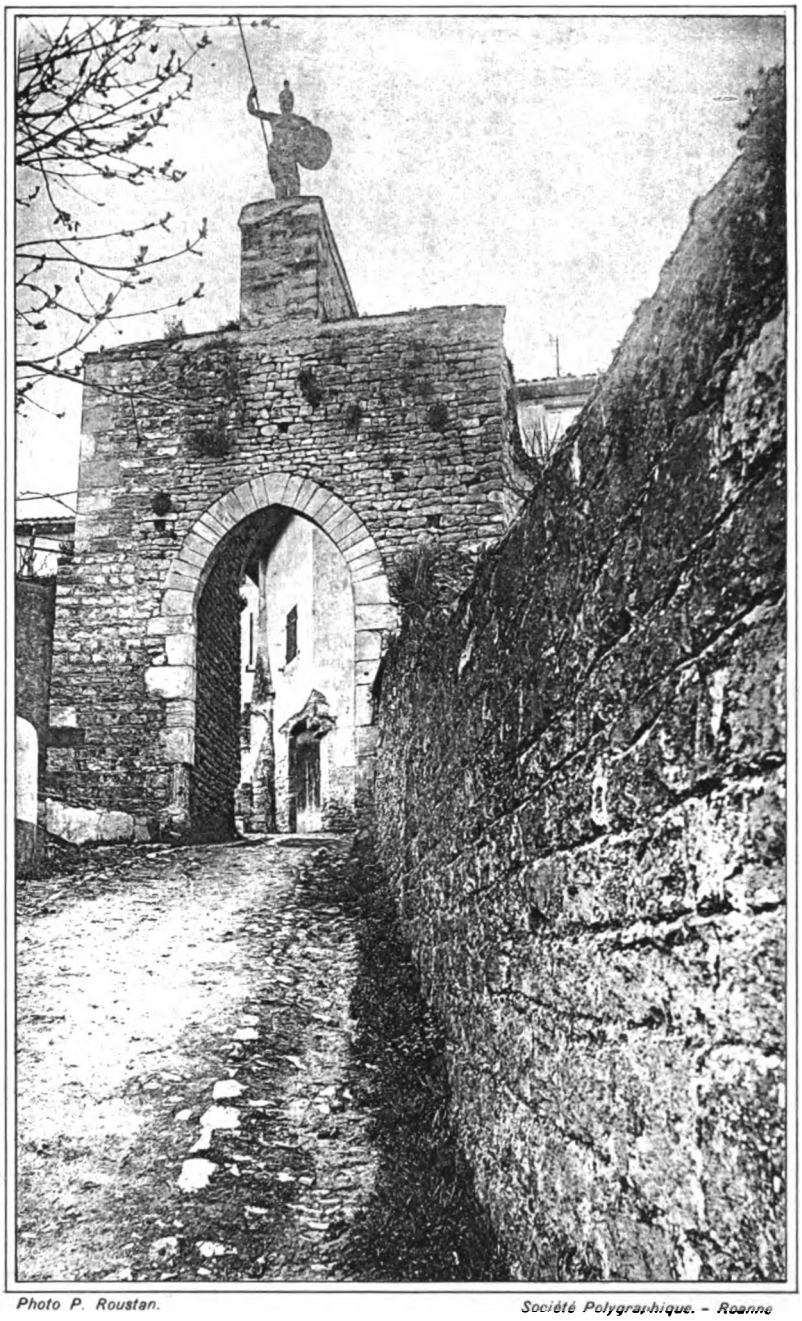

Photo P. Roustan. Société Polygraphique. - Roanne

CHAZAY D'AZERGUES

Porte des Balmes

Digitized by Google

Digitized by Google

la ville entière. On se précipite vers le lieu du sinistre, à l'entour d'une des plus opulentes demeures de Chazay. Le feu avait pris déjà des proportions considérables, le corps principal du logis brûlait, une seule tour, plus élevée que le reste de l'édifice, se dressait encore intacte, rougie par les sinistres lueurs et léchée par le feu qui allait bientôt atteindre sa toiture élancée. La foule regardait ce spectacle terrifiant sans pouvoir porter aucun secours. D'ailleurs on croyait que les nobles hôtes de cette demeure avaient eu le temps de fuir et de chercher ailleurs un abri. On savait le sire d'Albon dans les armées royales, à la vérité sa femme et sa fille pouvaient se trouver dans le castel, mais comment croire qu'elles fussent encore au milieu de cette fournaise! Quand tout à coup partent du haut de cette tour, cernée de tous côtés par l'incendie, des cris de détresse et de terreur. Une longue clameur d'effroi y répond, en voyant apparaître à la dernière croisée de la tour, la noble châtelaine présentant sa fillette à peine âgée de dix ans à la foule épouvantée, qu'elle appelle à son aide. Mais comment aborder cette tour entourée par les flammes? Les plus courageux se signent, reculent avec effroi, et restent mornes, consternés devant le désespoir de cette mère et de son enfant. Alors notre jeune saltimbanque, Sautefort, dit Baboin, ému de compassion, s'avance du milieu de la foule qui le regarde avec étonnement. Il fait une courte prière pour se recommander à Notre-Dame du Bon-Secours, puis se revêtant de sa peau d'ours qu'il a soin d'arroser de nombreux seaux d'eau, il plante une échelle sous la croisée où se tiennent les deux femmes et s'élance avec intrépidité. Mais déjà la toiture en feu laisse tomber sur lui et tout à l'entour, tuiles et tisons embrasés, rien ne l'arrête; il arrive, saisit l'enfant que la mère lui tend et redescend

Digitized by Google

avec rapidité ; des cris de joie l'accueillent, l'enfant est sauvée. La mère attend son tour avec anxiété, c'est en vain qu'elle essaye de descendre sans secours les échelons brûlants, ses pieds ne sont pas sûrs, sa longue robe gêne ses mouvements et menace de s'enflammer. Notre jeune héros, couvert déjà de brûlures profondes, ne sent pas défaillir son courage, il s'élance une seconde fois, grimpe en bravant de nouveaux périls. — Le sauvetage cette fois devient plus difficile ; l'incendie lance vers lui des flammes plus menaçantes rien ne l'arrête, il parvient encore à saisir la malheureuse mère à qui la terreur et la fumée avaient fait perdre connaissance. — Quelle peine pour redescendre ce corps inanimé ! L'échelle craque sous ce poids trop lourd ; la peau d'ours, qui le couvre, commence à prendre feu, chacun tremble pendant que s'exécute ce difficile sauvetage. Il arrive enfin au bas de l'échelle avec son précieux fardeau ; il était temps, leurs vêtements à tous deux étaient en feu, et le hardi sauveteur à bout de forces. Ils tombèrent inanimés l'un et l'autre, couverts de cuisantes brûlures et réclamant une prompte assistance. Les secours étaient là, on s'empresse autour des deux malheureux, qui deviennent aussitôt l'objet des soins les plus diligents. — La demeure de nobles amis reçoit la dame d'Albon et sa fille, tandis que l'on emporte à l'hôpital St-André le courageux jeune homme à qui la douleur et l'émotion avaient fait perdre connaissance. — Tandis que toutes les bouches redisaient à l'envi la louange du sauveteur, qu'on parlait de son courage, de son sang-froid et de son adresse, couché sur lit de douleur, il passait de longs jours en proie à la souffrance et à la fièvre la plus ardente.

Mais un jour que plus calme il semblait sortir comme d'un profond sommeil, la fièvre l'ayant quitté, il est

Digitized by Google

agréablement surpris et doucement ému en voyant à son chevet la noble châtelaine et sa fille, s'informant avec le plus vif intérêt de son état et de ses souffrances. Elles le réconfortent alors par de douces paroles, elles qui dès le premier jour l'avaient fait entourer des soins les plus délicats. — Bientôt, grâce à cette bienveillance reconnaissante, grâce aussi à sa jeunesse le jeune Sautefort fut rendu à la santé et à la vie. Mais alors sa généreuse bienfaitrice ne voulut pas qu'il partît rejoindre ses compagnons de fortune et reprendre sa vie nomade. Elle l'attacha à sa maison en attendant que son noble sire, seul capable de récompenser un tel dévouement, fût revenu de ses courses contre les ennemis du royaume. Sautefort, dit Baboin, fut donc obligé de dire adieu à ses compagnons auxquels il distribua généreusement toute la somme d'argent dont on l'avait gratifié.

Quelque temps après, haut et puissant seigneur Jean-Pol-Guillaume d'Albon revint de l'armée du roi Charles. Plein d'admiration et de reconnaissance pour la conduite si noble et le dévouement du jeune homme, il en fait son varlet, peu après son fidèle écuyer et l'emmène guerroyer contre les Anglais.

Dans ces combats journaliers le nouvel homme d'armes eut maintes fois l'occasion de faire admirer son courage et sa prudence. Aussi recevait-il bientôt les insignes de la chevalerie, et quelques années plus tard, capitaine de cent lances, il revenait dans ce beau pays de Chazay, qui lui avait gardé le plus sympathique souvenir.

Ses sentiments élevés, la gloire qu'il avait acquise lui gagnèrent de plus en plus l'affection de la noble famille qui lui devait un si grand service ; et le sire d'Albon ne crut pas mieux assurer le bonheur de sa fille Jeanne, que

Digitized by Google

de lui donner pour époux celui dont les belles qualités et la bravoure étaient louées par tous.

Jeanne, la belle et douce enfant, lui apportait fortune et riches domaines, aussi fit-on de grandes réjouissances dans la ville de Chazay le jour où les deux jeunes époux vinrent se jurer amour et fidélité au pied de l'autel de Notre-Dame. Ce jour-là le seigneur baron, abbé d'Ainay, voulut lui-même recevoir le serment des jeunes mariés et bénir leur union. Troubadours et ménestrels firent entendre ballades et chants patriotiques dans les nobles maisons de la cité, pendant que le peuple était en liesse par suite des largesses faites à tous les foyers par le riche seigneur.

Alors, devant cette renommée glorieuse le haut baron de Chazay ne crut pas pouvoir confier en des mains plus expérimentées la garde et la défense de sa bonne ville. Il nomma donc le Baboin son capitaine châtelain et afin qu'il eût un nom digne de ses importantes fonctions, à lui le soldat de fortune, il lui fit don d'un riche apanage taillé dans le domaine du Mas en lui permettant d'en prendre le nom ; et voilà comment le Baboin s'appela le chevalier Jehan du Mas (de Manso). La terre que lui octroyait le seigneur abbé s'étendait au midi du bourg jusqu'au chemin qui se dirige de l'Azergues à Batailly, comprenant le Pressin (propriété Danto), les terres de l'hôpital de la Conche, de la Framboisière, et le hameau Fressonnet-Valentin.

Le nouveau capitaine châtelain se dévoua, dès lors, aux intérêts de son puissant seigneur et de cette cité qui l'avait traité en concitoyen aimé et estimé. Pendant que l'invasion anglaise tenait nos provinces, il sut entourer la forteresse, qu'on lui avait confiée, des défenses les plus

Digitized by Google

habiles, repoussa plusieurs fois les assauts des ennemis et leur livra un combat sérieux au nord de Chazay en un lieu qui a gardé depuis le nom de Culattes.

Cette victoire étendit au loin sa renommée, aussi le bailli de Mâcon l'appela-t-il dans les armées royales en lui confiant le commandement de cent hommes d'armes.

Après plusieurs années de campagne, avancé en âge et couvert de nobles blessures vers 1425, il abandonna la vie des camps et revint au milieu de ses chers concitoyens de Chazay, qui lui avaient voué la plus vive affection. Il passa encore plusieurs années en ce monde pendant lesquelles il s'appliqua à faire des heureux. Protecteur de la jeunesse, de concert avec l'abbé d'Ainay, il créa des écoles, et pour encourager les jeunes filles à suivre les lois de la vertu et de l'honneur, il se fit un bonheur de doter les plus vertueuses. Il veilla à ce que cette belle coutume ne s'éteignît pas avec lui et fit don en mourant à la paroisse de Chazay de fonds de terre considérables, afin que les revenus en soient affectés à doter chaque année une jeune fille pauvre et sage. C'est ainsi que jusqu'au XVIIIe siècle, grâce à cet homme généreux, Chazay put chaque année couronner sa rosière et la marier honorablement. De là l'adage si connu et qui est devenu la devise de Chazay-d'Azergues :

Filles qui n'ont vu le Baboin,
Oncques maris ne trouvent point.

Les malheureux eurent aussi une large part à ses largesses, il secourut toutes les misères et augmenta considérablement les revenus de notre hôpital. Après le siège de 1418, le grand hôpital du bourg ayant été détruit, il n'exista plus que celui de la Conche. Il le reconstruisit, car il avait

Digitized by Google

été en partie démoli par les bandes qui avaient assiégé Chazay. Il l'augmenta de tout le corps de bâtiment qui est en ce moment la maison Burnier et le dota de terrains fort étendus. Un cimetière, selon l'usage du temps, fut tracé à l'entour, car c'est là que devaient être ensevelis les morts de l'hôpital. Le laboureur qui défonce un peu profondément le terrain au nord de cette maison, met facilement à découvert des ossements humains, provenant de ces tombes.

Le Baboin mourut vers 1435, en une extrême vieillesse, ce fut alors un deuil général dans toute la baronnie, car personne n'avait imploré en vain le secours de cet homme généreux. Sa mémoire resta vive et vénérée dans le cœur de tous ses compatriotes. Aussi, quelques années plus tard, lorsque vers 1453, la Vierge miraculeuse de Domrémy eut délivré la France du joug des Anglais, que les sujets du roi Charles VII purent enfin se livrer à la joie de la délivrance, une grande et belle fête fut organisée en l'honneur de notre illustre héros.

Tous contribuèrent alors à lui élever une statue sur les remparts de la cité, afin de garder perpétuellement son souvenir. Le nom populaire de Baboin provenant de sa condition première lui resta, et peu à peu on oublia son véritable nom. Puis comme il fallait bien lui donner un nom de baptême, on ne trouva rien de mieux que de l'appeler Théodore (don de Dieu), nom qui faisait allusion à ses bienfaits et à ses exploits militaires, qui maintes fois avait sauvé la ville des attaques ennemies (1).

---

(1) Baboin pourrait encore venir de Bat-bien en souvenir de ses victoires sur les Anglais, car nous dit l'auteur de l'*Histoire d'Anse*, M. Serrant, on trouve dans un vieux manuscrit : Bast-Beoin.

Digitized by Google

Jusqu'en 1789, chaque année se renouvela cette solennité populaire où des réjouissances et des chants rappelaient les hauts faits de Théodore Baboin (2). En 1793, on célébra même une fête en son honneur, sa statue ne fut pas renversée, on se contenta de lui donner un aspect révolutionnaire en la décorant du bonnet phrygien et en inscrivant sur son piédestal :

Les Français sont égaux, ce n'est point la naissance,
Mais la seule vertu, qui fait la différence.

Puis, vers 1839, les habitants de Chazay s'aperçurent que cette statue de bois, bardée de fer, allait bientôt crouler par suite du ravage des temps ; ils déléguèrent deux conseillers municipaux afin de venir chercher à Lyon quelque statue, *pas trop chère*, qui pût remplacer l'ancienne. Ayant eu connaissance qu'il se trouvait aux Brotteaux, aux *Montagnes françaises*, dans un tir au pistolet, une plaque de fonte servant de cible et qui représentait un semblant de chevalier puisqu'il avait casque, bouclier et lance, ils l'achetèrent au poids, et triomphants le rapportèrent à leurs concitoyens. Ceux-ci tous joyeux lui donnèrent une place d'honneur sur la principale porte de la ville. Et c'est ainsi qu'un gladiateur

(2) Tous ces faits relatifs au Baboin étaient précieusement conservés dans les archives du couvent d'Ainay, qui les a plusieurs fois communiquées à la ville de Chazay. M. Rimbourg, maire pendant 25 ans, a eu entre mains ce communiqué historique, qui a été perdu à sa mort comme tant d'autres choses. Il était aux archives d'Ainay sous le numéro 718, nous n'avons pu le retrouver.

Voir pour l'histoire du Baboin : Serrant : *Hist. d'Anse.* p. 265 et suivantes. M. Ménal. *Album du Lyonnais :* Chazay. Th. Ogier. *La France par cantons*, t. II, p. 18.

Digitized by Google

romain représente à Chazay, sur l'unique porte qui reste, un valeureux chevalier des temps passés. Mais si ce monument est peu digne du héros, il empêche au moins l'oubli de faire ses ravages dans la mémoire des hommes, et les habitants de Chazay se montrent toujours fiers de l'illustration que le Baboin a jetée sur leur cité. D'ailleurs une partie des biens légués par lui existe encore et constitue la part du pauvre que distribue maintenant le bureau de bienfaisance.

La fête du Baboin ne se célèbre plus chaque année, mais seulement de distance en distance dans les temps de prospérité et d'abondance. La dernière fête de ce genre s'est faite en octobre 1884, toute la population des villages environnants y accourut, et l'on peut évaluer à dix mille personnes le nombre des étrangers qui prirent part à cette solennité. Jeux, courses, tirs, danses et banquets se continuèrent pendant trois jours, mais l'attrait principale de ces réjouissances fut une brillante cavalcade organisée par les habitants de Chazay. Elle représentait l'entrée triomphale du Baboin revenant de tailler en pièces les Anglais aux Culattes, avec armures, costumes du temps et prisonniers faits dans la bataille (3).

L'attrait qu'offrait cette fête à tous les villageois des

---

(3) Cette entrée solennelle a été reproduite en une gracieuse peinture par une autre illustration de Chazay, M. Francisque Compte-Calix, qui en a orné le salon de sa villa. Bien connu dans notre cité lyonnaise par le charme de ses conceptions, la grâce de ses personnages et de son coloris, M. Compte-Calix a laissé un nom cher aux Beaux-Arts et de véritables regrets au cœur de ses nombreux amis. Son tombeau est au cimetière de Chazay-d'Azergues, et la croix du Plant a été élevée, grâce à son initiative et à ses dons généreux.

Digitized by Google

alentours était fort engageant, car au milieu de ces jeux divers il en était un qui attirait de nombreux spectateurs. Vers le haut de la côte de la Balme était représenté le château en feu des sires d'Albon ; des faisceaux de paille allumés par derrière servaient à l'illusion. Au milieu de ces flammes apparaissait tout à coup une jeune fille en blanc, qui était censée représenter Jeanne d'Albon appelant au secours et attendant qu'on vînt la sauver du milieu de l'incendie. Au signal donné, les jeunes gens, réunis en ligne au bas de la côte, s'élançaient avec rapidité à l'assaut de la colline, et le premier arrivé gagnait le prix, qui était un bouquet donné par la jeune fille, ainsi qu'une belle chaîne en or. En fidèle historien, nous devons avouer qu'à la dernière fête de ce genre, on ne put trouver une seule jeune personne qui voulût bien se prêter à cette espèce de sauvetage. Ce rôle était tombé en défaveur, car à la précédente fête, qui avait eu lieu dix ans auparavant, la jeune fille qui s'était prêtée à ce jeu d'escalade avait été si sérieusement enlevée par le garçon vainqueur, qu'on n'a jamais pu retrouver les traces de l'un et de l'autre.

Les poètes de Chazay ont maintes fois chanté la gloire et les hauts faits du Baboin ; nous pensons qu'il serait agréable à nos lecteurs de voir reproduire ici deux cantates faites en son honneur. La première est de M. A. G. et date de 1835 ; la seconde de M. J. B. Rimbourg qui la fit vers 1861.

LE BABOIN DE CHAZAY

Air de la Marseillaise.

REFRAIN :

Habitants de Chazay, répétez ce refrain :
Honneur, honneur à tes vertus, Théodore Baboin.

Digitized by Google

1

Enfant de la vallée d'Azergue,
Viens saluer ton Bienfaiteur ;
Souviens-toi qu'il prit pour exergue :
Loyauté, patrie et valeur (bis)
Sous Jean-le-Bon, au Moyen Age,
Il lutta contre les Anglais,
Et leur prouva que les Français
Ne sont pas nés pour l'esclavage.

2

Son premier pas dans le village
Fut marqué d'un fait éclatant ;
Dans le feu son mâle courage
Vint chercher la mère et l'enfant (bis).
Le bras guidé par l'espérance,
N'écoutant que la voix du cœur,
Du preux sans reproche et sans peur
Il mérite la récompense.

3

Pour voir ce jeune homme héroïque
Tous les habitants d'alentour
Remplissaient la place publique,
Chacun le fêtait tour à tour (bis).
Petits enfants, maris et femmes
Les yeux remplis d'admiration,
Criaient : Gloire, bénédiction !
Au Sauveur de nos nobles dames.

4

Les dons de la munificence
L'attendaient dans le vieux manoir ;
Chacun de la reconnaissance
Comprit l'honneur et le devoir (bis).
Plus tard, le chef de la famille,
Le noble sire de Châtillon,
Pour prix de sa sublime action,
Lui donna la main de sa fille.

5

Baboin couvert de cicatrices,
Mais aussi couvert de lauriers,
De la fortune en ses caprices
Eut le meilleur lot des guerriers (bis).
Aux doux soins de la bienfaisance
Il consacra ses derniers jours ;
Il fit établir des concours
Pour l'éducation de l'enfance.

6

Pendant son illustre carrière,
Baboin connut la vraie grandeur ;
De l'orphelin il fut le père
Du pauvre adoucit le malheur (bis).
De ses bienfaits, fidèle histoire,
Que nos neveux, que nos enfants
L'apprennent dès leurs jeunes ans,
Pour en conserver la mémoire.

Voici la seconde ballade composée en 1861 par M. J. B. Rimbourg.

Air des Cent louis d'or.

REFRAIN :

Honneur, honneur à ta mémoire
Bienfaiteur de l'humanité,
L'homme qui se couvre de gloire
Mérite l'immortalité.

Digitized by Google

Le vieux temps nous fournit l'histoire
D'un chevalier nommé Baboin,
Chazay conserve sa mémoire
Et la vénère avec grand soin.
Acrobate dans sa jeunesse,
Le public admire les tours
Qu'il exécute avec adresse
Revêtu de la peau d'un ours.

Un jour un affreux incendie
Jette Chazay dans la terreur,
Au risque de perdre la vie,
Il va combattre sa fureur :
On voit une épaisse fumée
S'élever en noirs tourbillons
De la demeure consumée
Des vicomtes de Châtillon.

Un cri perçant se fait entendre
La châtelaine va périr !
Pour elle il faut tout entreprendre,
Quand pour elle il devrait mourir.
Soudain il élève une échelle
Vers les créneaux des hautes tours,
Et monte en courant sauver celle
Dont le feu menace les jours.

Aux yeux d'une foule ébahie,
Il descend son précieux fardeau,
Puis revole vers l'incendie
Tenter un prodige nouveau.
En invoquant la Providence,
Il brave du feu la fureur
Et sauve aussi la jeune Hermance
Prête à succomber de frayeur.

La mère en revoyant sa fille
Ne peut croire à tant de bonheur !
C'est tout l'espoir de la famille :
Béni soit son noble sauveur.
Le vicomte qui part en guerre,
Son grand écuyer le nomma ;
Combattant contre l'Angleterre,
Plus de cent Anglais il assomma.

Pour prix de sa haute vaillance,
Il fut fait noble chevalier,
Avec droit de porter la lance
Et l'écusson du franc guerrier.
Plus tard, pour juste récompense,
La famille de Châtillon
Lui accorda la main d'Hermance
Pour dot y joignant le million.

Il se conduit en homme sage,
Fait noble emploi de son argent :
Chaque fois qu'il en fait usage,
C'est pour soulager l'indigent.
Rappelons un trait qui l'honore :
Il a fondé notre hôpital ;
Le pauvre le bénit encore,
Est-il un plus beau piédestal ?

Quand fille, faute de fortune,
Gardait un célibat forcé,
Sa bourse devenant commune,
Elle avait bientôt un fiancé.
Depuis lors nous entendons dire :
Fille qui n'a vu le Baboin,
Ce qui ne la fait jamais rire,
Oncques mari ne trouve point.

Digitized by Google

Son grand nom sera d'âge en âge,
Transmis à la postérité ;
Son noble cœur et son courage
Méritent l'immortalité.
Au-dessus d'une antique porte,
Il fut mis en quatorze cent ;
Sur sa noble figure il porte
Bon accueil, sourire au passant.

Tous les ans par reconnaissance,
Chazay fête son bienfaiteur :
Que l'on soit pauvre ou dans l'aisance,
Pour tous c'est un jour de bonheur.
Voyez ce héros, casque en tête,
Bouclier au bras, la lance au poing,
Pour nous il protège sa fête,
C'est bien toujours le bon Baboin.

Venez, habitants des montagnes,
Accourez de proche ou de loin,
Gens des villes et des campagnes,
Voir notre vogue du Baboin.
En partageant notre allégresse,
Vous doublerez notre bonheur.
Pour cela que chacun se presse
De chanter ce refrain en chœur :

Honneur, honneur à ta mémoire,
Bienfaiteur de l'humanité :
L'homme qui se couvre de gloire
Mérite l'immortalité.

Telle est la curieuse légende du Baboin que l'histoire ne dément pas. En effet, Jean-Pol-Guillaume d'Albon cité dans ce récit comme étant des sires de Châtillon, existait réellement à cette époque ; seulement il était seigneur de Curis et de Saint-Forgeux. Fils d'Henri d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis, et de Blanche Richard, fille du seigneur de Saint-Priest, Guillaume d'Albon eut à soutenir une grande querelle avec son cousin Thibaud d'Albon, seigneur de Bagnols et de Châtillon. Il avait épousé Alice de L'Espinasse, et Le Laboureur

Digitized by Google

nous dit qu'il eut une belle postérité (4), entre autres une fille Jeanne ; il ne sait ce qu'elle est devenue. Ne serait-ce pas la jeune damoiselle qui épousa notre héros ?

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

(4) *Mazures*, t. II, p. 138.

Digitized by Google

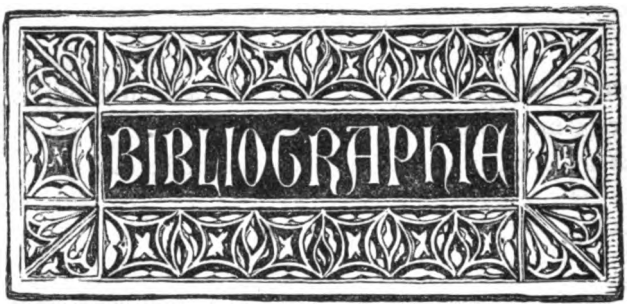

DE L'IMAGINATION dans les principes des sciences exactes, par M. J.-F. Bonnel, professeur au lycée de Lyon. — 1 vol. in-8, Tours, 1890.

Sous ce titre, M. Alfred Cottier, éditeur à Tours, vient de publier dans sa collection scientifique de livres pour distribution de prix, un ouvrage de notre compatriote, M. Bonnel, jeune. L'auteur s'adresse aux maîtres de l'enseignement aussi bien qu'aux élèves, il nous indique la solution d'une foule de questions qui sont très simples en apparence, mais qui, au fond, touchent aux points les plus délicats des mathématiques, c'est-à-dire à la philosophie même de la science.

On s'accorde généralement à reconnaître la perfection des sciences mathématiques, et surtout à en affirmer l'absolue solidité. Il est cependant bien rare qu'on ait pris la peine de rechercher sur quelles bases repose cet édifice réputé inébranlable. D'où vient alors cette conviction si profonde et si universellement répandue?

Serait-elle due au souvenir des difficultés que l'on a rencontrées dans l'étude des premiers éléments et se résigne-t-on d'une façon plus ou moins consciente à admettre comme vrai ce qu'il serait trop long et trop pénible d'examiner? C'est une explication qui est admissible quelquefois, mais qui ne doit pas évidemment être acceptée dans tous les cas.

Digitized by Google

On oublie vite sans doute les formules de l'algèbre, les propositions de la géométrie et jusqu'aux opérations un peu compliquées de l'arithmétique. Mais, en se reportant à ses études classiques, on se rappelle fort bien que ce n'était pas chose si simple que de démontrer au tableau un théorème de géométrie. Il ne fallait pas substituer par mégarde une expression à une autre qui semblait équivalente, ni avancer une proposition téméraire, sous peine d'être repris et convaincu d'absurdité non seulement par le professeur, mais aussi par ses condisciples. Le moindre écart dans la voie de l'erreur était dénoncé; la plus petite inexactitude dans le calcul apparaissait avec des conséquences désastreuses. Mais aussi, quel plaisir lorsqu'on avait trouvé la solution d'un problème par une savante mise en équation, qu'on avait fait passer heureusement une circonférence par trois points ou qu'on avait exposé sans faute et sans hésitation la belle démonstration du carré de l'hypoténuse. C'est que, ces jours-là, l'intelligence était arrivée à la lumière de la vérité par le droit chemin où la raison guide et assure tous les pas. C'était la révélation d'un état nouveau de l'esprit, comme l'entrée en possession d'une force inconnue, dont la puissance paraissait sans limites. L'effort de l'attention, cette prière à la vérité, avait trouvé sa récompense.

Plus tard, dans son cours de philosophie, l'élève a été amené à réfléchir sur les diverses méthodes des sciences et à reconnaître sur quels fondements chacune construit son édifice particulier. Il sait alors que si la physique de notre temps ne ressemble guère à celle d'Aristote, la géométrie qu'on lui enseigne est encore celle d'Euclide et d'Archimède ; que Newton et Leibniz ont bien pu ajouter à l'œuvre des anciens, mais qu'ils n'ont rien eu à y modifier, rien à en retrancher. S'il recherche alors ce qui se trouve à la base des mathématiques, il n'y voit qu'un très petit nombre de notions premières empruntées à la plus simple observation, quelques axiomes et des définitions. Quelle est la valeur de ces notions premières et par quelle mystérieuse puissance peuvent-elles contenir un si grand nombre de vérités ? Par quels procédés l'intelligence passe-t-elle de ces connaissances si simples, si communes aux idées les plus hautes et les plus ardues ? La logique donne bien les règles des définitions : mais ces règles sont-elles rigoureusement observées dans la géométrie ?

M. Bonnel répond à toutes ces questions. Voici d'abord très nettement exposée la nature des sciences mathématiques en général. « L'observation, dit-il, nous fournit le germe des idées mathématiques en nous

Digitized by Google

faisant voir des choses concrètes ; l'esprit s'empare de ces idées, les agrandit par l'imagination, les généralise et les complète par une conception, et les dépouillant ainsi de ce qu'elles ont de matériel ou de particulier dans leur objet, les amène à cet état de perfection qu'on nomme abstrait, où elles se prêtent merveilleusement aux combinaisons de l'analyse. » Ces quelques mots définissent admirablement l'objet, le fondement et la méthode des mathématiques.

Il est intéressant d'examiner de plus près la méthode elle-même. On dit ordinairement que le raisonnement par déduction est le propre des mathématiques qui l'emploient exclusivement, et que c'est ce procédé de démonstration qui donne aux résultats leur caractère absolu de certitude, qu'elles ne partagent avec aucune autre science. Notre auteur ne manque pas de nous avertir que la géométrie procède souvent par une voie toute différente de la déduction, par exemple quand elle se sert de la méthode des limites. Lorsque nous concluons des propriétés des polygones inscrits à celles du cercle, n'y a-t-il qu'une simple déduction ? La raison va-t-elle dans ce cas du général au particulier ? Il n'en est point ainsi. A travers les variations d'une figure finie (le polygone inscrit), l'intelligence cherche ce qui reste vrai dans l'infini, c'est-à-dire lorsque le nombre des côtés du polygone devenant infiniment grand, le cercle se substitue au polygone qui disparaît complètement. L'extension de la pensée qui conduit ainsi du *moins au plus*, n'a rien de déductif : c'est une induction véritable. Cette vue de l'infini à travers le fini est bien le procédé général par lequel l'esprit atteint l'universel, objet propre de la science, ainsi que l'explique Aristote.

Les définitions sont en mathématiques d'une importance capitale. Combien de fois l'élève a-t-il dû les répéter avant d'en saisir toute la portée et de ne leur faire dire que ce qu'elles contiennent réellement. Lorsqu'il s'agit des premières notions, rien n'est plus difficile que de donner de bonnes définitions. La plupart des définitions de la géométrie sont des définitions de mots ; mais celles de la ligne droite, du plan, de l'angle ne sont-elles pas à un certain point de vue des définitions de choses ? C'est, je crois, le caractère mixte de ces définitions qui en fait la difficulté. Quoi qu'il en soit, elles doivent, comme l'enseigne la philosophie, comprendre tout le défini et ne s'appliquer qu'au seul défini. De plus, il faut en général démontrer que la chose définie est possible et unique. Aussi les définitions que l'on trouve dans les traités diffèrent notablement lorsqu'il s'agit de ces premières notions : l'ouvrage de

Digitized by Google

M. Bonnel en contient un examen approfondi et donne sur ces points des aperçus d'une clarté complète et d'une grande profondeur.

A quoi bon toutes ces subtilités, demanderont certains esprits, qui se piquent d'être pratiques et qui ne voient dans les sciences que des règles ou des lois à utiliser en vue de leurs applications ?

Pour répondre à ces critiques, il faut avant tout faire remarquer qué la valeur de l'intelligence, même au point de vue de la pratique, ne se mesure pas uniquement par le nombre des connaissances entassées dans la mémoire. La qualité des esprits peut être très diverse, alors même qu'ils sont également meublés.

Si l'éducation a développé principalement les facultés réceptives (et ce genre d'éducation est facile et commun), l'intelligence accueille facilement sans contrôle les idées qui s'offrent à elle, et dès lors l'erreur y trouve son chemin plus commodément que la vérité. La plupart des connaissances acquises par la mémoire restent sans emploi et disparaissent sans profit avec le temps. Bien différents sont les résultats, lorsque les études ont été dirigées en vue de former l'esprit lui-même plutôt que de le meubler. L'intelligence habituée à l'examen n'est point réfractaire aux nouveautés, mais elle les soumet à son jugement; exercée aux difficultés, elle ne recule pas devant le travail et l'effort. En possession des idées générales, elle voit plus haut et plus loin.

Or, l'étude des mathématiques doit se faire d'une manière différente selon qu'on s'y propose comme but l'utilité pratique ou qu'on y voit avant tout un moyen de former l'esprit.

Les éléments de ces sciences tiennent dans nos programmes d'enseignement une place que quelques-uns trouvent exagérée. Ils ont raison, s'ils considèrent de quelle faible utilité pratique sont pour la plupart des professions, les vérités qu'elles enseignent et qui peuvent d'ailleurs s'apprendre en très peu de temps, lorsqu'on se borne à ce qui est d'usage commun. La géométrie peut perdre alors en grande partie son caractère de science abstraite et s'apprendre beaucoup avec la mémoire seule. Il en sera tout autrement si l'on considère l'étude des mathématiques comme une gymnastique pour l'intelligence et si elles sont enseignées dans cette intention. Les efforts que fait l'élève pour concevoir les idées abstraites et suivre de longs raisonnements l'obligent à se replier sur lui-même et l'habituent à concentrer son attention sur des sujets difficiles.

Digitized by Google

La résolution des problèmes qui dépend ordinairement d'un petit nombre de données et de quelques théorèmes le forcent à tirer parti des connaissances déjà acquises par une réflexion sérieuse et les combinaisons les plus variées. Ainsi se développe d'une manière continue l'activité propre de l'esprit. L'enseignement des mathématiques conçu dans cet esprit est donc très favorable à la formation de l'intelligence. On en restera convaincu en lisant l'ouvrage qui nous a suggéré ces quelques réflexions.

J.-B. MATHEY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance publique du 15 avril 1890.* — Présidence de M. Arloing. — On a entendu, dans cette séance, le discours de réception de M. A. Leger, et celui de M. Gobin. L'Académie de Lyon n'impose pas à son récipiendaire, comme le fait l'Académie française et comme le font plusieurs Académies de province, l'obligation de prononcer l'éloge de son prédécesseur. La courtoisie peut l'entraîner à faire discrètement cet éloge, mais il n'y est pas obligé, et il peut choisir pour texte de son discours le sujet qui lui convient le mieux, le thème favori de ses études habituelles. Félicitons la Compagnie de cette sage et libérale coutume qui nous a valu, dans la séance du 15 avril, au lieu de simples biographies, deux petits chefs-d'œuvre, d'esprit différent, mais très écoutés et fort applaudis.

M. A. Leger a traité la question palpitante du travail et de la paix sociale. Quelle a été l'organisation du travail dans l'antiquité et dans le Moyen Age ? Quelles transformations a-t-elle subies avec les idées et les exigences modernes ? Quelle forme cette organisation doit-elle emprunter dans l'avenir ? Telles sont les trois questions qu'il s'est posées et qu'il a résolues avec un incontestable talent d'érudition, de pensée et de style.

Digitized by Google

Le grand facteur de la production dans l'antiquité fut la corporation. A Rome, les premières lois de la République autorisaient la formation de ces confréries ou *sodalites*, qui jouissaient des droits civils, rédigeaient leur code disciplinaire et pénal, et avaient à leur service des défenseurs, des patrons, des esclaves. L'ouvrier, admis dans ces collèges, en acceptait militairement toutes les règles, en même temps que la protection. Ces corporations industrielles ne tardèrent pas à constituer un État dans l'Etat, à ce point que les empereurs eurent souvent à compter avec elles et qu'ils durent, ne pouvant les briser, se déclarer satisfaits de porter le titre purement nominal de pontife de tous les collèges romains. D'un autre côté, les rigueurs réglementaires de la corporation et son monopole suscitèrent comme correctif la concurrence du travail des esclaves, qui joua dans la production antique le rôle économique et pondérateur dévolu aux machines de nos jours. On vit alors se soulever, comme à présent, les conflits et les haines du travail et du capital, jusqu'au jour où tout sombra dans l'Empire, sous les coups pressés des barbares.

Au Moyen Age, c'est tout d'abord dans les cloîtres et les monastères de la France, puis ensuite dans les corporations *médicéristes* établies par villes et par professions, avec leurs chapelles, leurs fêtes, leurs banquets, que nous retrouvons la vieille constitution romaine, amendée et transformée ainsi que tout le reste par l'esprit chrétien. A l'ombre des Capitulaires de Charlemagne, l'industrie put traverser la période féodale, se défendre contre l'arbitraire des seigneurs et acquérir une large part d'influence dans les communes, à l'affranchissemeut desquelles elle ne resta pas étrangère. Au XIIe et XIIIe siècles, l'organisation des confréries atteignit son apogée ; saint Louis, mieux inspiré que les empereurs romains, fit accepter à chaque profession un « règlement » lui assurant de nombreux privilèges contre une redevance que l'édit de 1581 convertit plus tard en impôt régulier : ce fut là l'origine des patentes. Les rapports ainsi fixés entre l'Etat, les patrons et les ouvriers se maintinrent à peu près corrects jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Mais les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets : les ouvriers repoussés d'une jurande, et ceux, plus nombreux encore, qui ne pouvaient y entrer, se mirent à errer de ville en ville pour trouver leur vie, et, en vue de réussir et de se protéger mutuellement contre les confréries, formèrent ensemble une ligue nouvelle. C'était le *compagnonnage*, avec son esprit de solidarité et ses cérémonies plus ou moins mystiques,

Digitized by Google

imitées des *ghildes* du Nord. Cette institution des compagnons se développe durant tout le XVIIIe siècle ; elle survécut même à la corporation, pour céder la place aux syndicats ouvriers actuels, dont l'esprit d'antagonisme contribue efficacement à fomenter et entretenir la division dans le domaine du travail.

Malgré cela, les ouvriers n'articulaient aucune plainte, et la question ouvrière n'existait pas, au moment de la Révolution française, car on n'en trouve aucune trace dans les fameux cahiers de 1789, et certes il y avait alors une telle passion de réformes pour l'amélioration du sort des hommes que les doléances ouvrières, si elles avaient été formulées, n'auraient point passé inaperçues. Dans la nuit du 4 août 1789, corporations, jurandes et maîtrises, avec tous les privilèges, furent supprimées en masse et remplacées par *la liberté individuelle du travail :* c'est le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui. Au point de vue social, cet état d'isolement de l'homme, face à face avec la liberté, vaut-il mieux que la discipline inflexible des collèges antiques tempérée par le christianisme ou que l'esprit de solidarité défensive des corporations médicéristes et du compagnonnage ? Du moins, cet état nouveau est-il protégé par une législation sagement appropriée aux besoins qu'il engendre ? M. Leger passe en revue les tentatives imaginées depuis cent ans pour donner satisfaction au travail national. La mine au mineur ! L'usine à l'ouvrier ! La terre au laboureur ! Hélas ! des expériences diverses, durables et décisives ont montré que cette forme d'émancipation conduit fatalement l'ouvrier européen à un égalitarisme envieux, à une servitude des plus pesantes et à la plus noire misère : la formule à la mode n'est donc qu'une triple utopie, et, avec les difficultés croissantes de l'industrie qui exige de jour en jour plus de décision, plus d'unité, plus de ressources, le problème de la coopération productive, sauf des cas particulièrement exceptionnels, paraît aussi insoluble que complexe.

Où se trouvera donc la situation de la question du travail et de la paix sociale ? Sera-ce dans des conférences internationales ou des rescrits impériaux ? Mais quel est le souverain qui peut commander à la consommation, à la production, pour assurer le jeu normal du travail et des salaires, une somme de quinze à vingt millions par jour, nécessaires aux besoins immédiats de la population ouvrière d'une nation ! Il faut évidemment être de son temps, mais il faut aussi savoir observer et tenir compte des faits, et c'est en cela que M. Leger a fait preuve

Digitized by Google

d'un véritable esprit pratique uni à une grande hardiesse de logique. Ce n'est pas par l'Etat, ni par l'ouvrier qu'il entend rétablir l'accord du travail et du capital, mais par le patron.

Pour éviter le chômage, les grèves, les interdits, pour alimenter sans cesse nos formidables usines, à travers les périls et les surprises de la concurrence, nous serons obligés d'avoir de puissantes organisations, capables d'exploiter de vastes champs d'action, d'ouvrir des débouchés très étendus, de posséder des capitaux permettant d'accumuler des avances considérables de travail. Ces ressources, les ouvriers n'en disposeront jamais, seuls ou associés ; l'Etat est impuissant à les leur donner; seul le patronnat bien compris, sévèrement pratiqué, justement pénétré des devoirs qui lui incombent et résolu à ne pas s'y soustraire, pourra garantir l'ouvrier contre les incertitudes du lendemain. Il y a déjà en France quelques établissements dont les chefs ont pu réaliser sans contrainte la synthèse des trois facteurs du travail national : intelligence, capital, travail ; l'ouvrier qui y est attaché parle avec orgueil de sa maison, comme le marin de son vaisseau, comme le soldat de son régiment. Si nous voulons nous sauver de la misère, imitons et multiplions ces efforts pour grouper toutes les bonnes volontés au profit de la patrie et de l'humanité.

M. Gobin, qui a parlé après M. A. Leger, nous a entretenus des grands travaux publics modernes. Le sujet était particulièrement intéressant pour nous, qui sommes à la veille de voir s'élever un pont monumental entre les deux collines de Fourvières et de la Croix-Rousse, mais l'orateur n'en a pas dit un mot. Il ressort toutefois des chiffres qu'il a cités pour la construction d'ouvrages semblables, que la somme de sept cent mille francs fournie par la Ville comme garantie d'intérêts à l'entreprise, paraîtra tant soit peu exagérée.

M. Gobin a divisé son discours en deux parties : les grands travaux en Amérique, et les grands travaux en Europe, puis il a fait défiler devant l'auditoire, avec beaucoup d'habileté et d'élégance, les chemins de fer, les viaducs, les ponts suspendus, les ponts en pierre, les tunnels les plus merveilleux des deux mondes, depuis le Niagara jusqu'à Porto, depuis le canal de Panama jusqu'au souterrain de la Tamise. Il a rendu un juste hommage aux anciennes constructions en pierres de taille, sans méconnaître les services croissants que rendent le fer et l'acier dans les ouvrages modernes. Le pont du Douro, le viaduc de Garabit, la tour de l'Exposition de 1889, l'ont amené naturellement à payer un

Digitized by Google

tribut d'éloges mérités à l'ingénieur Eiffel. Il nous est impossible de le suivre dans cette vertigineuse énumération des chefs-d'œuvre du génie civil, c'est plus qu'un brillant discours académique, c'est un recueil de documents précieux, un vade-mecum de voyageur désireux de s'instruire, une mine d'appréciations aussi ingénieuses que précises. Chose curieuse ! M. Gobin a terminé par un vœu presque semblable à l'appel de son confrère, M. Leger. Partout, dans nos constructions, a-t-il dit, l'acier tend à dominer, il recouvre nos vaisseaux, il envahit nos canons et même nos fortifications. Ces masses de fer serviront-elles un jour à fabriquer des outils, des rails et des machines ? Espérons-le, mais en souhaitant que cette transformation suive, non pas un appauvrissement de la production, mais un état de civilisation qui rende inutile la défense de nos frontières et permette de faire converger vers le bien-être de l'homme et la prospérité publique toutes les forces vives de l'humanité.

J.-F. Bonnel.

Séance du 22 avril 1890.—Présidence de M. Morin-Pons.—Hommages faits à l'Académie : 1° *Notes sur le Salon*, par M. de Cazenove ; 2° *Lettres sur l'Exposition*, par M. Léon Malo ; 3° Les *Incunables de la Bibliothèque*, par M. A. Vingtrinier ; 4° Tome XX et XXIe de la *Revue des Religions ;* 5° *Deux années de présidence à l'Académie des sciences morales et politiques* par M. F. Bouillier. — M. Berlioux communique une introduction à l'*Etude du pays Danois ou la Celtique du Nord*. Le séjour que les Celtes ont fait dans le Danemark, a exercé une grande influence sur les peuples gaulois. Aucun autre pays n'est plus riche en dolmens et en tumulus. Le tumulus de Jellinge, en Jutland, présente notamment cette particularité curieuse qu'une inscription runique en fixe la date au IXe siècle. Abordant ensuite la nomenclature des rivières, l'orateur fait observer que toutes celles de la Norwège sont des *Elfi*, nom dont la forme se retrouve dans l'*Alphée* des Grecs, l'*Albula* de l'Italie, et l'Elbe de la Germanie. Toutes celles du Danemark, au contraire, sont des *Aas*. Les Aas forment une longue ligne ininterrompue qui s'étend de la Grande-Bretagne à la Courlande ; ils marquent le domaine septentrional de Celtes. M. Berlioux signale ensuite le passage des adorateurs d'Odin, qui ont traversé la Scandinavie, à une époque relativement récente, en portant leur culte chez les Anglo-Saxons, passés à une époque ultérieure en Grande-Bretagne, ce que nous révèle notamment

Digitized by Google

l'existence concomitante du *Londinum* de l'Angleterre et du *Londinum* de la Scandinavie. Puis il étudie le centre religieux de Lethra, au sud-ouest de Rœskvild, qui a été un centre celtique, avant d'appartenir aux sectateurs d'Odin. Enfin, il termine sa communication par quelques nouveaux développements sur la parenté des Celtes du Nord et du Midi et sur les centres religieux, auxquels était donné le nom générique d'Alesia ou Alisia.

Séance du 29 avril 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. Gobin fait hommage à l'Académie d'un portrait de M. Louis Dupasquier, architecte, ancien membre de la Compagnie, et fondateur du prix Dupasquier ; ce portrait, au crayon, est signé du monogramme EV, et porte la date de 1840. — M. Guimet offre à l'Académie : 1° Deux volumes des *Annales du Musée Guimet*, renfermant l'autographie des textes récemment recueillis dans les hypogées royaux de Thèbes, par MM. Lefébure, Loret, Naville, etc. ; 2° Un volume intitulé : La *Siao-Hio*, ou morale de la jeunesse, traduit du chinois, par M. de Harlez ; 3° Un autre volume, renfermant l'*Histoire de saint Pacôme et de ses communautés*, d'après des documents inédits, coptes et arabes, traduit par M. Amélineau ; 4° Quatre fascicules de la *Revue de l'histoire des Religions*, par M. Réville ; 5° Le dernier volume paru de la bibliothèque de vulgarisation des *Religions de l'Inde*, par M. de Milloué. — M. Ch. André dépose sur le Bureau, pour les mémoires de l'Académie, un travail de M. Marchand, météorologiste-adjoint à l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, qui résume, en trois pages, les observations faites sur les taches du soleil pendant l'année 1889, et les trois premiers mois de 1890. — M. André offre également, comme complément à ce travail, le résumé qu'il a fait des oscillations diverses du magnétisme terrestre observées à Lyon, pendant les cinq dernières années, à l'aide du magnétomètre Mascart. Il rappelle l'analogie existant entre l'activité solaire et le magnétisme terrestre. Mais les observations faites par lui, pendant la période de 1884 à 1889, lui ont permis de constater que l'amplitude de la déclinaison magnétique a commencé à décroître régulièrement pendant les premières années de la série, pour devenir nulle à la fin. Cette marche concorde avec celle de la fréquence et de l'étendue des taches solaires, qui a conduit M. Wal à la période undécennale. La planète Jupiter met onze années et quelques jours à faire sa révolution autour du soleil, et d'après la théorie cosmogonique de Laplace, on

Digitized by Google

doit en conclure qu'au moment de la formation de cette planète, le soleil, dont elle se détachait, possédait une rotation de même durée ; il y a donc eu une époque où la période undécennale jouait un rôle important dans l'astre du jour, et cela expliquerait, dans la succession actuelle des taches solaires et dans les variations du magnétisme terrestre, l'apparition inattendue de la période undécennale dont il s'agit. — M. Valson ayant demandé à M. André son avis sur la théorie cosmogonique de M. Faye, l'orateur répond qu'il lui est impossible de tenir compte d'une théorie qui n'est pas d'accord avec les lois de Kepler. Au surplus, toutes les observations les plus récentes de Schiaparelli et autres sur le sens et la durée de la rotation des planètes, tendent à confirmer la théorie de Laplace, et à faire repousser celle de M. Faye.— M. J. Teissier communique à l'Académie le résultat de quelques expériences nouvelles relatives à l'histoire des auto-intoxications. La production des accidents de l'insuffisance urinaire avait été attribuée parfois à l'accumulation dans le sang de substances toxiques, qui ne se trouvent pas éliminées par l'urine ; mais cette hypothèse très vraisemblable, d'ailleurs, n'avait point reçu de confirmation directe. Mais, grâce à de nouvelles recherches faites avec l'assistance de M. Roque, agrégé de la Faculté, l'orateur a pu, dans un cas tout récent d'urémie, survenue dans le cours d'une néphrite interstitielle, constater que la toxicité du sérum sanguin était, en pareil cas, inversement proportionnelle à la toxicité des urines. Cette constatation, d'une grande importance au point de vue de l'interprétation physiologique des accidents de l'insuffisance rénale, justifie aussi très rationnellement l'emploi de la saignée dans le cours des accidents urémiques. Mais, à côté de l'insuffisance rénale, il faut ranger aussi l'insuffisance hépatique, qui peut provoquer l'apparition des phénomènes cliniques absolument comparables à ceux de l'insuffisance rénale ; l'urémie éclamptique par exemple. M. le docteur Teissier a eu l'occasion d'en observer tout récemment un exemple très remarquable chez un malade affecté de cirrhose du foie. La conclusion pratique à tirer de ces données nouvelles, est qu'on doit procéder, avec un grand ménagement, dans l'administration des substances tendant à fermer le rein chez les malades dont le foie fonctionne d'une manière défectueuse. — A la suite de cette communication, MM. Arloing, Saint-Lager et Humbert Mollière signalent d'autres faits confirmant le fond des observations de M. Teissier.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 6 novembre 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président annonce que M. Vettard, membre de la Compagnie, a obtenu une médaille au concours de poésie proposé par l'*Alliance littéraire* de Toulouse sur la *Tour Eiffel.* — M. Beauverie termine la lecture de son poème : *Les Martyrs de Lyon.* — M. Bleton lit une étude de mœurs, intitulée *Nos Voisins* (V. la *Revue du Lyonnais*, octobre 1889). — M. l'abbé Relave communique ses impressions sur les maîtres de l'Ecole française à l'Exposition universelle (V. *Revue* de novembre 1889).

Séance du 20 novembre 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — MM. Beauverie, Vettard et abbé Conil sont nommés membres de la Commission chargée d'étudier la pétition à laquelle la Société est invitée de s'associer, au sujet de la Réforme de l'Orthographe. — M. Morel communique une étude sur des bas-reliefs et une inscription provenant de l'Ile-Barbe. — M. Vettard donne lecture de plusieurs pièces de vers intitulées : *Les Cinq cordes de la lyre;* la *Tour Eiffel*; quatrain sur la *Tour Eiffel ; Voyage dans la Lune.*

Séance du 4 décembre 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — Renouvellement du bureau. Sont nommés : Président, M. Coint-Bavarot ; vice-président, M. Alexandre Poidebard ; secrétaire, M. Marius Grillet ; secrétaire-adjoint, M. Louis Morel ; trésorier, M. Honoré Pallias ; bibliothécaire-archiviste, M. A. Vachez. — Sont nommés membres du Comité de publication : MM. Vachez, Vettard, comte de Charpin-Feugerolles, Bleton et Galle. — M. Honoré Pallias, trésorier, donne communication de la situation financière de la Société, de décembre 1888, au 4 décembre 1889. — M. Beauverie lit le rapport de la Commission chargée de l'examen de la pétition pour la Réforme de l'Orthographe. — M. Vettard fait connaître les motifs qui l'obligent à ne pas se rallier aux conclusions de ce rapport. — A la suite de diverses observations présentées par MM. Coint-Bavarot, Relave, Conil et Richard, l'examen de la question est renvoyé à la prochaine réunion.

Société de Géographie. — *Séance du 18 mai 1890.* — Le R. P. Chautard, des Missions Africaines de Lyon, fait une intéressante conférence sur le Dahomey. Après avoir fait la description topographique de

Digitized by Google

ce pays. Il donne quelques renseignements sur son armée, qui compte sept à huit mille hommes et trois mille amazones. L'orateur fait connaître ensuite la situation du commerce français au Dahomey. Ce pays est très fertile et l'on pourrait en tirer de grands avantages, si l'on parvenait à supprimer l'influence des féticheurs et à détruire Abomey, capitale de la barbarie. Il fait enfin un exposé des relations de la France avec le Dahomey, depuis 1851, jusqu'aux derniers événements, en concluant qu'il serait contraire aux intérêts et à l'honneur de la France d'abandonner cette colonie.

Club alpin français. — La section lyonnaise fait, dans le courant du mois de mai, trois excursions générales aux environs de Lyon : 1° le 4 mai, à Sainte-Catherine-sur-Riverie et dans diverses localités voisines ; 2° le 15 mai, à Artemare ; 3° les 25 et 26 mai, à Bourg, Saint-Claude, La Faucille, La Dôle, Saint-Cergues, Nyon et Genève.

Société de Botanique. — Le 18 mai, la Société fait, sous la direction de M. Debat, ancien président, une herborisation à Charbonnières, pour l'*Etude des mousses*.

Société des Sciences industrielles de Lyon. — *Séance générale du 28 mai 1890.* — M. Morel lit une étude sur les chlorostannates. — M. Linossier communique ses recherches sur les fermentations provoquées par le vibrion septique.

Digitized by Google

Chronique de Mai 1890

2, 3 et 4 mai. — Grandes fêtes du triduum célébré dans l'église primatiale, en l'honneur des Bienheureux Chanel et Perboyre.

4 mai. — Conférence de M. Bayet, professeur à la Faculté des lettres : *Les Universités françaises, au Moyen Age.*

8 mai. — Constitution de la Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Lyon pour l'année 1890-1891. Président, Me Lavirotte, notaire à Lyon ; 1er syndic, Me Mestrallet, notaire à Lyon ; 2e syndic, Me Chevrot, notaire à Condrieu ; rapporteur, Me Rondard, notaire à Montrotier ; secrétaire, Me Berloty, notaire à Lyon ; trésorier, Me Trévoux, notaire à Lyon ; membres titulaires, Me Gouy, notaire à Saint-Genis-Laval ; Mathieu, notaire à Villeurbanne et Chazot, notaire à Orliénas.

11 mai. — Mort de M. le baron François-Achille-Napoléon Raverat, officier d'Académie, ancien président de la Société littéraire de Lyon, décédé dans sa 79e année. Une étude sur sa vie et ses œuvres sera publiée prochainement dans notre recueil. C'est pourquoi nous nous bornons à énumérer ici les divers articles qu'il a fournis, pendant une période de dix années, à la *Revue du Lyonnais.* — 3e série, T. IX. *Château-Bayart ;* — T. XV : *Lyon* (1er essai de ses études étymologiques sur le nom de *Lugdunum*) : — T. XVI : *Fourvières* ou *Fourvière* (étude étymologique) ; *Saint-Martin-d'en-Haut* (id.) ; — T. XVII :

Digitized by Google

Ecully (id.) ; *la Vallée de l'Huille* (id.), *Note au sujet de la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes;* T. XVIII : *Roussillon; la Mouche* (étude étymologique) ; — T. XIX : *Rectification au sujet de Montmelas ; les habitations* (étude étymologique) ; *Couèves et écuevilles* (id.) ; — T. XX : *Affaneurs* (id) : — 4e série, T. Ier : *Etymologies : Maures et Sarrasins;* — T. II ; *le lac de Paladru* ; — T. III : *Etude sur Trion ; la Silve-Bénite* ; *De Lyon à Nantua ;* — T. V : *Le tènement de Thunes ;* — T. VI : *Les Affaneurs* (étude étymologique) ; — *Dom Ildefonse Roguet* (notice nécrologique) ; — T. VIII : *La mort d'Amédée VII de Savoie, dit le comte Rouge,* par Max Sequanus (compte rendu) ; — T. IX : *Explosion d'un bateau à vapeur sur le Rhône* (4 mars 1827) : — *Marie de Savoie,* par Mme d'Orgeval (compte rendu) ; — T. X : *L'Œuvre littéraire de Madame d'Orgeval;* — *L'Obituaire de Saint-Pierre,* par M. Guigue (compte rendu). — M. le baron Raverat était né à Crémieu (Isère), le 18 mars 1812.

— Inauguration des concerts instrumentaux au Kursaal de Charbonnières.

15 mai. — Mort de M. Emile Bernard, officier de l'Instruction publique, avoué au Tribunal civil, ancien professeur au Lycée, secrétaire de la Chambre et administrateur de la Caisse d'épargne de Saint-Just, décédé à l'âge de 57 ans. Me Flory, président de la Chambre des avoués, prononce, à ses funérailles, un discours qui a été publié dans le *Moniteur Judiciaire* du 23 mai 1890.

— M. Jules Simon, sénateur et membre de l'Académie française, prononce un grand discours, dans le grand amphithéâtre du Palais des facultés, quai Claude-Bernard, pour la clôture des conférences organisées par la Société des Amis de l'Université lyonnaise et la Société de l'enseignement professionnel du Rhône.

— Deuxième réunion des courses organisées par la Société hippique au parc de Bonneterre.

18 mai. — Le 99e de ligne célèbre à Feyzin (Isère), l'anniversaire de la bataille d'Aculcingo (Mexique), à laquelle il prit part, avec un tel éclat, que son drapeau fut décoré de la Légion d'honneur.

— Troisième et dernière réunion des courses du parc de Bonneterre.

19 mai. — Ouverture de la session des Assises du Rhône, pour le 2e trimestre de 1890, sous la présidence de M. Alliod, conseiller à la

Digitized by Google

Cour d'appel, assisté de MM. Anselme des Pomeys et Cuaz, aussi conseillers.

20 mai. — Me Bonnard, avocat, est élu membre du Conseil de l'ordre, en remplacement de Me Genton, décédé.

— M. le docteur Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, est nommé correspondant national de l'Académie de médecine.

21 mai. — Mort de M. Jacques Bernard, ancien maire de la Guillotière, chevalier de la Légion d'honneur, membre honoraire du Consistoire de l'Église réformée de Lyon et donateur de la belle collection de tableaux qui porte son nom, au Musée de Lyon.

22 mai. — M. Gaspard André, architecte et membre de l'Académie de Lyon, obtient le second prix, au concours ouvert par la ville de Lausanne (Suisse), pour la construction d'une Université dans cette ville.

24, 25 et 26 mai. — Grandes fêtes données au Parc, au profit des œuvres des Fourneaux de la Presse et des Petites Filles des soldats. Ces fêtes commencent par une grande cavalcade, qui parcourt les principales rues de Lyon, pendant l'après-midi du 24 mai.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

SCULPTURES

ET

DALLE FUNÉRAIRE

PROVENANT DE L'ILE-BARBE

L'ÉTRANGER ou le promeneur qui a parcouru les rives pittoresques de la Saône, n'est pas sans avoir remarqué, sur le quai de Vaise, une maison située à quelques pas du pont de Serin et portant actuellement le numéro 36. Les anciens matériaux bien appareillés, qui ont servi à cette construction, suffiraient à eux seuls à lui donner un certain cachet d'ancienneté, si l'on n'apercevait, et c'est là son originalité, au-dessus de la porte d'entrée, des ouvertures du rez-de-chaussée et au sommet du dernier étage, de curieux bas-reliefs représentant des personnages ou animaux symboliques, ainsi que différents motifs d'ornementation de l'architecture romane.

Un constructeur intelligent a su tirer parti de ces antiques débris et, sans les condamner à un perpétuel oubli, les a répartis, suivant son goût et avec assez de méthode, dans la façade de cette maison.

Digitized by Google

Toutefois, nous regrettons quelque peu, pour notre part, que les étages supérieurs soient dépourvus de ces ornements prodigués, au contraire, pour le couronnement de ce moderne édifice. On eût pu en tirer un meilleur parti décoratif, et nous aurions aimé à les étudier de plus près : l'harmonie générale eût été, du reste, plus heureuse, et les larges ouvertures ainsi agrémentées nous auraient épargné de lever bien haut la tête pour ne faire, hélas! qu'entrevoir ces intéressants vestiges du passé que la fantaisie et l'originalité de leur dernier possesseur ont bien voulu nous conserver.

Ces pierres, nous a-t-on dit, et le fait paraît certain, appuyé qu'il est par de nombreux témoignages, proviennent de l'ancienne église Saint-Martin-et-Saint-Loup de l'Ile-Barbe. Un certain nombre d'années après la Révolution, un entrepreneur, après en avoir chargé plusieurs bateaux, en fit élever cette maison. Il eût été plus sage, assurément, de laisser au moins les sculptures sur l'emplacement même de la vieille abbaye, en compagnie de celles qui s'y voient encore en différents endroits. Mais ne maugréons pas trop : on eût pu faire plus mal.

Un examen attentif de ces bas-reliefs nous a amené à en faire la description; car ils se rattachent, par une commune origine, à ceux qu'on peut voir encore sur place dans les murs de l'actuelle chapelle de Saint-Loup, dont M. Sarsay a fait en quelque sorte l'ornement de sa propriété.

La façade donnant sur le quai de Vaise est percée de cinq larges ouvertures au rez-de-chaussée; celle du milieu, a porte d'entrée, est surmontée d'une suite de six bas-reliefs occupant l'espace compris entre un cintre de décharge et le linteau. Le premier sujet, en commençant par la

Digitized by Google

gauche, n'est autre que l'animal fabuleux appelé basilic. De Caumont (*Abécédaire d'arch. relig.*, p. 292), nous dit : « Le « basilic a par devant la forme d'un coq, par derrière celle « d'un serpent; *habet caudam ut coluber, residuum verò est « gallus* », selon le texte de Vincent de Beauvais. C'est « ainsi qu'il est représenté sur une église des environs de « Lyon. » Le sujet dont il s'agit, reproduit dans l'ouvrage que nous venons de citer, est aujourd'hui un des ornements de notre musée lapidaire et provient de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon. Il n'a, avec celui qui nous occupe, que fort peu de différence. Dans celui provenant de l'Ile-Barbe, la partie antérieure ressemblant à un coq est traitée d'une façon plus fantaisiste; dans celui de Sainte-Foy, elle s'approche au contraire davantage de la réalité, autant qu'on en peut du reste juger, malgré l'état de dégradation de ce morceau de sculpture; le bec du coq est brisé, et de la couleuvre il ne reste plus que la gueule, de laquelle sort une branche trilobée. De plus, l'inscription porte BASILISCVS au lieu de BASILICVS qui se lit sur celui de Sainte-Foy. Du Cange ne mentionne pas cette dernière forme et dit en parlant de la première « *Id est serpentium vel potius Regulorum (avium quas Græci* βασιλισχος *dicunt) figuris ornata.* » Quant à la forme des lettres, elle est à peu de chose près identique. Nous aurons à revenir plus loin sur ce sujet à propos d'une sculpture du même genre qui se trouve dans la propriété Sarsay.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième bas-reliefs représentent, à n'en pas douter, quatre signes du Zodiaque (1). Ce sont d'abord :

---

(1) Sunt *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, leo, virgo, *Libraque* scorpius, arcitenens, caper, amphora, *pisces*.

Digitized by Google

Toutefois, nous regrettons quelque peu, pour notre part, que les étages supérieurs soient dépourvus de ces ornements prodigués, au contraire, pour le couronnement de ce moderne édifice. On eût pu en tirer un meilleur parti décoratif, et nous aurions aimé à les étudier de plus près : l'harmonie générale eût été, du reste, plus heureuse, et les larges ouvertures ainsi agrémentées nous auraient épargné de lever bien haut la tête pour ne faire, hélas! qu'entrevoir ces intéressants vestiges du passé que la fantaisie et l'originalité de leur dernier possesseur ont bien voulu nous conserver.

Ces pierres, nous a-t-on dit, et le fait paraît certain, appuyé qu'il est par de nombreux témoignages, proviennent de l'ancienne église Saint-Martin-et-Saint-Loup de l'Ile-Barbe. Un certain nombre d'années après la Révolution, un entrepreneur, après en avoir chargé plusieurs bateaux, en fit élever cette maison. Il eût été plus sage, assurément, de laisser au moins les sculptures sur l'emplacement même de la vieille abbaye, en compagnie de celles qui s'y voient encore en différents endroits. Mais ne maugréons pas trop : on eût pu faire plus mal.

Un examen attentif de ces bas-reliefs nous a amené à en faire la description; car ils se rattachent, par une commune origine, à ceux qu'on peut voir encore sur place dans les murs de l'actuelle chapelle de Saint-Loup, dont M. Sarsay a fait en quelque sorte l'ornement de sa propriété.

La façade donnant sur le quai de Vaise est percée de cinq larges ouvertures au rez-de-chaussée; celle du milieu, a porte d'entrée, est surmontée d'une suite de six bas-reliefs occupant l'espace compris entre un cintre de décharge et le linteau. Le premier sujet, en commençant par la

Digitized by Google

gauche, n'est autre que l'animal fabuleux appelé basilic. De Caumont (*Abécédaire d'arch. relig.*, p. 292), nous dit : « Le « basilic a par devant la forme d'un coq, par derrière celle « d'un serpent; *habet caudam ut coluber, residuum verò est « gallus* », selon le texte de Vincent de Beauvais. C'est « ainsi qu'il est représenté sur une église des environs de « Lyon. » Le sujet dont il s'agit, reproduit dans l'ouvrage que nous venons de citer, est aujourd'hui un des ornements de notre musée lapidaire et provient de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon. Il n'a, avec celui qui nous occupe, que fort peu de différence. Dans celui provenant de l'Ile-Barbe, la partie antérieure ressemblant à un coq est traitée d'une façon plus fantaisiste ; dans celui de Sainte-Foy, elle s'approche au contraire davantage de la réalité, autant qu'on en peut du reste juger, malgré l'état de dégradation de ce morceau de sculpture ; le bec du coq est brisé, et de la couleuvre il ne reste plus que la gueule, de laquelle sort une branche trilobée. De plus, l'inscription porte BASILISCVS au lieu de BASILICVS qui se lit sur celui de Sainte-Foy. Du Cange ne mentionne pas cette dernière forme et dit en parlant de la première « *Id est serpentium vel potius Regulorum (avium quas Græci* βασιλισχος *dicunt) figuris ornata.* » Quant à la forme des lettres, elle est à peu de chose près identique. Nous aurons à revenir plus loin sur ce sujet à propos d'une sculpture du même genre qui se trouve dans la propriété Sarsay.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième bas-reliefs représentent, à n'en pas douter, quatre signes du Zodiaque (1). Ce sont d'abord :

---

(1) Sunt *aries*, *taurus*, *gemini*, *cancer*, leo, virgo, *Libraque* scorpius, arcitenens, caper, amphora, *pisces*.

Digitized by Google

1° Les gémeaux : Deux jeunes garçons vus de face et dont l'avant-bras droit est orné de bracelets. Leur main droite est placée sur le cœur, tandis que de la gauche ils tiennent chacun une tige fleurie. Leur cou est orné d'un collier.

2° Le cancer : Un crabe ou écrevisse aux formes quasi rectangulaires et à la carapace semblable à celle d'un scarabée ; sur celle-ci une ligne ornementale de démarcation sépare les élytres du corselet et de l'abdomen. Les pattes sont au nombre de dix.

3° La balance : Une femme, dont la tête est tournée à droite, tenant d'une main une palmette et de l'autre des balances.

4° Les poissons : Ils sont superposés en sens inverse, tenant chacun dans sa bouche les extrémités d'un même lien qui les sépare l'un de l'autre : disposition que nous avons remarquée dans le zodiaque de l'église de Sainte-Foy, conservé au musée de Lyon et qui accuse un art tout à fait semblable à celui des sculptures que nous passons en revue.

Les zodiaques, dont l'antiquité nous a laissé de précieux restes, font leur apparition sur les églises *vers la fin du Xe siècle*. Nous mentionnerons notamment celui qui est figuré sur les bas-reliefs de la frise des absides latérales de l'église romano-auvergnate de Saint-Paul d'Issoire. Un des plus considérables zodiaques du commencement du XIe siècle est celui de l'église de Vezelay, où, avec les différents signes, sont figurés les travaux correspondant à chaque mois de l'année. Les cathédrales des XIIe et XIIIe siècles possèdent presque toutes des zodiaques (2). Ceux-ci ont été aussi fréquemment employés dans l'architecture civile : dans

(2) Bosc. *Dict. d'architecture.*

Digitized by Google

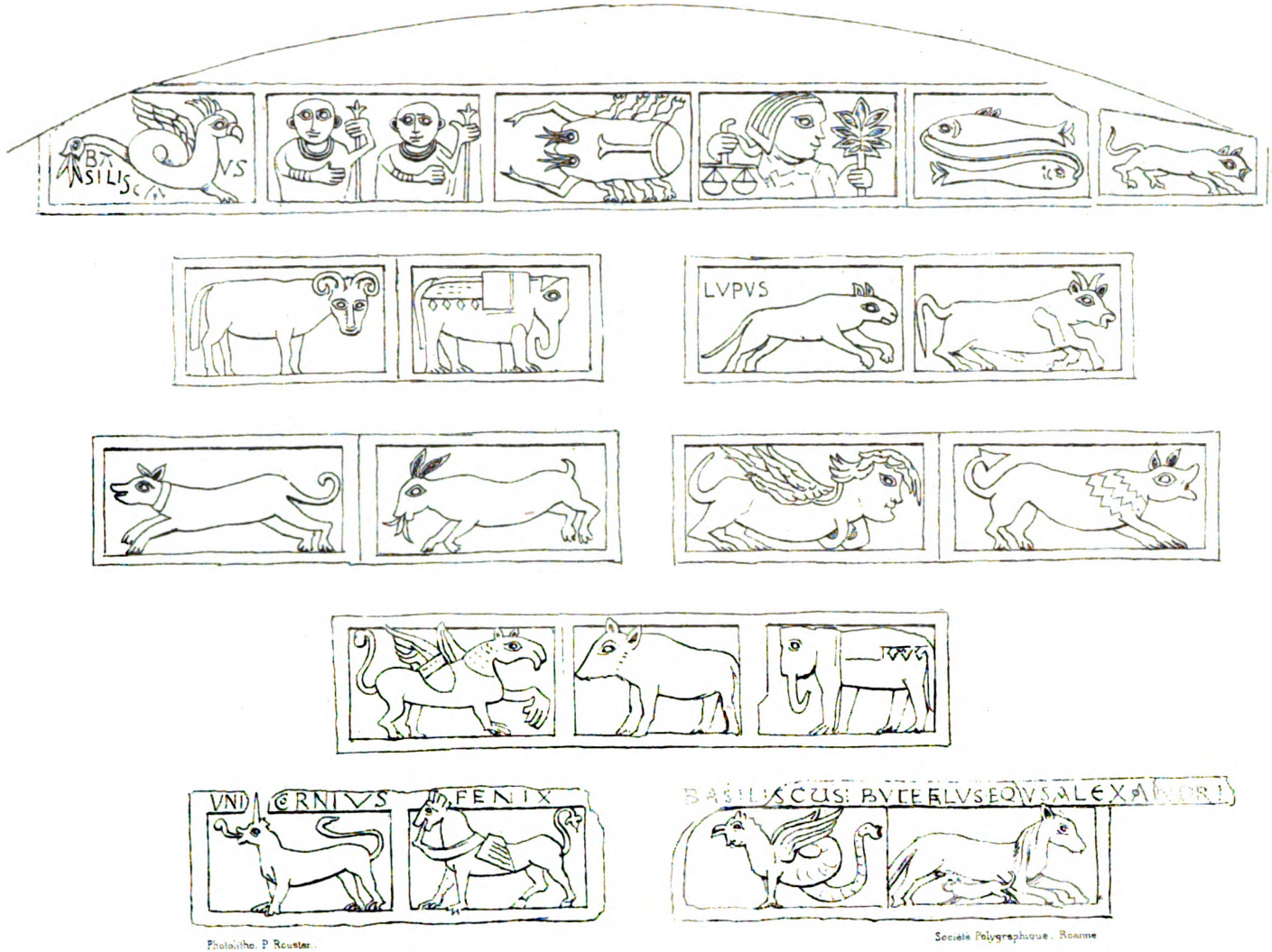

Photolitho. P. Reuster.

Société Polygraphique. Rouanne

Digitized by Google

Digitized by Google

cet ordre d'idées on peut citer la salle du zodiaque de l'ancien Hôtel de Ville de Paris, où se voyaient de superbes boiseries de Jean Goujon et dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

Le sixième sujet qui se voit au-dessus de la porte d'entrée représente un dogue courant à droite.

La première ouverture à gauche du portail est comme les trois autres, surmontée de bas-reliefs juxtaposés. Nous apercevons d'abord un taureau qui est aussi la représentation d'un signe zodiacal ; cet animal est en effet en tous points identique à celui qui figure dans le zodiaque de Sainte-Foy ; derrière lui, un loup, animal sur la nature duquel nous n'avons pas à émettre de doute malgré son étrange physionomie : l'artiste ayant eu soin d'inscrire au-dessus le mot LVPVS. Le loup était employé dans la décoration des monuments religieux comme image du démon et des supplices de l'enfer. Il a été aussi représenté comme symbole de l'avarice et de la gourmandise.

A l'ouverture suivante nous remarquons un éléphant orné d'un caparaçon et portant une tour ; derrière lui un bélier dont la tête est vue de face ; nous sommes encore en présence d'un sixième signe du zodiaque, *aries* (3). Parmi

(3) « Le zodiaque donc est un des six principaux et plus grands cercles, qui va de travers entre les deux pôles ou pivots du monde, et droitement entre les deux siens, large et mobile, et de son long tout uniforme, sous lequel les sept planètes font leurs cours naturels et particuliers, avec une fermeté fort diverse et une harmonieuse inconstance. Les philosophes, principalement Aristote, nomment ce cercle oblique, pource qu'il va en biaisant d'Orient en Occident. Il est nommé des Grecs Ζωδιακος, qui se peut traduire en français *Porte vie*, pource que la vie de tous animaux dépend de ce cercle : car le soleil montant vers nous le long d'iceluy, nous porte la génération des choses, et en dévalant, la

Digitized by Google

Digitized by Google

cet ordre d'idées on peut citer la salle du zodiaque de l'ancien Hôtel de Ville de Paris, où se voyaient de superbes boiseries de Jean Goujon et dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

Le sixième sujet qui se voit au-dessus de la porte d'entrée représente un dogue courant à droite.

La première ouverture à gauche du portail est comme les trois autres, surmontée de bas-reliefs juxtaposés. Nous apercevons d'abord un taureau qui est aussi la représentation d'un signe zodiacal ; cet animal est en effet en tous points identique à celui qui figure dans le zodiaque de Sainte-Foy ; derrière lui, un loup, animal sur la nature duquel nous n'avons pas à émettre de doute malgré son étrange physionomie : l'artiste ayant eu soin d'inscrire au-dessus le mot LVPVS. Le loup était employé dans la décoration des monuments religieux comme image du démon et des supplices de l'enfer. Il a été aussi représenté comme symbole de l'avarice et de la gourmandise.

A l'ouverture suivante nous remarquons un éléphant orné d'un caparaçon et portant une tour ; derrière lui un bélier dont la tête est vue de face ; nous sommes encore en présence d'un sixième signe du zodiaque, *aries* (3). Parmi

(3) « Le zodiaque donc est un des six principaux et plus grands cercles, qui va de travers entre les deux pôles ou pivots du monde, et droitement entre les deux siens, large et mobile, et de son long tout uniforme, sous lequel les sept planètes font leurs cours naturels et particuliers, avec une fermeté fort diverse et une harmonieuse inconstance. Les philosophes, principalement Aristote, nomment ce cercle oblique, pource qu'il va en biaisant d'Orient en Occident. Il est nommé des Grecs Ζωδιακος, qui se peut traduire en français *Porte vie*, pource que la vie de tous animaux dépend de ce cercle : car le soleil montant vers nous le long d'iceluy, nous porte la génération des choses, et en dévalant, la

Digitized by Google

ces sculptures on remarque une série d'animaux, pris dans la nature ou fabuleux, sur la présence desquels il y a lieu d'attirer l'attention et qui sont cependant traités comme devant faire partie de la même composition; bon nombre d'entre eux semblent indiquer des constellations, tels sont

---

corruption. Les Latins le nomment *Signifier*, c'est-à-dire *Porte signe*, pource qu'il est desmembré en douze pars, qui sont nommées signes.

« Ces signes sont : 1° le Bélier ; 2° le Taureau ; 3° les Gémeaux ; 4° l'Escrevisse; 5° le Lyon; 6° la Vierge; 7° la Balance; 8° le Scorpion ; 9° l'Archer ; 10° le Capricorne ; 11° le Vers'eau et 12° les Poissons, remarquez par le menu. »

Quant à ces noms inventez afin de marquer plus aisément les stations du Soleil et les saisons de l'année, Marsile Ficin au troisième chapitre de son commentaire sur le troisième livre de la seconde Eneade de Plotin, Philosophe Platonique, en discourt sommairement comme s'ensuit : Les Anciens ont mis le Bélier au premier rand des signes du Zodiaque, pour l'amour de Jupiter Ammon, lequel ils figuroyent avec des cornes en teste. J'adjoute à cela, comme aussi dit Macrobe, en passant, que le Soleil venant à recouvrer sa force et desployer vivement ses rayons au milieu de Mars, à bon droit l'on a appelé cette entrée le Bélier, a quoy le poète fait allusion, disant qu'il heurte de ses cornes la borne de l'an nouveau. Cela aussi peut se rapporter aux deux effets du Soleil entre Mars et Avril, comparez proprement au Mouton, animal doux et de nature gaillard. Ficin adjouste que le Taureau suit le Bélier, pource que la terre est lors labourable et propre à estre cultivée ; puis les Gémeaux à cause de l'accroissement et multiplication des biens qui germent et s'entretiennent. L'Escrevisse suit, pource qu'alors le Soleil recule comme une Escrevisse. En apres le Lyon, d'autant que le Soleil est lors roux et ardant à merveilles. Consequemment la Vierge, à cause que la terre brulée des chaleurs du Soleil est stérile et ne produit rien alors. Puis la Livre ou Balance, pource que le Soleil tient en contrepoids les jours et les nuicts et les rend égaux. Le Scorpion survient, ainsi nommé, pour autant que le Soleil estant en cette partie du Zodiaque, l'air commence à piquer et se refroidir. L'Archer est ainsi nommé à cause de la véhémence du froid et des flèches que tirent les vents. Le Capricorne ou

Digitized by Google

le loup que nous venons de voir et le chien; de même que le lièvre, le dragon, l'aigle et d'autres animaux que nous rencontrerons ci-après (4). Que les douze signes, dans l'église Saint-Martin comme dans certains monuments religieux, aient été accompagnés de représentations symboliques, telles que les vertus et les vices, ou des allégories

---

Chevreul, d'autant que le Soleil commence à se hausser et comme à sauter. Le Vers'eau ou Eschançon, et les Poissons pour les pluyes et l'humidité de la saison ès mois de Janvier et Février.

1re sepmaine de Guil. de Saluste, seigneur Du Bartas, Rouen, 1602, explications p. 396 à 399.

(4) Op. l., p. 417. Dragon flamboyant. C'est une des 48 images du ciel, ayant plusieurs estoilles au pôle Arctique, au milieu des deux Ourses, etc.

P. 419. Aigle. C'est une estoille du pôle Septentrionale remarquée entre les 48 plus notables Images des deux pôles.

P. 422. Avantchien. L'Avantchien a l'halene brûlante; les feux qu'il lance sèchent les plaines, brulent les montagnes, etc. C'est ce que dit Pline au 2e liv., chapitre XL, parlant de la canicule que les Grecs appellent Σιριος, à cause de son ardeur et προχυων, c'est-à-dire avant-chien pource qu'il y a une autre estoille appelée le chien, près du Lièvre, environnée de 18 autres, dont les 8 apparoissent, et la première entre autres, qui est du nombre des plus grandes en la gueule d'iceluy. Or, d'autant que la canicule (ou petit chien) se lève et couche un jour entier devant le chien, elle a esté appelée προχυων et se lève le 16 jour de Iuillet, et fait un cours de six sepmaines qu'on appelle jours caniculaires, ardans et dangereux, comme chacun sçait.

Lièvre, p. 423. Autant faut-il dire du lièvre que du loup, assavoir qu'il y en a un céleste et terrestre et marin. Le céleste est un Astre du pôle Méridional, qui a 12 Estoilles, descrit avec son lever et coucher, par Picolomini..... Le lièvre terrestre, animal peureux et cognu de chacun, descrit par Pline au chap. 55 du 8e livre, etc... Le marin qui n'a ailes, teste, ny nageoires ains un corps confus... il ressemble à une limace hors de la coquille.

Loup, 425, une des 15 images ou astres du pôle Méridional.

Digitized by Google

relatives aux différents mystères, cela nous paraît indubitable, mais demanderait une étude spéciale pour laquelle nous n'avons que des matériaux épars et incomplets.

Au-dessus de la première ouverture qui est à droite du portail se voit un chien portant un collier. Derrière lui, un lièvre broute tranquillement une triple feuille. L'ouverture qui suit offre à nos regards un sphinx accroupi, dont la tête de femme est coiffée d'une aigrette singulière. Au moyen âge, les chrétiens attribuaient encore à ce monstre le pouvoir de détourner les esprits malins. Enfin, devant ce dernier se trouve un dogue à la gueule béante et à la queue terminée par un fer de lance caractéristique destiné à symboliser les ardeurs de la canicule.

Sous le toit court une corniche occupant toute la largeur de la façade. Elle est composée de différents morceaux d'ornementation, quarte-feuilles, étoiles, palmettes et autres motifs. Au-dessous sont placés à égale distance cinq modillons entre lesquels sont disposés, de manière à former une frise, toute une série de bas-reliefs semblables à ceux qui se trouvent au rez-de-chaussée. Trop élevés pour être dessinés, nous nous bornons à les énumérer.

Ce sont : Une première tête d'homme barbu après laquelle viennent : 1° un paon buvant dans un calice ; 2° un aigle becquetant une palmette ; 3° un serpent ailé ou aspic ; 4° un paon semblable au précédent mais tourné en sens inverse ; 5° une sorte de chauve-souris renversée, les ailes étendues et se tenant accrochée par les griffes ; 6° un autre aigle, tenant une branche de feuillage, tourné à l'opposé du précédent et plus petit.

Une tête imberbe est figurée sur le deuxième modillon qui est suivi : 1° de deux oiseaux affrontés et tournant la tête en arrière vers un palmier placé derrière chacun d'eux ;

Digitized by Google

2° de deux oiseaux se disputant un entrelac qu'ils retiennent avec le bec et une patte relevée ; 3° un cerf broutant un arbre ; 4° un aigle au vol éployé ; 5° un deuxième cerf semblable au précédent. Le cerf est considéré en iconographie comme l'ennemi du serpent.

La troisième figure a un aspect bizarre que lui donnent des moustaches retroussées et contournées en volute ; viennent après elle : 1° un chien ; 2° un animal à tête de bouc et queue de serpent terminée par une feuille d'acanthe à trois lobes ; 3° deux têtes de cerf réunies aux extrémités d'un même corps ; 4° une panthère dont la queue est relevée sur le dos. La panthère est quelquefois considérée comme emblème de la luxure. 5° deux béliers attelés de front.

Le quatrième modillon est semblable au deuxième ; après lui se trouvent : 1° un bélier ; 2° un serpent dont la tête est surmontée d'une aigrette, représentation de l'aspic ; 3° une sorte de bœuf surmonté d'une inscription dont on ne lit que la fin, ...CORNIVS, et qui n'est sans doute qu'une réplique de l'unicorne que nous retrouverons plus loin dans la propriété Sarsay ; 4° un dragon ou serpent ailé avec aigrette, emblème de l'envie ; 5° un buste d'homme, vu de face, tenant un caducée ou une lyre et derrière la tête duquel sont deux ailes éployées : 6° un aigle au repos maladroitement placé dans le sens horizontal.

Une tête imberbe et tonsurée est le sujet du cinquième et dernier modillon.

Comme provenant de même origine, nous avons aussi à signaler trois bas-reliefs de même genre qui se voient à l'extérieur d'une maison située rue Roquette, n° 9. Ce sont un griffon dont l'attache de l'aile a la forme d'un écu, curieux détail que nous signalons à cause de l'impor-

Digitized by Google

tance qu'il peut avoir pour dater cette sculpture et ses similaires ; un sanglier, ou peut-être un ours, placé en face de lui et, en dernier lieu, un éléphant semblable à celui que nous avons décrit, mais tourné en sens opposé. D'autres sujets analogues existent encore sur cette façade, mais ils ont été recouverts entièrement par le badigeon.

Le nombre tant des signes du zodiaque que des personnages ou animaux symboliques que nous venons de citer, s'élève à trente-neuf, non compris les sujets traités en haut-relief et les modillons ou moulures de la corniche. Nous devons y joindre encore cinq morceaux de sculpture, les seuls de même caractère que l'on voit sur les murs de la chapelle Saint-Loup, restaurée par M. Sarsay, qui servait autrefois à la sépulture des abbés du monastère, et plus tard de salle capitulaire.

Au-dessous d'une corniche composée de têtes d'anges et de fragments semblables à ceux de la corniche de la maison du quai de Vaise, sont placés au milieu de la façade deux bas-reliefs représentant l'un une licorne et l'autre un phénix ; le premier, symbole de l'incarnation, le deuxième, de la résurrection. La licorne est surmontée de l'inscription VNICORNIVS, le deuxième du mot FENIX. Nous avouons ne reconnaître que très difficilement l'oiseau merveilleux qui porte ce nom ; car nous sommes en réalité en présence d'un quadrupède, ayant dans la gueule, une sorte de frein retenu sur le dos, et dont les jambes postérieures sont semblables à celles d'un cheval. Il a sur la tête une sorte de coiffure cannelée, qui ne peut pas être prise pour une aigrette, et sa queue est terminée en forme de trèfle ; son seul pointcommun avec le phénix serait le fait d'être muni d'ailes rudimentaires assez étranges. Nous ne contesterons pas davantage l'attribution que l'artiste lui a donnée. La

Digitized by Google

licorne et le phénix étaient aussi pris comme symboles de la virginité et de la chasteté. Trois autres sujets ornent le mur latéral de cette même chapelle, le premier est un basilic d'un travail différent que le premier mentionné. Il est tourné dans le sens opposé à ce dernier ; il a été restauré et on lit au-dessus la terminaison de son nom : ...SCVS (5).

Vient ensuite un cheval libre galopant à droite, et entre les jambes de ce dernier un chien courant en sens opposé. On lit au-dessous l'inscription : BVCEFALVS EQVS ALEX (andri). A quelques mètres plus loin se trouve aussi une sculpture très mutilée, représentant un oiseau à queue de serpent repliée sur le dos.

Tels sont dans la propriété Sarsay les seuls bas-reliefs qui ont trait à notre sujet. On voit qu'ils sont intimement liés à ceux des maisons du quai de Vaise et de la rue Roquette, et qu'ils ont avec eux, ainsi que nous l'avons déjà dit, une communauté d'origine.

Contrairement à ce qui a été écrit sur l'époque à laquelle remontent ces précieux vestiges de l'église Saint-Martin et Saint-Loup, nous croyons pouvoir émettre l'opinion qu'ils appartiennent à la période du roman secondaire. Différents artistes ont certainement travaillé à ces sculptures dans lesquelles on retrouve, ainsi que dans les inscriptions dont elles sont accompagnées, dès caractères communs que l'on ne rencontre pas avant le XIe siècle. Que si on objecte que quelques-unes paraissent antérieures, on ne peut cependant les rapporter à la période carolingienne, qui prend fin dans le courant du Xe. L'église Saint-Martin, commencée tout à fait à la fin du Xe siècle, en 985, sous l'abbé Edelbert, n'a

(5) Le basilic est encore mentionné dans l'inscription qui se lit autour du portail de l'ancien cloître, improprement nommé porte de réfectoire.

Digitized by Google

pas été construite promptement et sans relâche, mais probablement au contraire à plusieurs reprises. Son achèvement, qui nous est inconnu, ne doit pas être antérieur aux premières années du XIIe, et les bas-reliefs de la propriété Sarsay suffiraient à eux seuls à le prouver.

A l'appui de cette opinion, nous avons encore à mentionner les deux statues placées en encorbellement à l'angle nord de la maison du quai de Vaise. Leur style est nettement caractérisé et les sujets sont aussi, comme on le sait, au nombre des vestiges de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Ce sont : du côté de la voie publique un personnage barbu dont la tête est tonsurée ; il est vêtu d'une double tunique et tient de ses deux mains un phylactère. En retour d'équerre se voit, sous une petite arcade à pilastres cannelés, un second personnage portant une longue barbe et bénissant de la main droite. Ses épaules sont recouvertes d'un long manteau à capuchon et il avance le pied droit sur la moulure qui sert de base à ce double morceau de haut-relief.

Au fond de l'allée et dans la cour de cette maison se trouvent trois têtes rondes et à oreilles pointues, se rapportant à des animaux de fantaisie dont les pattes antérieures sont repliées. Un escalier à double rampe conduit au premier étage, à une plate-forme faite de deux grandes dalles placées l'une après l'autre, dans le sens de leur longueur. La première ne porte aucune trace d'inscription ; mais il n'en est pas de même de la seconde, pierre tombale en calcaire jaunâtre, dont une extrémité est engagée sous une marche d'escalier. Grâce à l'obligeante autorisation qui nous a été accordée d'enlever temporairement l'obstacle, qui nous cachait quelques lignes de l'inscription, nous avons pu connaître le nom du défunt.

La partie médiane est déjà fort usée et d'une lecture

Digitized by Google

Digitized by Google

QVOD SAXVM FECIT NATVRA,
FACIT TVMVLVM PIETAS,
HIC IACET D·D· PETRVS NESME, DVM
VIVERET PRIOR D'OSSIAT, ET
HVIVS ECCLESIÆ ANTIQVIOR,
FVIT SINCERVS, INTEGER, CONSTANS,
FIDELIS ET VERVS AMICVS,
NOTIS AMOR IGNOTIS DESIDERIVM
DOMVS APERTA FVIT SINGVLIS,
QVOT, QVOT INVISERE ABIERVNT
ATTONITI VIRI CONSTANTIA, QVI
PER 20 ANNOS IN LECTO AFFIXVS
ACVTISQVE PODAGRÆ LABORIBVS
TAM CRVCIATVS
QVID MIRABILE AVDI IN IPSIVS CVBILE
FVIT TYROCINIVM AETERNITATIS
O FOELIX TYRO QVI IN SPINIS LABORAT
VT COLLIGAT ROSAS QVOT PASSVS EST
DOLORES IN MVNDO TOTHABET CENTVPLV
FŒLICITATIS IN COELO PRODIGIOSA
PRO MALIS BONORVM VSVRA, QVIS
NOLLET TALIS ESSE MERCATOR
ÆTERNÆ GLORIÆ
SISTE ITERVM VIATOR, ET ESTO PRO
IPSO ORATOR IN TERRIS VT PRO TE
SIT INTERCESSOR IN COELIS
VIXIT ANNOS 64 OBIIT 19
APRIL ANNO 1660 EIVS DE
NOMINIS NEPOS
MOERENS POSVIT

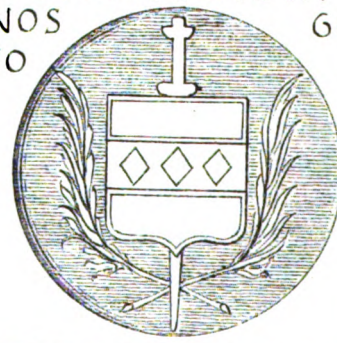

Photolitho. P. Rouvier. Société Polygraphique, Rouen.

Digitized by Google

difficile. Conformément à la remarque qui nous a été faite, nous pensons que le texte ci-contre est privé d'une première ligne telle que : *Siste gradum viator*, ou toute autre phrase analogue nécessitée par la présence des mots *siste iterum viator*, qui se lisent à la vingt-quatrième ligne de l'épitaphe.

« *Arrête-toi passant ?*

« De cette pierre, produit de la nature, la piété a fait un tombeau. Ci-git messire dom Pierre Nesme, de son vivant prieur d'Ossiat et perpétuel de cette église. Il fut sincère, intègre, constant, fidèle et ami véritable. Ceux qui le connurent l'aimèrent, ceux qui ne le connurent pas désirèrent le connaître. Sa demeure fut ouverte à chacun, et tous ceux, qui y reçurent l'hospitalité, s'en allèrent étonnés de la constance de cet homme qui, durant vingt années, attaché sur un lit de douleur, fut torturé par les atroces souffrances de la goutte. N'est-il pas merveilleux d'apprendre que c'est sur sa propre couche qu'il fit son noviciat de l'éternité ! ô heureux le novice qui travaille au milieu des épines, à recueillir des roses ! qui, pour les cruelles souffrances qu'il endure en ce monde, reçoit dans le ciel le centuple de félicité : prodigieuse usure de biens en échange de simples maux : Qui refuserait d'acheter à ce prix une éternelle gloire !

« Arrête-toi, passant, une seconde fois et prie pour lui-même sur la terre afin qu'il intercède pour toi dans le ciel.

« Il vécut 64 ans et mourut le 19 avril 1660. Ce monument lui a été élevé par les soins de son neveu, dont la piété égale le chagrin. »

Ses armes qui figurent au bas de l'épitaphe et dont les émaux nous sont inconnus, portent une fasce chargée de trois losanges. Les ornements, qui accompagnent cet écusson, sont : un bâton prioral placé en pal derrière l'écu, cerné de deux palmes.

Ossiat, Oussiat ou Oucia est un hameau de la commune du Pont-d'Ain où il y avait jadis un prieuré sous le vocable de Saint-Didier et dépendant de celui de Gigny. La bibliothèque de Cluny en parle ainsi : *In prioratu Pontis Indis debent esse,*

Digitized by Google

Priore computato, tres monachi et unus Presbiter sæcularis commensalis ; dependet a prioratu Gigniaci in comitatu Burgundiæ. On ignore l'époque de la fondation de ce prieuré qui existait déjà au commencement du XIIIe siècle et qui payait au prieuré de Gigny une redevance de sept florins d'or. L'église d'Oucia servait jadis de paroisse à Pont-d'Ain. Toutes les dîmes appartenaient au prieur qui en laissait un tiers au curé pour son entretien.

Cette paroisse fut supprimée et l'église démolie en 1831.

Guichenon (*Hist. de la Bresse et du Bugey*, 2e partie, p.92) nous dit avoir rencontré parmi les prieurs d'Oussiat : 1° Perceval de Loriol, 1436 ; 2° Anthoine de Montjouvent, prieur commendataire ; Jean-Philibert de Chasles, protonotaire apostolique ; 4° Jean de Joly, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1540; 5° Claude de Boisserat, 1563 et 1576 ; 6° Pierre de Gemilly, 1584 ; 7° Pierre Viret, 1587 ; 8° N. Giroudy ; 9° Cristophe de Gerbais de Sonnas (1596) ; Jacques Gavain, 1602 ; 10° et enfin Pierre Nesme *perpétuel* de l'Ile-Barbe (1640 et 1655).

L'épitaphe de ce dernier ne nous indique qu'imparfaitement l'année de sa mort, mais nous avons acquis la certitude que le troisième chiffre, qui seul est illisible sur la pierre, ne peut être qu'un 6 : car nous savons d'une part qu'il était encore prieur en 1655, lors de la visite pastorale de l'archevêque Camille de Neuville, au prieuré d'Ossiat, tandis que d'autre part il ne figure pas dans la liste des dignitaires et des ecclésiastiques de l'abbaye de l'Ile-Barbe dressée en 1665, par Bezian Arroy.

Pierre Nesme est donc mort en 1660 (6).

---

(6) Gaspard. *Hist. de Gigny*, 467. *Biblioth. Cluniacensis*, vol. 1706. *Cartulaire de Savigny et d'Ainay. Visite pastorale de* 1655, f. 102.

Digitized by Google

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir à son sujet. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus étendus et nous pensons toutefois que, vu la rareté des monuments épigraphiques provenant de l'Ile-Barbe, il y avait intérêt à faire connaître cette inscription qui, croyons-nous, n'a pas été jusqu'ici publiée.

L. B. MOREL.

20 Novembre 1889.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

Parmi les nombreux travaux topographiques exécutés par Simon Maupin, nous signalerons le *Plan de la vielle et nouvelle fortification d'Alezs* (*Alais*) *en Languedoc*, gravé par Abraham Bosse, de 570 millimètres de largeur par 406 de hauteur, et les trois plans de la ville de Lyon, dont nous donnons la description cy après.

A. 1625. — Grand plan, ou plutôt grande vue panoramique de la ville de Lyon et des environs, renfermée dans

---

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de mai 1890.

Digitized by Google

un rectangle de 1 mètre 232 millimètres de largeur, par 634 millimètres de hauteur, gravée sur cuivre en trois planches.

Dans le haut, sur une bande imprimée à part, on lit ce titre en capitales romaines de 16 millimètres de hauteur :

COLONIA COPIA CLAVDIA AVGVSTA
LVGODVNVM (*sic*) ;

Puis en dessous cette inscription dont nous ne comprenons pas le sens, à moins d'une erreur :

Vetus Inscriptio ad confluentes Isaræ et Rhodani.

Dans le ciel, au centre, les armes de France et de Navarre ; à gauche, celles du marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, et à droite le blason de la ville.

Dans le bas, à droite, la figure emblématique du Rhône sous les traits d'un vieillard au repos, tenant l'urne par laquelle s'écoule le fleuve. A gauche, dans un cartouche ovale orné de cuirs découpés, surmonté d'un écu timbré d'un casque lambrequiné, le génie du commerce sous les traits d'une femme pour tenant, est gravée l'inscription suivante à la louange de la cité :

Vrbs, alia quæ parte jaces, cælo caput effers.
Parte alia, a lucis nomine nomen habens ;
Seu tua Romanô debetur gloria Plancô,
Sive per innumeros condita surgis avos ;
Fertilis atque agitans totô commercia mundô,
Quas mox effundas contrahis orbis opes.
Hinc gemini colles, illinc duo flumina vallant,
Ex ortu Rhodanus scindit Arar mediam :

Digitized by Google

Ambos marmoreô duplicatô ponte viator
Trajicit et facilem das properare viam.
Gens te Marte ferox, et ferrô assueta juventus
Accolit, ac cordi candida stat probitas.
Gallica Roma, vel ipsa Româ tu quoque probitas.
Vnam, si Superi (volunt), rem tibi restituam.

Panxit Abrahamus Valerius Regius
Præfecturæ Lugdunensis Consiliarius antesessor
Aera Christianæ Ann. CIↃ· IↃC. XXV (7).

En dessous on lit : S. Maupin inventor ; puis sous le génie : D.V. Velthem, fe.

Le blason de l'écu : *D'argent à trois bandes d'azur, au chef de gueules chargé de trois annelets d'argent*, est très probablement celui de l'auteur des vers, Abraham Valere.

---

(7) O cité, partie étendue en plaine, partie élevant votre front vers le ciel. Le nom que vous portez signifie lumière. Votre gloire vient-elle du romain Plancus, vient-elle de vos inombrables grands hommes ? Généreux est votre sol. Le monde entier est tributaire de votre commerce : que si vous attirez dans vos murs les richesses, c'est pour les répandre aussitôt en tous lieux. Deux collines et deux fleuves vous servent de remparts. Vous contemplez le Rhône qui venu du levant vient couper la Saône en deux tronçons. Le voyageur traverse ces deux fleuves sur votre double pont de marbre, tout heureux de trouver ainsi une route facile. Un peuple belliqueux, une jeunesse accoutumée au maniement des armes habite dans vos murs ; la probité, la bonté y règnent dans les cœurs. Rome des Gaules, peut-être même plus grande que la Rome antique : le Ciel me permette de ne revendiquer pour vous que cette unique gloire.

Composé par Abraham Valère, ancien conseiller du Roy au présidial de Lyon, l'an de l'ère chrétienne 1625.

Digitized by Google

Au bas, sur une bande imprimée en typographie, est la légende commençant par la dédicace :

A Monseigneur, Monseigneur d'Halincourt, Marquis de Villeroy, Comte de Bury, Viscomte de la Forests Thaumier, etc., Chevalier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat et Privé, Capitaine de cent hommes d'Armes de ses Ordonnances, Seneschal du Lyonnois, Gouverneur et Lieutenant general pour sa Majesté en la Ville de Lyon, Pays de Lyonnois, Forests et Beaujolois.

Vostre très humble, et très obéissant serviteur,

S. MAUPIN.

Puis suit une description de la ville où se trouvent les passages suivants :

Au lecteur. — « Ceste tant renommée ville de Lyon cognüe par reputation aux quatre parties du monde, est entre les Mediteranées la première. . . . . .

« L'espirituel est regi par Monseigneur de Marquemont, Archevesque, et Primat des Gaules, assisté de son très noble Chapitre, les Eglises Parrochialles, sont le Chapitre et Parroisse sainct Nizier : sainct Irené et S. Just, Paroisse : sainct Paul, Paroisse et Chapitre : l'Abaye S. Pierre les Nonains : la Platière, Prieuré de l'Ordre de sainct Ruf : la Paroisse et Commanderie de sainct George : sainct Michel aussi Paroisse. Les Couvents et Chapitres des Religieux, sont l'Abaye d'Esnay, les Jacobins ou Confort, les Cordeliers, les Carmes, les Carmes deschaux, les Augustins, les Celestins, l'Observance, les Minimes, sainct Antoine, le College des Jesuistes et leur Novitiat, les Chartreux, deux Couvents de Capucins, les Recollez, les Peres de l'Oratoire.

« Les Religieuses, sont la Deserte, saincte Marie, saincte

Digitized by Google

Elisabeth, saincte Claire, les Sœurs Celestes, les Vrselines, nostre Dame de Chaisaut, et les Carmelines.

. . . . . .

« Et sont le Prevost des Marchands, quatre Eschevins, un Procureur et un Receveur, qui sont a present : Nobles Jean Dinet, Conseiller du Roy, President en l'eslection de Lyonnois, Prevost des marchands. Les Eschevins, Luc Seve, sieur de Charly, Gabriel Mozelle, Secretaire ordinaire de la Chambre du Roy, Antoine Piquet, et Benoist Voisin ; Charles Grollier, sieur de Servière, Procureur ; Antoine Royer, Receveur ; Jean de Monceaux, Secretaire. »

A la fin, sur une petite bande collée qui cache, sans doute, le nom de l'éditeur primitif de 1625 :

A Lyon *Chès Claude Savary et Barthelemy Gaultier, à sainct Louys, en rue Merciere, 1626.*

Et plus bas la date de l'impression de la légende :

M. DC. XXV. *Avec Privilege du Roy.*

La date de 1625 est bien celle de la première édition, car nous avons la preuve que la gravure de cette vue était terminée au commencement de ladite année, par la gratification de 90 livres que le Consulat accordait à Simon Maupin le 4 mars 1625, pour le récompenser d'avoir fait un ouvrage servant à l'honneur et réputation de la ville.

Voici le mandatement de cette gratification et le reçu de la somme de 90 livres donné par Maupin :

« Les Prevost des marchands et Eschevins de la ville de Lyon à Me Anthoine Rougier, receveur des deniers communs, dons et octrois de ladicte ville et communaulté. Nous vous mandons que des deniers de votre charge, mesme

Digitized by Google

de ceulx du patrimoine de ladicte ville, vous payez et deslivrez comptant au sieur Maupin, qui a gravé en taille doulce le plan de ladicte ville, *la somme de quatre vingtz dix livres*, pour aulcunement ayder aux frais et despences qu'il a faictes, travaillant a cet ouvrage, lequel servira a l'honneur et reputation d'icelle ville, soyt en ce royaume, soyt parmy les estrangers ou facillement il pourra estre veu et considere, et rapportant le present mandement et quictance sur ce suffisante de ladicte somme de quatre vingtz dix livres, elle sera passée et allouée en la despence de vos comptes par tout ou besoing sera ; prions tous ceulx qu'il appartiendra ainsi le faire sans difficulté. Faict au Consulat par Nous, Jean Dinet, conseiller du Roy, president en l'eslection de Lyonnois, Prevost des marchands, Luc Seve, sieur de Charly, Gabriel Mauzeilles, secrettaire ordinaire de la chambre du Roy, Anthoine Paquet et Benoist Voisin, Eschevins susdits ; le mardy, quatriesme mars, l'an mil six cens vingt cinq.

« DINET, SEVE, MAUZEILLES, PAQUET, VOISIN.

« Par lesdicts sieurs : DEMOULCEAU.

« J'ay, Simon Maupin, ingenieur du Roy aux païs du Lionnois, Foretz et Beaujollois soubzsigne, confesse avoir eu et receu contant de Me Anthoine Rogier (*sic*), receveur des deniers communs et d'octrois, de la ville de Lion, la somme de quatre vingt dix livres ordonné mestre payée par le mandement consulaire et d'autre part et pour les causes enoncees en iceluy, de laquelle somme de quatre vingt dix livres je me contente, quitte ledit Rogier, receveur susdit et tous autres. Fait ce huitiesme mars mil six cens vingt cinq. MAUPIN. » (Archives de la ville, BB. Pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

Digitized by Google

Cette magnifique estampe représente la vue de la ville de Lyon prise à vol d'oiseau, le spectateur étant placé à peu près au-dessus de la nouvelle préfecture. Tous les monuments publics y sont dessinés avec beaucoup d'exactitude, ainsi que les maisons particulières ; les détails de la topographie montrent les moindres accidents de terrain. On y voit l'embryon naissant du faubourg de la Croix-Rousse et plus au loin, derrière, le village de Saint-Cyr. La fortification est nettement indiquée avec tous les ouvrages qui en dépendaient, sauf toutefois l'enceinte de Fourvière que l'effet de perspective réduit à peu de chose, ainsi que le faubourg de Saint-Irénée, dont le versant ouest est complètement masqué. Il en est de même pour une partie du faubourg de Vaise. Mais pour la ville proprement dite, quelle richesse de détails et quels documents pour l'historien ? Les voies publiques, les habitations, les anciens monuments disparus y dressent leurs silhouettes gracieuses et nous donnent une idée exacte du splendide panorama que présentait notre cité au commencement du XVIIe siècle.

Au premier plan, le pont du Rhône avec sa tour du milieu à pont-levis, sa porte d'entrée flanquée de deux tourelles et la chapelle du Saint-Esprit. L'abbaye d'Ainay avec ses vastes jardins, Saint-Michel, la place Bellecour et l'arsenal, l'Hôpital du pont du Rhône, les Jacobins, les Célestins, les Cordeliers, les Jésuites, la belle basilique de Saint-Nizier et la petite chapelle de Saint-Jacquême, la Platière, Saint-Pierre et Saint-Saturnin, la place des Terreaux avec la potence de justice, les Carmes, la Déserte, les Augustins, les Carmélites, les Chartreux, le pont de Saône avec la croix sur la pile centrale, Saint-Laurent, Saint-Roch, la commanderie Saint-Georges, Saint-Pierre-le-Vieux, la cathédrale Saint-Jean et les églises annexes de Saint-Etienne et de

Digitized by Google

Sainte-Croix, Saint-Irénée, Saint-Just, les Minimes, les ruines du théâtre et des aqueducs romains, Fourvière, le Change, Saint-Paul et Saint-Laurent, le château de Pierre-Scize gracieusement perché sur le rocher qui domine la Saône, l'Observance, Vaise, etc. A gauche, les riants coteaux de Sainte-Foy, à droite, le plateau de la Duchère et les collines du Mont-d'Or. Les bateaux, les moulins sur le Rhône et les danses animées sous la saulée en amont du pont de la Guillotière animent le paysage. Il faudrait un volume entier pour décrire cette œuvre, que nous considérons comme le plus beau monument élevé à la gloire de la cité, par l'un de ses enfants adoptifs au XVIIe siècle.

Il existe trois éditions de cette vue qui a été popularisée par la réduction en fac-similé que notre regretté compatriote D. Meynis, avec l'intelligente et féconde idée qui le caractérisait a jointe aux *Grands Souvenirs de l'église de Lyon*, œuvre remarquable entre toutes celles qui ont eu pour objet, jusqu'à ce jour, de rappeler aux Lyonnais avec l'histoire véritable de leur patrie, les étapes successives de la foi chrétienne.

De la première édition que nous venons de décrire, il en a été fait un deuxième tirage en 1635. La gravure est restée exactement la même, sans retouches, mais la légende imprimée en typographie se compose alors de deux colonnes placées à droite et à gauche de l'estampe. Dans cette nouvelle légende, qui est beaucoup plus étendue que la première, la dédicace à Monseigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy, reste la même, mais la description de Lyon, beaucoup plus étendue, présente des variantes et des additions nombreuses. Les magistrats municipaux en exercice ne sont pas nommés, et pour le clergé on y trouve les indications suivantes :

Digitized by Google

« Le spirituel est regi par Monseigneur l'Eminentissime comte Alphonse Louys du Plessis de Richelieu, archevesque comte de Lyon, Primat des Gaules et grand Aumosnier de France, assisté de son très noble Chapitre. Les églises parochialles sont : Saincte-Croix, dépendante de S. Jean : la paroisse S. Nizier : S. Irénée et S. Just. Paroisses : S. Paul, paroisse et Chapitre : l'Abbaye S. Pierre les Nonains, S. Saturnin : la Platière, Prieuré de l'Ordre de S. Ruf : S. Vincent : S. Romain : la Paroisse et Commanderie de S. Georges : S. Michel est aussi Paroisse. Les couvents et chapitres des Religieux, sont l'Abbaye d'Aisnay, les Jacobins ou Confort, les Cordeliers, les Carmes, les Carmes deschaussez, les Augustins reformez, les Augustins deschaussez, les Célestins, l'Observance, les Minimes, Sainct Antoine, deux Collèges de Jésuites et leur Novitiat, les Chartreux, deux couvens de Capucins, les Recollez, les Pères de l'Oratoire, les Fueillans, les Penitens blancs et noirs, Nostre-Dame de Fourviere, où il y a des chanoines, les Penitens de sainct Louys, et les Observantins.

« Les Religieuses sont, les Dames de S. Pierre, la Deserte, Saincte Marie, Saincte Elisabeth, l'Antiquaille, les Bernardines. »

Du côté droit est la description de « *l'Institution et Œconomie de l'Aumosne generale de Lyon et Hospital de Notre-Dame de la Charité.* »

Puis en dessous d'une vignette, l'adresse :

« A LYON, *chez Clavde Savary, et Barthelemy Gavltier, en rue Merciere, à la Toison d'Or, et Imprimerie de Taille-douce.* M. D. C. XXXV. *Avec privilege du Roy.* »

Digitized by Google

Il existe sous cette même date de 1635 et avec une légende semblable à celle que nous venons de décrire, une autre édition où les ponts de bois de Bellecour et de Saint-Vincent sur la Saône sont indiqués : c'est la vue reproduite dans les *Grands Souvenirs de l'église de Lyon.*

Or ces deux ponts construits par Marie, entrepreneur général des ponts de France, lui furent concédés par le Consulat en suite des contrats passés : les 7 septembre 1634 et 31 août 1635 pour le pont de Bellecour ; les 17 avril et 14 mai 1637 pour le pont Saint-Vincent. Mais comme il est à peu près certain que les projets en étaient arrêtés antérieurement à ces dates, on a dû, comme cela se pratique encore de nos jours, les indiquer sur le plan de la ville avant leur construction.

C'est aussi cette édition qui a été reproduite en réduction et publiée à Amsterdam. On en trouve des épreuves tirées à part, et d'autres au dos desquelles est imprimée en typographie une description de Lyon en latin, qui nous a paru faire partie d'un grand ouvrage descriptif de la France dont nous ne connaissons pas le titre.

Sur l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale, on lit au bas de cette jolie estampe : *F. de Vit excudit Amesterlodami.*

Elle est renfermée dans un rectangle de 507 millimètres de largeur, sur 397 de hauteur.

Au bas, à gauche dans un cartouche accompagné de figures, d'oiseaux et d'animaux, on lit le titre : LVGDUNUM *Vulgo* LYON.

A droite, un tableau indicatif correspond aux 98 numéros marqués sur le plan et donne la désignation des lieux et monuments auxquels ils correspondent.

J.-J. GRISARD,
Ingénieur topographe.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE IX

GUILLAUME D'ONCIEU, ABBÉ. — ADAM DU MONT-SAINT-JEAN, ABBÉ. — LES ANGLAIS EN LYONNAIS. — LETTRES DE CHARLES V AUX HABITANTS DE LA BARONNIE DE CHAZAY. — LE BABOIN OU LE CHEVALIER JEAN DU MAS, 1378-1394.

MAIS revenons à l'histoire.

Jean du Mas, dit Théodore Baboin, fut donc appelé en 1378 par le seigneur abbé à la charge de capitaine châtelain. C'est à ce titre qu'il fut présent, comme nous l'avons vu, à la proclamation des lettres royales et à la condamnation des récalcitrants. Appuyé par le châtelain de Pouilly-le-Monial, il prit vigoureusement en main le gouvernement de la baronnie et la défense de la forteresse de Chazay. Les travaux nécessaires aux fortifi-

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Mai 1890.

Digitized by Google

cations furent exécutés. La garde et le guet furent régulièrement faits autour de la cité et sur ses murailles.

L'abbé Adam du Mont-Saint-Jean, par de fréquentes visites, activait les travaux, apportant des ressources puisées au trésor du monastère. On se hâtait avec raison, l'ennemi avait repris l'offensive, et dès le commencement de 1379, des coureurs anglais descendus de l'Auvergne venaient piller nos campagnes, arrêter seigneurs et bourgeois jusqu'aux portes de Lyon et en tirer forte rançon (1).

Les Anglais avaient repris Carlat où ils s'étaient fortement établis, comme la charte précédente nous le fait voir et de là descendaient sur le Forez et le Lyonnais. Les habitants de Chazay revirent donc du haut de leurs murailles des bandes nombreuses parcourir leurs routes, pillant et saccageant les maisons isolées et les bourgs sans défense. Chaque jour l'ennemi devenait plus hardi et se montrait parfois jusque sous les murs de notre forteresse pour en observer les défenses et calculer les moyens d'attaque. Cette terreur continuelle ruinait le pays et menaçait la ville d'une disette complète.

Alors le châtelain, Jean du Mas, de par l'autorité du roi de France, qui l'avait revêtu de la dignité de châtelain royal, et au nom de l'abbé, seigneur baron, convoque le ban et l'arrière-ban, appelle sous sa bannière tous les nobles vassaux du voisinage, ainsi que les seigneurs des environs qui, comme lui, avaient tout intérêt à repousser l'ennemi commun. Il se trouve bientôt à la tête de forces importantes, chevauchant sans cesse à la tête de ses hommes d'armes, il

(1) Montfalcon. *Hist. de Lyon*. L. Perrin, 1859, p. 459.

Digitized by Google

repousse en maintes escarmouches les bandes ennemies. Mais un jour de mai de l'année 1379, l'ennemi apparaît plus nombreux, campé sur les hauteurs qui dominent la plaine de Saint-Antoine, au nord-est de Chazay, et s'apprête à livrer un assaut formidable à cette forteresse qui lui barre sans cesse le chemin (2).

En habile capitaine, le châtelain ne leur en laisse pas le temps ; il sort résolument à la tête de ses chevaliers, soutenus par une troupe de gens de pied et attaque avec furie le camp anglais qui se trouvait à peine à un kilomètre des remparts. Le combat fut des plus vifs et dura la journée entière, mais enfin les Anglais lâchèrent pied et furent bousculés des hauteurs dans la plaine de Saint-Antoine, qui borde l'Azergues. L'on fit un riche butin et de nombreux prisonniers ; le chevalier Jean du Mas rentra en triomphe dans Chazay au milieu des acclamations de tous les habitants. Depuis ce jour, le lieu qui vit la déroute de nos cruels ennemis prit le nom de Culattes (acculés) qu'il a gardé jusqu'à nos jours. La relation de ce glorieux combat a été précieusement conservée dans les archives de Chazay jusqu'à la Révolution française. Nos pères disaient avoir vue la copie de cette relation donnée par le couvent d'Ainay en 1715 (3).

Nous avons recherché l'original avec le plus grand soin dans le fonds d'Ainay, à Lyon, mais comme tant d'autres pièces importantes, elle a disparu, emportée par quelque main peu délicate qui a fini par l'égarer.

A l'appui de notre récit viennent les trouvailles fréquentes qu'on a faites en ce lieu. M. J.-B. Rimbourg montrait une

(2) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 268.
(3) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 265.

Digitized by Google

collection complète de projectiles et de débris d'armures trouvés en ce lieu par le paysan qui labourait ses terres. C'était le cas vraiment d'appliquer à ce champ les vers du poète :

Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes (4).

Au ban convoqué en cette circonstance ne parut pas le seigneur de Lissieu, relevant cependant de la baronnie de Chazay pour une partie notable de ses domaines. Ce manquement au serment de fidélité envers son seigneur fut dénoncé au sénéchal de Lyon par le châtelain, Jean du Mas. Le procureur royal, Hugonin Marchio, ayant examiné l'affaire, porte une sentence en faveur de l'abbé d'Ainay contre le seigneur rebelle, 1380 (5).

Messire Lambert, seigneur de Lissieu, était puissant, possédant châteaux et maisons fortes ; or, malgré l'arrêt de la Cour, il ne porte à Chazay ni secours ni subsides pour la garde de la ville et pour entretenir ses fortifications. L'abbé Adam du Mont-Saint-Jean s'en plaignit alors directement au roi, qui envoie aussitôt l'ordre au capitaine châtelain de Pouilly-le-Monial, Hugues Spiny, de signifier au seigneur Lambert de Lissieu et à tous ses vassaux de venir travailler aux fortifications de la ville et d'y apporter aide et secours à cause des ennemis du royaume qui menaçaient sans cesse le chastel et forteresse de Chazay, où toute la

(4) Virgile. 1re *Géorgique*.
(5) Archives du Rhône. Invent. d'Ainay. H. 4,246. Chart. 276.

Digitized by Google

contrée trouvait un refuge (6). La parole royale fut entendue et le seigneur de Lissieu obéit.

Cette nouvelle charte du roi, envoyée au châtelain de Pouilly-le-Monial afin de faire rentrer dans l'obéissance le seigneur de Lissieu, nous apprend qu'une nouvelle famille possédait cette seigneurie et qu'à l'ancienne maison de Lissieu, disparue pendant ces terribles guerres, avait succédé les Lambert, probablement sortis des Lambert, seigneurs de la Roche à Saint-Symphorien-d'Ozon, ancienne famille lyonnaise, qui était alliée aux Champier. Les Lambert possédèrent la seigneurie de Lissieu jusque vers le milieu du XVIe siècle, époque où Louise Lambert, dame de Lissieu, la dernière de cette maison, ayant épousé Bon d'Arces, transmit cette seigneurie aux d'Arces, qui en devinrent les maîtres. Les d'Arces portaient : *d'or au franc canton d'azur, à un bâton de gueules, brochant sur le tout* (7).

Par ces lettres patentes du roi de France nous comprenons combien le danger était pressant dans le Lyonnais, qui avait journellement à se défendre contre les incursions anglaises. Une autre preuve de la difficulté des temps est une nouvelle lettre du roi, autorisant l'abbé d'Ainay, baron de Chazay, à lever sur tous les vassaux de la châtellenie un impôt extraordinaire, « à cause des guerres contre les Anglais », y est-il dit (8). Ces mesures et la valeur du chevalier Jean du Mas mirent notre petite ville à l'abri du sac et du pillage. Pendant plus de vingt ans l'illustre châtelain garda Chazay ; qui peut dire combien de fois l'ennemi vint

(6) Archives du Rhône. Ainay. Invent. Pupil. Chart. 281.
(7) *Mazures*, t. I, p. 510, etc., t. II, p. 80.
(8) Arch. du Rh. Ain, H. 4240, chart. 277.

Digitized by Google

assiéger nos tours et nos murailles qui toujours furent imprenables.

Mais durant ces longues années de luttes et ces nombreux assauts, l'église paroissiale avait été grandement endommagée. — En 1388, intervient entre l'abbé d'Ainay et les notables de la ville une transaction par laquelle les habitants s'engagent à faire les réparations nécessaires à cette église, qui avait beaucoup souffert ; cet acte fait également mention des secours à trouver pour l'hôpital St-André, qui par suite de la guerre avait eu à supporter des charges considérables (9).

En même temps, la *forteresse* de Chazay avait pris une telle importance que par lettres patentes de 1392, le roi Charles VI renouvelle au capitaine châtelain de Chazay le titre de châtelain royal et oblige les vassaux de la baronnie à faire au chevalier Jean du Mas, un traitement en rapport avec sa haute dignité (10).

Ce fut cette année même que le malheureux roi Charles VI tomba en la démence qui fut si désastreuse pour la France. La guerre civile éclata alors entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne et vint ajouter de nouvelles calamités à celles qu'occasionnaient les luttes sans trêve avec les Anglais. Tous les seigneurs du Lyonnais s'entendent aussitôt et se liguent contre les ennemis de la France. A leur tête se place le nouvel archevêque de Lyon, Philippe de Thurey, qui renouvelle avec l'abbé d'Ainay le traité offensif et défensif passé aux siècles précédents, leurs sei-

(9) Arch. du Rh. Ain. Inveut. Pupil. chart. 274.
(10) id. id. id. H. 4280, 1 part. p. 35.

Digitized by Google

gneuries étant toujours voisines et leurs intérêts communs (11).

Enfin, nous trouvons en 1393, un arrêt de la Cour de Lyon, qui vient obliger les habitants de Chazay à faire à l'église les réparations, qui n'avaient pas été exécutées (12). Ces charges continuelles écrasaient sans doute l'habitant, mais il faut bien dire qu'alors la propriété féodale avait quelque chose de communal. — En effet l'église appartenait à la paroisse, quant au château, c'était le lieu de refuge pendant la guerre et les vassaux avaient le droit de venir s'y mettre à l'abri, eux, leurs familles et leurs biens ; quoi de plus juste qu'ils concourussent à l'entretien de la forteresse et des monuments de la cité !

L'abbé Adam du Mont-St-Jean meurt dans le cours de l'année 1393. — Jean du Mas, dit le Baboin, avait gardé et défendu avec un rare bonheur jusqu'à ce moment la ville et forteresse de Chazay. — Mais à l'arrivée du nouvel abbé, il disparaît de nos pays ; c'est alors, 1394, que le bailli de Mâcon, l'appelle dans les armées royales, et le met à la tête de cent hommes d'armes.

---

(11) Philippe de Thurey était chanoine comte de Lyon quand il monta sur le siège archiépiscopal des Gaules. Elu en 1392, il mourut en 1415 et voulut être enseveli dans la chapelle du St-Sépulcre qu'il avait fondée dans la cathédrale de Lyon. Ses armes étaient *d'or au sautoir de gueules*. (*Gallia christiana* t. IV. col. 172.)

(12) Arch. du Rh. Ain. Invent. Pupil. chart, 287

Digitized by Google

CHAPITRE X

1394 à 1455.

DOM BARTHÉLEMY ABBÉ, SEIGNEUR DE CHAZAY. — FONDATION DE LA PRÉBENDE DE SAINT-NICOLAS. — ANTOINE DE BRON, 1400-1411. — GUILLAUME DE LA GRANGE, 1411-1418. — JEAN DE BARJAC, 1418-1439. — PRISE DE CHAZAY PAR LES BOURGUIGNONS. — LES ÉCORCHEURS. — ANTOINE DU TERRAIL, ABBÉ 1439 à 1455.

DOM BARTHÉLEMY, 1394-1400. — Le successeur d'Adam du Mont-Saint-Jean sur la chaire abbatiale fut un moine d'Ainay que le grand cartulaire désigne sous le nom de Barthélemy (13), sans nous dire de quelle famille il était.

Les grands vassaux de la baronnie font hommage de fief et parmi eux nous trouvons citée pour la première fois la famille qui porte le nom de Sivrieu. Elle était représentée alors par Ennemond et Henri de Sivrieu, neveux de noble Pierre Chevrier, *aliàs* de Cuyselle, bourgeois de Lyon, qui avait épousé Madeleine de Lœuvre. Ennemond de Sivrieu avait épousé la fille de Henri Chevrier *Caprarii*, jadis drapier et bourgeois de Lyon. Elle se nommait Françoise, elle avait reçu en dot 800 florins et par testament de son père, en 1394, 200 florins. Puis sa mère, Catherine, fille de Gillet de Cuyselle, lui avait donné 110 florins par son testament fait en 1382 (14).

Les de Sivrieu ne paraissent pas longtemps, c'est la seule fois que nous aurons à les citer, car vers 1418, ils sont

(13) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p, 19.

(14) *Mazures*, t. I, p. 451, 452, 473.

Digitized by Google

remplacés par les de Sarron, probablement à la suite du siège de Chazay. Antoine de Sarron, le premier du nom qui paraît comme seigneur bas justicier du bourg de Civrieux, avait reçu cette seigneurie du fait de sa femme, Catherine de Sivrieu (15).

A la même époque, une autre famille vassale de Chazay, à cause des nombreux domaines qu'elle possédait en son territoire, disparaît à son tour. Ce sont les Milon de Charnay et leur importante seigneurie passe aux de Thélis. Voici comment la chose eut lieu. Milon de Charnay, fils d'Etienne, le même qui en 1325, avait fait hommage au Chapitre de Lyon pour sa seigneurie de Charnay, avait épousé Eléonore de Franchelins dont il n'eut qu'une fille nommée Arthaude, qu'il maria à Jean de Thélis, seigneur de Lespinasse. Arthaude en mourant laissa sa terre de Charnay à son fils Jean de Thélis, qui la donna à son second fils, Milon de Thélis. Ce Milon épousa Marguerite de Commiers dont nous aurons à citer plus tard l'hommage de fief au baron de Chazay, car ayant vu mourir son mari elle survécut encore à ses deux fils, Edouard et Jean de Thélis.

Les de Thélis de Charnay pour se distinguer des de Thélis de l'Espinasse, qui portaient : *de gueules à trois fasces d'or*, prirent pour armes : *d'azur à trois bandes d'argent* (16). Noble homme Jean Le Clerc de Chazay, s'était allié à cette famille en épousant dame Françoise de Thélis, qui fit son testament le 21 juillet 1391.

---

(15) *Mazures*, t. II, p. 216. La famille de Sivrieu vint alors habiter Lyon et nous trouvons en 1457, Henri de Sivrieu au nombre des consuls de cette ville. — Documents Péricaud. — *Almanachs de Lyon*. 1839, an 1457.

(16) *Mazures*, t. II, p. 587.

Digitized by Google

Elle élit sa sépulture au cimetière de l'église de Chazay, au tombeau de feu Pierre Albaney, son oncle ; elle donne à Janette, fille de noble Hugues Gailliard, damoiseau, châtelain de Bouys, trente sols tournois, quand elle prendra l'habit de religieuse ; à Sibylle de Thélis, sa sœur et religieuse à Alix, 40 francs tournois ; à noble Guichard de Thélis son frère, à nobles Arthaud et Heliette, ses frère et sœur, à chacun 5 francs ; Jean Le Clere, son mari, est son héritier ; mais s'il vient à mourir sans enfants elle veut que tous ses biens soient vendus et le prix donné aux pauvres (17).

Edouard de Thélis, fils de Milon et de Marguerite de Commiers, succéda à son père dans la seigneurie de Charnay. Il épousa Jacqueline de Chiel, fille d'Antoine de Chiel, seigneur de Beaulieu et laissa en mourant sa seigneurie à Jean de Thélis, son fils aîné. Jean de Thélis, damoiseau, seigneur de Charnay, fils d'Edouard et de Jacqueline de Chiel, fait son testament le 19 septembre 1434. Il fait mention de Milon de Thélis, chevalier, son aïeul, et veut être enterré devant sa chapelle en l'église de Charnay. Il nomme son père Edouard de Thélis, et sa mère Jacqueline de Chiel. Il fonde un anniversaire pour Jean de Thélis, son oncle, lègue une hermerie et une vigne à Arthaude, sa sœur, religieuse à Alix. Il fait mention de dame Marguerite de Commiers, son aïeule et institue Jean de Thélis, son cousin, seigneur de Lespinasse, heritier de ses biens ; auquel il substitue en cas de mort Antoine, frère dudit Jean, à celui-ci Jean de Varennes, seigneur de Rappetour et à celui-ci Antoine et Guillaume d'Albon, conseigneurs de Bagnols.

---

(17) *Mazures*, t. I, p. 636.

Digitized by Google

Les exécuteurs testamentaires sont Jean de Marzé, chevaliers, Jean de Varennes et Antoine d'Albon (18).

Ces temps ne furent guère plus heureux pour l'abbé Dom Barthélemy. Aussi se hâta-t-il de compléter les défenses de sa ville et forteresse de Chazay contre l'ennemi qui menaçait. Pour bâtir une nouvelle tour nécessaire aux fortifications, il se voit obligé de démolir la maison d'un bourgeois de la cité. Il obtient alors un ordre d'expropriation contre cet habitant qui ne peut être dépossédé que par une ordonnance de la Cour de Lyon, 1394 (19); à notre époque on n'aurait pas fait mieux, ce qui vient encore nous prouver l'existence des franchises et privilèges que possédait la bourgeoisie de Chazay.

Mais un embarras beaucoup plus grave lui est suscité au commencement de son administration. Le chapitre de Lyon, profitant des troubles qu'occasionnaient ces guerres continuelles, revendique les antiques droits de l'archevêque sur le Lyonnais. Il réclame à son profit la juridiction temporelle sur Chazay, comme dépendant de l'archiprêtré d'Anse dont il était seigneur. La cause fut portée devant la Cour de Lyon, qui jugea en faveur de l'abbé et reconnut Dom Barthélemy, seigneur de la baronnie de Chazay avec haute et basse justice sur son territoire (20). Cette même année 1394, se passa un fait douloureux pour le patriotisme de nos habitants. On apprit qu'un particulier était parvenu à contrefaire les clés de la ville. Dans quel but? la charte a disparu et nous n'en trouvons que la nomenclature dans l'Inventaire d'Ainay: probablement

(18) *Mazures*, t. II, p. 588.
(19) Arch. du Rh. Ainay. H. 4240, chart. 330.
(20) Arch. du Rh. Ainay.H. 4280, fol. 41.

Digitized by Google

dans une intention hostile. C'était le crime de haute trahison ; on dut instruire le procès de ce malheureux traître dont la conduite fait tache sur le patriotisme de ses compatriotes, et il fut jugé selon la rigueur des lois (21).

Les années se succèdent sans apporter aucune tranquillité dans nos pays, cette guerre interminable avec les Anglais ruine nobles et manants.

L'abbaye d'Ainay avait vu son trésor fortement entamé par suite des réparatious qu'occasionnaient les luttes à soutenir; Chazay lui avait particulièrement coûté. On apporte alors dans l'administration des biens du couvent la plus sage économie, le chapitre s'assemble en juillet 1399, sous la présidence de Dom Barthélemy. L'on y traite des mesures à prendre et l'on décide que pour réparer les brèches faites au trésor, il ne sera distribué dorénavant à chaque moine que deux miches par jour au lieu de trois (22). On se demande quelle grande ressource cela dut créer au bout de l'année ?

Mais il est à croire que ce ne fut pas le seul moyen employé ; nous avons ici toutefois la preuve de l'extrême misère qui régnait alors dans nos provinces.

Cependant Chazay avait prouvé jusqu'à ce jour que ses murailles bien défendues étaient capables d'offrir un abri sûr aux nobles familles des environs. Vers la fin de ce siècle était venue résider dans notre ville une branche d'une importante maison, les de La Fontaine.

Briande de La Fontaine, veuve de feu Berthet de Gruel, teste et veut être enterrée dans la chapelle de Saint-

(21) Arch. du Rh. Ainay. H. 4280, fol. 42.

(22) Arch. du Rh. Ainay, 2e arm. vol. 42, ch. 2.

Digitized by Google

Nicolas, qui se trouve dans l'ancienne église de Saint-Pierre, à Chazay. Elle fonde à cette occasion une prébende de 30 sols, revenus de 30 florins d'or, pour le chapelain de ladite chapelle, afin qu'on prie pour le repos de son âme. Elle institue héritier de ses biens son cher neveu, Austremoine de la Fontaine, damoiseau. Ce testament fut fait à Chazay dans la maison de la testatrice, le 23 juillet 1399 (23).

Les de la Fontaine étaient d'Eyrieu en Bresse, ils possédaient la seigneurie de Ruffieu et avaient pour armes : *d'azur à la croix d'argent à la bordure dentelée de sable* (24). Quant aux de Gruel ils portaient *d'argent à trois fasces de sable* (25).

Nous avons dit que les d'Albon avaient fait la fortune de Jean du Mas, dit le Baboin. L'affection de cette noble famille lui resta acquise surtout depuis qu'une alliance les avait unis.

Aussi la légende veut-elle que vers la fin de ce siècle, Thibaud d'Albon, seigneur de Châtillon, ait confié son fils bien-aimé, Amédée, au chevalier du Mas, son cousin, afin qu'il fît ses preuves de hardi chevalier sous l'habile direction du héros de Chazay. Jean du Mas quittait alors nos pays pour aller combattre l'ennemi du royaume.

Cet Amédée d'Albon, fils de Thibaud et de Catherine de Varey, devint à cette école un véritable preux. Il guerroya au service du roi de France, et périt à la bataille d'Azincourt, 1415, ou du moins on ne sut jamais ce qu'il était devenu. Ses enfants furent institués par leur grand-père, héritiers de Châtillon (26).

---

(23) *Mazures*, t. I, p. 483.

(24) *Mazures*, t. I, p. 353.

(25) J. Boisseau. *Promptuaire armorial.*

(26) Vachez. *Chatillon-d'Azergues*, p. 20.

Digitized by Google

Le Baboin (27) continua à se distinguer dans les armées royales jusqu'en 1429, et revint vers cette époque plein de gloire finir sa longue carrière dans la patrie qu'il aimait.

ANTOINE DE BRON, abbé, baron de Chazay (28), 1400-1411. — Antoine de Bron, qui succéda à dom Barthélemy, était fils de Jean de Bron, seigneur de ce lieu, qui teste en 1393 et veut être enterré dans l'église d'Ainay (29). Les armes de cette famille sont : *d'or à une fasce de sable, à un lion naissant de même, écartelé d'or à une fasce ondée de sable.* Les de Bron se sont divisés en deux branches, l'une est restée à Bron et l'autre est allée posséder la seigneurie de Riverie (30). C'était une famille chevaleresque qui a eu ses illustrations (Voir le Laboureur).

Le nouveau seigneur de Chazay continue à réparer les désastres subis pendant les dernières guerres. La ville avait souffert et l'église paroissiale surtout était dans un grand délabrement. Il fit appel à la noblesse et aux habitants de la cité et obtint des secours importants qui réparèrent les dégâts (31).

Ses principaux vassaux étaient les de Thélis de Charnay, les de Chiel de Beaulieu, les de Saint-Julien de Lozanne,

---

(27) Baboin était peut-être le nom de notre illustre chevalier avant qu'il s'appelât du Mas, car nous trouvons assez répandu ce nom de Baboin à cette époque. Léonard Baboin, de la paroisse de Saint-Romain-les-Atheux, parait en 1523 dans le procès que fit François Ier aux partisans du duc de Bourbon. La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 626 note.

(28) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XIX.

(29) *Mazures*, t. I, p. 416.

(30) *Mazures*, t. I, p. 349.

(31) Arch. du Rhône. Ainay, 4240, chart. 274.

Digitized by Google

les de Lanay de Civrieux, qui venaient encore d'acheter aux d'Aygliers cens et servis (32) sur cette paroisse ; les seigneurs de Lissieu de Marcilly, de Morancé, enfin les nobles de Chazay, comme les de la Fontaine, les Le Clerc, les Albaneys et autres.

On respirait un instant en attendant de nouvelles luttes, lorsque se passa un fait important dans l'histoire du Beaujolais, dont nous étions limitrophes. La sirerie de Beaujeu arrive au duc Louis II, de Bourbon, déjà comte de Forez (33).

Ce fut un heureux événement pour nos contrées, car le duc de Bourbon ayant en sa main ces trois provinces,

---

(32) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 278.

(33) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 88. En 1400, Edouard II était sire de Beaujeu, et le dernier de sa race. Ce malheureux prince, ne sachant plus dominer ses passions, se précipita dans les plus grands malheurs. Epris des charmes et des vertus de la fille de Guionnet de la Bessée, premier échevin de Villefranche, il la fit enlever et conduire en son château de Pouilly-le-Châtel, d'autres disent de Perreux, où lui-même se réfugia. Ce fut en vain que le malheureux père supplia le ravisseur de lui rendre sa fille, Edouard resta sourd à toutes les prières comme à toutes les menaces. De La Bessée s'adressa alors au roi de France, qui entendit sa plainte, et après enquête cita le sire de Beaujeu devant le Parlement de Paris. Le sergent royal qui apporta la citation, fut saisi par les ordres d'Edouard et jeté du haut des murailles dans les fossés du château. C'était un crime de lèse-majesté que le bailli de Mâcon fut chargé de punir. Les troupes royales vinrent donc assiéger Edouard dans son chastel ; obligé de se rendre, il fut emmené à Paris et jeté en prison.

Il allait payer de sa tête sa rébellion quand il implora les bons offices du duc de Bourbon, qui venait d'hériter du Forez par le fait de sa femme Anne. Le duc lui promit sa haute protection, à condition qu'il lui ferait l'abandon de sa seigneurie de Beaujeu. Pour sauver sa

Digitized by Google

Bourbonnais, Forez et Beaujolais, put réunir des forces imposantes et lutter avec avantage contre les Anglais envahisseurs. En effet, ayant appelé sous sa bannière tous les chevaliers de ses domaines, ainsi que ceux du Lyonnais, qui avaient le désir de combattre, il s'unit au comte d'Armagnac et se jeta sur les Anglais qui tenaient l'Auvergne. Les ayant repoussé dans le Limousin, il continua ses exploits et leur prit grand nombre de places. Il arriva jusque dans la Dordogne mettre le siège devant Brantôme (34).

L'année suivante, la paix continua à régner en la baronnie de Chazay, grâce au traité qui liait l'archevêque et l'abbé d'Ainay, et qui leur défendait de porter les armes contre le duc de Savoie. Ils ne prirent donc aucune part au démêlé qui s'éleva alors entre Louis II de Bourbon, seigneur du Beaujolais et des Dombes, et le duc de Savoie, suzerain du Bugey, à l'occasion de certains droits que le prince de Savoie réclamait dans la Dombes (35).

Nous n'avons rien autre à signaler sous le gouvernement d'Antoine de Bron, qui disparut en 1411.

---

tête Edouard II acquiesça à sa demande, et l'acte qui le dépouillait fut passé le 23 juin 1400. (Voir *Hist. de Villefranche.* La Platte. *Villefranche.* Pinet, 1863, t. I, p. 41.)

A cette occasion il se fit dans le Beaujolais une chanson que le peuple chantait.

Sire roy, sire roy, faites-nous justice,
De ce larron d'Edouard, qui nous prend nos filles,
Edouard, Edouard, laisse-nous nos filles.

(Voir *Annuaire de Lyon*, 1839. Notes Péricaud, p. 31.)

(34) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 89. Ce fut alors que le roi revendiqua le droit *d'aide* 1404, pour résister au duc de Lancastre. Lyon dut fournir 1,800 livres, et le Lyonnais 6,250 livres. Péricaud. *Almanach de Lyon*, 1839.

(35) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 98, note.

Digitized by Google

Guillaume de La Grange, 1411-1418. — Guillaume de La Grange, qui fut appelé à gouverner Ainay et ses seigneuries, était, croyons-nous, d'une famille beaujolaise qui porte : *Pallé, contre pallé d'or et de gueules de six pièces* (36).

La guerre venait de se rallumer plus furieuse que jamais entre Orléans et Bourguignons. Amée de Virieu, capitaine du comte de Savoie, allié de Jean-sans-Peur, était venu mettre le siège devant Villefranche et fourrageait jusque dans notre vallée. La dauphine Anne, douairière de Bourbon, comtesse de Forez et de Beaujolais, ayant rapidement réuni son armée, se porta au secours de la plus importante ville de la province beaujolaise, en fit lever le siège et rejeta sur la Bresse les troupes d'Amée de Virieu, non sans que le pays en ait beaucoup souffert (37).

Ce ne fut pas encore la paix pour nos pays, car la Saône, qui était l'unique barrière enrte les combattants, était à certains points facile à traverser. Aussi l'abbé de La Grange fut-il obligé d'entretenir une forte garnison dans sa ville de Chazay. Il se crée alors de nouvelles ressources en cédant en abenevis (38) au sieur Jean Servin plusieurs fonds de terre très importants situés au territoire de Lozanne (39).

Dans le cours de l'année 1415, un grave différend s'étant élevé entre l'archevêque de Lyon et l'abbé de Savigny, le baron de Chazay fut choisi pour arbitre. Sa haute position lui valut cet honneur, et son jugement termina la que-

(36) Jean Boisseau. *Hist. du Beaujolais*. La Carelle.

(37) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 109 et 111, note.

(38) Abenevis, concession de terrain faite par un seigneur contre un cens annuel. Chéruel.

(39) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 240.

Digitized by Google

relle (40). Cette même année la désastreuse bataille d'Azincourt, où fut massacrée l'élite de la noblesse française, vint rouvrir nos pays aux incursions des Bourguignons, devenus plus hardis que jamais, le duc de Bourbon, fait prisonnier à Azincourt, n'étant plus là pour s'opposer à leur marche. Le moment approche où l'ennemi plus audacieux viendra assiéger Chazay et l'emporter d'assaut.

Cependant reparaissent les plus mauvais jours, les Bourguignons, qui s'étaient alliés aux Anglais, commettent de grands ravages en Beaujolais et aux environs des villes d'Anse et Villefranche. Guarados de Quesnes, bailli royal de Mâcon, fait tous ses efforts pour organiser la défense. Il envoie l'ordre à tous les capitaines châtelains du baillage de redoubler de vigilance, de réunir hommes d'armes et munitions. Il ordonna à Guichard d'Albon, seigneur de Curis et de Saint-Forgeux, de fortifier les châteaux de Sain-Bel, de Vindry et de Montrottier, et d'y tenir une garnison capable de résister à un ennemi aussi puissant (41).

Ces ordres parviennent au capitaine châtelain de Chazay, mais ce n'était plus le chevalier Jehan du Mas, dit le Baboin, il guerroyait dans une autre partie de la France. Quel était le commandant de notre forteresse ? Aucun document ne vient nous l'apprendre, mais les nombreuses transactions passées entre l'abbé d'Ainay à cette époque et le sieur Gallias de Chiel, chevalier, seigneur de Tredo et de Beaulieu, nous laisseraient supposer que c'était lui. De jour en jour le danger devient plus pressant ; le 14 août 1417, Charles VI fait savoir aux Lyonnais que le duc de Bourgogne s'apprête à envahir leur province dans l'intention de s'em-

(40) Bernard. *Cart. de Savigny*, t. I, p. cx.
(41) *Mazures*, t. II, p. 139.

Digitized by Google

parer de Lyon (42). En même temps le bailli de Mâcon déléguait André Chevrier pour aller visiter et mettre en état de défense les forteresses du Lyonnais qui étaient restées fidèles au roi (43) ; Chazay eut sa visite.

La France était livrée à la plus affreuse anarchie, Isabeau de Bavière venait de s'unir au duc de Bourgogne. D'un autre côté Sigismond, roi des Romains, menaçait également Lyon et le Lyonnais. Aussi vit-on bientôt paraître les coureurs des bandes ennemies, qui obligent les populations des campagnes de rentrer en hâte dans les bourgs fortifiés. Chazay offre un asile aux habitants de Marcilly, de Civrieux, Morancé, Lozanne et autres lieux. Chacun apporte avec soi ce qu'il a de plus précieux ; les souterrains du château et du prieuré renferment ces richesses tandis que les maisons se remplissent de fugitifs. L'abbé de la Grange, qui avait déployé la plus grande activité, est malheureusement surpris par la mort sur ces entrefaites, laissant la baronnie dans l'attente des plus graves événements. Tous les environs de Lyon étaient envahis, pillés et saccagés, il n'y avait plus ni commerce, ni agriculture ; nobles et bourgeois étaient arrêtés jusqu'aux portes de la ville. Emmenés prisonniers, ils n'étaient mis en liberté qu'au prix d'une rançon considérable (44).

Jean de Barjac, abbé, seigneur de Chazay, 1418-1439.

Le chapitre d'Ainay en ces tristes circonstances se hâta de donner un successeur à Guillaume de la Grange. Il fit

(42) *Annuaire de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1417.
(43) *Ann. de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1417.
(44) Montfalcon. *Hist. de Lyon*, p. 459.

Digitized by Google

choix du moine Jean de Barjac, *de Barjaco* (45), d'une famille du Languedoc.

Le nouveau baron, seigneur de Chazay, fut le triste témoin de la terreur qui s'était emparée de nos populations et du désordre qui en résultait. En effet nobles et riches bourgeois abandonnent demeures et domaines qu'ils ne se sentent pas en mesure de défendre, et leurs malheureux vassaux se trouvent à la merci des gens de guerre, qui ruinent, saccagent et massacrent. Lyon devient la ville de refuge, on les y reçoit avec empressement au nombre des bourgeois de la cité, ils apportaient richesses et bravoure, et leur habileté militaire allait servir à la défense de cette ville importante (46). Aussi les hommes d'armes manquent pour faire le service des chastels et forteresses, de nos campagnes. C'est en vain que l'abbé de Barjac et Guichard d'Albon s'efforcent de faire face au danger (47).

Le bailli de Mâcon et senéchal de Lyon, Kœrados des Quesnes, fait également les plus grands efforts, et donne commission au chevalier, Jean de Lespinasse, beau-frère de Guichard d'Albon, seigneur de Curis et de Saint-Forgeux, de tenir la campagne à la tête des plus courageux chevaliers et des meilleurs hommes d'armes qu'il pourra réunir. Obéissant à cet ordre, celui-ci livre de nombreux combats sur tous nos chemins et fait beaucoup de mal à l'ennemi. Mais un jour, attiré par surprise dans une embuscade, il est fait prisonnier, mis à forte rançon (48), et ses troupes sont dispersées. Kœrados de Quesnes avait été remplacé dans

(45) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, p. 20.
(46) *Annuaire de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1417.
(47) *Ann. de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1417.
(48) *Ann. de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1417.

Digitized by Google

ses hautes fonctions, vers la fin de 1417, par Phillipe du Bourg ou de Bonnay, ce fut sous lui que notre cité et sa forteresse tombèrent aux mains des Bourguignons.

Dès le mois d'avril 1418, une forte troupe bourguignonne de plus de huit cents chevaux, parcourt la vallée de l'Azergues.

Elle était commandée par le sire de Rochebaron, gendre du duc Jean-Sans-Peur, ayant épousé Philippe, fille naturelle de ce prince (49).

Tout nous porte à croire que ce fut ce hardi capitaine qui vint mettre le siège devant Chazay, fin avril 1418. Que se passa-t-il? aucun mémoire du temps ne vient nous l'apprendre. Une seule charte de l'abbaye d'Ainay a conservé le souvenir de cet événement malheureux, c'est une reconnaissance du 2 juillet 1418, faite par l'abbé d'Ainay et baron de Chazay à noble Claude de Pompière, seigneur de Pollionay, d'une somme de vingt-huit écus d'or, prêtée pour aider au rachat du château de Chazay pris par les Bourguignons (50). Cette charte même on ne la retrouve plus, elle n'est que mentionnée comme ci-dessus dans l'inventaire des papiers d'Ainay. Nous ne savons pas quelle somme fut exigée pour le rachat de notre ville, mais elle dut être considérable puisque le couvent, malgré ses nombreux revenus fut obligé de recourir au seigneur de Pollionay. Pendant près de trois mois les Bourguignons restèrent maîtres de Chazay, ruinant les édifices publics et

---

(49) *Annuaire de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, 1418. De Barante. *Hist. des ducs de Bourgogne*. Paris, Delloye, 1839, t. IV, p. 270.

(50) Arch. du Rh. Ain. H. 4240, chart. 237. L'écu d'or valait alors 12 fr. 12 sols, ce qui faisait 339 fr. 36 sols, somme qui équivaudrait aujourd'hui à 4,751 fr., c'est-à-dire 14 fois plus.

Digitized by Google

dévastant les nobles demeures. De ce siège date la destruction de plusieurs castels féodaux, qui embellissaient la ville ; on en trouve encore quelques vestiges dans les constructions nouvelles. L'église paroissiale fut dépouillée de ses richesses et détruite en partie, ainsi que l'hôpital Saint-André, et le prieuré vit ses moines dispersés. Dès lors, Chazay perdit notablement de son importance et de son aspect féodal, les riches et nobles familles n'osant reconstruire des demeures en des lieux si souvent attaqués. Cependant vers la fin du xve siècle, l'abbé Antoine du Terrail lui rendit quelque splendeur en faisant de notre ville sa demeure de prédilection et en y bâtissant le magnifique château ogival qui existe encore en partie.

L'assassinat de Jean-Sans-Peur, arrivé l'année suivante, ne fit que rendre la guerre plus cruelle. Charles VI nomme alors, 1419, Jacques de la Baume, son lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon pour tenir contre le dauphin qui s'était déclaré régent (51). Le Lyonnais et le Beaujolais se trouvent de nouveau exposés à toutes les horreurs de la guerre. Mais alors nobles, bourgeois et manants se réveillent de leur torpeur et s'organisent sous la conduite du bailli royal, Humbert de Grolée, cet illustre Lyonnais qui a laissé un nom justement célèbre (52) et qui soutenait la cause royale.

C'était un noble chevalier, d'une taille imposante et d'une grande bravoure. Pieux autant que brave, il ne manquait jamais au moment de la bataille devant ses soldats réunis, d'ôter son casque et de se mettre humblement

---

(51) *Annuaire de Lyon*. Docum. de Péricaud, p. 41

(52) *Ann. de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, an 1422.

Digitized by Google

à genoux pour implorer le secours de Dieu (53). Après les succès divers il parvint, vers 1422, à rejeter hors de nos provinces les hordes anglaises et bourguignonnes, et leur général le sire de Rochebaron fut même pris et mis à forte rançon. Pendant ce temps, on ne cessa dans le Lyonnais de faire des prières publiques et des processions dans toutes les paroisses afin d'implorer le secours des saints (54) en un si pressant danger.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

(53) Montfalcon. *Hist. de Lyon*, t. II, p. 487.
(54) Forest. *Ecole cathéd.* Lyon, Delhomme, 1885, p. 183.

Digitized by Google

L'HOSPICE DE LA CHARITÉ

On parle de nouveau de démolir l'hospice de la Charité et d'en livrer l'emplacement à des spéculateurs de bâtisses, il en fut déjà question en 1855 mais heureusement le projet avorta. A cette époque j'insérai dans la *Gazette de Lyon* quelques réflexions que je demande la permission de rééditer ici, avec quelques variantes nécessitées par les trente-cinq années écoulées depuis. Je ne sais si la question se résoudra d'une façon aussi heureuse pour nous Lyonnais : tout s'en va et s'en va-où ? Terrible problème que je n'ose résoudre.

On peut consulter sur l'histoire des Hospices de Lyon les règlements imprimés en 1646, 1757 et 1808, les écrits de MM. Dagier et Achard James et les nombreux documents publiés à ce sujet par nos célébrités médicales et nos historiens. Cette histoire doit se trouver en tête de toutes

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

celles de la ville avec celle de l'église Primatiale et de l'Hôtel de Ville. Il y a en effet une hiérarchie dans les monuments comme dans toute société bien organisée, et celle des monuments peut aider à comprendre la hiérarchie éternellement vraie sur laquelle repose l'ordre social. Etudier la société dans la famille qui en est le type primordial, c'est restreindre cette étude à des faits trop particuliers ou à des considérations trop abstraites; l'étudier dans l'humanité toute entière ou même seulement dans l'Etat, qu'il soit royaume, empire ou république, c'est en agrandissant outre mesure le cercle des observations, en amoindrir aussi l'intérêt; or l'organisation de la cité issue de la famille, ou plutôt agrégation intermédiaire entre la famille et l'Etat, est plus propre à fournir un texte à nos remarques, parce que n'étant pas circonscrite dans une série de faits intimes et n'ayant pas ses détails absorbés par des faits trop généraux elle participe à tous les genres d'intérêts. Par cité j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places calqués sur un type commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts et, en un mot, par une statistique aride et non vivifiée par une idée morale; j'entends dans la cité, réunion d'hommes opérée par des origines communes, par des traditions, des liens de parenté, des similitudes de croyances, de mœurs ou d'intérêts et non par les caprices ou les hasards de la bureaucratie ; j'entends la cité comme la sagesse de tant de siècles l'avaient constituée en France, vivant de sa vie propre, ayant et gardant avec soins ses institutions et son histoire, aimant les usages dont elle s'était bien trouvée et fermant l'oreille aux évolutions désordonnées de la capitale.

Digitized by Google

Or les édifices publics sont de précieuses indications du point de grandeur auquel peut atteindre une ville. Les édifices caractéristiques se réduisent à trois qui résument la force morale de l'association. L'église qui représente l'association religieuse, l'hospice qui représente l'association dans la Charité, c'est-à-dire l'union de tous réalisée sans rompre la hiérarchie, par le sacrifice volontaire. Enfin l'hôtel de ville qui représente l'association d'un ordre supérieur, celle des intérêts matériels et purement civile.

Il est des villes où le voyageur n'aperçoit en fait d'édifices bâtis avec soin, entretenus avec zèle, qu'un théâtre, c'est-à-dire un monument élevé aux passions dissolvantes de l'ordre social. Il est inutile de fouiller la chronique de ces villes, elle est vide et sans intérêt. Ce sont des villes mortes ; le théâtre est le monument de la décadence, des races dégénérées, *homines ad servitutem nati*.

Tel ne fut pas Lyon et l'on peut, sans avoir même feuilleté ses historiens, dire : Ce fut une cité puissante et illustre, car ses plus beaux édifices, ce sont ses églises, son hôtel de ville et ses hôpitaux. Ce fut une cité religieuse, bien administrée, puissante dans le siècle, charitable et méritante devant Dieu. Qu'importe alors que ses rues soient plus étroites et ses maisons plus hautes de quelques pieds que le veut la fantaisie moderne, elle a prouvé qu'elle savait aussi bâtir des palais, non pas à la Vénus des carrefours ni au Dieu du lucre, mais au vrai Dieu, à ses pauvres et à ses Pères conscrits. Deux constructions grandioses attestent la bienfaisance de nos pères, l'Hôtel-Dieu et la Charité, asile des pauvres malades, des pauvres vieillards et des pauvres enfants, deux palais sans rivaux par leur beauté architecturale, par l'intelligence avec laquelle ils furent construits, organisés et administrés.

Digitized by Google

Mais à quoi bon redire ce qu'ont fait nos pères à des neveux qui jettent leur cendre aux vents? un souffle de mort passe sur notre génération, car elle a peu de souci des enseignements du passé et des leçons de la sagesse antique, elle laisse volontiers périr ses institutions les plus utiles et ses monuments les plus remarquables, pourvu qu'elle ait des restaurateurs et des lieux de plaisirs : *panem et circenses*. N'est-il pas question de démolir la *Charité* et de livrer l'emplacement à la spéculation, de renvoyer les malheureux, et d'affecter les bâtiments à quelque service administratif, peut-être à une gare de chemin de fer. On trouverait à cela, disent les habiles, je ne sais quelles économies. Ce qui veut dire que l'opération sourit aux manipulateurs d'affaires qui y gagneront le gros lot. Renvoyer les pauvres dont la vue offusque et qui occupent par trop de mètres de terrain à bâtir, cela n'est-il pas tentant ? On remplacera les dortoirs et les infirmeries par des bazars, des grands magasins tenus par des accapareurs de Paris, on vendra, on tuera le petit commerce, les gros capitalistes se frotteront les mains, et les pauvres ! Cela était bon pour nos pères de leur consacrer de pareilles demeures, d'appeler *Soufflot* et *Martel-Ange* pour les loger dans ces monuments, nous allons mettre les pauvres à la porte, on leur bâtira n'importe quoi, un peu plus loin, on les égarera dans la banlieue, ils ne méritent pas l'honneur d'être mêlés au monde élégant et au *confortable* de la vie moderne qui du reste finirait peut-être par les faire périr d'ennui et de servitudes.

Donc cette idée n'est pas nouvelle et l'on en a déjà réalisé bien d'autres même à Lyon et l'on ne s'étonne plus de rien en ce genre. L'église si précieuse des Jacobins, n'est-elle pas tombée et détruite ainsi que son beau jardin, malgré ses souvenirs liés à l'histoire de France autant qu'à

Digitized by Google

l'histoire locale et cela pour édifier une préfecture que l'on a démolie à son tour, et l'église de l'Observance, qu'en autres pays on eût conservée religieusement pour l'aspect pittoresque de ses arceaux et de son clocher.

Mais je perds mon temps à raisonner sur ces vieilleries et pour les terminer j'emprunte quelques notes sur la Charité, à l'état général de l'hôpital de la Charité dressé par l'archiviste *M. Monot*, en 1813.

Cette maison de bienfaisance destinée à abolir la mendicité fut commencée en 1533 avec 396 livres restés d'une quête. L'administration, les magasins de blé et la boulangerie furent établis aux Cordeliers. Les orphelins ou enfants adoptés furent logés à Saint-Martin de la Chana. Les filles adoptives, à l'hôpital de Sainte-Catherine, aux Terreaux.

En 1614, les pauvres furent logés à l'hôpital des Vignes, au faubourg de la Quarantaine, bâti par la famille de Gadagne, mais ce local étant trop petit, les recteurs par lettres patentes de cette année furent autorisés à acheter un emplacement sur les bords du Rhône, près de la place Bellecour, occupé alors par des maisons éparses et des jardins. Le plan des bâtiments fut dressé par le jésuite Martel-Ange. Les fonds manquant, Jean de Sève, président des trésoriers de France, fit bâtir un corps de logis à ses frais en 1617. L'église fut fondée cette année-là avec les libéralités de l'archevêque et du Chapitre. Les autres bâtiments furent dus aux libéralités du gouverneur, M. de Neuville-Villeroy, du consulat, de M. Mathieu de Sève et de plusieurs négociants. Les pauvres, les adoptifs s'y établirent en 1622, 1629 et 1636. Le clocher de l'église fut élevé, dit-on, sur les dessins du chevalier Bernin. En 1783, on y transféra de l'hôpital l'œuvre des enfants trouvés et des filles enceintes.

Digitized by Google

En 1804, on fit la réouverture de l'église restaurée. La balustrade du sanctuaire, le maître-autel et le tableau au-dessus vinrent des Carmes-Déchaussés.

En 1808, une nouvelle salle pour les vieilles fut établie dans l'ancien grenier à blé.

Un arrêt du Conseil du 26 février 1786 déposséda la Charité de l'emplacement sur le quai pour y bâtir la douane, le grenier à sel et l'entrepôt général des tabacs et cela au prix d'une rente de quinze mille livres ou de cent mille écus, imposée sur les recettes des fermes générales. Les bâtiments furent faits sur les plans de l'architecte Dupoux, qui était un collectionneur en renom de belles gravures et bâtit pour lui la maison qui est à l'angle de la rue Saint-Joseph et de la place Saint-François, au nord et au couchant de la rue.

L. Morel de Voleine.

Digitized by Google

Digitized by Google

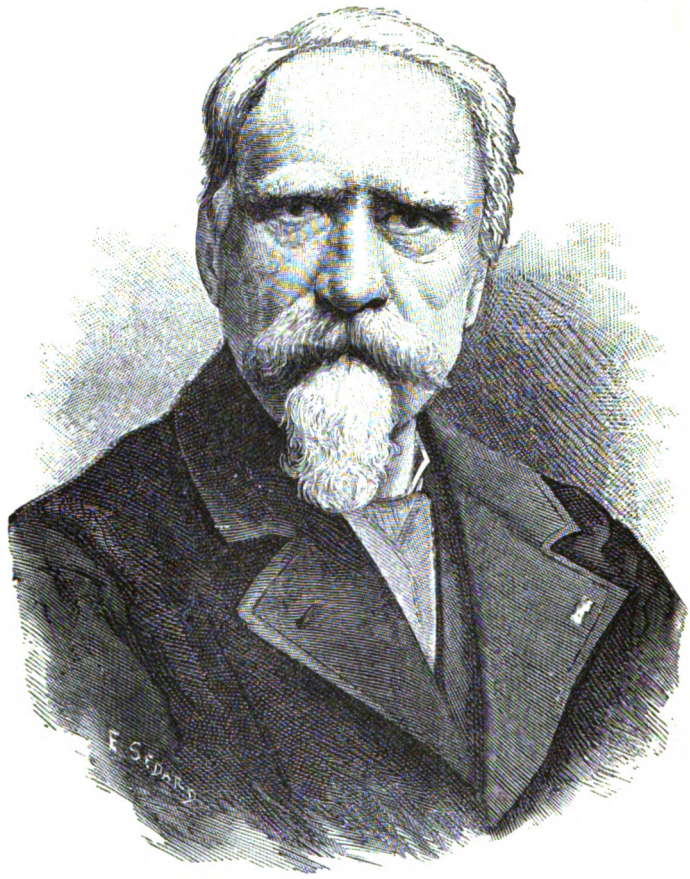

LE BARON RAVERAT

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

—

LE BARON RAVERAT

C'ÉTAIT certainement une des figures les plus curieuses de notre Lyon, que celle du baron Francois-Achille-Napoléon RAVERAT, né le 18 mars 1812, et décédé le 12 mai dernier.

Tout le monde, du moins tout habitué du trottoir de la rue de la République, de dix heures du matin à neuf heures du soir, ou des grands chemins de nos environs, connaissait ce vieillard de taille moyenne, courbée par l'âge, à la moustache et la barbiche blanche, l'œil bleu encore très vif, ayant l'accueil prompt, le compliment facile, et la parole enjouée, car il était de l'époque où l'on savait encore être gai.

Il connaissait tout notre vieux Lyon, qu'il n'était pas éloigné de regarder comme son vieux Lyon, à lui. Il avait parcouru tous les sentiers de notre région, ne s'en rappor-

Digitized by Google

tant qu'à lui-même, à ses propres yeux. A l'écouter, il aurait inventé Allemand et Gabillot. Mais c'était, en somme, un laborieux, dans le grand sens du mot ; sa peine, ses démarches, ses recherches, rien ne lui coûtait, et le piéton, pas plus que l'écrivain, n'était fatigable.

*
* *

La *Notice biographique sur la vie militaire du baron Raverat, de la Noblesse Impériale, etc.* (Lyon-Paris 1855), fut le début littéraire de notre auteur, qui, jusqu'alors placé à la tête d'un cabinet de dessin, avait uniquement manié le crayon.

Une certaine fermeté de ton, l'ordonnance serrée du récit, nous avait fait conjecturer que d'autres essais avaient pu précéder ce premier ouvrage. Mais, jusqu'à nouvelle information, nous devons tenir la date d'*octobre 1854*, pour le commencement de la longue suite des productions de notre auteur. Il avait alors quarante-deux ans.

L'heure était bonne pour une entreprise de ce genre et, si la piété filiale en avait inspiré l'idée, l'exécution pouvait n'être pas sans profit pour l'auteur ; ce n'était, en effet, un mystère pour personne, que le nouvel empereur cherchait à faire revivre toutes les traditions du premier empire, et Achille Raverat se trouvait désigné pour relever le titre de baron et, si possible, recueillir le majorat y attaché.

Tout parlait alors de la Grande-Armée, de l'empereur et de sa gloire : le théâtre, la chanson, la peinture. Aussi, grâce à ce mouvement populaire, le livre fut-il bien accueilli, et il assura à son auteur un honnête début.

Les qualités y sont nombreuses, le style en est clair ; l'idée y est fermement suivie, sans défaillance d'un bout à l'autre ; si le récit s'arrête, c'est simplement pour mettre en

Digitized by Google

lumière quelques détails intéressants, mais il ne s'attarde jamais ; et déjà l'on y rencontre la recherche consciencieuse de la vérité, surtout dans ces petites notices consacrées aux figures qui défilent tout le long de cette histoire. Elles durent coûter, pour être recueillies, beaucoup de patience et de recherches, et elles renferment bien des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

Quant aux défauts, le premier, cet enthousiasme lui-même, était inhérent à l'œuvre ; il était difficile de l'éviter dans ce plaidoyer *pro domo suâ*, pour le nom et pour le majorat. Nous savons bien que l'époque prêtait à la redondance et à la préciosité maniérée du langage. Avec un reste des belles manières du siècle dernier que la société nouvelle avait encore connues, il y avait des formes du langage dit classique ; l'abus de l'adjectif, l'allure solennelle, les périodes savamment enveloppées, la phrase interminable chargée d'incidentes ; nous en relevons à chaque page de huit, dix, onze lignes. C'était une époque où l'on savait faire une révérence et tourner un compliment, aussi compliqué que maniéré, écrire une phrase où l'adjectif était proprement placé, toutes choses que le baron, galant pour les dames, charmant causeur avec les hommes, sut faire jusqu'au dernier jour. Aujourd'hui, un coup de tête sec suffit au salut, et après Mérimée, H. Taine nous a appris à faire la phrase simple et à *décarcasser* notre style, comme dit Daudet.

Un autre défaut de l'ouvrage est son ton soutenu, vibrant d'admiration d'un bout à l'autre, pour cette légende impériale d'abord, et pour ses acteurs les plus importants, qui, d'après le baron, furent les Dauphinois. Admirer Napoléon, s'enthousiasmer en faisant l'histoire de ses armées, qui semèrent un peu partout les idées françaises, cela se comprend ; compter par le menu les entrevues de Napoléon

Digitized by Google

et de son « brave père », ses blessures, ses hauts faits, cela est tout naturel.

Mais nous ne pouvons nous défendre d'un sourire, lorsque nous lisons que, si la fameuse 57e demi-brigade, la *Terrible 57e que rien n'arrête*, fut célèbre entre tous les régiments de l'empire, c'est qu'elle fut en majeure partie composée de Dauphinois.

Certains passages ne sont pas sans mérite ; il y a de jolis tableaux, peut-être un peu longs de forme et lourds d'allures, mais où tout est complet. L'auteur n'a certainement pas l'élégance de Saintine ; il n'a pas, comme l'auteur de *Picciola*, pressenti les conséquences politiques de l'occupation de la Lombardie et du Piémont. Non, mais en revanche, il nous a donné de curieux détails sur l'armée et sa vie en campagne.

« Surnommés *guenillards* ou *affamés*, vêtus en toute « saison d'un mauvais pantalon de toile rayée, d'un habit « bleu rapiécé avec des morceaux de différentes couleurs, « ces malheureux volontaires se voyaient quelquefois « réduits à remplacer le chapeau perdu ou avarié par un « vieux mouchoir roulé autour de la tête. Les plus favorisés « avaient des souliers, mais la plupart avaient les pieds « enveloppés de tresses de paille, de morceaux de feutre, ou « de vieux chiffons. Leurs larges guêtres, à défaut de bou- « tons, étaient fixées autour des jambes par des cordes ; et « de misérables lambeaux de linge remplaçaient les che- « mises.

« Ajoutez à cela la maigreur résultant de tant de fatigues « et de privations, un teint hâlé, une barbe inculte, une « chevelure longue et malpropre, dont une partie était « nouée en queue derrière la tête, tandis que l'autre retom- « bait sur les faces en *oreilles de chien*, suivant l'expression

Digitized by Google

« du temps ; et vous aurez le portrait d'un soldat de l'armée « d'Italie. » Dans ce morceau, le dessinateur se retrouve.

Contrairement à une opinion trop accréditée, la plupart des officiers des armées de la République étaient des hommes sortis de la bourgeoisie et de la petite noblesse, ayant reçu une bonne éducation. Aussi notre auteur confesse-t-il que le manque d'instruction fut un des obstacles que rencontra son père, pour parvenir aux grades supérieurs. « J'aime les soldats qui donnent de bons coups de sabre, lui dit Bonaparte, en 1797, mais j'aime aussi ceux qui savent rédiger un rapport. »

Raverat sut mettre à profit les rares loisirs que laissait alors le métier de soldat. Devenu officier, il s'était si bien façonné à son nouveau milieu, que l'intendant d'un château, en Pologne, où le nouveau lieutenant se trouvait logé, ne voulut jamais croire qu'il avait affaire à un officier de fortune. Il était persuadé que celui-ci, en refusant de répondre à un billet en latin, s'était moqué de lui.

*
* *

L'appétit vient en mangeant. Le succès de ce premier ouvrage avait mis l'auteur en appétit d'écrire. Les recherches qu'il avait faites, de nombreuses allées et venues dans la région, et, avec cela, un commencement d'aisance lui donnant un peu plus de liberté, toutes ces causes réunies aboutirent à son second ouvrage *A Travers le Dauphiné*. Grenoble, 1861. Ce livre est une note presque unique dans l'œuvre du baron.

La manie descriptive qui encombrera *Autour de Lyon*, les longueurs archéologiques qui alourdiront ses opuscules et ses mémoires, tout cela est absent ; çà et là quelques mots

Digitized by Google

sur l'intérêt historique des lieux et des choses, aucune prétention à la science, à peine quelques étymologies. Il y a là une envolée de fantaisie, que l'on ne retrouve pas ailleurs ; des rencontres que son air grave ne nous aurait fait jamais soupçonner, et une note voltairienne par trop accusée, que jamais ailleurs il n'a reproduite.

A notre humble avis, si la *Notice biographique de son père* est son meilleur ouvrage, *A Travers le Dauphiné* est celui où l'auteur est le plus lui-même, où il se montre le mieux ce qu'il a été, non le vieillard souriant et recueilli par l'âge, bienveillant par la situation arrivée, mais l'homme tel qu'il fut au temps de sa force et de sa verdeur.

De récit en récit, le baron voulut mieux faire ; il s'était intéressé à son pays ; il avait aimé ses horizons et les impressions délicieuses de cette région belle entre toutes. Il voulut compléter ses connaissances ; ce fut alors qu'il apprit le latin pour mieux redire l'histoire des cantons parcourus.

Ses visées ne devaient point, hélas ! se borner au latin ; il voulut aller jusqu'au celtique !

Quelques mots recueillis dans nos conversations journalières, un renseignement demandé le jour même de sa mort, nous feraient croire qu'il préparait un grand dictionnaire étymologique des noms de *lieux-dits* cités dans ses ouvrages ; il en avait relevé plus de dix mille et avait été frappé du jour que leur étude étymologique apporterait à l'histoire de nos contrées.

Promenades autour de Lyon, guides pour chacun des réseaux qui s'ouvraient dans la banlieue lyonnaise, se succédèrent sans interruption pendant quinze années. La seconde édition des promenades autour de Lyon, insérée dans *Lyon-Revue*, peut fournir un excellent guide aux promeneurs.

Digitized by Google

L'auteur qui commençait à aborder les études purement archéologiques, avait dépouillé cette deuxième édition de toutes les fantaisies scientifiques dont il avait alourdi la première.

*
* * *

Ceci nous conduit à la dernière partie de son œuvre, celle qu'il affectionnait comme un enfant de sa vieillesse. Il est difficile d'en parler sans éveiller quelques sourires. Un écrivain, fût-il baron, ne peut donner que ce qu'il a. Or, les recherches historiques et archéologiques réclament de ceux qui veulent s'y livrer avec succès, de fortes études littéraires et un peu de flair. Le baron Raverat n'avait reçu ni l'un ni l'autre.

Notre vieux Lyon recueillit, cependant, un succès d'estime. C'est que, dans cet ouvrage, procédant à la façon du touriste, l'auteur se borne à explorer minutieusement les quartiers de la rive droite de la Saône et à les décrire, en empruntant ses documents aux écrivains antérieurs. Il ne demande rien à son propre fonds, et le livre s'en trouve bien.

Le cher et digne baron ne serait certainement guère à l'aise s'il nous entendait ainsi disséquer son œuvre, lui qui était si fier de sa personnalité, de son titre de baron dont chacun le saluait dans la rue, de ses travaux.

Et il avait quelque raison d'en être fier ; car, bien que sa science ne fût pas toujours très savante ni sa littérature très littéraire, il avait conquis ce que le savoir et le style donnent rarement : la popularité.

Aussi les critiques un peu vertes qu'il dut subir plus d'une fois lui étaient fort sensibles. Un de ses travers était de présenter, comme étant siennes, des opinions recueillies

Digitized by Google

dans des livres peu connus du grand public. En cela, il était de bonne foi : le touriste qui découvre une bonne auberge se figure volontiers que personne ne la connaissait avant lui.

La défense de l'étymologie de Lugdunum, *ville des lagunes*, qu'il avait empruntée à Eloi Johanneau, fut, de sa part, l'objet de luttes incessantes. Il n'est même pas bien sûr que les sarcasmes dont l'abreuvèrent les partisans de Lugdunum, *ville des corbeaux*, n'aient pas abrégé son existence. Le baron se vengeait, en les appelant : *planirostres*, becs de canards.

Comme tout bon archéologue lyonnais, il avait cherché la place de l'amphithéâtre et ne l'avait point trouvée. La question des aqueducs l'avait également passionné. Il ne prétendait pas précisément les avoir découverts, mais il mettait à leur actif une foule de choses nouvelles. Quelques jours avant sa mort, il déposait sous pli cacheté, aux mains du président de la Société littéraire un plan rectificatif du tracé de l'aqueduc du Mont-d'Or. Ce plan aura été sa dernière pensée.

*
* *

Très affable, d'une affabilité qui avait un parfum d'ancien régime, toujours très aimable avec les dames, représentant admirablement, c'était un charmant causeur. Sa conversation valait certainement mieux que ses ouvrages.

Très laborieux, et s'entendant à merveille à placer lui-même ses livres auprès des amateurs, il avait conquis une certaine aisance, grâce à son travail et à son esprit d'économie. Ses plus grandes dépenses furent ses excursions.

Son intérieur était simple ; sa chambre était ornée de

Digitized by Google

quelques tableaux et gravures anciennes, entre autres les portraits de la famille impériale, son propre portrait par Julien, celui de son père le lieutenant Raverat.

La bibliothèque se composait de quelques livres offerts, de la suite de ses publications, et d'un vieux plan de Lyon, celui de Menestrier, si nos souvenirs sont fidèles. La table était toujours chargée de manuscrits, d'épreuves, de journaux, toutes choses que son petit-fils, qu'il adorait, venait mettre en désordre le dimanche.

C'était un homme de bien ; le nombreux concours d'amis à ses obsèques l'ont assez prouvé. Un cortège très long le suivait ; toutes nos personnalités lyonnaises avaient tenu à honorer sa mémoire. En faire l'énumération serait trop long.

Il avait appris à toute une génération à aimer les choses lyonnaises, et c'est pourquoi tant de sympathies l'ont accompagné.

Georges BLETON.

Digitized by Google

LES LYONNAIS

AU

DERNIER CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

Dans la séance du mercredi 28 mai, de la section d'histoire, présidée par M. Léopold Delisle, M. Bourgeois, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, communique une lettre inédite du cardinal Dubois au duc de Saint-Simon (août 1721), conservée aux archives des affaires étrangères (Cour d'Espagne). Cette lettre a une grande importance pour confirmer les conclusions que M. Chéruel a données dans la *Revue historique*, t. I, sur les rapports de Dubois et de Saint-Simon. L'auteur y parle au duc de « leur ancienne amitié, qui survivra dans les plus mauvais temps aux vagues les plus orageuses ». Elle nous apprend, d'autre part, de quelle manière se fit entre Saint-Simon et Dubois, au moment de l'ambassade d'Espagne, la réconciliation que l'auteur des Mémoires explique tout autrement.

Ce fut Saint-Simon qui sollicita la paix du cardinal

Digitized by Google

devenu tout puissant et « ploya sa raideur » jusqu'à lui demander un rendez-vous et lui faire des avances que Dubois comprit à demi mot. Il est vrai qu'il ne tint pas, en 1722, les engagements que celui-ci lui demande par cette même lettre et qu'il prit, en 1721, pour recueillir ce qu'il attendait de son ambassade d'Espagne.

Dans la même séance, M. Révérend du Mesnil, de l'Académie de Mâcon et de la Société littéraire de Lyon, lit un *Essai de généalogie des premiers seigneurs de Bourbon-Lancy, d'après les cartulaires du temps*, travail qui a pour base les 5,200 chartes de Cluny, de Saint-Vincent de Mâcon, d'Autun et de Paray-le-Monial.

Dans la séance du même jour, de la section d'archéologie, présidée par M. Leblant, M. Flouest, de la Société des Antiquaires de France, et ancien président de la Société littéraire de Lyon, fait une communication sur le dieu gaulois au marteau. Cette divinité était très répandue en Gaule; son culte était très populaire. Divers auteurs ont considéré le dieu au marteau comme le dieu du tonnerre, comme un Jupiter gaulois. Ses attributs sont un vase, une peau de loup et un maillet. M. Flouest fait circuler plusieurs photographies représentant des statuettes de ce dieu et prie les membres du Congrès de lui signaler les figurines de ce genre qu'ils découvriraient dans les musées publics ou dans les collections privées.

Dans la séance du 28 mai 1890, de la section des Sciences médicales, M. Ferrand, membre de la Société de pharmacie de Lyon, lit un travail sur la récupération des terrains des vieux cimetières par amendement de leur sol, en prévision de nouvelles sépultures.

Après avoir insisté sur les difficultés et les dépenses considérables qui s'imposent pour le choix et l'acquisition

Digitized by Google

de grands espaces et l'obligation d'en trouver à proximité des grands centres, comme pour Lyon, par exemple, il parle des moyens chimiques, artificiels et naturels combinés et nécessairement économiques, pour prolonger l'emploi des cimetières vieillis plus ou moins saturés et devenus impuissants à réaliser la décomposition au temps voulu, c'est-à-dire dans la période quinquennale.

Dans la séance du 29 mai, de la section d'histoire, présidée par M. Léopold Delisle, une communication du plus grand intérêt pour l'histoire de l'imprimerie à Lyon, a été faite par M. Rebouis, au nom de M. Forestié père, de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.

Le mémoire de M. Forestié, qui répond à la quinzième question du programme (les anciens ateliers typographiques en France), est intitulé : *Les Pérégrinations de l'imprimeur Arnaud de Saint-Bonnet, à Lyon, à Grenoble, à Montauban et à Auch,* de 1617 à 1653.

Fils d'un marchand ouvrier en soie de Lyon, Arnaud de Saint-Bonnet, né à une date inconnue, était maître imprimeur dans sa ville natale, en 1617 ; en 1621, il est marchand libraire et imprimeur à Grenoble.

De 1621 à 1639, que devint Saint-Bonnet ? On l'ignore. S'arrêta-t-il à Cahors, où René Lavoix, son compagnon et plus tard son associé, lui avait cédé une somme de 650 livres ? Ce qui est certain, c'est que Saint-Bonnet est, en 1639 et 1640, l'imprimeur de l'évêque de Montauban. Nous avons de lui, à cette date, des reçus portant sa signature pour frais d'impressions diverses.

En 1642, nous retrouvons Saint-Bonnet, marchand libraire à Auch ; le 24 janvier 1647, un acte de société, pour vingt ans, est signé par Arnaud Saint-Bonnet, natif de Lyon, libraire et imprimeur de l'archevêché d'Auch

Digitized by Google

« et René Lavoix de la Flèche, aussi libraire, imprimeur et graveur ». Ils se proposaient d'établir une imprimerie et une librairie à Pau. Ce projet d'un établissement en commun à Pau ne paraît pas avoir été réalisé. En 1648, René Lavoix est imprimeur à Betharam ; en 1649, Saint-Bonnet est imprimeur à Lescar.

Le dernier des actes portant la signature de Saint-Bonnet, et que M. Parfondu, archiviste du Gers, a eu la bonté de rechercher et de réunir, est daté du 16 juillet 1652 ; cet imprimeur, qui devait avoir alors une soixantaine d'années, a dû périr pendant la grande peste de 1653, qui fit à Auch plus de 4,000 victimes.

Les ouvrages imprimés par Saint-Bonnet et que possèdent encore la bibliothèque d'Auch ou des collections particulières sont très remarquables pour la beauté de l'impression ; la gravure sur cuivre concourt souvent à leur donner un cachet tout particulier.

M. Forestié père désire surtout par cette communication appeler l'attention des membres du congrès et en particulier de ceux du Lyonnais, du Dauphiné, du Quercy, de la Gascogne et du Béarn sur les pérégrinations de cet imprimeur qui, de 1621 à 1639, s'est probablement arrêté dans d'autres villes que celles où sa présence est maintenant constatée.

Enfin, dans la séance du 29 mai de la section d'archéologie, présidée par M. le comte de Marsy, M. Flouest, de la Société des Antiquaires de France, et ancien président de la Société littéraire de Lyon, résume l'œuvre de la Société archéologique du Châtillonnais. Cette Société a commencé par s'occuper de l'exploration des tumulus très nombreux dans cette région, et M. Flouest expose les résultats obtenus par les fouilles de Vertaut

Digitized by Google

(Côte-d'Or) : des inscriptions romaines, des débris de vases, une figurine en plomb représentant une Victoire, une fiole de verre portant une marque de verrier, ont été découverts sur cet emplacement ; une belle amphore, des amulettes et un curieux moule en plomb qui représente un poulet prêt à être mis à la broche. M. Flouest suppose que c'était un ustensile de cuisine romain qui servait à mouler des hachis en leur donnant la forme d'un poulet. En tout cas, c'est le premier objet de ce type découvert en France. Enfin, les mêmes fouilles ont mis au jour une curieuse fibule émaillée. Le centre de fabrication de ces fibules émaillées était à Namur, et les spécimens trouvés sont de plus en plus rares à mesure que l'on descend vers le Midi. C'est ce qui augmente l'importance de la trouvaille signalée par M. Flouest, dont la communication excite vivement l'intérêt des membres du congrès.

(*Journal officiel.*)

Digitized by Google

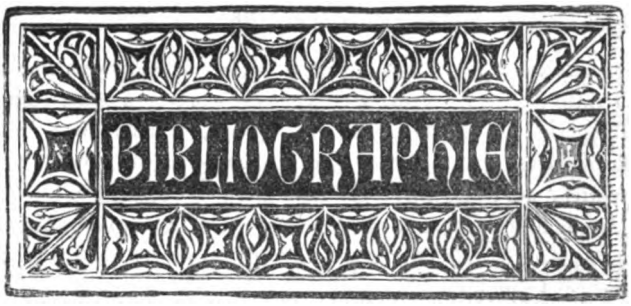

NOTES ET DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES PROTESTANTS DU DAUPHINÉ. — LES MAISONS DE PROPAGATION DE LA FOI, par H. DE TERREBASSE. — Lyon, chez BRUN, libraire, 1890.

Sous ce titre vient de paraître un excellent livre sur l'histoire politique et religieuse du Dauphiné au XVIIIe siècle. M. de Terrebasse, possesseur, dans la riche et savante bibliothèque formée avec tant de soin par son père, d'un recueil considérable et précieux à tous égards de la correspondance des Intendants du Dauphiné (1), a eu la généreuse idée d'en extraire une étude sur les maisons de la Propagation de la foi. Ce n'était point travail aisé. Il fallait, pour bien se pénétrer de l'esprit général qui inspirait l'Etat et de la manière dont ses représentants interprétaient les édits, étudier avec soin cette volumineuse correspondance, en faire d'assez nombreux extraits pour ne pas être accusé de partialité, accusation trop souvent justifiée dans ces sortes de polémiques, et présenter une rédaction claire et accessible au plus grand nombre. Ces difficultés ont été heureusement vaincues, et l'auteur, non content des richesses qu'il possédait et dont on doit lui savoir gré de n'être point jaloux, a encore puisé dans les lettres de MM. d'Angervillers et de Fontanieu, conservées à la Bibliothèque nationale, de nouvelles preuves à

(1) 13 vol. in-fol. v. f. Aux armes de M. de Fontanieu, 1733-1741. — Id. 12 vol. in-fol. vélin, 1747-1759. Liasses et pièces diverses, 1694-1767. Biblioth. du château de Terrebasse (Isère).

Digitized by Google

l'appui de sa thèse. Ces documents, donnés dans leur ensemble et leur intégrité, atténuent quelque peu les sombres pages écrites par l'école historique de 1830, et le lecteur pourra, en toute sûreté, en tirer « des conclusions justes et raisonnables » sans être obligé de s'en rapporter à des fragments choisis pour le besoin de la cause.

L'étude historique de M. de Terrebasse s'étend de la révocation de l'édit de Nantes, 1685, à l'édit de tolérance, 1787 ; période appelée *le Désert* par les protestants de nos jours. « En révoquant l'édit de Nantes, dit l'auteur, le roi n'avait pas uniquement en vue le triomphe de la religion catholique, apostolique et romaine ; ce n'était là qu'un résultat, le but était de supprimer une secte puissante qui, tout en pratiquant la religion de Calvin, développait des principes dangereux pour la sûreté du royaume. » D'une part, l'opinion publique, lassée de luttes incessantes et de représailles cruelles, réclamait l'unité politique et religieuse, de l'autre, l'autorité royale voyait dans les protestants, fédéralistes et républicains par essence, des adversaires toujours prêts à fomenter des troubles. Un des moyens les plus efficaces, aux yeux du pouvoir, pour mettre une barrière au développement de la Réforme, fut de faire élever dans la foi catholique les enfants des religionnaires. Des édits de 1685, 86, 98, 1724, etc., donnèrent des instructions à cet effet et établirent, dans toutes les paroisses, des maîtres au traitement de 150 livres, et des maîtresses au traitement de 100 livres. Les maisons de la Propagation de la foi n'ont jamais été formellement décrétées par la loi, mais furent une conséquence directe des principes posés dans l'édit de 1686. Les frais étaient considérables ; pour y subvenir on appliqua à cette œuvre les revenus *de la régie des biens des religionnaires fugitifs*. C'était là une faible ressource, car cette régie était administrée avec modération, et les émigrants trouvaient le plus souvent le moyen, malgré les édits, de réaliser leurs biens avant de s'expatrier. Aussi les aumônes royales y suppléaient et engageaient les parents à accepter de bonne grâce et à solliciter parfois les bienfaits d'une instruction gratuite. Sans doute, au point de vue de la liberté de conscience, réclamée par tous aujourd'hui et cependant si peu respectée, cette manière de procéder paraît odieuse ; mais au XVIIIe siècle l'indifférence en matière de religion n'était pas une loi d'Etat. En restant donc sur le terrain historique et politique, l'accusation, rééditée maintes fois, de mauvais traitements dans les maisons de la Propagation, ne paraît pas fondée. Les enfants y étaient traités avec douceur, beaucoup même soignés avec

Digitized by Google

dévouement, les parents envoyant de préférence des infirmes pour s'en éviter la charge. L'esprit sceptique d'alors était, du reste, peu enclin aux luttes purement religieuses, et les Intendants ou leurs subdélégués n'étaient pas toujours tendres pour le clergé catholique. Leur souci paraît avoir été bien moins de convertir les protestants que de les empêcher de contrevenir aux lois. Bon nombre de religionnaires tranquilles gardèrent leurs charges et emplois ; l'évêque de Die avait lui-même des châtelains de la R. P. R. Mais dans la crainte de voir les prédicants soulever par de faux mirages des populations pauvres, ignorantes et faciles à émouvoir, l'autorité avait recours à des mesures de police, ne voulant pas laisser troubler l'ordre dans la province. N'a-t-on pas eu à subir depuis des arrêtés similaires, inspirés par ceux-là mêmes qui accusaient l'autorité royale d'alors d'intolérance et de férocité. Luttant et conspirant contre l'ordre établi, les victimes de la Saint-Barthélemy ne sont pas plus des martyrs que celles des Vêpres Siciliennes ou des journées de juin.

Ce livre, du reste, n'est qu'un document et n'a pas d'autre prétention, mais s'il doit contribuer à faire connaître la vérité, l'auteur aura bien mérité de ceux qui la recherchent sans cesse dans leurs études. Combien de légendes historiques ont été détruites par la publication d'originaux inédits ? Quels que soient d'ailleurs les attaches et les souvenirs respectables qui nous lient au passé, nous gagnons tous à étudier l'histoire avec sincérité.

A signaler une erreur géographique, page 87, Eygalayes est du canton de Sederon, et aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux forme un canton.

W. Poidebard.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 6 mai 1890.* — Présidence de M. Arloing. — M. Thibaud, professeur au Lycée, donne lecture d'une étude sur les contes de Perrault. Après avoir signalé les caractères d'originalité que présentent ces contes, l'orateur fait observer que, sans doute, Perrault ne saurait être mis au même rang que les moralistes du grand siècle. Car ce qu'il retrace, c'est le tableau d'un monde de fantaisie. Toutefois, ses observations sont intéressantes et pleines de vérité, et ses récits renferment une satire ingénieuse des travers et des vices de tous les temps. — M. Locard fait une communication sur la domestication de la moule marine et les influences physiologiques résultant de cette domestication. L'histoire de la mytiliculture remonte à l'année 1235, époque où elle fut créée par un Irlandais, nommé Patrice Valton, qui avait été jeté, dans un naufrage, sur les côtes de France. Le système, adopté par Patrice Valton, et consistant dans l'emploi d'une barque plate, et de deux rangs de pieux et palissades en osier, auxquels s'attachent les moules, est encore pratiqué aujourd'hui. L'orateur énumère ensuite les divers effets physiologiques résultant de la domestication des moules, et il en conclut qu'elle produit des races et non des espèces. — Répon-

Digitized by Google

dant ensuite à une question posée par M. H. Mollière, M. Locard ajoute que l'on n'a point trouvé des moules à Trion, mais seulement des huîtres.

Séance du 13 mai 1890. — Présidence de M. Arloing. — Ouvrages offerts à l'Académie : 1° *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques* par M. Chauveau, 4e édit. revue et augmentée par M. Arloing ; 2° *Cours élémentaire d'anatomie générale et notions de technique histologique*, par M. Arloing. — M. Locard, complétant la communication faite sur les moules dans la précédente séance, fournit des explications sur la cause des empoisonnements dus à ce mollusque. Après avoir examiné les diverses opinions émises à ce sujet, l'orateur, s'appuyant sur le fait de l'accident de Willemshaven, estime que les moules sont dangereuses, quand elles ont vécu dans un milieu vaseux et délétère, mais elles le deviennent aussi quand elles sont mortes depuis trop longtemps. Il ajoute que si l'huître est un aliment plus sain que la moule, c'est parce que la première fuit les fonds vaseux. C'est pour cela que l'on doit préférer aussi, dans l'alimentation, les poissons dits de rochers, tels que le goujon, le hareng, le saumon, le brochet, la morue, etc. — M. Delore confirme ces observations : Les mollusques deviennent vénéneux, en vivant dans un milieu vaseux, parce qu'ils absorbent des microbes nocifs. De même le gibier trop faisandé peut aussi causer des empoisonnements, parce que les microbes ne sont pas toujours détruits par la cuisson.

Séance du 20 mai 1890. — Présidence de M. Arloing. — Dépôt de plusieurs demandes formées pour le prix Chazière. — M. Clédat fait un rapport sur la candidature de M. Bayet et de M. l'abbé Ulysse Chevalier, à la place vacante dans la section d'histoire et antiquités. — M. le comte de Charpin-Feugerolles donne communication d'un document inédit intitulé : *Remontrances des habitants de la ville de Lyon, adressées au Roi, au sujet d'une taxe de 6,250 livres tournois, imposée sur la ville, en 1410.* Dans cette supplique, les Lyonnais font ressortir toutes les causes qui ont appauvri la ville de Lyon depuis un demi-siècle, les souffrances du commerce, les dettes qui grèvent la communauté des habitants, la misère des habitants de la campagne, livrés au pillage et aux dévastations des gens de guerre. C'est pourquoi ils demandent avec instance d'être déchargés d'une taxe onéreuse qui venait d'être imposée à la ville aussi bien qu'au pays environnant, ce qui leur fut accordé par le Roi de

Digitized by Google

France. — M. Gaspard André donne communication des observations que lui a suggérées l'architecture des bâtiments de l'Exposition universelle. Ce qui l'a frappé d'abord, c'est le peu d'étonnement manifesté par le public au milieu de tous ces monuments ornés de si vives couleurs. On ne saurait en induire, toutefois, que la polychromie doive être adoptée dans l'architecture ordinaire. Mais, en fait de couleur, la teinte jaune des fermes de la grande galerie des machines, avait l'inconvénient de donner à cette charpente une apparence de faiblesse, nuisant à l'effet qu'eût dû produire cet arc grandiose de 115 mètres de portée. D'un autre côté, l'arc de triomphe que formait la base de la tour Eiffel, encadrait admirablement l'aspect circonscrit du Champ de Mars. Enfin si les habitations humaines étaient malheureusement écrasées par les monuments voisins, elles fournissaient un sujet d'étude plein d'intérêt. — M. Leger fait observer, au sujet de la coloration donnée à la peinture de la tour Eiffel et de la galerie des machines, qu'on ne saurait adopter pour des constructions solides et de longue durée, les procédés employés pour des monuments ne devant subsister que pendant un temps très limité. — M. André partage cet avis, mais en observant qu'un monument a d'autant plus de valeur qu'il peut vieillir impunément et plaire même à l'état de ruine.

Séance du 27 mai 1890. — Présidence de M. Arloing. — Communication est donnée à l'Académie du programme adressé par l'Académie de Mâcon, qui met au concours pour 1890, l'*Éloge de Lamartine.* — Ouvrage offert à l'Académie : *Les Œuvres complètes de saint Avit*, publiées par M. l'abbé Ulysse Chevalier. — M. Bleton présente un rapport sur la candidature de MM. Bellin, Fontaine et Léon Malo, dans la section de littérature, éloquence, poésie et philologie. — M. Leger fait un rapport sur M. le comte Sparre et M. Raulin, candidats à la place vacante dans la section des mathématiques, physique et chimie. — M. Pariset présente une courte étude économique sur deux industries de luxe : la ganterie et la soierie, en faisant ressortir que l'un des caractères des industries de luxe étant de fournir à une consommation restreinte, ou tend aujourd'hui à réaliser des économies à la fois sur les matières premières et sur la main d'œuvre, au moyen du travail à la campagne. Car la perfection ne suffit plus actuellement ; il faut vendre moins cher, pour que le nombre des consommateurs ne diminue pas. — M. Léon Roux, demandant des renseignements sur la

Digitized by Google

découverte du microbe de la diphtérie qui aurait été faite récemment par des médecins allemands, M. Arloing répond qu'il ne connaît pas les articles de journaux dont parle M. Roux. Ce qui est certain toutefois c'est que cette découverte par un savant allemand est déjà ancienne ; elle a été confirmée par la reproduction de la maladie avec ses effets ; mais on a échoué jusqu'à présent dans la recherche du microbe atténué pouvant créer la diphtérie préventive.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 18 décembre 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — A la suite d'une discussion sur le projet de réforme de l'orthographe, la Société décide qu'elle ne s'engagera pas, comme corps savant, dans cette question. — M. Dissard entretient la Société des mutilations que viennent de subir plusieurs pierres tombales de la cathédrale de Saint-Jean, pendant le cours de certains travaux exécutés dans cette église. A la suite de cette communication, la Société proteste vivement contre ces actes de vandalisme.

Séance du 8 janvier 1890. — Présidence de M. Aug. Vettard, puis de M. Coint-Bavarot. — Installation du bureau. — M. Marius Grillet lit *Chanson et le Caveau Lyonnais*, laquelle doit servir d'introduction à une étude intitulée : *La l'Almanach du Caveau Lyonnais pour 1890.* — M. Vettard communique ensuite deux pièces de vers, ayant pour titres : *Prévision sur l'année 1890* et *la Chanson du poète.*

Séance du 22 janvier 1890. — Présidence de M. Coint-Bavarot. — Une commission, composée de MM. Bleton, Vettard, Poidebard et Galle, est nommée pour favoriser le recutement des membres de la Société et présider au choix des candidats. — M. Bleton communique une étude sur la *Réforme de l'orthographe.* — M. Beauverie lit un récit en vers intitulé : *Sédan.*

Séance du 19 février 1890. — Présidence de M. A. Poidebard. — M. Léon Galle communique une notice bibliographique, intitulée : *Une visite à Chantilly.* — M. Morel donne lecture de la première partie d'un manuscrit communiqué par M. Gustave Lefebvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond et membre correspondant de la Société. Cette chronique inédite a pour titre : *Récit de quelques événements arrivés dans la commune de Lavalla pendant la période révolutionnaire, d'après des*

Digitized by Google

mémoires inédits. — M. Bleton communique ensuite quelques pages d'un *Manuel d'économie politique.*

Séance du 19 mars 1890.— Présidence de M. A. Poidebard. — M. l'abbé Relave lit une étude sur Victor de Laprade, extraite d'un ouvrage en préparation sur les *Maîtres du XIXe siècle.* — M. Morel continue la lecture du manuscrit envoyé par M. Gustave Lefebvre sur quelques événements arrivés à Lavalla, pendant la période révolutionnaire. — M. Bleton communique une étude sur la *Participation de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon à l'Exposition de Paris de 1889.*

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — *Séance du 23 juin 1890.* — Présidence de M. E. Tallon. — M. le Président prononce un discours dans lequel il retrace à grands traits l'histoire de l'art à Lyon, en faisant le tableau des diverses associations artistiques qui, depuis la Communauté *des peintres imagiers*, au XVIe siècle, se sont succédé à Lyon, jusqu'à nos jours. Nous publierons, dans notre prochain numéro, la partie historique de ce discours.

Digitized by Google

Chronique de Juin 1890

8 Juin. — Distribution, au Stand, des prix du concours annuel de la Société de Tir de Lyon.

11 Juin. — Ouverture du Concert des Ambassadeurs, sur la place des Célestins.

15 Juin. — M. Calla, ancien député de Paris, fait à la Croix-Rousse, une conférence sur le *Droit d'Association.*

22 Juin. — Distribution des prix de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, au cirque Rancy, sous la présidence de M. Georges Picot, membre de l'Institut.

25 Juin. — M. Falcouz est nommé agent de change près la Bourse de Lyon, en remplacement de M. Fontaine, démissionnaire.

29 Juin. — Première journée des Courses de Lyon au Grand-Camp.

30 Juin. — Deuxième journée des Courses.

Digitized by Google

TABLE

DU

NEUVIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

J.-J. Grizard. — Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon, de la fin du xve siècle au commencement du xviiie siècle 5, 85, 165, 233, 319, 384

L. Pagani. — Chazay-d'Azergues en Lyonnais 25, 102, 178, 245, 338, 394

Morel de Voleine. — L'Hospice de la Charité 417

Chronique du mois. 83, 162, 231, 299, 366, 447

ARCHÉOLOGIE

Gabut. — Archéologie romaine. Les aqueducs lyonnais . 42, 117, 187, 255

L.-B. Morel. — Sculptures et dalle funéraire provenant de l'Ile-Barbe 369

BEAUX-ARTS

R. de Cazenove. — Notes sur le Salon. 204

Digitized by Google

LITTÉRATURE

Th. DOUCET. — *Pauca paucis*, par Clair Tisseur 273

BIOGRAPHIES

F. BREGHOT DU LUT. — Marc Panissod, bienfaiteur de l'Hospice de la Charité de Lyon 301
Georges BLETON. — Le baron Raverat 425

VOYAGES

ALEXANDRE. — A travers la Kabylie.. 55

PHILOLOGIE

PUITSPELU. — Fragments en patois lyonnais. *La Cozonaisa*. . . 134
UN LECTEUR. — Correspondance. A propos de l'orthographe du nom de Jarez 286

BIBLIOGRAPHIE

A. VACHEZ. — Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, par James CONDAMIN 149
Léon GALLE. — Les Augustins de la Croix-Rousse, par A. GRAND 152
L. MOREL DE VOLEINE. — Expédition des Lyonnais dans le Forez, juillet à septembre 1793, par A. Joachim PUY. 154
A. VACHEZ. — Le Vivarais aux Etats-Généraux, par Henry VASCHALDE 230
A. VACHEZ. — L'Ile-Barbe, son ancienne abbaye et le bourg de Saint-Rambert, par Léopold NIEPCE. 287

Digitized by Google

G. S. — Le Roannais illustré (4e année) 290
J.-B. MATHEY. — De l'imagination dans les principes des sciences exactes, par J.-F. BONNEL 352
W. POIDEBARD. — Notes et documents pour servir à l'histoire des protestants du Dauphiné. — Les maisons de propagation de la Foi, par H. DE TERREBASSE. 439

POÉSIE

Alix de BÉRANGEON. — La Rosée 78

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Les Lyonnais au dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne 434
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts . 80, 156, 225, 294, 357, 442
Société littéraire, historique et archéologique 364, 445
Société d'économie politique 81, 159, 228
Société de géographie. 82, 160, 229, 364
Société linnéenne. 161, 229
Section lyonnaise du Club-Alpin français 298, 365
Société de botanique 298, 365
Société des sciences industrielles de Lyon 365
Société des bibliophiles lyonnais. 82
Société lyonnaise des Beaux-Arts. 446

PLANCHES DE LA REVUE

Chazay-d'Azergues. Porte des Varennes, démolie vers 1825 . . 25
Section transversale d'un aqueduc gallo-romain, à Vaugneray . 45
Plan de la ville de Lyon, d'Antoine du Pinet 85
Craponne. Le monument des Tourillons restitué 119

Digitized by Google

Lyon, d'après la Cosmographie de Munster 173
François Le Beau, d'après le titre du Calendrier publié en 1641 . . 235
Aqueduc du Mont-d'Or 261
Aqueduc de la Brevenne 268
Chazay-d'Azergues. Porte des Balmes 338
Le baron Raverat 425

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 003

Digitized by Google